

**345.** Anas ibn Mâlik rapporte :

J'étais en voyage avec Jarîr ibn 'Abdillâh al-Jabalî et il ne cessait de me servir (alors qu'il était plus âgé). Je lui dis alors : « Non, ne le fais pas ! » Il me répondit alors : « J'ai vu comment les *ansârs* se comportaient avec le Prophète (ﷺ), et depuis je me suis juré de jamais plus accompagner l'un d'eux sans être totalement à son service. » [Bukhârî et Muslim]

345. وعن أنس بن مالك رضي الله عنه قال : خرجت مع جرير بن عبد الله البجلي رضي الله عنه في سفر، فكان يخدمني فقلت له : لا تفعل. فقال : إني قد رأيت الأنصار تصنع برسول الله ﷺ شيئاً آلت على نفسي أن لا أصحب أحداً منهم إلا خدمته. متفق عليه.

## Chapitre 43

### Le devoir d'honorer les membres de la famille du Prophète (ﷺ)

#### باب إكرام أهل بيت رسول الله ﷺ وبيان فضلهم

Dieu le Très-Haut dit :

❖ Dieu ne veut qu'éloigner de vous toute infamie, ô gens de la famille du Prophète, et vous purifier de toute souillure. ❖ Coran 33/33

❖ Se montrer respectueux des rites institués par Dieu est un acte qui s'inspire de la piété du cœur. ❖ Coran 22/32

قال الله تعالى : ﴿ إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنْكُمُ الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيراً. ﴾ [الأحزاب (33)]

وقال تعالى : ﴿ وَمَنْ يُعْظَمْ شَعَائِرَ اللَّهِ فَإِنَّهَا مِنْ تَقْوَى الْقُلُوبِ. ﴾ [الحج (32)]

**346.** Yazîd ibn Ḥayyân rapporte :

Je me rendis chez Zayd ibn Arqam en compagnie de Ḥuşayn ibn Sabra et 'Amr ibn Muslim. Lorsque nous fûmes assis auprès de lui, Ḥuşayn lui dit : « Tu as connu beaucoup de biens. En effet, tu as vu le Prophète (ﷺ) et entendu ses paroles, tu as combattu à ses côtés et prié derrière lui. Tu as indéniablement eu beaucoup de privilèges, Zayd ! Nous te demandons donc de nous rapporter de ce que tu as entendu du Prophète (ﷺ). » Zayd répondit : « Ô fils de mon frère, par Dieu, mon âge est avancé, mon pacte (avec le Prophète) est déjà ancien et j'ai oublié une partie de ce que je retenais des paroles de l'Envoyé de Dieu (ﷺ). Acceptez donc ce que je vous transmets et ne m'embarrassez pas de ce que je ne vous ai pas transmis. »

Puis il nous fit cette narration : « Le Prophète (ﷺ) se leva un jour et nous fit un sermon près d'un point d'eau situé entre La Mecque et Médine, appelé Khumm. Il loua Dieu, Le glorifia, nous sermonna en disant : « Ô gens ! Je ne suis qu'un être humain, l'appel de l'envoyé de Dieu (l'ange de la mort) est imminent et j'y répondrai. Je vous laisse deux dépôts de taille : le premier est le Livre de Dieu contenant la guidée et la lumière. Attachez-vous à ce Livre et mettez-le en pratique. » Il nous encouragea à appliquer les

préceptes contenus dans le Livre jusqu'à susciter en nous l'envie [de les appliquer]. Puis il reprit : "Et les membres de ma famille, je vous rappelle au respect de Dieu à travers les membres de ma famille." » Ḥuṣayn lui demanda alors : « Et qui sont les membres de sa famille, Zayd ? Ses épouses ne font-elles pas partie des membres de sa famille ? » Il répondit : « Ses épouses en font partie ainsi que tous les membres qui n'ont pas le droit de recevoir l'aumône. » Il ajouta alors : « Et qui sont-ils ? » – « Ce sont les membres de la famille de 'Alî, ceux de la famille de 'Aqîl, de Ja'far et de 'Abbâs. » – « À tous ceux-là, l'aumône a été interdite ? » – « Oui, répondit Zayd. » [Muslim]

Une version mentionne : « Je vous ai laissé deux dépôts de taille : l'un des deux est le Livre de Dieu qui est le pacte de Dieu. Celui qui le met en pratique est sur la bonne voie, quant à celui qui le délaisse, il est dans l'égarément. »

346. وعن يزيد بن حيان قال : انطلقت أنا وحصين بن سبرة، وعمرو بن مسلم إلى زيد بن أرقم رضي الله عنه، فلما جلسنا إليه قال له حصين : لقد لقيت يا زيد خيراً كثيراً، رأيت رسول الله صلى الله عليه وسلم وسمعت حديثه، وغزوت معه، وصليت خلفه : لقد لقيت يا زيد خيراً كثيراً، حدثنا يا زيد ما سمعت من رسول الله صلى الله عليه وسلم. قال : يا ابن أخي والله لقد كبرت سني، وقدم عهدي، ونسيت بعض الذي كنت أعني من رسول الله صلى الله عليه وسلم، فما حدثتكم، فأقبلوا، وما لا فلا تكلفوني ثم قال : قام رسول الله صلى الله عليه وسلم يوماً فينا خطيباً بماء يذعى حمماً بين مكة والمدينة، فحمد الله، وأثنى عليه، ووعظ، وذكر، ثم قال : « أما بعد : ألا أيها الناس، فإنما أنا بشر يوشك أن يأتي رسول ربي فأجيب، وأنا تارك فيكم ثقلين : أولهما كتاب الله، فيه الهدى والنور، فخذوا بكتاب الله، واستمسكوا به. » فحث على كتاب الله، ورغب فيه. ثم قال « وأهل بيتي، أذكركم الله في أهل بيتي، أذكركم الله في أهل بيتي. » فقال له حصين : ومن أهل بيتي يا زيد؟ أليس نساؤه من أهل بيتي؟ قال : نساؤه من أهل بيتي ولكن أهل بيتي من حرم الصدقة بعده. قال : ومن هم؟ قال : هم آل علي، وآل عقيل، وآل جعفر، وآل عباس. قال : كل هؤلاء حرم الصدقة؟ قال : نعم. رواه مسلم.

وفي رواية : « ألا وإني تارك فيكم ثقلين : أحدهما كتاب الله وهو جبل الله، من اتبعه كان على الهدى، ومن تركه كان على ضلالة. »

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à se conformer au Coran et à mettre en pratique ses préceptes. Il convient de vénérer et de témoigner le plus grand respect et une haute déférence aux membres de la famille du Prophète (صلى الله عليه وسلم).

**347.** Ibn 'Umar rapporte ces propos d'Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq \* :

Considérez et respectez Muḥammad en honorant les membres de sa famille. [Bukhârî]

347. وعن ابن عمر رضي الله عنهما عن أبي بكر الصديق رضي الله عنه موقوفاً عليه أنه قال : ازفبوا محمداً صلى الله عليه وسلم في أهل بيته. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Il convient d'aimer les membres de la famille du Prophète (صلى الله عليه وسلم) en se conformant à la Sunna du Prophète (صلى الله عليه وسلم) et en s'efforçant d'acquérir les qualités des gens de sa famille. L'amour n'est pas uniquement un sentiment et une déclaration par la langue, mais c'est surtout un modèle à suivre et une mise en pratique de sa Sunna.
- Aṣ-Ṣiddîq est le surnom que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) donna à Abû Bakr, il signifie « le véridique ». Le Prophète l'a nommé ainsi car il a toujours accredité ses propos sans la moindre hésitation.

## Chapitre 44

### La considération due aux savants, aux personnes âgées et aux gens de mérite

باب توقير العلماء والكبار وأهل الفضل وتقديمهم على غيرهم،

ورفع مجالسهم، وإظهار مرتبتهم

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Dis : “Sont-ils égaux ceux qui ont reçu la science et ceux qui ne l’ont point reçue ?”  
Seuls des êtres doués d’intelligence sont à même d’y réfléchir. ﴾ Coran 39/9

قال الله تعالى : ﴿ قُلْ هَلْ يَسْتَوِي الَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَالَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ إِنَّمَا يَتَذَكَّرُ أُولُو الْأَلْبَابِ ﴾ [الزمر (9)]

**348.** Selon Abû Mas’ûd ‘Uqba ibn ‘Amr al-Badrî al-Anṣârî, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui dirige la *ṣalât* (l’imam) est celui qui est le plus savant en matière de Coran. S’il s’avère que leurs connaissances sont semblables, l’imamat revient alors à celui qui connaît le mieux la Sunna. Si leurs savoirs dans ce domaine sont similaires, on désigne alors le premier à avoir accompli l’Hégire. S’ils ont effectué l’Hégire en même temps, la présidence revient alors au plus âgé. Nul ne peut présider la *ṣalât* devant le maître des lieux ni s’asseoir à sa place habituelle sans son autorisation. [Muslim]

Une autre version de Muslim précise : « Le premier à être devenu musulman » au lieu du « plus âgé ». On trouve dans une autre version : « Celui qui dirige la *ṣalât* (l’imam) est celui qui est le plus savant en matière de Coran. S’il s’avère que leurs connaissances sont semblables, l’imamat revient alors à celui qui a accompli l’Hégire le premier. S’ils ont effectué l’Hégire en même temps, la présidence revient alors au plus âgé. »

348. وعن أبي مسعود عقبة بن عمرو البدرى الأنصارى رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « يَوْمُ الْقَوْمِ أَقْرَبُهُمْ لِكِتَابِ اللَّهِ، فَإِنْ كَانُوا فِي الْقِرَاءَةِ سَوَاءً، فَأَعْلَمُهُمْ بِالسُّنَّةِ، فَإِنْ كَانُوا فِي السُّنَّةِ سَوَاءً، فَأَقْدَمُهُمْ هِجْرَةَ، فَإِنْ كَانُوا فِي الْهِجْرَةِ سَوَاءً، فَأَقْدَمُهُمْ سِنًا وَلَا يُؤْمِنُ الرَّجُلُ الرَّجُلَ فِي سُلْطَانِهِ، وَلَا يَقْعُدُ فِي بَيْتِهِ عَلَى تَكْرِمَتِهِ إِلَّا بِإِذْنِهِ. » رواه مسلم.  
وفي رواية له : « فَأَقْدَمُهُمْ سِلْمًا. » بدل « سِنًا. » أي إسلامًا. وفي رواية : يَوْمُ الْقَوْمِ أَقْرَبُهُمْ لِكِتَابِ اللَّهِ، وَأَقْدَمُهُمْ قِرَاءَةً، فَإِنْ كَانَتْ قِرَاءَتُهُمْ سَوَاءً فَيَوْمُهُمْ أَقْدَمُهُمْ هِجْرَةَ، فَإِنْ كَانُوا فِي الْهِجْرَةِ سَوَاءً، فَلْيَوْمُهُمْ أَكْبَرُهُمْ سِنًا. »

Ce qu’il faut retenir :

- L’imamat revient à celui qui est le plus savant en matière de Coran même s’il s’avère être le plus jeune parmi les priants. L’imamat n’est pas un titre honorifique, c’est une lourde responsabilité. L’homme dans sa maison et l’imam dans sa mosquée sont prioritaires à l’imamat et il n’est pas permis qu’un autre dirige la *ṣalât* sans leur consentement.

**349.** Abû Mas’ûd ‘Uqba ibn ‘Amr al-Badrî al-Anṣârî rapporte :

Le Prophète (ﷺ) nous plaçait épaule contre épaule au moment d’accomplir la *ṣalât* en disant : « Alignez-vous correctement et ne soyez pas décalés sinon vos cœurs seront divisés. Que se placent derrière moi les pubères et les adultes, viennent ensuite les plus jeunes. » [Muslim]

Nawawî ajoute : « Il faut placer aux premiers rangs les plus instruits et les adultes car ils sont les plus dignes d'honneur. De plus, si l'imam a besoin de se faire remplacer, la personne placée juste derrière sera la plus à même de diriger la *ṣalât*. »

349. وعنه قال : كان رسول الله ﷺ يمسح مناكبنا في الصلاة ويقول : « استؤوا ولا تختلّفوا، فتختلّف قلوبكم، ليّلي منكم أولوا الأحلام والنهي، ثم الذين يلونهم، ثم الذين يلونهم. » رواه مسلم.

في الحديث : تقديم الأفضل فالأفضل إلى الإمام لأنه أولى بالإكرام ، ولأنه ربما احتاج الإمام إلى استخلاف ، فيكون هو أولى ، ولأنه يتفطن لتنبه الإمام عن السهو والغلط .

**350.** ‘Abdullâh ibn Mas’ûd rapporte ces propos de l’Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Que se placent derrière moi [en *ṣalât*] les pubères et les adultes, puis que les jeunes se placent derrière eux et ainsi de suite – il le répéta par trois fois. Et évitez d’élever la voix et de vous disputer comme cela a lieu dans les marchés. [Muslim]

350. وعن عبد الله بن مسعود رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « ليّلي منكم أولوا الأحلام والنهي، ثم الذين يلونهم. » ثلاثاً « وإياكم وهينشات الأسواق. » رواه مسلم.

Ce qu’il faut retenir :

- L’interdiction de faire du vacarme devant les fidèles, et particulièrement à la mosquée. Il faut éviter de perturber ceux qui accomplissent la *ṣalât* afin que le fidèle trouve recueillement et apaisement pendant son adoration.

**351.** Abû Yahyâ – ou Abû Muḥammad Sahl ibn Abî Ḥathma – rapporte :

‘Abdullâh ibn Sahl et Muḥayyiṣa ibn Mas’ûd mirent le cap sur la ville de Khaybar (à l’époque où le Prophète avait conclu un traité de paix avec ses habitants). Ils se séparèrent (afin de vaquer à leurs affaires), et lorsque Muḥayyiṣa revint vers ‘Abdullâh ibn Sahl, il le trouva agonisant, se débattant dans son sang. Il l’enterra et retourna à Médine où il partit rencontrer l’Envoyé de Dieu (ﷺ), accompagné de (son frère) Ḥuwayyiṣa et de ‘Abd ar-Raḥmân (frère de la victime).

Ce dernier – qui était le plus jeune – voulut prendre la parole mais le Prophète lui dit : « Laisse parler le plus âgé. » ‘Abd ar-Raḥmân se tut alors et les deux autres purent parler. Le Prophète reprit : « Prêterez-vous donc serment afin de recouvrir les droits de la victime ? » Puis il narra la fin du hadith. [Bukhârî et Muslim]

351. وعن أبي يحيى وقيل أبي محمد سهل بن أبي حنمة (بفتح الحاء المهملة وإسكان الناء المثناة) الأنصاري رضي الله عنه قال : انطلق عبد الله بن سهل ومحيصة بن مسعود إلى خيبر وهي يومئذ صلح، فتفرقا. فأتى محيصة إلى عبد الله بن سهل وهو يتسخط في دمه قتيلاً، فدفننه، ثم قدم المدينة فأنطلق عبد الرحمن بن سهل ومحيصة وحويصة ابنا مسعود إلى النبي ﷺ، فذهب عبد الرحمن يتكلم فقال : « كبر كبر. » وهو أخذت القوم، فسكت، فتكلم فقال : « أتخلفون وتستحقون قاتلكم ؟ » وذكر تمام الحديث. متفق عليه.

Ce qu’il faut retenir :

- Il est préférable de commencer par donner la parole au plus âgé.

**352.** Jâbir rapporte :

Le Prophète (ﷺ) rassemblait par deux – dans les tombes – les victimes de la bataille de Uḥud puis disait : « Lequel des deux a mémorisé le plus de Coran ? » Puis lorsqu'on le désignait, il était le premier à être posé dans la tombe. [Bukhârî]

352. وعن جابر رضي الله عنه أن النبي ﷺ كان يجمع بين الرجلين من قتلى أحد يعني في القبر، ثم يقول: « أيهما أكثر أخذاً للقرآن؟ » فإذا أُشير له إلى أحدهما قدمه في اللحد. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est permis de rassembler par deux ou par trois les morts dans une même tombe lorsque cela s'avère nécessaire. Si deux personnes sont enterrées dans une même tombe, on place en avant celle qui a retenu davantage de Coran, par honneur pour les paroles qu'il a mémorisées.

**353.** Selon Ibn 'Umar, le Prophète (ﷺ) a dit :

Je me suis vu en rêve me curer les dents à l'aide d'un *siwâk* \*. C'est alors que deux hommes (l'un était plus âgé que l'autre) vinrent à moi. Je remis le *siwâk* au plus jeune mais il me fut dit : « Donne-le au plus âgé. » Je le donnai donc au plus âgé. [Bukhârî et Muslim]

353. وعن ابن عمر رضي الله عنهما أن النبي ﷺ قال: « أَرَانِي فِي الْمَنَامِ أَتَسَوَّكُ بِسِوَاكٍ، فَجَاءَنِي رَجُلَانِ، أَحَدُهُمَا أَكْبَرُ مِنَ الْآخَرِ، فَتَنَاوَلْتُ السِّوَاكَ الْأَصْغَرَ، فَقِيلَ لِي: كَبِّرْ، فَدَفَعْتُهُ إِلَى الْأَكْبَرِ مِنْهُمَا. » رواه مسلم مُسْتَدْرَأً وَبُخَارِيٌّ تَعْلِيْقًا.

Ce qu'il faut retenir :

- Le respect qu'il convient de témoigner aux personnes âgées en les honorant et en les considérant.
- Le *siwâk* est un bâton de bois – généralement le bois d'*arak* – dont on se sert afin de se curer les dents.

**354.** Selon Abû Mûsâ, le Prophète (ﷺ) a dit :

Fait partie de la glorification de Dieu le fait d'honorer le musulman aux cheveux blancs, celui qui mémorise le Coran – ne se montrant ni excessif ni négligeant – et le gouverneur juste. [Abû Dâwûd qui le considère *hasan*]

354. وعن أبي موسى رضي الله عنه قال: قال رسول الله ﷺ: « إِنَّ مِنْ إِجْلَالِ اللَّهِ تَعَالَى إِكْرَامَ ذِي الشَّيْبَةِ الْمُسْلِمِ، وَحَامِلِ الْقُرْآنِ غَيْرِ الْعَالِي فِيهِ، وَالْحَافِي عَنَّهُ وَإِكْرَامَ ذِي السُّلْطَانِ الْمُقْسِطِ. » حديثٌ حسنٌ رواه أبو داود.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est très recommandé d'honorer le musulman qui a atteint l'âge de la vieillesse, celui qui a retenu le Coran ainsi que celui qui gouverne de manière juste et équitable. L'islam est la religion du juste milieu, ainsi l'excès comme la négligence sont réprouvés et rejetés.

**355.** 'Amr ibn Shu'ayb rapporte de son père, qui lui-même rapporte de son père, ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Ne fait pas partie des nôtres celui qui ne se montre pas clément envers nos enfants et qui ne reconnaît pas la dignité des plus âgés que nous. [Abû Dâwûd (qui le considère *ṣaḥīḥ*) et Tirmidhî (qui le considère *hasan ṣaḥīḥ*)]

Et dans une autre version : « le droit des plus âgés que nous. »

355. وعن عمرو بن شعيب، عن أبيه، عن جدّه رضي الله عنه قال: قال رسول الله ﷺ: « لَيْسَ مِنَّا مَنْ لَمْ يَرْحَمْ صَغِيرَنَا، وَيَعْرِفْ شَرَفَ كَبِيرِنَا. » حديثٌ صحيحٌ رواه أبو داود والترمذي، وقال الترمذي: حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

وفي رواية أبي داود « حَقَّ كَبِيرِنَا. »

Ce qu'il faut retenir :

- La recommandation d'être miséricordieux à l'égard des enfants en leur montrant de la compassion et en étant bienveillant. L'incitation à honorer les personnes âgées et à leur témoigner du respect et de la déférence.

**356.** Maymûn ibn Abî Shabîb rapporte :

Un mendiant sollicita 'Āisha qui lui donna un morceau de pain. Puis un homme bien vêtu et d'apparence respectable passa devant elle. Elle le fit asseoir et lui donna à manger. On l'interrogea alors sur la raison de son comportement. Elle rapporta alors ces propos du Prophète (ﷺ) : « Traitez les gens selon leur rang. » [Abū Dāwūd]

Abū Dāwūd a dit au sujet de ce hadith : « Maymûn n'a pas rencontré 'Āisha. »

Ainsi Muslim l'a-t-il mentionné au début de son *Ṣaḥīḥ* comme étant *mu'allaq* et ajouta : « On rapporte que 'Āisha a dit : "Le Prophète (ﷺ) nous a ordonné de traiter les gens selon leur rang." » Hâkim a mentionné ce hadith ainsi qu'Abū 'Abdillāh dans son ouvrage *Ma'rifat 'ulûm al-ḥadīth* (la connaissance des sciences du hadith) en le considérant *ṣaḥīḥ*.

356. وَعَنْ مَيْمُونِ بْنِ أَبِي شَيْبَةَ رَحِمَهُ اللَّهُ أَنَّ عَائِشَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا مَرَّ بِهَا سَائِلٌ، فَأَعْطَتْهُ كِسْرَةً، وَمَرَّ بِهَا رَجُلٌ عَلَيْهِ ثِيَابٌ وَهَيْئَةٌ، فَأَقْعَدَتْهُ، فَأَكَلَ قَلِيلَ لَهَا فِي ذَلِكَ؟ فَقَالَتْ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: « أَنْزَلُوا النَّاسَ مَنَازِلَهُمْ. » رواه أبو داود. لَكِنْ قَالَ: مَيْمُونٌ لَمْ يُدْرِكْ عَائِشَةَ.

وَقَدْ ذَكَرَهُ مُسْلِمٌ فِي أَوَّلِ صَحِيحِهِ تَعْلِيْقًا فَقَالَ: وَذَكَرَ عَنْ عَائِشَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا قَالَتْ: أَمَرْنَا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَنْ نُنْزِلَ النَّاسَ مَنَازِلَهُمْ. وَذَكَرَهُ الْحَاكِمُ أَبُو عَبْدِ اللَّهِ فِي كِتَابِهِ « مَعْرِفَةُ عُلُومِ الْحَدِيثِ. » وَقَالَ: هُوَ حَدِيثٌ صَحِيحٌ.

**357.** Ibn 'Abbās rapporte :

'Uyayna ibn Ḥiṣn arriva (à Médine) et s'installa chez son neveu Ḥurr ibn Qays qui comptait parmi ceux dont 'Umar s'entourait. Ceux qui connaissaient le Coran – âgés ou jeunes – siégeaient auprès de 'Umar et étaient ses conseillers.

'Uyayna dit à son neveu : « Ô mon neveu, toi qui es considéré auprès de 'Umar, demande-lui donc de m'accorder un entretien. » Ḥurr demanda à 'Umar de bien vouloir le lui accorder, ce qu'il fit. Une fois entré chez 'Umar, 'Uyayna s'exprima en ces termes : « Gare à toi, fils d'al-Khaṭṭāb ! Par Dieu, tu ne nous donnes pas en abondance et tu ne nous gouvernes pas non plus équitablement ! » 'Umar se mit dans une colère telle qu'il songea à se jeter sur lui.

À ce moment, Ḥurr lui rappela : « Ô Émir des croyants, Dieu le Très-Haut dit à Son Prophète : "Sois conciliant ! Ordonne le bien et écarte-toi des ignorants !" Et cet homme fait indéniablement partie des ignorants. » Par Dieu, lorsque 'Umar entendit ce verset, il n'outrepassa pas ce commandement car il respectait scrupuleusement les prescriptions du Livre de Dieu. [Bukhārī]

357. وَعَنْ ابْنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ: قَدِمَ عُيَيْنَةُ بْنُ حِصْنٍ، فَتَزَلَّ عَلَى ابْنِ أَخِيهِ الْحُرِّ بْنِ قَيْسٍ، وَكَانَ مِنَ النَّفَرِ الَّذِينَ يُدْنِيهِمْ عُمَرُ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ، وَكَانَ الْقُرَاءُ أَصْحَابَ مَجْلِسِ عُمَرَ وَمُشَاوَرَتِهِ، كُهُولًا كَانُوا أَوْ شَبَابًا، فَقَالَ عُيَيْنَةُ لابْنِ أَخِيهِ: يَا ابْنَ أَخِي لَكَ وَجْهٌ عِنْدَ هَذَا الْأَمِيرِ، فَاسْتَأْذِنْ لِي عَلَيْهِ، فَاسْتَأْذِنَ لَهُ، فَأَذِنَ لَهُ عُمَرُ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ فَلَمَّا دَخَلَ: قَالَ هِيَ يَا ابْنَ الْخَطَّابِ: قَوْلَ اللَّهِ مَا نُعْطِيكَ الْجَزَلَ، وَلَا تَحْكُمُ فِينَا بِالْعَدْلِ، فَغَضِبَ عُمَرُ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ حَتَّى هَمَّ أَنْ يُوقِعَ بِهِ، فَقَالَ لَهُ الْحُرُّ: يَا أَمِيرَ الْمُؤْمِنِينَ إِنَّ اللَّهَ

تعالى قال لِنَبِيِّهِ ﷺ : ﴿ خُذِ الْعَفْوَ وَأْمُرْ بِالْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ الْجَاهِلِينَ ﴾ وإن هذا مِنَ الْجَاهِلِينَ. والله ما جاوزَهَا عُمُرُ حِينَ تَلَاهَا عَلَيْهِ، وَكَانَ وَقَافًا عِنْدَ كِتَابِ اللَّهِ تَعَالَى. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- La nécessité pour celui qui gouverne d'être patient, raisonné et de ne pas se mettre inutilement en colère, car les affaires de la communauté ne peuvent se résoudre dans la colère. En outre, il ne doit pas hésiter à revenir sur ses positions si nécessaire.

**358.** Abû Sa'îd Samura ibn Jundab rapporte :

Du temps de l'Envoyé de Dieu (ﷺ), j'étais encore jeune et je mémorisais ses paroles. Il ne m'empêchait pas de les rapporter, sauf en présence d'hommes plus âgés que moi.

[Bukhârî et Muslim]

358. وعن أبي سعيد سُمُرَةَ بْنِ جُنْدَبٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : لَقَدْ كُنْتُ عَلَى عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ غُلَامًا، فَكُنْتُ أَحْفَظُ عَنْهُ، فَمَا يَمْنَعُنِي مِنَ الْقَوْلِ إِلَّا أَنْ هَهُنَا رِجَالًا هُمْ أَسْنُّ مِنِّي. متفق عليه.

**359.** Selon Anas, le Prophète (ﷺ) a dit :

Il n'est pas un jeune qui n'honore un vieillard du fait de son âge avancé sans que Dieu ne lui destine quelqu'un qui l'honorera dans ses vieux jours.\* [Tirmidhî qui le considère *gharib*]

359. وعن أنس رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَا أَكْرَمَ شَابٌّ شَيْخًا لِسِنَّةٍ إِلَّا قَيْضَ اللَّهِ لَهُ مَنْ يُكْرِمُهُ عِنْدَ سِنَّةٍ. »

رواه الترمذی وقال حديث غريب.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de prêter assistance aux personnes âgées. La récompense est fonction de l'action, et Dieu ne néglige aucune bonne action.
- Shaykh Nâsir ad-Dîn al-Albânî considère ce hadith *da'if* (cf. *Silsila al-ahâdith ad-da'ifa*).

## Chapitre 45

### Rendre visite aux gens de bien

باب زيارة أهل الخير ومجالستهم وصحبتهم ومحبتهم وطلب زيارتهم

والدعاء منهم وزيارة المواضع الفاضلة

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Rappelle-toi quand Moïse dit à son valet : “Je ne cesserai de marcher que lorsque j'aurai atteint le confluent des deux mers, dussé-je mettre des années !” jusqu'au verset : ﴿ Moïse lui dit : “Puis-je te suivre pour que tu m'enseignes un peu de la sagesse à laquelle tu as été initié ?” ﴾ Coran 18/60-66

﴿ Fais preuve de patience en compagnie de ceux qui invoquent leur Seigneur, matin et soir, recherchant Sa satisfaction ! ﴾ Coran 18/28

قال الله تعالى : ﴿ وَإِذْ قَالَ مُوسَى لِفَتَاهُ لَا أَبْرَحُ حَتَّىٰ أَبْلُغَ مَجْمَعَ الْبَحْرَيْنِ أَوْ أَمْضِيَ حُقُبًا. ﴾ إِلَى قَوْلِهِ تَعَالَى : ﴿ قَالَ لَهُ مُوسَى هَلْ أَتَيْتُكَ عَلَىٰ أَنْ تُعَلِّمَنِي مِمَّا عَلَّمْتَ رُشْدًا ؟ ﴾ [الكهف (60 - 66)]

وقال تعالى : ﴿ وَأَصْبِرْ نَفْسَكَ مَعَ الَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُمْ بِالْغَدَاةِ وَالْعَشِيِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُ. ﴾ [الكهف (28)]

**360.** Anas rapporte :

Après la mort du Prophète (ﷺ), Abû Bakr dit à 'Umar : « Allons rendre visite à Umm Ayman comme le Prophète (ﷺ) avait l'habitude de le faire. »

Lorsqu'ils arrivèrent chez elle, celle-ci se mit à pleurer. Ils lui demandèrent alors : « Qu'est-ce donc qui te fait pleurer ? Tu sais très bien que ce qui se trouve auprès de Dieu est meilleur pour le Prophète. » Elle répondit : « Je ne pleure pas pour cela et je sais très bien que ce qui se trouve auprès de Dieu est meilleur pour le Prophète. Mais je pleure du fait que la révélation qui nous parvenait du Ciel s'est interrompue. »

Elle provoqua (par ces mots) des larmes et ils se mirent à pleurer aussi. [Muslim]

360. وعن أنس رضي الله عنه قال : قال أبو بكر لعمر رضي الله عنهما بعد وفاة رسول الله ﷺ : انطلق بنا إلى أم أيمن رضي الله عنهما نزرهما كما كان رسول الله ﷺ يزورهما، فلما انتهيا إليها، بكثت، فقالا لها : ما يبكيك أما تعلمين أن ما عند الله خير لرسول الله ﷺ؟ فقالت : إني ما أبكي أن أكون أعلم أن ما عند الله تعالى خير لرسول الله ﷺ، ولكن أبكي أن الوحي قد انقطع من السماء. فهيجتُهُما على البكاء، فجعلتا يبكيان معها. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Le mérite de visiter les gens pieux et les amis de nos amis défunts.

**361.** Abû Hurayra rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Un homme rendit visite à l'un de ses frères qui habitait dans un autre village. Dieu envoya un ange sur son chemin. Lorsqu'il arriva, l'ange lui demanda : « Où vas-tu ? » – « Je vais rendre visite à un frère qui habite ce village. » – « Lui as-tu confié quelque chose dont tu voudrais t'assurer du bon état ? » – « Non, si ce n'est du fait que je l'aime en Dieu, répondit l'homme. »

L'ange lui dit alors : « Je suis envoyé par Dieu auprès de toi afin de t'annoncer que Dieu t'aime comme tu as aimé en Lui cette personne. » [Muslim]

361. وعن أبي هريرة رضي الله عنه عن النبي ﷺ : « أَنَّ رَجُلًا زَارَ أَخَاهُ لَهُ فِي قَرْيَةٍ أُخْرَى، فَأَرَادَ اللَّهُ تَعَالَى عَلَى مَدْرَجَتِهِ مَلَكًا، فَلَمَّا آتَى عَلَيْهِ قَالَ : أَيَّن تُرِيدُ؟ قَالَ : أُرِيدُ أَخَا لِي فِي هَذِهِ الْقَرْيَةِ. قَالَ : هَلْ لَكَ عَلَيْهِ مِنْ نِعْمَةٍ تَرْبُّهَا عَلَيْهِ؟ قَالَ : لَا، غَيْرَ أَنِّي أَحْبَبْتُهُ فِي اللَّهِ تَعَالَى، قَالَ : فَإِنِّي رَسُولُ اللَّهِ إِلَيْكَ بِأَنَّ اللَّهَ قَدْ أَحَبَّكَ كَمَا أَحْبَبْتَهُ فِيهِ. » رواه مسلم.

**362.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Un héraut interpelle celui qui rend visite à un malade ou à un de ses frères en Dieu en ces termes : « Béni sois-tu ! Que ta marche te soit grandement récompensée ! Puisses-tu acquérir une place au Paradis ! » [Tirmidhi qui le considère *hasan*]

362. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « مَنْ عَادَ مَرِيضًا أَوْ زَارَ أَخَاهُ فِي اللَّهِ، نَادَاهُ مُنَادٍ : يَا نَاطِبَ طِبْتِ، وَطَابَ مِمَّشَاكَ، وَتَبَوَّأْتَ مِنَ الْجَنَّةِ مَنْرَلًا. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن. وفي بعض النسخ غريب.

**363.** Selon Abû Mûsâ al-Ash'arî, le Prophète (ﷺ) a dit :

La compagnie de l'homme pieux et celle de l'homme mauvais sont respectivement comparables à celle du parfumeur et du forgeron. Concernant le parfumeur, soit il

t'offre de son parfum, soit tu lui demandes de t'en vendre, ou au moins, il se dégage de lui une bonne odeur. Quant au forgeron, soit il brûle tes vêtements, soit il émane de lui une odeur désagréable. [Bukhârî et Muslim]

363. وعن أبي موسى الأشعري رضي الله عنه أن النبي ﷺ قال : « إِنَّمَا مِثْلُ الْجَلِيسِ الصَّالِحِ وَجَلِيسِ الشُّوءِ. كَحَامِلِ الْمِسْكِ، وَنَافِخِ الْكَبِيرِ، فَحَامِلُ الْمِسْكِ، إِمَّا أَنْ يُحْدِثَكَ، وَإِمَّا أَنْ تَبْتَاعَ مِنْهُ وَإِمَّا أَنْ تَجِدَ مِنْهُ رِيحاً طَيِّبَةً. وَنَافِخُ الْكَبِيرِ إِمَّا أَنْ يَحْرِقَ ثِيَابَكَ وَإِمَّا أَنْ تَجِدَ مِنْهُ رِيحاً مُتَنَبِّتَةً. » متفقٌ عليه.

**364.** Selon Abû Hurayra, le Prophète ﷺ a dit :

On épouse une femme pour ces quatre qualités : ses biens, sa lignée, sa beauté et sa piété. Tâche donc de choisir celle qui est pieuse ! [Bukhârî et Muslim]

364. وعن أبي هريرة رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « تُنْكَحُ الْمَرْأَةُ لِأَرْبَعٍ : لِمَالِهَا، وَلِحَسْبِهَا، وَلِجَمَالِهَا، وَلِدِينِهَا، فَاطْفَرْ بِذَاتِ الدِّينِ تَرِبَتْ يَدَاكَ. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- L'islam nous pousse à choisir correctement sa future épouse, en l'occurrence une femme pieuse. Lorsque la religion est la raison principale du mariage, cette union alors perdurera.
- Il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas illicite de choisir une épouse pour l'une de ces autres qualités.

**365.** Ibn 'Abbâs rapporte que l'Envoyé de Dieu ﷺ interrogea [l'ange] Gabriel en ces termes :

« Qu'est-ce qui t'empêche de nous rendre visite plus souvent que tu ne le fais ? » C'est alors que ce verset fut révélé : ﴿ Nous ne descendons que sur ordre de ton Seigneur qui est le Maître de notre présent, de notre passé et de notre avenir. ﴾ (Coran 19/64) [Bukhârî]

365. وعن ابن عباس رضي الله عنه قال : قال النبي ﷺ لَجِبْرِيلَ : « مَا يَمْنَعُكَ أَنْ تَزُورَنَا أَكْثَرَ مِمَّا تَزُورُنَا؟ » فَتَرَكَتْ : ﴿ وَمَا نَنْزَلُ إِلَّا بِأَمْرِ رَبِّكَ لَهُ مَا بَيْنَ أَيْدِينَا وَمَا خَلْفَنَا وَمَا بَيْنَ ذَلِكَ ﴾ رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- L'amour du Prophète ﷺ pour l'ange Gabriel et pour la révélation avec laquelle il vient.

**366.** Selon Abû Sa'îd al-Khudrî, le Prophète ﷺ a dit :

Ne prends pour compagnon qu'un croyant, et ne partage ton repas qu'avec un homme pieux. [Abû Dâwûd et Tirmidhî]

366. وعن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « لَا تُصَاحِبِ إِلَّا مُؤْمِنًا، وَلَا يَأْكُلْ طَعَامَكَ إِلَّا تَقِيًّا. » رواه أبو داود، والترمذي بإسنادٍ لا بأس به.

Ce qu'il faut retenir :

- L'interdiction de s'allier à l'homme injuste et la recommandation de fréquenter ceux qui craignent Dieu.

**367.** Selon Abû Hurayra, le Prophète ﷺ a dit :

L'homme a la religion de son compagnon. Soyez donc vigilants quant au choix de celui que vous prenez pour ami. [Abû Dâwûd et Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

367. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن النبي ﷺ قال : « الرَّجُلُ عَلَى دِينِ حَلِيلِهِ، فَلْيَنْظُرْ أَحَدَكُمْ مَنْ يَحَالِلُ. » رواه أبو داود، والترمذي بإسنادٍ صحيح، وقال الترمذي : حديث حسن.

**368.** Selon Abû Mûsâ al-Ash'arî, le Prophète (ﷺ) a dit :

L'homme sera avec celui qu'il a aimé. [Bukhârî et Muslim]

Dans une autre version, on demanda au Prophète (ﷺ) : « Qu'en est-il de l'homme qui aime les gens sans pour autant atteindre leur degré ? » Le Prophète répondit : « L'homme sera avec celui qu'il a aimé. »

368. وعن أبي موسى الأشعري رضي الله عنهما أن النبي ﷺ قال : « المرء مع من أحبَّ. » متفق عليه وفي رواية قال قيل للنبي ﷺ : الرجل يحبُّ القومَ ولَمَّا يَلْحَقُ بِهِمْ؟ قال : « المرءُ مع من أحبَّ. »

Ce qu'il faut retenir :

- L'homme doit choisir pour amis les gens pieux afin d'être en leur compagnie le jour du Jugement, même s'il n'a pas accompli les actions des gens pieux. De même, il ne doit pas choisir pour compagnon l'homme mauvais de peur de partager son sort le jour du Jugement.

**369.** Anas rapporte qu'un bédouin demanda au Prophète (ﷺ) :

« Quand est-ce que viendra l'Heure (de la résurrection) ? » Le Prophète (ﷺ) demanda : « Et qu'as-tu préparé pour sa rencontre ? » – « L'amour de Dieu et de Son Prophète. » – « Tu seras donc avec ceux que tu aimes, conclut le Prophète (ﷺ). »

[Bukhârî et Muslim, texte de Muslim]

Dans une autre version de Bukhârî et Muslim : À la question : « Et qu'as-tu préparé pour sa rencontre ? », le bédouin répondit : « Je n'ai pour préparation ni jeûne abondant ni beaucoup de prières ni un nombre élevé d'aumônes, mais j'aime Dieu et Son Prophète. »

369. وعن أنس رضي الله عنه أن أعرابياً قال لرسول الله ﷺ : متى الساعة؟ قال رسول الله ﷺ : « ما أعددت لها؟ » قال : حُب الله ورسوله قال : « أنت مع من أحببت. » متفق عليه، وهذا لفظ مسلم.

وفي رواية لهما : ما أعددت لها من كثير صوم ولا صلاة ولا صدقة ولكنني أحب الله ورسوله.

**370.** Ibn Mas'ûd rapporte :

Un homme est venu trouver le Prophète (ﷺ) et lui demanda : « Ô Prophète de Dieu, que penses-tu d'un homme qui a aimé des gens sans pour autant les avoir rencontrés ? »

Le Prophète (ﷺ) répondit : « L'homme sera avec ceux qu'il aime. » [Bukhârî et Muslim]

Une version d'Ibn Hibbân rapporte cette nuance : « Que penses-tu d'un homme qui a aimé des gens sans pour autant avoir atteint leur niveau ? »

370. وعن ابن مسعود رضي الله عنه قال : جاء رجل إلى رسول الله ﷺ فقال : يا رسول الله كيف تقول في رجل أحب قوماً ولم يَلْحَقْ بِهِمْ؟ فقال رسول الله ﷺ : « المرء مع من أحبَّ. » متفق عليه.

**371.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Les gens sont comparables à des minerais, tels l'or et l'argent. Les meilleurs d'entre eux au temps de l'ignorance sont les meilleurs en islam, à condition qu'ils aient bien compris leur religion. Les âmes sont comparables à des armées mobilisées : celles qui se reconnaissent s'unissent, alors que celles qui n'ont point d'affinités sont en désaccord.

371. وعن أبي هريرة رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « النَّاسُ مَعَادِنُ كَمَعَادِنِ الذَّهَبِ وَالْفِضَّةِ، خَيْرُهُمْ فِي الْجَاهِلِيَّةِ خَيْرُهُمْ فِي الْإِسْلَامِ إِذَا فَتَهُوا. وَالْأَرْوَاحُ جُنُودٌ مُجْتَدَّةٌ، فَمَا تَعَارَفَ مِنْهَا ائْتَلَفَ، وَمَا تَنَافَرَ مِنْهَا، اخْتَلَفَ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Les esprits se reconnaissent en fonction de la nature de chacun, bonne ou mauvaise. Ainsi, ceux qui ont des affinités s'accordent les uns avec les autres, mais ceux qui n'en ont pas sont en désaccord.

### 372. Usayr ibn 'Amr rapporte :

'Umar ibn al-Khaṭṭāb avait coutume de demander aux Yéménites qui lui prêtaient renfort : « Est-ce que Uways ibn 'Āmir est parmi vous ? » Et ce, jusqu'au jour où il le rencontra. Il lui demanda : « Es-tu Uways ibn 'Āmir ? » – « Oui, répondit-il. » – « Tu appartiens bien à la tribu de Murād qui fait partie du clan de Qaran ? » – « C'est exact, dit-il. » – « Tu as été atteint de la maladie de la lèpre (*baraṣ*)\* et tu en as été guéri, mis à part une tache de la taille d'un dirham ? » – « Effectivement, répondit-il. » – « Ta mère est toujours en vie ? » – « Oui, répondit Uways. » 'Umar dit alors : « J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : "Uways ibn 'Āmir viendra en compagnie des Yéménites qui prêtent renfort, appartenant à la tribu de Murād qui elle-même fait partie du clan de Qaran. Il fut atteint de la maladie de la lèpre et il en guérit, mis à part une tache de la taille d'un dirham. Sa mère est toujours en vie et il lui témoigne une grande piété filiale. S'il jurait par Dieu, Dieu l'exaucerait. Si, donc, tu peux lui demander d'invoquer Dieu pour qu'Il te pardonne, fais-le !" Demande donc à Dieu de me pardonner. » Uways accepta sa demande puis 'Umar lui demanda : « Où vas-tu ? » – « À Kûfa, répondit-il. » – « Veux-tu que je t'écrive un mot de recommandation au gouverneur de cette ville ? » – « Je préfère être parmi les humbles, dit-il. »

L'année suivante, 'Umar rencontra un noble de Kûfa qui accomplissait le pèlerinage. 'Umar s'enquit de Uways. L'homme répondit : « Je l'ai quitté habitant une maison délabrée et ne possédant pas grand-chose. » 'Umar lui dit alors : « J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : "Uways ibn 'Āmir viendra en compagnie des Yéménites qui prêtent renfort, appartenant à la tribu de Murād qui elle-même fait partie de la tribu de Qaran. Il fut atteint de la maladie de la lèpre et il en guérit, mis à part une tache de la taille d'un dirham. Sa mère est toujours en vie et il lui témoigne une grande piété filiale. S'il jurait par Dieu, Dieu l'exaucerait. Si, donc, tu peux lui demander d'invoquer Dieu pour qu'Il te pardonne, fais-le !" » À son retour, l'homme demanda à Uways d'invoquer Dieu afin qu'Il lui pardonne. Uways répondit : « C'est à toi plutôt d'invoquer Dieu de me pardonner car tu reviens à peine d'un voyage saint [le pèlerinage]. » Puis Uways questionna l'homme : « As-tu rencontré 'Umar ? » – « Oui, répondit l'homme. » Il invoqua donc le pardon de Dieu en faveur de cet homme, puis comme les gens affluaient vers lui, il se retira. [Muslim]

Une autre version de Muslim, selon Usayr ibn Jâbir, rapporte : Des gens de Kûfa vinrent trouver 'Umar. Parmi eux se trouvait un homme qui se moquait de Uways. 'Umar demanda : « Y a-t-il parmi vous quelqu'un qui appartient à la tribu de Qaran ? » Alors, l'homme qui s'était moqué se présenta à 'Umar. 'Umar dit : « Le Prophète (ﷺ) a dit : "Un homme nommé Uways viendra à vous du Yémen, ne laissant que sa mère. Il fut

atteint de la maladie de la lèpre et il en guérit, mis à part une tache de la taille d'un dinar ou d'un dirham. Que celui donc qui le rencontre lui demande d'invoquer le pardon de Dieu en sa faveur.» »

'Umar rapporte dans une autre version de Muslim : « J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : "Le meilleur des *tābi'in* est un homme nommé Uways dont la mère est encore en vie et qui a été atteint de la lèpre\*. Demandez-lui d'invoquer Dieu de vous pardonner.» »

372. وعن أسير بن عمرو قال : كَانَ عُمَرُ بْنُ الْخَطَّابِ رضي الله عنه إِذَا أتَى عَلَيْهِ أَمْدَادُ أَهْلِ الْيَمَنِ سَأَلَهُمْ : أَمِيتُكُمْ أَوْ أَمِيتُ بَنِي عَامِرٍ ؟ حَتَّى أَتَى عَلَى أُوَيْسٍ فَقَالَ لَهُ : أَنْتَ أُوَيْسُ بْنُ عَامِرٍ ؟ قَالَ : نَعَمْ . قَالَ : مِنْ مُرَادِ ثَمٍّ مِنْ قَرْنٍ ؟ قَالَ : نَعَمْ . قَالَ : فَكَانَ بِكَ بَرَصٌ فَبَرَأْتَ مِنْهُ إِلَّا مَوْضِعَ دِرْهَمٍ ؟ قَالَ : نَعَمْ . قَالَ : لَكَ وَالِدَةٌ ؟ قَالَ : نَعَمْ . قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم يَقُولُ : « يَا بَنِي عَلِيٍّ عَلَيْكُمْ أُوَيْسُ بْنُ عَامِرٍ مَعَ أَمْدَادِ أَهْلِ الْيَمَنِ مِنْ مُرَادٍ ، ثُمَّ مِنْ قَرْنٍ كَانَ بِهِ بَرَصٌ ، فَبَرَأَ مِنْهُ إِلَّا مَوْضِعَ دِرْهَمٍ ، لَهُ وَالِدَةٌ هُوَ بِهَا بَرٌّ لَوْ أَفْسَمَ عَلَى اللَّهِ لِأَبْرَةٍ ، فَإِنْ اسْتَطَعْتَ أَنْ يَسْتَغْفِرَ لَكَ فافْعَل . » فَاسْتَغْفِرَ لِي . فَاسْتَغْفَرَ لَهُ . فَقَالَ لَهُ عُمَرُ : أَيْنَ تُرِيدُ ؟ قَالَ : الْكُوفَةَ . قَالَ : أَلَا أَكْتُبُ لَكَ إِلَى عَامِلِهَا ؟ قَالَ : أَكُونُ فِي غَيْرِ النَّاسِ أَحَبُّ إِلَيَّ . فَلَمَّا كَانَ مِنَ الْعَامِ الْمُقْبِلِ حَجَّ رَجُلٌ مِنْ أَشْرَافِهِمْ ، فَوَافَقَ عُمَرَ ، فَسَأَلَهُ عَنْ أُوَيْسٍ فَقَالَ : تَرَكْتُهُ رَثَّ الْبَيْتِ قَلِيلَ الْمَتَاعِ ، قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم يَقُولُ : « يَا بَنِي عَلِيٍّ عَلَيْكُمْ أُوَيْسُ بْنُ عَامِرٍ مَعَ أَمْدَادِ مِنْ أَهْلِ الْيَمَنِ مِنْ مُرَادٍ ثُمَّ مِنْ قَرْنٍ ، كَانَ بِهِ بَرَصٌ فَبَرَأَ مِنْهُ إِلَّا مَوْضِعَ دِرْهَمٍ ، لَهُ وَالِدَةٌ هُوَ بِهَا بَرٌّ . لَوْ أَفْسَمَ عَلَى اللَّهِ لِأَبْرَةٍ . فَإِنْ اسْتَطَعْتَ أَنْ يَسْتَغْفِرَ لَكَ فافْعَل . » فَأَتَى أُوَيْسًا ، فَقَالَ : اسْتَغْفِرْ لِي . قَالَ : أَنْتَ أَحَدْتُ عَهْدًا بِسَفَرٍ صَالِحٍ ، فَاسْتَغْفِرْ لِي . قَالَ : لَقِيتُ عُمَرَ ؟ قَالَ : نَعَمْ . فَاسْتَغْفَرَ لَهُ . فَفَطِنَ لَهُ النَّاسُ . فَانْطَلَقَ عَلَى وَجْهِهِ . رواه مسلم .

وفي رواية لمسلم أيضاً عن أسير بن جابر رضي الله عنه أَنَّ أَهْلَ الْكُوفَةِ وَقَدُوا عَلَى عُمَرَ رضي الله عنه وَفِيهِمْ رَجُلٌ مِمَّنْ كَانَ يَسْحَرُ بِأُوَيْسٍ ، فَقَالَ عُمَرُ : هَلْ هَا هُنَا أَحَدٌ مِنَ الْقَرْنِيِّينَ ؟ فَجَاءَ ذَلِكَ الرَّجُلُ . فَقَالَ عُمَرُ : إِنَّ رَسُولَ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم قَدْ قَالَ : « إِنَّ رَجُلًا يَا بَنِيكُمْ مِنَ الْيَمَنِ يُقَالُ لَهُ أُوَيْسٌ ، لَا يَدْعُ بِالْيَمَنِ غَيْرَ أُمِّ لَهُ ، قَدْ كَانَ بِهِ بِيَاضٌ فَدَعَا اللَّهُ تَعَالَى ، فَأَذْهَبَهُ إِلَّا مَوْضِعَ الدِّيَنَارِ أَوْ الدَّرْهَمِ ، فَمَنْ لَقِيَهُ مِنْكُمْ ، فَلْيَسْتَغْفِرْ لَكُمْ . »

وفي رواية له : عن عمر رضي الله عنه قَالَ : إِنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم يَقُولُ : « إِنَّ خَيْرَ التَّابِعِينَ رَجُلٌ يُقَالُ لَهُ أُوَيْسٌ ، وَلَهُ وَالِدَةٌ وَكَانَ بِهِ بِيَاضٌ ، فَمَرَوْهُ ، فَلْيَسْتَغْفِرْ لَكُمْ . »

Ce qu'il faut retenir :

- Les *tābi'in* sont ceux qui ont rencontré les Compagnons du Prophète tout en étant croyants et sont morts ainsi. Il semble que Uways ibn 'Amir était atteint d'une faveur spéciale, puisque le Prophète ne l'a jamais rencontré – il se peut même que Uways ne fut même pas né du vivant du Prophète. Pourtant, le Prophète prédit la rencontre de 'Umar avec Uways et donna une description très détaillée de ce dernier, ce qui compte parmi les miracles du Prophète (ﷺ).
- *baras* : traduit ici par lèpre, mais cela peut être une dépigmentation de la peau sous forme de taches (vitiligo).

**373.** 'Umar ibn al-Khaṭṭāb rapporte :

J'ai demandé au Prophète (ﷺ) l'autorisation d'accomplir la *'umra*. Il me l'accorda et dit : « Ne nous oublie pas, petit frère, dans tes prières. » Il prononça alors une parole que je n'échangerais pour rien au monde. [Abū Dāwūd et Tirmidhī]

On trouve dans une autre version : « Associe-nous, petit frère, à tes prières. »

373. وعن عمر بن الخطاب رضي الله عنه قال : استأذنتُ النَّبِيَّ ﷺ في العُمرة فأذن لي، وقال : « لا تَسْتَسْنَا يَا أَخِيَّ مِنْ دُعَايِكَ. » فقال كَلِمَةً مَا يَسُرُّنِي أَنَّ لِي بِهَا الدُّنْيَا.

وفي رواية قال : « أَشْرِكُنَا يَا أَخِيَّ فِي دُعَايِكَ. » حديثٌ صحيحٌ رواه أبو داود، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيحٌ.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de demander à celui qui accomplit un voyage – et à plus forte raison un pèlerinage à La Mecque – d'invoquer Dieu en sa faveur, même si celui qui demande est plus pieux que le voyageur.

**374.** Ibn 'Umar rapporte :

Le Prophète (ﷺ) visitait régulièrement [la mosquée] de Qubâ' à pied ou sur une monture. Il y accomplissait alors deux unités de prière (*raka'ât*). [Bukhârî et Muslim]

Une autre version mentionne : « Le Prophète (ﷺ) visitait la mosquée de Qubâ' tous les samedis à pied ou à dos de monture. Ibn 'Umar en faisait de même. »

374. وعن ابن عمر رضي الله عنهما قال : كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يَزُورُ قُبَاءَ رَاكِبًا وَمَاشِيًا، فَيُصَلِّي فِيهِ رَكَعَتَيْنِ. متفقٌ عليه.

وفي رواية : كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يَأْتِي مَسْجِدَ قُبَاءَ كُلِّ سَبْتٍ رَاكِبًا وَمَاشِيًا وَكَانَ ابْنُ عُمَرَ يَفْعَلُهُ.

Ce qu'il faut retenir :

- Tirmidhî rapporte qu'une *salât* faite dans cette mosquée équivaut à l'accomplissement d'une *umra*. Il est donc recommandé de visiter la mosquée de Qubâ'. Et si 'Abdullâh ibn 'Umar la visitait aussi, c'est parce qu'il s'attachait scrupuleusement à imiter le Prophète (ﷺ) dans ses faits et gestes.

## Chapitre 46

### Les mérites de l'amour en Dieu

باب فضل الحب في الله والحث عليه وإعلام الرجل من يحبه أنه يحبه

وماذا يقول له إذا أعلمه

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ وَالَّذِينَ مَعَهُ أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ رُحَمَاءُ بَيْنَهُمْ. ﴾ [الفتح (29)] إِلَى آخِرِ السُّورَةِ.

﴿ وَالَّذِينَ تَبَوَّأُوا الدَّارَ وَالْإِيمَانَ مِنْ قَبْلِهِمْ يُحِبُّونَ مَنْ هَاجَرَ إِلَيْهِمْ. ﴾ [الحشر (9)]

﴿ مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ وَالَّذِينَ مَعَهُ أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ رُحَمَاءُ بَيْنَهُمْ. ﴾ [الفتح (29)] إِلَى آخِرِ السُّورَةِ.

﴿ وَالَّذِينَ تَبَوَّأُوا الدَّارَ وَالْإِيمَانَ مِنْ قَبْلِهِمْ يُحِبُّونَ مَنْ هَاجَرَ إِلَيْهِمْ. ﴾ [الحشر (9)]

**375.** Selon Anas, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui possède ces trois qualités goûtera à la douceur de la foi : aimer Dieu et Son Prophète plus que tout, aimer les gens et ne les aimer que pour Dieu, et enfin répugner à retourner à la mécréance après que Dieu l'en ait épargné comme il lui répugnerait d'être jeté au feu. [Bukhârî et Muslim]

375. وعن أنس رضي الله عنه عن النبي صلى الله عليه وسلم قال : « ثَلَاثٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ وَجَدَ بِهِنَّ حَلَاوَةَ الْإِيمَانِ : أَنْ يَكُونَ اللَّهُ وَرَسُولَهُ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِمَّا سِوَاهُمَا، وَأَنْ يُحِبَّ الْمَرْءَ لَا يُحِبُّهُ إِلَّا لِلَّهِ، وَأَنْ يَكْرَهُ أَنْ يُعْوَدَ فِي الْكُفْرِ بَعْدَ أَنْ أَنْقَذَهُ اللَّهُ مِنْهُ كَمَا يَكْرَهُ أَنْ يُقْدَفَ فِي النَّارِ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La foi se caractérise par l'amour de l'obéissance à Dieu et à Son Prophète (صلى الله عليه وسلم). Cet amour se réalise en privilégiant la satisfaction de Dieu aux passions de l'âme, de sorte que le cœur et les membres n'agissent qu'en conformité aux préceptes divins. Le cœur répugne alors à retourner à la mécréance. Mais abhorrer la mécréance n'est pas une simple parole que l'on professe, c'est un sentiment qui nous pousse à nous éloigner de tout ce qui mène à la mécréance parmi les paroles et les actes.

**376.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit :

Sept personnes seront protégées sous l'ombre de Dieu, le jour où il n'y aura d'ombre que la Sienna : un chef équitable ; un homme jeune qui a grandi dans l'adoration de Dieu, Puissant et Majestueux ; un homme dont le cœur est attaché aux mosquées ; deux hommes qui se sont aimés en Dieu, se réunissant pour Lui et se séparant pour Lui ; un homme qu'une femme noble et belle convia à l'adultère et qui a répondu en disant : « Je crains Dieu ! » ; un homme qui a fait une aumône si discrètement que sa main gauche ignore ce qu'a dépensé sa main droite ; et enfin un homme qui a évoqué Dieu dans la solitude, emplissant ainsi ses yeux de larmes. [Bukhârî et Muslim]

376. وعن أبي هريرة رضي الله عنه عن النبي صلى الله عليه وسلم قال : « سَبْعَةٌ يُظِلُّهُمُ اللَّهُ فِي ظِلِّهِ يَوْمَ لَا ظِلَّ إِلَّا لِلَّهِ : إِمَامٌ عَادِلٌ، وَشَابٌّ نَشَأَ فِي عِبَادَةِ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ، وَرَجُلٌ قَلْبُهُ مَعْلَقٌ بِالْمَسَاجِدِ وَرَجُلَانِ تَحَابَّا فِي اللَّهِ اجْتَمَعَا عَلَيْهِ، وَتَفَرَّقَا عَلَيْهِ، وَرَجُلٌ دَعَتْهُ امْرَأَةٌ ذَاتُ مَنْصِبٍ وَجَمَالٍ، فَقَالَ : إِنِّي أَخَافُ اللَّهَ، وَرَجُلٌ تَصَدَّقَ بِصَدَقَةٍ، فَأَخْفَاهَا حَتَّى لَا تَعْلَمَ شِمَالُهُ مَا تُنْفِقُ يَمِينُهُ، وَرَجُلٌ ذَكَرَ اللَّهَ خَالِيًا فَفَاضَتْ عَيْنَاهُ. » متفق عليه.

**377.** Toujours selon lui, le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit :

Dieu dira le jour de la Résurrection : « Où sont ceux qui se sont aimés dans Ma Majesté ? En ce jour, Je les protégerai de Mon ombre, le jour où il n'y aura d'ombre que la Mienne. » [Muslim]

377. وعنه قال : قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : « إِنْ اللَّهُ تَعَالَى يَقُولُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ : أَيْنَ الْمُتَحَابُّونَ بِجَلَالِي ؟ الْيَوْمَ أُظِلُّهُمْ فِي ظِلِّي يَوْمَ لَا ظِلَّ إِلَّا لِي. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Ceux qui se sont aimés en Dieu bénéficieront des honneurs du Tour-Puissant qui les protégera de Son ombre.

**378.** Toujours selon lui, le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit :

Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne croirez pas. Et vous ne croirez pas tant que vous ne vous aimerez pas. Vous indiquerais-je une action qui, si vous la mettez en pratique, suscitera votre amour mutuel ? Saluez-vous les uns les autres. [Muslim]

378. وعنه قال : قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : « وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَا تَدْخُلُوا الْجَنَّةَ حَتَّى تُؤْمِنُوا، وَلَا تُؤْمِنُوا حَتَّى تَحَابُّوا، أَوْ لَا أَدُلُّكُمْ عَلَى شَيْءٍ إِذَا فَعَلْتُمْوه تَحَابَبْتُمْ ؟ أَفْسُوا السَّلَامَ بَيْنَكُمْ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La foi ne se limite pas à un simple sentiment qui réside dans le cœur, mais c'est aussi une action, comme il est évoqué dans le hadith : « Vous ne croirez pas tant que vous ne vous aimerez pas. » Pour parvenir à cela, le Prophète (ﷺ) nous donne un moyen qui facilitera la concorde et l'union des cœurs entre les individus d'une société : le fait de se saluer quand on se rencontre. En islam, saluer ceux que l'on rencontre est recommandé (sunna), répondre à la salutation est une obligation. Et si le mot *salâm* dans le hadith a été traduit par « salut », il est intéressant de savoir que la racine du mot *salâm* admet plusieurs acceptions. Ainsi, le terme *salâm* a-t-il également le sens de paix, sécurité. On pourrait alors traduire la dernière partie du hadith « *afshû as-salâm baynakum* » par : « Répandez la paix autour de vous. »

**379.** Abû Hurayra rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Un homme rendit visite à l'un de ses frères qui habitait dans un autre village. Dieu envoya un ange sur son chemin. Lorsqu'il arriva, l'ange lui demanda : « Où vas-tu ? » – « Je vais rendre visite à un frère qui habite ce village. » – « Lui as-tu confié quelque chose dont tu voudrais t'assurer du bon état ? » – « Non, si ce n'est du fait que je l'aime en Dieu, répondit l'homme. » L'ange lui dit alors : « Je suis envoyé par Dieu auprès de toi afin de t'annoncer que Dieu t'aime comme tu as aimé en Lui cette personne. » [Muslim]

379. وعنه عن النبي ﷺ: « أَنَّ رَجُلًا زَارَ أَخَاهُ فِي قَرْيَةٍ أُخْرَى، فَأَرْصَدَ اللَّهُ لَهُ عَلَى مَدْرَجَتِهِ مَلَكًا. وَذَكَرَ الْحَدِيثَ إِلَى قَوْلِهِ: « إِنْ اللَّهُ قَدْ أَحَبَّكَ كَمَا أَحْبَبْتَهُ فِيهِ. » رَوَاهُ مُسْلِمٌ. وَقَدْ سَبَقَ بِالْبَابِ قَبْلَهُ (رَقْم 361).

**380.** Selon Barâ' ibn 'Azib, le Prophète (ﷺ) a dit à propos des *ansârs* :

Seul un croyant les aime, et seul un hypocrite les déteste. Quiconque les aime est aimé de Dieu ; et quiconque les déteste est détesté de Dieu. [Bukhârî et Muslim]

380. وعن البراء بن عازب رضي الله عن النبي ﷺ أنه قال في الأنصار: « لَا يُحِبُّهُمْ إِلَّا مُؤْمِنٌ، وَلَا يُبْغِضُهُمْ إِلَّا مُتَافِقٌ، مَنْ أَحَبَّهُمْ أَحَبَّهُ اللَّهُ، وَمَنْ أَبْغَضَهُمْ أَبْغَضَهُ اللَّهُ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Les *ansârs* sont les habitants de Médine qui ont accordé asile aux musulmans émigrés de La Mecque et qui ont soutenu le Prophète et ses Compagnons. Ils ont soutenu l'islam par leurs biens et leurs âmes, et c'est la raison de leur appellation *ansârs* qui signifie en arabe : auxiliaires, partisans. L'amour des *ansârs* est un devoir ; les détester est un signe d'hypocrisie qui fait sortir l'individu de la communauté musulmane.

**381.** Mu'âdh rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Dieu, Puissant et Majestueux, dit : « Ceux qui s'aiment en Ma Majesté auront des chaires de lumière que leur envieront les prophètes et les martyrs. » [Tirmidhî qui le considère *hasan sahih*]

381. وعن معاذ رضي الله عنه قال: سمعت رسول الله ﷺ يقول: « قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ: الْمُتَّحَابُونَ فِي جَلَالِي، لَهُمْ مَنَابِرٌ مِنْ نُورٍ يَغِطُّهُمْ النَّبِيُّونَ وَالشُّهَدَاءُ. » رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ: حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

Ce qu'il faut retenir :

- Le fait que les prophètes les envieront ne veut nullement dire qu'ils sont mieux qu'eux. Certes, les prophètes sont les meilleurs des hommes qu'a porté l'humanité, cependant cette envie vise à montrer les bienfaits dont ils jouiront et la haute position que Dieu leur accorde.

**382.** Abû Idrîss al-Khawlânî rapporte :

J'entrai à la mosquée de Damas lorsque j'y vis un jeune homme aux dents blanches entouré de gens. Quand ils étaient en désaccord sur une question, ils la lui exposaient et adoptaient son opinion. Je me renseignai alors sur son identité et on m'informa qu'il

s'agissait de Mu'adh ibn Jabal. Le lendemain, je partis de bonne heure à la mosquée mais je constatai qu'il m'y avait précédé. Il pria. J'attendis qu'il finisse sa *ṣalât* puis je me présentai à lui, le saluai et lui dis : « Par Dieu, je t'aime en Dieu ! » Il me dit : « Le jures-tu par Dieu ? » Je lui répondis : « Oui, par Dieu ! » Il réitéra sa question : « Le jures-tu par Dieu ? » De nouveau, je lui répondis : « Oui, par Dieu ! » Il me saisit par mon manteau et me tira vers lui puis déclara : « Réjouis-toi car j'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : "Dieu le Très-Haut dit : Mon amour revient de droit à ceux qui s'aiment en Moi, se réunissent et se rendent visite en Moi, et à ceux qui se sont fait largesse en Moi." » [Mâlik qui le considère *ṣahîh*]

382. وعن أبي إدريس الخولاني رحمه الله قال : دَخَلْتُ مَسْجِدَ دِمَشْقَ، فَإِذَا فَتَى بَرَّاقُ الشَّنَائِيَا وَإِذَا النَّاسُ مَعَهُ، فَإِذَا اخْتَلَفُوا فِي شَيْءٍ، أَسْتَدْوُهُ إِلَيْهِ، وَصَدَرُوا عَنْ رَأْيِهِ، فَسَأَلْتُ عَنْهُ، فَقِيلَ : هَذَا مُعَاذُ بْنُ جَبَلٍ رضي الله عنه فَلَمَّا كَانَ مِنَ الْعَدِ، هَمَّجَرْتُ، فَوَجَدْتُهُ قَدْ سَبَقَنِي بِالتَّهَجِيرِ، وَوَجَدْتُهُ يُصَلِّي، فَأَنْتَظَرْتُهُ حَتَّى قَضَى صَلَاتَهُ، ثُمَّ جِئْتُهُ مِنْ قِبَلِ وَجْهِهِ، فَسَلَّمْتُ عَلَيْهِ، ثُمَّ قُلْتُ : وَاللَّهِ إِنِّي لِأُحِبُّكَ اللَّهُ، فَقَالَ : أَللَّهُ؟ فَقُلْتُ : أَللَّهُ، فَقَالَ : أَللَّهُ؟ فَقُلْتُ : أَللَّهُ. فَأَخَذَنِي بِجَنْبِ رِدَائِي فَجَبَدَنِي إِلَيْهِ، فَقَالَ : أَبَشِرْ، فَإِنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « قَالَ اللَّهُ تَعَالَى وَجَبَّتْ مَحَبَّتِي لِلْمُتَحَابِّينَ فِيَّ، وَالْمُتَجَالِسِينَ فِيَّ، وَالْمُتَزَاوِرِينَ فِيَّ، وَالْمُتَبَادِلِينَ فِيَّ. » حديث صحيح رواه مالك في الموطأ بإسناده الصحيح.

**383.** Selon Abû Karîma al-Miqdâd ibn Ma'dikarib, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsqu'un homme aime son frère, qu'il le lui dise. [Abû Dâwûd et Tirmidhî qui le considèrent *ṣahîh*]

383. عن أبي كريمة المقداد بن معدي كرب رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال « إِذَا أَحَبَّ الرَّجُلُ أَخَاهُ، فَلْيُخْبِرْهُ أَنَّهُ يُحِبُّهُ. » رواه أبو داود، والترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- Lorsque l'homme fait savoir à son frère qu'il l'aime, les liens qui les unissent se renforcent, la solidarité se consolide et l'amour mutuel grandit.

**384.** Mu'adh rapporte que l'Envoyé de Dieu (ﷺ) le saisit par la main et lui dit :

Ô Mu'adh, par Dieu, je t'aime ! Je te recommande, Mu'adh, de ne jamais oublier de dire à la fin de chaque *ṣalât* : « Mon Dieu ! Aide-moi à Te mentionner, à Te remercier et à T'adorer comme il sied. » [Abû Dâwûd et Nasâ'î qui le considère *ṣahîh*]

384. وعن معاذ رضي الله عنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَخَذَ بِيَدِهِ وَقَالَ : « يَا مُعَاذُ وَاللَّهِ إِنِّي لِأُحِبُّكَ، ثُمَّ أَوْصِيكَ يَا مُعَاذُ لَا تَدَعَنَّ فِي ذِكْرِ كُلِّ صَلَاةٍ تَقُولُ : اللَّهُمَّ أَعِنِّي عَلَى ذِكْرِكَ وَشُكْرِكَ وَحُسْنِ عِبَادَتِكَ. » حديث صحيح، رواه أبو داود والنسائي بإسناد صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- La manière remarquable du Prophète dans l'éducation de ses Compagnons. Il utilise des paroles douces telles : « Par Dieu, je t'aime. » De ce fait, l'auditeur est plus à même d'écouter sa recommandation. Et ici, il donne un grand trésor à Mu'adh, en lui enseignant cette invocation de grand mérite par laquelle il est recommandé d'implorer Dieu après chaque *ṣalât* obligatoire.

**385.** Anas rapporte :

Un homme se trouvait chez le Prophète (ﷺ) lorsque quelqu'un passa devant eux. L'homme dit au Prophète : « Ô Prophète de Dieu, j'aime cet homme. » Le Prophète (ﷺ)

lui demanda alors : « Le lui as-tu fait savoir ? » – « Non. » – « Alors, dis-le lui ! » L'homme le rattrapa et lui déclara : « Je t'aime en Dieu ! » Et l'autre de répondre : « Que t'aime Celui pour Lequel tu m'as aimé. » [Abû Dâwûd, la chaîne de ce hadith est fiable (*ṣahîh*)]

385. وعن أنس رضي الله عنه أَنَّ رَجُلًا كَانَ عِنْدَ النَّبِيِّ ﷺ فَمَرَّ بِهِ، فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنِّي لِأَحِبُّ هَذَا، فَقَالَ لَهُ النَّبِيُّ ﷺ: «أَأَعْلَمْتُهُ؟» قَالَ: لَا قَالَ: «أَعْلَمُهُ.» فَلَحِقَهُ، فَقَالَ: إِنِّي أَحْبَبْتُكَ فِي اللَّهِ، فَقَالَ: أَحْبَبْتُكَ الَّذِي أَحْبَبْتَنِي لَهُ. رواه أبو داود بإسنادٍ صحيح.

## Chapitre 47

### Les signes de l'amour de Dieu pour Son serviteur

#### باب علامات حب الله تعالى للعبد والحث على التخلق بها والسعي في تحصيلها

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Dis-leur : “Si vous aimez Dieu réellement, suivez-moi et Dieu vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Dieu est Indulgent et Miséricordieux.” ﴾ Coran 3/31

﴿ Ô vous qui croyez ! Si certains d'entre vous renient leur foi, Dieu fera alors surgir d'autres hommes qu'Il aimera et qui L'aimeront. Humbles avec les croyants, durs envers les négateurs, ils combattront au service de Dieu, sans la crainte d'un reproche quelconque. Telle est la grâce de Dieu, qu'Il accorde à qui Il veut, car Dieu est le Détenteur des faveurs et l'Omniscient. ﴾ Coran 5/54

قال الله تعالى: ﴿ قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ. ﴾ [آل عمران (31)]

وقال تعالى: ﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا مَنْ يَرْتَدَّ مِنْكُمْ عَنْ دِينِهِ فَسَوْفَ يَأْتِي اللَّهَ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُ أَذِلَّةٌ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ أَعِزَّةٌ عَلَى الْكَافِرِينَ يُجَاهِدُونَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَلَا يَخَافُونَ لَوْمَةَ لَائِمٍ ذَلِكَ فَضْلُ اللَّهِ يُؤْتِيهِ مَنْ يَشَاءُ وَاللَّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ. ﴾ [المائدة (54)]

**386.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Dieu le Très-Haut dit : « Quiconque se montre hostile envers l'un de Mes proches (*walîy*), Je lui déclare la guerre. Parmi les actions que Mon serviteur accomplit pour se rapprocher de Moi, aucune ne M'est plus agréable que la pratique de ce que Je lui ai imposé. Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi par des œuvres surrogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Et quand Je l'aime, Je deviens son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit, sa main avec laquelle il saisit et son pied avec lequel il marche. S'il Me demande, Je lui accorderai et s'il cherche Ma protection, Je le protégerai sans nul doute. » [Bukhârî]

386. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال: قال رسول الله ﷺ: «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى قَالَ: مَنْ عَادَى لِي وَلِيًّا، فَقَدْ آذَنْتُهُ بِالْحَرْبِ، وَمَا تَقَرَّبَ إِلَيَّ عَبْدِي بِشَيْءٍ أَحَبَّ إِلَيَّ مِمَّا اقْتَرَضْتُ عَلَيْهِ، وَمَا يَزَالُ عَبْدِي يَتَقَرَّبُ إِلَيَّ بِالنَّوَافِلِ حَتَّى أُحِبَّهُ، فَإِذَا أَحْبَبْتُهُ،

كُنْتُ سَمْعُهُ الَّذِي يَسْمَعُ بِهِ، وَبَصَرُهُ الَّذِي يُبْصِرُ بِهِ، وَيَدُهُ الَّتِي يَبْطِشُ بِهَا، وَرِجْلُهُ الَّتِي يَمْشِي بِهَا وَإِنْ سَأَلَنِي أَعْطَيْتُهُ، وَلَكِنْ اسْتَعَاذَنِي لِأَعِيدَنَّهُ. « رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- L'être humain gagne l'amour de son Créateur tout d'abord par la pratique des obligations, ensuite cet amour croît en accomplissant des œuvres surrogatoires. Ainsi, ne pas effectuer ce que Dieu a prescrit mérite un châtement, accomplir une œuvre surrogatoire mérite une récompense, et la délaisser ne constitue pas pour autant un péché. Mais s'y attacher élève au rang de *walîy*. Le *walîy* de Dieu est celui qui s'est rapproché de son Créateur en accomplissant ce que Dieu a prescrit et en s'éloignant de ce qu'Il a proscrit. Dieu a dit : « En vérité, les rapprochés de Dieu ne connaîtront ni crainte ni peine, car ceux qui ont la foi et se prémunissent recevront la bonne nouvelle en ce monde et dans la vie future. » (Coran 10/62) Ce niveau est tel que Dieu le pousse à la bonne action, Il le guide et le préserve de ce qui peut susciter Sa désobéissance. Ainsi, nulle crainte n'absorbe le serviteur si ce n'est celle de son Seigneur car Dieu Se venge de celui qui fait du tort à l'un de Ses protégés. Et toute invocation devient alors exaucée, sans aucun doute.

**387.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque Dieu aime un serviteur, Il appelle Gabriel en ces termes : « Dieu le Très-Haut aime untel, aime-le donc ! » C'est alors que Gabriel se met à l'aimer puis appelle à son tour ceux qui peuplent le Ciel et les interpelle ainsi : « Dieu aime untel, aimez-le donc ! » Il devient alors aimé des habitants du Ciel, puis l'agrément lui est accordé sur Terre. [Bukhârî et Muslim]

Une version de Muslim rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Lorsque Dieu aime un serviteur, Il appelle Gabriel et lui dit : "J'aime untel, aime-le donc !" Gabriel l'aime alors et s'écrie dans le Ciel : "Dieu aime untel, aimez-le donc !" Les habitants du Ciel l'aiment alors puis l'agrément lui est accordé sur Terre. Lorsque Dieu déteste un serviteur, Il lance cet appel à Gabriel : "Je déteste untel, déteste-le donc !" Alors Gabriel se met à le détester et interpelle à son tour les habitants du Ciel ainsi : "Dieu déteste untel, détestez-le donc !" Puis l'animosité lui est assignée sur Terre. »

387. وعنه عن النبي ﷺ قال : « إِذَا أَحَبَّ اللَّهُ تَعَالَى الْعَبْدَ نَادَى جِبْرِيلُ : إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يُحِبُّ فُلَانًا فَأَحْبِبْهُ، فَيَحْبِبُهُ جِبْرِيلُ، فَيَنَادِي فِي أَهْلِ السَّمَاءِ : إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ فُلَانًا فَأَحْبِبُوهُ. فَيَحْبِبُهُ أَهْلُ السَّمَاءِ، ثُمَّ يُوضَعُ لَهُ الْقَبُولُ فِي الْأَرْضِ. » متفق عليه. وفي رواية لمسلم : قال رسول الله ﷺ : « إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى إِذَا أَحَبَّ عَبْدًا دَعَا جِبْرِيلَ فَقَالَ : إِنِّي أُحِبُّ فُلَانًا فَأَحْبِبْهُ، فَيَحْبِبُهُ جِبْرِيلُ، ثُمَّ يَنَادِي فِي السَّمَاءِ، فَيَقُولُ : إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ فُلَانًا، فَأَحْبِبُوهُ فَيَحْبِبُهُ أَهْلُ السَّمَاءِ ثُمَّ يُوضَعُ لَهُ الْقَبُولُ فِي الْأَرْضِ، وَإِذَا أَبْغَضَ عَبْدًا دَعَا جِبْرِيلَ، فَيَقُولُ : إِنِّي أَبْغَضُ فُلَانًا، فَأَبْغِضْهُ، فَيَبْغِضُهُ جِبْرِيلُ، ثُمَّ يَنَادِي فِي أَهْلِ السَّمَاءِ : إِنَّ اللَّهَ يُبْغِضُ فُلَانًا، فَأَبْغِضُوهُ، فَيَبْغِضُهُ أَهْلُ السَّمَاءِ ثُمَّ تُوضَعُ لَهُ الْبُغْضَاءُ فِي الْأَرْضِ. »

Ce qu'il faut retenir :

- Les habitants du Ciel désignent ici les anges. L'amour des habitants des Cieux et de la Terre pour l'homme est consenti aux gens de piété et de vertu.

**388.** 'Aïsha rapporte :

Le Prophète (ﷺ) envoya un homme à la tête d'une armée. C'est lui qui présidait la *salât* de ses compagnons et la clôturait toujours par la récitation de la sourate (112) : « Dis : "C'est Lui, Dieu l'Unique." » À leur retour, ils évoquèrent ce fait au Prophète (ﷺ) qui leur dit : « Demandez-lui pourquoi il agit ainsi. » Ils l'interrogèrent alors et eurent la réponse suivante : « Car elle contient les attributs du Miséricordieux, j'aime

donc la réciter. » Le Prophète (ﷺ) leur dit alors : « Annoncez-lui que Dieu le Très-Haut l'aime. » [Bukhârî et Muslim]

388. وعن عائشة رضي الله عنها أن رسول الله ﷺ بعث رجلاً على سرية، فكان يقرأ لأصحابه في صلاتهم، فيختمهم بـ ﴿ قُلْ هُوَ اللهُ أَحَدٌ ﴾ فلما رجعوا، ذكروا ذلك لرسول الله ﷺ فقال : « سلوه لأي شيء يصنع ذلك؟ » فسألوه، فقال : لأنها صفة الرحمن، فآنا أحب أن أقرأ بها، فقال رسول الله ﷺ : « أخبروه أن الله تعالى يحبها. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est possible, d'après ce hadith, de lire plusieurs sourates (hormis la *fâtiha*) au cours d'une même *rak'û*, comme il est possible de répéter une sourate plusieurs fois au cours d'une même *salât*. Pour la sourate évoquée ici (112, *al-Ikhlâs*), elle affirme l'unicité divine et désapprouve l'associationnisme. Elle met en avant le devoir de n'adorer que Dieu et de ne demander secours qu'à Lui, le Suprême Refuge. C'est la raison pour laquelle ce Compagnon aimait la réciter. Enfin, il faut préciser que les autres Compagnons n'avaient pas pour but de stigmatiser leur frère, mais ils avaient pour habitude de questionner le Prophète (ﷺ) sur des questions liées au culte. Ils étaient soucieux d'appliquer correctement les préceptes divins et n'agissaient jamais sans savoir.

## Chapitre 48

### La mise en garde contre le fait de nuire aux personnes vertueuses, aux faibles et aux nécessiteux

#### باب التحذير من إيذاء الصالحين والضعفة والمساكين

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité se chargent d'une infamie et commettent un grave péché. ﴾ Coran 33/58

﴿ Alors, ne brime jamais l'orphelin ! Ne repousse jamais l'homme qui est dans le besoin ! ﴾ Coran 93/ 9-10

قال الله تعالى : ﴿ وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ بَغَيْرِ مَا اكْتَسَبُوا فَقَدِ احْتَمَلُوا بُهْتَانًا وَإِثْمًا مُّبِينًا. ﴾ [الأحزاب (58)]

وقال تعالى : ﴿ فَأَمَّا الْيَتِيمَ فَلَا تَقْهَرْ وَأَمَّا السَّائِلَ فَلَا تَنْهَرْ. ﴾ [الضحى (9 - 10)]

Nawawî ajoute : « Quant aux hadiths, ils sont nombreux. Notons celui rapporté par Abû Hurayra au chapitre précédent (hadith n° 386) et celui rapporté par Sa'd ibn Abî Waqqâs (hadiths n° 260 et 261). »

وأما الأحاديث فكثيرة منها حديث أبي هريرة رضي الله عنه في الباب قبل هذا (انظر الحديث رقم 386) (من عادي لي ولياً فقد أذنته بالحرب) ومنها حديث سعد بن أبي وقاص رضي الله عنه السابق (انظر الحديث رقم 260) في باب ملاطفة اليتيم، وقوله ﷺ (يا أبا بكر لئن كنت أغضبتهم لقد أغضبت ربك) (انظر الحديث رقم 261).

**389.** Jundab ibn 'Abdillâh rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Celui qui accomplit la *ṣalât ṣubḥ* (prière de l'aube) est sous la protection de Dieu. Faites en sorte que Dieu ne vous demande pas de comptes au sujet de la protection qu'Il

accorde, car s'Il le faisait, Il vous saisirait pour vous jeter la tête la première dans le feu de l'Enfer. [Muslim]

389. وعن جُنْدَبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ صَلَّى صَلَاةَ الصُّبْحِ ، فَهُوَ فِي ذِمَّةِ اللَّهِ ، فَلَا يَطْلُبُكُمْ اللَّهُ مِنْ ذِمَّتِهِ بِشَيْءٍ ، فَإِنَّهُ مَنْ يَطْلُبُهُ مِنْ ذِمَّتِهِ بِشَيْءٍ ، يُدْرِكُهُ ، ثُمَّ يَكْبِتُهُ عَلَى وَجْهِهِ فِي نَارِ جَهَنَّمَ . » رواه مسلم .

## Chapitre 49

### Le fait de juger les gens en se tenant aux faits

#### باب إجراء أحكام الناس على الظاهر وسرايرهم إلى الله تعالى

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ S'ils se repentent, s'ils accomplissent la *ṣalāt*, s'ils s'acquittent de la *zakāt*, laissez-les en paix, car Dieu est Clément et Miséricordieux. ﴾ Coran 9/5

قال الله تعالى : ﴿ فَإِنْ تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ فَخَلُّوا سَبِيلَهُمْ . ﴾ [التوبة (5)]

**390.** Selon Ibn 'Umar, le Prophète (ﷺ) a dit :

On m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'est pas de divinité hormis Dieu, que Muḥammad est l'Envoyé de Dieu, qu'ils accomplissent la *ṣalāt* et qu'ils s'acquittent de la *zakāt*. S'ils s'en acquittent, alors ils préservent de moi leur vie et leurs biens, excepté dans le cas où ils sont coupables au regard de l'islam, et Dieu les jugera en dernier ressort. [Bukhârî et Muslim]

390. وعن ابن عمر رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « أُمِرْتُ أَنْ أَقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّى يَشْهَدُوا أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ ، وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ ، وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ ، فَإِذَا فَعَلُوا ذَلِكَ ، عَصَمُوا مِنِّي دِمَاءَهُمْ وَأَمْوَالَهُمْ إِلَّا بِحَقِّ الْإِسْلَامِ ، وَحِسَابُهُمْ عَلَى اللَّهِ تَعَالَى . » متفق عليه .

Ce qu'il faut retenir :

- Il ne convient pas à un musulman de combattre quiconque proclame la profession de foi, ni qui que ce soit d'ailleurs sans raison valable. Il faut juger selon ce qui est apparent et c'est à Dieu qu'il revient de juger les hommes selon leur for intérieur. Le combat dont il est question dans ce hadith s'adresse aux polythéistes qui faisaient preuve d'une hostilité ouverte envers le Prophète (ﷺ) et ses Compagnons.

**391.** Selon Abû 'Abdillâh Ṭâriq ibn Ashyam, le Prophète (ﷺ) a dit :

Les biens et la vie de quiconque proclame qu'il n'y a de divinité que Dieu et qui renie toute autre adoration sont sacrés. Et c'est à Dieu Seul qu'il revient de lui demander des comptes ensuite. [Muslim]

391. وعن أبي عبد الله طَارِقِ بْنِ أَشْيَمٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « مَنْ قَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ ، وَكَفَرَ بِمَا يُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ ، حَرَّمَ مَالَهُ وَدَمَهُ ، وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ تَعَالَى . » رواه مسلم .

**392.** Abû Ma'bad al-Miqdâd ibn al-Aswad rapporte :

Je demandai au Prophète (ﷺ) : « Si je rencontre au combat un négateur, que nous nous battions et qu'il me coupe la main à l'aide de son épée, puis qu'il se réfugie derrière

un arbre pour se protéger et déclare : « Je me soumetts à Dieu » ; dans ce cas, Prophète, dois-je le tuer après qu'il ait prononcé une telle parole ? » Le Prophète me répondit : « Ne le tue pas ! » Je rétorquai alors : « Ô Prophète de Dieu, il a coupé l'une de mes mains puis a prononcé cette parole après l'avoir coupée ! » Le Prophète répondit : « Ne le tue pas, car si tu le faisais, il serait dans la situation où tu te trouvais avant de le tuer, et tu te trouverais dans la situation où il se trouvait avant qu'il n'ait fait sa déclaration. »

[Bukhârî et Muslim]

392. وعن أبي معبد المقداد بن الأسود رضي الله عنه قال : قلت لرسول الله ﷺ : أَرَأَيْتَ إِنْ لَقَيْتُ رَجُلًا مِنَ الْكُفَّارِ، فَأَقْتُلْتَنِي، فَضَرَبَ إِحْدَى يَدَيَّ بِالسَّيْفِ، فَقَطَعَهَا ثُمَّ لَادَ مِنِّي بِشَجَرَةٍ، فَقَالَ : أَسَلَمْتُ لِلَّهِ، أَأَقْتُلُهُ يَا رَسُولَ اللَّهِ بَعْدَ أَنْ قَالَهَا؟ فَقَالَ : « لَا تَقْتُلُهُ. » فَقُلْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ قَطَعَ إِحْدَى يَدَيَّ، ثُمَّ قَالَ ذَلِكَ بَعْدَمَا قَطَعَهَا؟ فَقَالَ : « لَا تَقْتُلُهُ، فَإِنَّ قَتْلَهُ، فَإِنَّهُ بِمَنْزِلَتِكَ قَبْلَ أَنْ تَقْتُلَهُ. وَإِنَّكَ بِمَنْزِلَتِهِ قَبْلَ أَنْ يَقُولَ كَلِمَتَهُ الَّتِي قَالَ. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith explique qu'il appartient à Dieu et à Lui Seul de juger le fond des cœurs. « Si tu le faisais, il serait dans la situation où tu te trouvais avant de le tuer » signifie qu'il serait musulman et que, de ce fait, sa vie deviendrait sacrée. « Tu te trouverais dans la situation où il se trouvait avant qu'il n'ait fait sa déclaration » signifie que ses héritiers auraient alors le droit de demander l'application (par la justice) de la loi du talion. Ainsi, malgré les apparences qui peuvent jouer contre lui, on ne peut juger le for intérieur d'un homme et on doit le considérer comme musulman s'il se déclare comme tel.

### 393. Usâma ibn Zayd rapporte :

Le Prophète ﷺ nous a envoyés en expédition à Hûraqa, une faction de la tribu nommée Juhayna. Tandis que nous parvenions au matin près de leur point d'eau, un homme parmi les *ansârs* et moi-même rattrapâmes un de leurs hommes. Mais, sous la menace de nos armes, il proclama : « Il n'est de dieu que Dieu. » L'*ansâr* l'épargna mais moi, je le transperçai de ma lance, ce qui le tua. Lorsque nous retournâmes à Médine, le Prophète ﷺ fut informé de l'incident et m'interrogea : « Usâma, l'as-tu tué après qu'il ait déclaré qu'il n'y a de dieu que Dieu ? » – « Envoyé de Dieu, sa déclaration n'était qu'en vue d'échapper [à la mort]. » – « L'as-tu tué après qu'il ait déclaré qu'il n'y a de dieu que Dieu ? » Le Prophète ne cessa de répéter ces propos au point que j'aurais souhaité ne pas être devenu musulman avant ce jour. [Bukhârî et Muslim]

Une version rapporte : « Le Prophète me questionna : “L'as-tu tué après qu'il ait dit : Il n'est de dieu que Dieu ?” – “Prophète de Dieu, il l'a dit seulement par peur de mon arme.” – “As-tu ouvert sa poitrine pour savoir s'il avait prononcé cette parole sincèrement ou non ?” Il ne cessa alors de répéter sa question au point que j'aurais souhaité n'être devenu musulman qu'après ce jour. »

393. وعن أسامة بن زيد رضي الله عنه قال : بعثنا رسول الله ﷺ إلى الحرقة من جهينة، فصَبَّحْنَا الْقَوْمَ عَلَى مِيَاهِهِمْ، وَلِحِثْتُ أَنَا وَرَجُلٌ مِنَ الْأَنْصَارِ رَجُلًا مِنْهُمْ فَلَمَّا غَشِينَاهُ قَالَ : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، فَكَفَّ عَنْهُ الْأَنْصَارِيُّ، وَطَعَنَنِي بِرُمْحِي حَتَّى قَتَلْتُهُ، فَلَمَّا قَدِمْنَا الْمَدِينَةَ، بَلَغَ ذَلِكَ النَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ لِي : « يَا أُسَامَةُ أَقْتَلْتَهُ بَعْدَ مَا قَالَ : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ؟ » قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّمَا كَانَ مُتَعَوِّذًا، فَقَالَ : « أَقْتَلْتَهُ بَعْدَ مَا قَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ؟ » فَمَا زَالَ يُكْرِرُهَا عَلَيَّ حَتَّى تَمَنَيْتُ أَنِّي لَمْ أَكُنْ أَسَلَمْتُ قَبْلَ ذَلِكَ الْيَوْمِ. متفقٌ عليه.

وفي رواية: فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَقَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَقَتَلْتُهُ؟» قُلْتُ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، إِنَّمَا قَالَهَا خَوْفًا مِنَ السَّلَاحِ، قَالَ: «أَفَلَا شَفَقْتَ عَن قَلْبِهِ حَتَّى تَعْلَمَ أَقَالَهَا أَمْ لَا؟» فَمَا زَالَ يُكْرِرُهَا حَتَّى تَمَنَّيْتُ أَنِّي أَسَلَمْتُ يَوْمَئِذٍ.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) n'a pas fait appliquer à Usâma la loi du talion car ce dernier avait tué par erreur d'interprétation et non volontairement. Cependant, il devait payer à la famille du défunt la *diyya* (compensation financière). Ce hadith montre surtout qu'il convient d'appliquer la loi en se tenant aux faits et de laisser à Dieu le soin de juger le for intérieur de chacun.

**394.** Jundab ibn 'Abdillâh rapporte :

Le Prophète (ﷺ) envoya en expédition une délégation de musulmans contre des polythéistes. Les deux groupes se rencontrèrent. Un homme parmi les polythéistes tuait chaque musulman qu'il rencontrait. Un des combattants musulmans chercha à exploiter un moment d'inattention de sa part – nous disions qu'il s'agissait d'Usâma ibn Zayd – et lorsqu'il brandit son épée, le polythéiste déclara : « Il n'y a de dieu que Dieu. » Cependant, le musulman le tua quand même. Quelqu'un vint trouver le Prophète (ﷺ) et répondit à ses questions, puis il l'informa de ce qu'avait commis cet homme. Le Prophète (ﷺ) l'appela et l'interrogea : « Pourquoi l'as-tu tué ? » – « Prophète de Dieu, il a causé beaucoup de tort aux musulmans, et il a tué untel et untel ! – Et il cita des noms. Je me suis alors rué sur lui, mais lorsqu'il vit l'épée, il déclara : “Il n'y a de dieu que Dieu.” » Le Prophète (ﷺ) reprit alors : « L'as-tu tué ? » – « Oui, dit-il. » – « Et que feras-tu le jour de la Résurrection de sa déclaration “Il n'y a de dieu que Dieu” ? » L'homme fit alors cette requête : « Ô Prophète de Dieu, demande à Dieu de me pardonner ! » Mais le Prophète se mit à réitérer cette même question : « Et que feras-tu le jour de la Résurrection de sa déclaration “Il n'y a de dieu que Dieu” ? » [Muslim]

394. وعن جُنْدَبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ بَعَثَ بَعْثًا مِنَ الْمُسْلِمِينَ إِلَى قَوْمٍ مِنَ الْمُشْرِكِينَ، وَأَنَّهُمْ التَّقْوَاءُ، فَكَانَ رَجُلٌ مِنَ الْمُشْرِكِينَ إِذَا شَاءَ أَنْ يَقْصِدَ إِلَى رَجُلٍ مِنَ الْمُسْلِمِينَ قَصَدَ لَهُ فَقَتَلَهُ، وَأَنَّ رَجُلًا مِنَ الْمُسْلِمِينَ قَصَدَ عَقْلَتَهُ، وَكُنَّا نَتَحَدَّثُ أَنَّهُ أَسَامَةُ بْنُ زَيْدٍ فَلَمَّا رَفَعَ عَلَيْهِ السَّيْفَ، قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، فَقَتَلَهُ، فَجَاءَ الْبَشِيرُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَسَأَلَهُ، وَأَخْبَرَهُ، حَتَّى أَخْبَرَهُ خَيْرَ الرَّجُلِ كَيْفَ صَنَعَ، فَدَعَاهُ فَسَأَلَهُ، فَقَالَ: «لِمَ قَتَلْتَهُ؟» فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَوْجَعَ فِي الْمُسْلِمِينَ، وَقَتَلَ فُلَانًا وَفُلَانًا وَسَمَّى لَهُ نَفْرًا وَإِنِّي حَمَلْتُ عَلَيْهِ، فَلَمَّا رَأَى السَّيْفَ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ. قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَقَتَلْتُهُ؟» قَالَ: نَعَمْ، قَالَ: «فَكَيْفَ تَصْنَعُ بِلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، إِذَا جَاءَتْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ؟» قَالَ يَا رَسُولَ اللَّهِ اسْتَغْفِرُ لِي. قَالَ: «وَكَيْفَ تَصْنَعُ بِلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، إِذَا جَاءَتْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ؟» فَجَعَلَ لَا يَزِيدُ عَلَيَّ أَنْ يَقُولَ: «كَيْفَ تَصْنَعُ بِلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ إِذَا جَاءَتْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ.» رواه مسلم.

**395.** 'Abdullâh ibn 'Utba ibn Mas'ûd rapporte ces propos de 'Umar ibn al-Khaţţâb :

Il y a des gens du temps du Prophète (ﷺ) dont la révélation disait la réalité de leur être. Or, la révélation est désormais achevée, et nous vous jugerons dorénavant d'après ce qui nous est apparent comme faits. Celui donc qui paraît bon, nous le considérerons digne de confiance et nous l'approcherons sans juger de son for intérieur, car il appartient à Dieu Seul d'en juger. Quant à celui qui paraît mauvais, nous ne lui ferons pas confiance

et nous ne considérerons pas véridiques ses propos, même s'il déclare être bon en son for intérieur. [Bukhârî]

395. وعن عبد الله بن عتبة بن مسعود قال : سمعتُ عُمرَ بْنَ الحَطَّابِ رضي الله عنه يقول : « إِنَّ نَاسًا كَانُوا يُؤَخِّدُونَ بِالْوَحْيِ فِي عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَإِنَّ الْوَحْيَ قَدْ انْقَطَعَ ، وَإِنَّمَا نَأْخِذُكُمْ الْآنَ بِمَا ظَهَرَ لَنَا مِنْ أَعْمَالِكُمْ ، فَمَنْ أَظْهَرَ لَنَا خَيْرًا ، أَمَّنَّا ، وَقَرَّبَنَا وَلَيْسَ لَنَا مِنْ سَرِيرَتِهِ شَيْءٌ ، اللَّهُ يُحَاسِبُهُ فِي سَرِيرَتِهِ ، وَمَنْ أَظْهَرَ لَنَا سُوءًا ، لَمْ نَأْمَنْهُ ، وَلَمْ نُصَدِّقْهُ وَإِنْ قَالَ إِنَّ سَرِيرَتَهُ حَسَنَةٌ . » رواه البخاري .

Ce qu'il faut retenir :

- Nous devons juger selon ce qui est apparent, Dieu Seul peut juger de ce que renferment les cœurs.

## Chapitre 50

### La crainte (en Dieu)

#### باب الخوف

Commentaire du traducteur :

Shaykh Muḥammad ṣāliḥ al-'Uthaymîn – que Dieu lui fasse miséricorde – a dit : « Il convient d'éprouver à l'égard de Dieu une crainte révérencielle. Certes, celui qui adore Dieu doit à la fois Le redouter et porter tous ses espoirs en Lui. S'il regarde ses péchés et le nombre immense de ses mauvaises actions, il se met à craindre Dieu. S'il regarde ses bonnes actions et voit qu'elles peuvent être entachées de fatuité et d'orgueil, il se met à craindre Dieu. S'il regarde ses bonnes actions et qu'il réalise qu'elles aient pu être accomplies avec ostentation, il se met à craindre son Seigneur. Enfin, s'il considère la grâce de Dieu et Son pardon, Sa bonté, Sa douceur et Sa miséricorde, il se met alors à espérer. L'homme se trouve donc entre la crainte et l'espérance. Dieu dit : "Ceux qui, en accomplissant leurs actes de piété, sont pénétrés de crainte à l'idée qu'un jour ils retourneront auprès de leur Seigneur." (Coran 23/60) L'homme doit se situer à l'égard de Dieu entre la crainte et l'espérance. Mais lequel des deux sentiments doit prédominer ? La crainte ou l'espérance ? L'imam Aḥmad – que Dieu lui fasse miséricorde – dit à ce propos : "Sa crainte et son espérance doivent être de niveau égal, car si l'un de ces deux sentiments l'emporte sur l'autre, l'homme périt. Si l'espérance l'emporte sur la crainte, l'homme se croit alors en sécurité du châtement divin ; et si la crainte l'emporte, il désespérera alors de la miséricorde de Dieu, et ces deux situations sont mauvaises. Il convient alors que sa crainte et son espérance soient de même niveau." » (cf. *Sharḥ Riyāḍ aṣ-ṣāliḥîn* de shaykh Muḥammad ṣāliḥ al-'Uthaymîn, vol. 2, p. 165)

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ C'est Moi qu'il vous faut craindre. ﴾ Coran 2/40

﴿ En vérité, la riposte de ton Seigneur est implacable ! ﴾ Coran 85/12

﴿ Tel est le châtement de ton Seigneur quand Il sévit contre les cités criminelles. Ses coups sont toujours douloureux et portés avec violence. Il y a là un enseignement pour qui craint les tourments de la vie future, quand les hommes seront rassemblés en un jour solennel dont Nous ne retarderons l'avènement qu'en raison du terme qui lui a été fixé d'avance. Et quand ce jour viendra, nulle âme ne soufflera mot sans la

permission de Dieu. Et les hommes seront soit damnés soit bienheureux. Les damnés seront dans l'Enfer où retentiront leurs râles et leurs soupirs. ﴿ Coran 11/102-106

﴿ Dieu vous met en garde contre Sa colère. ﴿ Coran 3/28

﴿ Le jour où l'homme fuira son frère, sa mère, son père, sa compagne et ses enfants, chacun ayant assez, ce jour-là, de s'occuper de son propre sort. ﴿ Coran 80/34-37

﴿ Ô hommes ! Craignez votre Seigneur, car le tremblement de l'Heure dernière sera quelque chose de terrifiant ! Le jour où il se produira, toute nourrice oubliera son nourrisson, toute femelle enceinte enfantera avant terme et les hommes donneront l'impression d'être ivres, bien qu'ils ne le soient pas, car le châtement de Dieu sera terrible. ﴿ Coran 22/1-2

﴿ Pour ceux qui auront craint de comparaître devant leur Seigneur, il y aura deux jardins. ﴿ Coran 55/46

﴿ Et, se tournant les uns vers les autres, les hôtes du Paradis s'interrogeront. "Jadis, diront-ils, nous vivions dans la contrition parmi les nôtres. Aussi, Dieu S'est-Il montré Bienveillant à notre égard, en nous préservant du supplice de l'Enfer ! Nous ne cessions, jadis, de L'invoquer, car Il est Plein de bonté et de clémence !" ﴿ Coran 52/25-28

قال الله تعالى : ﴿ وَإِنِّي فَأَزْهَبُونِ. ﴾ [البقرة (40)]

وقال تعالى : ﴿ إِنَّ بَطْشَ رَبِّكَ لَشَدِيدٌ. ﴾ [البروج (12)]

وقال تعالى : ﴿ وَكَذَلِكَ أَخْذُ رَبِّكَ إِذَا أَخَذَ الْقُرَىٰ وَهِيَ ظَالِمَةٌ إِنَّ أَخْذَهُ أَلِيمٌ شَدِيدٌ \* إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَةً لِّمَنْ خَافَ عَذَابَ الْآخِرَةِ ذَلِكَ يَوْمٌ مَّجْمُوعٌ لَّهُ النَّاسُ وَذَلِكَ يَوْمٌ مَّشْهُودٌ \* وَمَا نُوْخِرُهُ إِلَّا لِأَجَلٍ مُّعَدَّدٍ \* يَوْمَ يَأْتُ لَا تَكَلُمُ نَفْسٌ إِلَّا بِإِذْنِهِ فَمِنْهُمْ شَقِيٌّ وَسَعِيدٌ \* فَأَمَّا الَّذِينَ شَقُوا ففِي النَّارِ لَهُمْ فِيهَا زَفِيرٌ وَشَهِيقٌ. ﴾ [هود (102 : 106)]

وقال تعالى : ﴿ وَيُحَدِّثُكُمْ اللَّهُ نَفْسَهُ. ﴾ [آل عمران (28)]

وقال تعالى : ﴿ يَوْمَ يَفِرُّ الْمَرْءُ مِنْ أَخِيهِ \* وَأُمِّهِ وَأَبِيهِ \* وَصَاحِبَتِهِ وَبَنِيهِ لِكُلِّ امْرِئٍ مِّنْهُمْ يَوْمَئِذٍ شَأْنٌ يُغْنِيهِ. ﴾

[عبس (34 : 37)]

وقال تعالى : ﴿ يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ إِنَّ زَلْزَلَةَ السَّاعَةِ شَيْءٌ عَظِيمٌ \* يَوْمَ تَرَوُنَّهَا تُذْهِلُ كُلُّ مَرْضِعَةٍ عَمَّا أَرْضَعَتْ وَتَضَعُ كُلُّ ذَاتِ حَمْلٍ حَمْلَهَا وَتَرَى النَّاسَ سُكَارَىٰ وَمَا هُمْ بِسُكَارَىٰ وَلَكِنَّ عَذَابَ اللَّهِ شَدِيدٌ. ﴾ [الحج (1 - 2)]

وقال تعالى : ﴿ وَلِمَنْ خَافَ مَقَامَ رَبِّهِ جَنَّاتٌ. ﴾ [الرحمن (46)]

وقال تعالى : ﴿ وَأَقْبَلَ بَعْضُهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ يَتَسَاءَلُونَ \* قَالُوا إِنَّا كُنَّا قَبْلُ فِي أَهْلِنَا مُشْفِقِينَ \* فَمَنْ اللَّهُ عَلَيْنَا وَوَقَانَا عَذَابَ السَّمُومِ \* إِنَّا كُنَّا مِنْ قَبْلُ نَدْعُوهُ إِنَّهُ هُوَ الْبَرُّ الرَّحِيمُ. ﴾ [الطور (25 : 28)]

**396.** Ibn Mas'ūd rapporte :

Le Prophète (ﷺ), le sincère et le véridique, nous a dit : « La conception de chacun d'entre vous dans le ventre de sa mère s'accomplit en quarante jours ; d'abord sous la forme d'une semence, puis sous celle de plasma sanguin pour une même période, puis sous celle d'un morceau de chair, pour une période semblable. Enfin, un ange lui est

envoyé, il y insuffle l'esprit vital, et reçoit l'ordre d'inscrire quatre décisions [le concernant] à savoir : biens et nourriture qui lui sont impartis, délai de vie, actes et condition heureuse ou malheureuse. Par Dieu, en dehors duquel il n'est pas d'autre dieu, l'un de vous n'a de cesse d'accomplir des actes des gens du Paradis au point qu'il ne reste plus entre lui et le Paradis qu'une coudée ; c'est alors que le Livre du destin le devance et qu'il se met à commettre des actes dignes des gens de l'Enfer, le conduisant ainsi au Feu. Par contre, il se peut que l'un de vous accomplisse des actes des gens de l'Enfer au point qu'il ne reste plus entre lui et l'Enfer qu'une coudée ; c'est alors que le Livre du destin le devance et qu'il se met à accomplir des actes dignes des gens du Paradis, qui l'y font entrer. » [Bukhârî et Muslim]

396. عن ابن مسعود رضي الله عنه قال : حدثنا رسول الله ﷺ، وهو الصادق المصدوق : « إِنَّ أَحَدَكُمْ يُجْمَعُ خَلْقُهُ فِي بَطْنِ أُمِّهِ أَرْبَعِينَ يَوْمًا نُطْفَعًا، ثُمَّ يَكُونُ عَلَقَةً مِثْلَ ذَلِكَ، ثُمَّ يَكُونُ مُضَعَّةً مِثْلَ ذَلِكَ، ثُمَّ يُرْسَلُ الْمَلَكُ، فَيَنْفُخُ فِيهِ الرُّوحَ، وَيُؤَمَّرُ بِأَرْبَعِ كَلِمَاتٍ : بِكُتُبِ رِزْقِهِ، وَأَجَلِهِ، وَعَمَلِهِ، وَشَقِيٍّ أَوْ سَعِيدٍ. فَوَالَّذِي لَا إِلَهَ غَيْرُهُ إِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الْجَنَّةِ حَتَّى مَا يَكُونُ بَيْنَهُ وَبَيْنَهَا إِلَّا ذِرَاعٌ، فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الْكِتَابُ، فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ، فَيَدْخُلُهَا، وَإِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ حَتَّى مَا يَكُونُ بَيْنَهُ وَبَيْنَهَا إِلَّا ذِرَاعٌ، فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الْكِتَابُ فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الْجَنَّةِ فَيَدْخُلُهَا. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- L'être humain ne doit pas s'illusionner par l'accomplissement de bonnes œuvres et s'en contenter, il doit plutôt s'attacher à persévérer dans sa pratique et demander sans cesse à Dieu la guidée et la constance dans Sa voie.

**397.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Ce jour-là, on fera venir l'Enfer qui sera traîné par soixante dix mille rênes, et chaque rêne sera tirée par soixante dix mille anges. [Muslim]

397. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « يُؤْتَى بِجَهَنَّمَ يَوْمَئِذٍ لَهَا سَبْعُونَ أَلْفَ رِجَامٍ، مَعَ كُلِّ رِجَامٍ سَبْعُونَ أَلْفَ مَلَكٍ يُجْرُونَهَا. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith fait partie des textes qui traitent de l'invisible, il faut croire en ces faits et les considérer véridiques sans vouloir les interpréter.

**398.** Nu'mân ibn Bashîr rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Le jour de la Résurrection, celui dont le châtiment sera le plus léger parmi les gens de l'Enfer sera un homme auquel on aura mis sous la plante des pieds deux braises qui feront bouillir sa cervelle. Il pensera alors que nul ne subit de châtiment plus pénible alors qu'en réalité, il ne subit que le plus léger ! [Bukhârî et Muslim]

398. وعن الثَّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ رضي الله عنه قال : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « إِنَّ أَحَدًا مِنْ أَهْلِ النَّارِ عَذَابًا يَوْمَ الْقِيَامَةِ لَرَجُلٍ يُوَضَّعُ فِي أَحْمَصِ قَدَمَيْهِ جَمْرَتَانِ يَغْلِي مِنْهُمَا دِمَاغُهُ مَا يَرَى أَنَّ أَحَدًا أَشَدَّ مِنْهُ عَذَابًا، وَإِنَّهُ لَأَهْوَنُهُمْ عَذَابًا. » متفق عليه.

**399.** Selon Samura ibn Jundab, le Prophète (ﷺ) a dit :

Pour certains, le feu parviendra jusqu'aux chevilles, pour d'autres, il parviendra jusqu'aux genoux, pour d'autres encore jusqu'à la taille, et pour d'autres, enfin, jusqu'aux clavicules. [Muslim]

399. وَعَنْ سُمْرَةَ بْنِ جُنْدَبٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ نَبِيَّ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « مِنْهُمْ مَنْ تَأْخُذُهُ النَّارُ إِلَى كَعْبَيْهِ، وَمِنْهُمْ مَنْ تَأْخُذُهُ إِلَى رُكْبَتَيْهِ، وَمِنْهُمْ مَنْ تَأْخُذُهُ إِلَى حُجْرَتِهِ، وَمِنْهُمْ مَنْ تَأْخُذُهُ إِلَى تَرَاقُوتِهِ. » رواه مسلم.

**400.** Selon Ibn 'Umar, le Prophète (ﷺ) a dit :

Les gens se léveront devant le Maître de l'univers. L'un d'eux sera noyé par sa propre sueur qui lui arrivera à mi-oreilles. [Bukhârî et Muslim]

400. وَعَنْ ابْنِ عَمْرِو بْنِ عَبْدِ اللَّهِ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « يَقُومُ النَّاسُ لِرَبِّ الْعَالَمِينَ حَتَّى يَغِيبَ أَحَدُهُمْ فِي رَشْحِهِ إِلَى أَنْصَافِ أُذُنَيْهِ. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La situation terrifiante du jour de la Résurrection, où les hommes sortiront de leurs tombes et seront rassemblés afin d'être jugés. La quantité de sueur sera fonction des péchés : plus l'homme aura commis de péchés, plus il sera submergé par sa sueur.

**401.** Anas rapporte :

Le Prophète (ﷺ) nous fit un jour un sermon tel que je n'en avais jamais entendu auparavant. Il nous dit : « Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup. » Les Compagnons se couvrirent le visage et se mirent à sangloter. [Bukhârî et Muslim]

Une version mentionne : « Un fait parvint au Prophète (ﷺ) concernant ses Compagnons. Il prononça alors un sermon en ces termes : "Il m'a été présenté le Paradis et l'Enfer. Je n'ai vu jusqu'alors de chose plus belle ni de plus affreuse. Et si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup." Il n'y avait pour les Compagnons de jour plus pénible que celui-là, ils se couvrirent alors la tête et se mirent à sangloter. »

401. وَعَنْ أَنَسِ بْنِ مَالِكٍ قَالَ : خَطَبَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ حُطْبَةً مَا سَمِعْتُ مِثْلَهَا قَطُّ، فَقَالَ : « لَوْ تَعْلَمُونَ مَا أَعْلَمُ لَضَحِكْتُمْ قَلِيلًا وَلَبَكَيْتُمْ كَثِيرًا. » فَعَطَى أَصْحَابُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَجُوهَهُمْ، وَلَهُمْ حَنِينٌ. متفقٌ عليه.

وفي رواية : بَلَغَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنْ أَصْحَابِهِ شَيْءٌ فَخَطَبَ، فَقَالَ : « عُرِضَتْ عَلَيَّ الْجَنَّةُ وَالنَّارُ، فَلَمْ أَرْ كَالْيَوْمِ فِي الْخَيْرِ وَالشَّرِّ، وَلَوْ تَعْلَمُونَ مَا أَعْلَمُ لَضَحِكْتُمْ قَلِيلًا، وَلَبَكَيْتُمْ كَثِيرًا. » فَمَا أَتَى عَلَى أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ يَوْمَ أَشَدُّ مِنْهُ عَطَوا رُؤُسَهُمْ وَلَهُمْ حَنِينٌ.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de verser des larmes par crainte du châtime divin et d'éviter de rire continuellement car c'est un signe d'insouciance et d'un cœur endurci. L'affliction des Compagnons montre l'amour qu'ils vouaient à Dieu.

**402.** Miqdâd rapporte :

J'ai entendu l'Envoyé de Dieu (ﷺ) dire : « Le jour de la Résurrection, le Soleil sera rapproché des créatures de la distance d'un *mil*. – Sulaym ibn 'Amir, qui a rapporté le hadith de Miqdâd a dit : « Par Dieu, je ne sais pas ce qu'il voulait dire par "*mil*". Est-ce la distance connue [des Arabes] ou bien est-ce la longueur du bâtonnet qui sert à se

mettre du collyre dans les yeux ? » – Les gens seront couverts de sueur en fonction de leurs œuvres. Certains auront de la sueur jusqu'aux chevilles, d'autres jusqu'aux genoux, d'autres jusqu'aux hanches, et d'autres encore jusqu'à la bouche. » Le Prophète (ﷺ) fit alors un geste en direction de sa bouche. [Muslim]

402. وعن المِقْدَادِ رَضِيَ اللهُ عَنْهُ قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « تُدْنِي الشَّمْسُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ مِنَ الْحَلْقِ حَتَّى تَكُونَ مِنْهُمْ كَمِقْدَارِ مِيلٍ . » قَالَ سُلَيْمُ بْنُ عَامِرٍ الرَّائِي عَنْ الْمِقْدَادِ : فَوَاللَّهِ مَا أَذْرِي مَا يَعْني بِالْمِيلِ ، أَمْسَافَةَ الْأَرْضِ أَمْ الْمِيلَ الَّذِي تُكْتَحَلُ بِهِ الْعَيْنُ « فَيَكُونُ النَّاسُ عَلَى قَدَرِ أَعْمَالِهِمْ فِي الْعَرَقِ ، فَمِنْهُمْ مَنْ يَكُونُ إِلَى كَعْبَيْهِ ، وَمِنْهُمْ مَنْ يَكُونُ إِلَى رُكْبَتَيْهِ ، وَمِنْهُمْ مَنْ يَكُونُ إِلَى حَقْوَيْهِ وَمِنْهُمْ مَنْ يُلْجِمُهُ الْعَرَقُ الْجَامَا . » وَأَشَارَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ بِيَدِهِ إِلَى فِيهِ . رواه مسلم .

Ce qu'il faut retenir :

- Les gens subiront la terreur du jour de la Résurrection en fonction de leurs actions. Il est donc recommandé de se rappeler ce moment et de verser des larmes par peur du châtement, en appelant à la miséricorde divine. En cela, l'affliction des Compagnons est un exemple et elle montre l'amour qu'ils vouaient à Dieu.

**403.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le jour de la Résurrection, les gens sueront au point que leur sueur pénétrera la terre sur une profondeur de soixante-dix coudées. La sueur parviendra à hauteur de leurs oreilles. [Bukhârî et Muslim]

403. وعن أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « يَغْرُقُ النَّاسُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ حَتَّى يَذْهَبَ عَرَقُهُمْ فِي الْأَرْضِ سَبْعِينَ ذِرَاعًا ، وَيُلْجِمُهُمْ حَتَّى يَبْلُغَ آذَانَهُمْ . » متفق عليه .

**404.** Abû Hurayra rapporte :

Nous étions en présence de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) lorsqu'il entendit un bruit de chute. Il demanda : « Savez-vous ce que c'est ? » Nous répondîmes : « Dieu et Son Prophète sont plus savants. » Il reprit : « C'est une pierre qui a été jetée dans l'Enfer il y a soixante-dix ans de cela, elle vient seulement de toucher le fond ; et c'est ce bruit que vous venez d'entendre. » [Muslim]

404. وعنه قال : كنا مع رسول الله ﷺ إذ سمعَ وَجْبَةً فقال : « هل تَدْرُونَ ما هذا ؟ » قُلْنَا : اللهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ ، قال : هذا حَجَرٌ رُمِيَ بِهِ فِي النَّارِ مُنْذُ سَبْعِينَ خَرِيفًا فَهُوَ يَهْرِي فِي النَّارِ الْآنَ حَتَّى انْتَهَى إِلَى قَعْرِهَا ، فَسَمِعْتُمْ وَجِبَتَهَا . رواه مسلم .

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de dire « Dieu est plus Savant » lorsqu'on nous questionne et qu'on ignore la réponse, plutôt que de dire ce que nous ne savons pas. Le Prophète (ﷺ), pour transmettre son savoir, pose des questions à ses Compagnons afin de susciter en eux l'envie d'apprendre et Dieu leur a donné accès à des connaissances de l'invisible pour qu'ils puissent se rappeler et transmettre avec ferveur les enseignements de Dieu et du Prophète (ﷺ).

**405.** 'Adî ibn Hâtîm rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Il n'est pas un seul d'entre vous à qui Dieu ne parlera, il n'y aura entre vous et Lui aucun interprète. Chacun regardera alors à sa droite et n'y verra que les actions qu'il a accomplies. Il regardera à sa gauche et ne verra également que ce qu'il a accompli comme œuvres. Il regardera ensuite devant lui et ne verra que le Feu qui lui fera face. Mettez-vous donc à l'abri du feu, ne serait-ce qu'en faisant l'aumône d'une demi-datte.

[Bukhârî et Muslim]

405. وَعَنْ عَدِيِّ بْنِ حَاتِمٍ رضي الله عنه قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَا مِنْكُمْ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا سَيَكَلِّمُهُ رَبُّهُ لَيْسَ بَيْنَهُ وَبَيْنَهُ تَرْجُمَانٌ ، فَيَنْظُرُ أَيَمَنَ مِنْهُ ، فَلَا يَرَى إِلَّا مَا قَدَّمَ ، وَيَنْظُرُ أَشْأَمَ مِنْهُ فَلَا يَرَى إِلَّا مَا قَدَّمَ ، وَيَنْظُرُ بَيْنَ يَدَيْهِ ، فَلَا يَرَى إِلَّا النَّارَ تَلْقَاءَ وَجْهِهِ ، فَاتَّقُوا النَّارَ وَلَوْ بِشِقِّ تَمْرَةٍ . » متفق عليه .

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à l'aumône selon notre capacité, au bon caractère et à la bonne parole. Malgré leur modestie, ces actes seront un jour d'un grand secours.

**406.** Selon Abû Dharr, le Prophète ﷺ a dit :

Je vois ce que vous ne voyez pas. Le Ciel a gémi [sous le poids de ce qu'il porte] et il est en droit de gémir : il n'y a pas un espace de quatre doigts sans qu'un ange ait prosterné son visage devant Dieu. Par Dieu ! Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu, vous pleureriez beaucoup, vous ne daigneriez plus prendre du plaisir avec vos épouses et vous sortiriez dans les rues, implorant le secours de Dieu. [Tirmidhî qui le considère *hasan*]

406. وَعَنْ أَبِي ذَرٍّ رضي الله عنه قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِنِّي أَرَى مَا لَا تَرَوْنَ ، أَطَّتِ السَّمَاءُ وَحُقَّ لَهَا أَنْ تَبْطُ ، مَا فِيهَا مَوْضِعٌ أَرْبَعِ أَصَابِعَ إِلَّا وَمَلَكَ وَاضِعٌ جِبْهَتُهُ سَاجِدًا لِلَّهِ تَعَالَى ، وَاللَّهُ لَوْ تَعَلَّمُونَ مَا أَعْلَمُ ، لَصَحَّحْتُمْ قَلِيلًا ، وَلَبَكَيْتُمْ كَثِيرًا ، وَمَا تَلَذَّذْتُمْ بِالنِّسَاءِ عَلَى الْفُرُشِ وَلَخَرَجْتُمْ إِلَى الصُّعْدَاتِ تَجَارُونَ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى . » رواه الترمذي وقال : حديث حسن .

Ce qu'il faut retenir :

- Plus le croyant mesure la puissance et la grandeur de son Seigneur, plus il Le craint et s'éloigne des péchés. Cette crainte ne doit pas pour autant le faire désespérer de la miséricorde divine.

**407.** Selon Abû Barza Nadla ibn 'Ubayd al-Aslamî, le Prophète ﷺ a dit :

Le jour de la Résurrection, pas un serviteur ne quittera [sa place] sans qu'il soit interrogé sur ces quatre choses : sur sa vie (à quoi il l'a consacrée), sur ses œuvres (pourquoi il les a accomplies), sur ses biens (comment il les a acquis et dans quoi il les a dépensés), sur son corps (à quoi il l'a utilisé). [Tirmidhî qui le considère *hasan sahih*]

407. وَعَنْ أَبِي بَرْزَةَ (ِبِرَاءِ بْنِ زَيْدٍ) نَضَلَّةَ بْنِ عُبَيْدِ الْأَسْلَمِيِّ رضي الله عنه قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا تَزُولُ قَدَمَا عِنْدَ حَتَّى يُسْأَلَ عَنْ عُمْرِهِ فِيْمَ أَفْتَاهُ ، وَعَنْ عِلْمِهِ فِيْمَ فَعَلَ فِيهِ ، وَعَنْ مَالِهِ مِنْ أَيْنَ اكْتَسَبَهُ ، وَفِيْمَ أَنْفَقَهُ ، وَعَنْ جِسْمِهِ فِيْمَ أَبْلَاهُ . » رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح .

Ce qu'il faut retenir :

- Toute œuvre – aussi auguste soit-elle – ne saurait être agréée de Dieu que si elle Lui est vouée exclusivement. Pire, elle peut se traduire en un péché immonde, l'ostentation. Il faut donc revoir constamment ses intentions et être scrupuleux dans ces quatre domaines.

**408.** Abû Hurayra rapporte :

Le Prophète récita le verset suivant : ﴿ Ce jour-là, la Terre racontera son histoire ﴾ (Coran 99/4), puis il demanda : « Savez-vous de quelle histoire il s'agit ? » – « Dieu et Son Prophète sont plus savants, répondirent les Compagnons. » Le Prophète dit alors : « Son histoire sera le témoignage que portera la Terre concernant chaque serviteur et servante à propos des œuvres qu'ils auront accomplies. La Terre dira : "Tu as commis ceci et cela tel jour." Voilà l'histoire qu'elle racontera. » [Tirmidhî qui le considère *hasan sahih*]

408. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : قرأ رسول الله ﷺ : ﴿ يَوْمَئِذٍ تُحَدِّثُ أَخْبَارَهَا ﴾ ثم قال : « أَتَدْرُونَ مَا أَخْبَارُهَا؟ » قالوا : الله ورسوله أعلم. قال : « فَإِنَّ أَخْبَارَهَا أَنْ تَشْهَدَ عَلَى كُلِّ عَبْدٍ أَوْ أَمَةٍ بِمَا عَمِلَ عَلَى ظَهْرِهَا، تَقُولُ : عَمِلْتَ كَذَا وَكَذَا فِي يَوْمٍ كَذَا وَكَذَا، فَهَذِهِ أَخْبَارُهَا. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à accomplir de bonnes œuvres et la mise en garde contre le fait de commettre des turpitudes, car tout peut témoigner contre nous, même les éléments.

**409.** Selon Abû Sa'îd al-Khudrî, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Comment pourrais-je me délecter alors que l'ange qui est chargé de souffler dans la Trompe a déjà posé sa bouche sur l'embouchure et qu'il n'attend plus que l'ordre de souffler ? Ainsi, lorsqu'on lui ordonnera de souffler, il s'exécutera ! » Il semblait alors que ces propos furent lourds à entendre de la part de ses Compagnons, aussi leur dit-il : « Dites : "Dieu nous suffit, et quel excellent Garant !" » [Tirmidhî qui le considère *hasan*]

409. وعن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « كَيْفَ أَنْعَمَ وَصَاحِبُ الْقَرْنِ قَدِ انْتَمَ الْقَرْنَ، وَاسْتَمَعَ الْإِذْنَ مَتَى يُؤْمَرُ بِالتَّفْخِخِ فَيَتَفَخَّحُ. » فَكَأَنَّ ذَلِكَ ثَقُلَ عَلَى أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ لَهُمْ : « قُولُوا : حَسْبُنَا اللَّهُ وَنِعْمَ الْوَكِيلُ. » رواه الترمذي وقال حديث حسن.

**410.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui craint [de ne pas arriver à bon port], qu'il se prémunisse en partant de bonne heure, car celui qui se prémunit parviendra certainement à sa demeure. Les biens de Dieu ne sont-ils pas précieux ? Assurément, les biens de Dieu sont le Paradis. [Tirmidhî qui le considère *hasan*]

410. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « مَنْ خَافَ أَدْلَجَ، وَمَنْ أَدْلَجَ، بَلَغَ الْمَثْرَلِ أَلَا إِنَّ سِلْعَةَ اللَّهِ غَالِيَةٌ، أَلَا إِنَّ سِلْعَةَ اللَّهِ الْجَنَّةُ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à se préoccuper d'accomplir des œuvres pieuses et à s'éloigner des péchés.

**411.** 'Âîsha rapporte :

J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Le jour de la Résurrection, les gens seront rassemblés complètement nus et non circoncis. » Je demandai au Prophète : « Les hommes et les femmes seront rassemblés ensemble, se regardant les uns des autres ? » – « Ô 'Âîsha, la situation sera trop grave pour qu'ils pensent à ces choses, répondit le Prophète. »

[Bukhârî et Muslim]

411. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : سمعتُ رسول الله ﷺ يقول : « يُخْشَرُ النَّاسُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ حُفَاءَ عُرَاءَ عُرْلًا. » قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ الرَّجَالُ وَالنِّسَاءُ جَمِيعًا يَنْظُرُ بَعْضُهُمْ إِلَى بَعْضٍ؟ قَالَ : « يَا عَائِشَةُ الْأَمْرُ أَشَدُّ مِنْ أَنْ يُهْمَهُمْ ذَلِكَ. » وَفِي رِوَايَةٍ : « الْأَمْرُ أَهْمٌ مِنْ أَنْ يَنْظُرَ بَعْضُهُمْ إِلَى بَعْضٍ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le jour de la Résurrection, l'être humain ne sera préoccupé que par ses œuvres et son jugement, rien ne le distraira, car ce jour s'avèrera fatidique, comme l'a annoncé Dieu au verset suivant : ﴿ Le jour où l'homme fuira son frère, sa mère, son père, sa compagne et ses enfants, chacun ayant assez, ce jour-là, à s'occuper de son propre sort. ﴾ Coran 84/34-37

## Chapitre 51

### L'espérance

#### باب الرجاء

Commentaire du traducteur :

L'imam Nawawî a fait suivre le chapitre de la crainte en Dieu par celui de l'espérance en Dieu, et c'est comme s'il nous disait : « Si tu sens que le sentiment de crainte t'emporte sur toi, ouvre donc la porte de l'espérance car Dieu est toute Miséricorde. » Ainsi, le musulman doit se situer entre la crainte et l'espérance car seule l'association de ces deux sentiments sera salvatrice. L'imam Aḥmad – que Dieu lui fasse miséricorde – dit à cet effet : « Sa crainte et son espérance doivent être à égal niveau, car si l'un de ces deux sentiments t'emporte sur l'autre, l'homme périt. Si l'espérance t'emporte sur la crainte, l'homme se croit alors en sécurité du châtement de Dieu ; et si la crainte t'emporte, il désespérera alors de la miséricorde de Dieu, et ces deux situations sont mauvaises. Il convient alors que sa crainte et son espérance soient de même niveau. »

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ **Dis : "Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez point de la miséricorde divine ! En vérité, Dieu absout tous les péchés, car Il est le Clément et le Compatissant."** ﴾ Coran 39/53

﴿ **Sanctionnerions-Nous jamais un autre que l'impie obstiné ?** ﴾ Coran 34/17

﴿ **Il nous a été révélé que ceux qui refusent de croire et tournent le dos à la foi seront châtiés.** ﴾ Coran 20/48

﴿ **Et Ma miséricorde embrasse toute chose.** ﴾ Coran 7/156

قال الله تعالى : ﴿ قُلْ يَا عِبَادِيَ الَّذِينَ أَسْرَفُوا عَلَىٰ أَنفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا مِن رَّحْمَةِ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ يَغْفِرُ الذُّنُوبَ جَمِيعًا إِنَّهُ هُوَ الْغَفُورُ الرَّحِيمُ. ﴾ [الزمر (53)]

وقال تعالى : ﴿ وَهَلْ نُجَازِي إِلَّا الْكُفُورَ. ﴾ [سبأ (17)].

وقال تعالى : ﴿ إِنَّا قَدْ أُوحِيَ إِلَيْنَا أَنَّ الْعَذَابَ عَلَىٰ مَن كَذَّبَ وَتَوَلَّى. ﴾ [طه (48)]

وقال تعالى : ﴿ وَرَحْمَتِي وَسِعَتْ كُلَّ شَيْءٍ. ﴾ [الأعراف (156)]

**412.** Selon 'Ubâda ibn aṣ-Ṣâmit, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui atteste qu'il n'est de dieu que Dieu, Seul et sans associé, que Muḥammad est Son serviteur et messenger, que Jésus est Son serviteur et messenger, Son Verbe déposé en Marie, un Esprit émanant du Seigneur et que le Paradis et l'Enfer sont des réalités, Dieu le fera entrer au Paradis quelles que soient ses actions. [Bukhârî et Muslim]

Une version de Muslim mentionne : « Celui qui atteste qu'il n'est de dieu que Dieu et que Muḥammad est le Prophète de Dieu, Dieu lui épargnera l'Enfer. »

412. وعن عبادة بن الصامت رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « من شهد أن لا إله إلا الله وحده لا شريك له، وأنَّ مُحَمَّدًا عبده ورسوله، وأنَّ عيسى عبدُ الله ورسوله، وكَلِمَتُهُ ألقاها إلى مريمَ ورُوحٌ منه، وأنَّ الجنةَ حقٌّ والنَّارُ حقٌّ، أدخَلَهُ اللهُ الجنةَ على ما كانَ مِنَ العَمَلِ. » متفقٌ عليه.

وفي رواية لمسلم : « مَنْ شَهِدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ النَّارَ. »

Ce qu'il faut retenir :

- Celui qui meurt tout en étant croyant, même les grands péchés qu'il aurait commis ne le sortiront pas de l'islam ; il se peut que Dieu le fasse entrer directement au Paradis, comme il se peut qu'il fasse un séjour en Enfer. En tout état de cause, il ne restera pas en Enfer éternellement et le Paradis sera sa demeure finale.

**413.** Selon Abû Dharr, le Prophète (ﷺ) a dit :

Dieu – Honoré et Glorifié – a dit : « Quiconque accomplit une bonne action se la verra multipliée par dix ou plus encore ; quant à celui qui commet une mauvaise action, il sera rétribué par un châtement équivalent ou il se peut que Je lui pardonne. Celui qui se rapproche de Moi d'un empan, Je Me rapprocherai de lui d'une coudée. Celui qui se rapproche de Moi d'une coudée, Je Me rapprocherai de lui d'une envergure, celui qui vient à Moi en marchant, Je viendrai à lui avec empressement. Celui qui Me rencontrera en ayant commis tout ce que peut contenir la Terre comme péchés, excepté l'associationnisme, J'irai à lui en lui accordant un pardon à la mesure de ses fautes. » [Muslim]

413. وعن أبي ذرٍّ رضي الله عنه قال : قال النبي ﷺ : « يَقُولُ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ : مَنْ جَاءَ بِالْحَسَنَةِ، فَلَهُ عَشْرُ أَثْمَالِهَا أَوْ أَزِيدُ، وَمَنْ جَاءَ بِالسَّيِّئَةِ، فَجَزَاءُ سَيِّئَةٍ سَيِّئَةً مِثْلَهَا أَوْ أَغْفِرُ. وَمَنْ تَقَرَّبَ مِنِّي شِبْرًا، تَقَرَّبْتُ مِنْهُ ذِرَاعًا، وَمَنْ تَقَرَّبَ مِنِّي ذِرَاعًا، تَقَرَّبْتُ مِنْهُ بَاعًا، وَمَنْ أَتَانِي بِمَشْيٍ، أَتَيْتُهُ هَرْوَلَةً، وَمَنْ لَقِينِي بِقَرَابِ الْأَرْضِ خَطِيئَةً لَا يُشْرِكُ بِي شَيْئًا، لَقِيتُهُ بِمِثْلِهَا مَغْفِرَةً. »

رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il faut espérer en la miséricorde divine et ne jamais désespérer. Dieu décuple la récompense de celui qui accomplit une seule bonne action, sa valeur peut même être multipliée par sept cents.

**414.** Jâbir rapporte :

Un bédouin vint trouver le Prophète (ﷺ) et lui demanda : « Ô Prophète de Dieu, quelles sont les deux actions dont les conséquences sont irréversibles ? » Le Prophète répondit : « Celui qui meurt sans rien associer à Dieu entrera au Paradis et celui qui meurt en ayant attribué à Dieu un associé entrera en Enfer. » [Muslim]

414. وعن جابر رضي الله عنه قال : جَاءَ أَعْرَابِيٌّ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ، مَا الْمُوجِبَاتُ؟ فَقَالَ : « مَنْ مَاتَ لَا يُشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا دَخَلَ الْجَنَّةَ، وَمَنْ مَاتَ يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا، دَخَلَ النَّارَ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Les savants sont unanimes à dire que celui qui commet des péchés tout en mourant croyant ne restera pas éternellement en Enfer.

**415.** Selon Anas, le Prophète (ﷺ) dit à Mu'adh ibn Jabal qui était adossé derrière lui sur une monture : « Ô Mu'adh ! » – « À ton service, Envoyé de Dieu, répondit Mu'adh. » – « Ô Mu'adh ! » – « À ton service, Envoyé de Dieu, réitéra Mu'adh. » – « Ô Mu'adh ! » – « À ton service, Envoyé de Dieu, répondit Mu'adh pour la troisième fois. » Le Prophète dit alors : « Il n'est pas un serviteur qui n'atteste qu'il n'est de dieu que Dieu et que Muḥammad est Son serviteur et messenger sans que Dieu ne lui épargne l'Enfer. » – « Ô Envoyé de Dieu ! N'informerai-je pas les gens afin qu'ils se réjouissent de la bonne nouvelle ? » – « Ils s'en remettraient [alors à cette seule action], répondit le Prophète. »

Cependant, Mu'adh annonça cela à la mort du Prophète de peur de tomber dans le péché pour ne pas avoir transmis ce hadith. [Bukhârî et Muslim]

415. وعن أنس رضي الله عنه أَنَّ النَّبِيَّ صلى الله عليه وسلم وَمُعَاذُ رَدِيفُهُ عَلَى الرَّحْلِ قَالَ : « يَا مُعَاذُ. » قَالَ : لَبَّيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ وَسَعْدَيْكَ، قَالَ : « يَا مُعَاذُ. » قَالَ : لَبَّيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ وَسَعْدَيْكَ ثَلَاثًا، قَالَ : « مَا مِنْ عَبْدٍ يَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ صِدْقًا مِنْ قَلْبِهِ إِلَّا حَرَّمَهُ اللَّهُ عَلَى النَّارِ. » قَالَ : يَا رَسُولَ اللَّهِ أَفَلَا أُخْبِرُ بِهَا النَّاسَ فَيَسْتَبْشِرُوا؟ قَالَ : « إِذَا يَتَكَلَّمُوا. » فَأَخْبَرَ بِهَا مُعَاذٌ عِنْدَ مَوْتِهِ تَائِمًا. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

Ce qu'il faut retenir :

- Les gens du *tawhid* (monothéisme pur) accèderont au Paradis, même s'ils ont commis des péchés. Il n'est pas exclu néanmoins que certains d'entre eux séjournent un temps déterminé en Enfer afin de se purifier de leurs péchés et accéder enfin au Paradis. On demanda à Ḥasan al-Baṣrî : « Des gens disent que celui qui déclare qu'il n'est de dieu que Dieu entrera au Paradis. » Il répondit : « Celui qui dit qu'il n'est de dieu que Dieu et Lui donne ce que de droit entrera au Paradis. »

**416.** Abû Hurayra – ou Abû Sa'îd al-Khudrî – (le transmetteur a un doute, mais cela n'infirmes en rien sa validité puisque tous les Compagnons sont fiables) rapporte :

Pendant la bataille de Tabûk, une famine se déclara. Les Compagnons demandèrent : « Ô Prophète de Dieu, si tu nous autorisais à égorger nos chameaux, nous mangerions leur chair et nous enduirions nos corps de leur graisse. » – « Faites, répondit le Prophète صلى الله عليه وسلم. » À ce moment, 'Umar apparut et s'adressa au Prophète صلى الله عليه وسلم en ces termes : « Ô Envoyé de Dieu, si tu les laisses faire, le nombre de montures diminuera considérablement. Demande-leur donc d'apporter le reste de leurs provisions puis invoque Dieu pour qu'Il les bénisse, Il accordera sans aucun doute la bénédiction sur cette nourriture. » Le Prophète صلى الله عليه وسلم approuva la proposition de 'Umar et fit étendre une nappe de peau et demanda que l'on dépose les restes de leurs provisions. Un homme arriva alors avec une poignée de maïs, un autre avec une poignée de dattes, un autre encore avec un morceau de pain jusqu'à ce que fût rassemblé un peu de nourriture. L'Envoyé de Dieu صلى الله عليه وسلم invoqua alors Dieu pour la bénir puis leur dit : « Prenez de la nourriture dans vos récipients. » Ils s'exécutèrent jusqu'à ce qu'il ne restât pas un récipient parmi la troupe qui ne fût rempli, tous mangèrent à satiété et il y eut même des restes. Le Prophète صلى الله عليه وسلم dit alors : « J'atteste qu'il n'est de dieu que Dieu et que je suis Son Prophète. Pas un serviteur qui rencontrera son Seigneur, convaincu de ces deux attestations, ne se verra interdire le Paradis. » [Muslim]

416. وعن أبي هريرة أو أبي سعيد الخدري رضي الله عنهما (شك الراوي، ولا يضرُ الشك في عين الصحابي، لأنهم كلُّهم عدول) قال : لما كان يوم غزوة تبوك، أصاب الناس مجاعة، فقالوا : يا رسول الله لو أذنت لنا فنحزننا نواضحنا، فأكلنا وادهننا؟ فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم : « افعلوا. » فجاء عمر رضي الله عنه فقال : يا رسول الله إن فعلت قل الظهر، ولكن ادعهم بفضل أزوادهم، ثم ادع الله لهم عليها بالبركة لعل الله أن يجعل في ذلك البركة. فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم : « نعم. » فدعا ينطع فبسطه، ثم دعا بفضل أزوادهم، فجعل الرجل يجيء بكف ذرة ويجيء الآخر بكف تمر، ويجيء الآخر بكسرة حتى اجتمع على النطع من ذلك شيء يسير، فدعا رسول الله صلى الله عليه وسلم بالبركة، ثم قال « خذوا في أوعيتكم، فأخذوا في أوعيتهم

حتى ما تركوا في العسكر وعاء إلا ملؤوه وأكلوا حتى شبعوا وفضل فضلة، فقال رسول الله ﷺ: « أشهد أن لا إله إلا الله، وأني رسول الله لا يلقى الله بهما عبد غير شاك، فيحجب عن الجنة. » رواه مسلم.

**417.** 'Itbân ibn Malik, l'un de ceux qui ont participé à la bataille de Badr, rapporte :

J'étais l'imam de ma tribu, les Banû Sâlim. Lorsque la saison des pluies arriva, un torrent s'interposa entre ma tribu et moi, si bien qu'il me fut difficile de le traverser afin de me rendre à leur mosquée. Je me rendis chez le Prophète (ﷺ) et lui dit : « Ma vue a grandement diminué, et le torrent qui me sépare de ma tribu coule à flots pendant la saison des pluies, si bien qu'il m'est difficile de le franchir. Je souhaiterais donc que tu viennes accomplir la *ṣalât* dans ma maison, dans un endroit que je transformerai en mosquée. » Le Prophète (ﷺ) répondit : « Je le ferai. » Le lendemain, à une heure où le soleil était déjà haut dans le ciel, le Prophète vint en compagnie d'Abû Bakr. Il me demanda la permission d'entrer chez moi, je la lui accordai. Il ne s'assit pas avant de m'avoir dit : « Où voudrais-tu que j'accomplisse la *ṣalât* ? » Je lui indiquai alors l'endroit et le Prophète (ﷺ) se mit en position pour prier puis commença la *ṣalât* [par *Allâhu Akbar*] et nous nous rangeâmes derrière lui. Il accomplit deux unités de prière (deux *raka'ât*) puis formula le salut final, puis nous saluâmes à notre tour. Je le retins pour prendre le repas [constitué de *khazîra*, sorte de galette] préparé spécialement pour lui. Les gens aux alentours apprirent la venue du Prophète (ﷺ) chez moi et affluèrent, si bien qu'ils finirent par être très nombreux. Un homme demanda : « Que fait Mâlik ibn Dukhshum ? Je ne le vois pas. » Un autre répondit : « C'est un hypocrite qui n'aime pas Dieu et Son Prophète. » Le Prophète (ﷺ) s'exclama alors : « Ne dis pas cela ! N'a-t-il pas déclaré qu'il n'est de dieu que Dieu, recherchant ainsi la satisfaction de Dieu ? » L'homme lui répondit alors : « Dieu et Son Prophète sont plus savants. Quant à nous, nous ne le voyons exprimer sa sympathie et s'entretenir qu'avec les hypocrites. » Le Prophète (ﷺ) répliqua : « Dieu a certes interdit l'Enfer à quiconque proclame qu'il n'est de dieu que Dieu, recherchant ainsi la satisfaction divine. » [Bukhârî et Muslim]

417. وَعَنْ عِثْبَانَ بْنِ مَالِكٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ وَهُوَ مِمَّنْ شَهِدَ بَدْرًا، قَالَ : كُنْتُ أَصْلِي لِقَوْمِي بَنِي سَالِمٍ، وَكَانَ يُحُولُ بَيْنِي وَبَيْنَهُمْ وَإِذَا جَاءَتِ الْأَمْطَارُ، فَيَشُقُّ عَلَيَّ اجْتِيَازُهُ قَبْلَ مَسْجِدِهِمْ، فَجِئْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَقُلْتُ لَهُ : إِنِّي أَنْكَرْتُ بَصْرِي، وَإِنَّ الْوَادِي الَّذِي بَيْنِي وَبَيْنَ قَوْمِي يَسِيلُ إِذَا جَاءَتِ الْأَمْطَارُ، فَيَشُقُّ عَلَيَّ اجْتِيَازُهُ، فَوَدِدْتُ أَنَّكَ تَأْتِي، فَتُصَلِّيَ فِي بَيْتِي مَكَانًا آتَخِذُهُ مُصَلًى. فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « سَأَفْعَلُ ». فَعَدَا عَلَيَّ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، وَأَبُو بَكْرٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ بَعْدَ مَا اشْتَدَّ النَّهَارُ، وَاسْتَأْذَنَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَأَذِنْتُ لَهُ، فَلَمْ يَجْلِسْ حَتَّى قَالَ : « أَيْنَ تُحِبُّ أَنْ أَصَلِّيَ مِنْ بَيْتِكَ ؟ » فَأَشْرَفْتُ لَهُ إِلَى الْمَكَانِ الَّذِي أُحِبُّ أَنْ يُصَلِّيَ فِيهِ، فَقَامَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَكَبَّرَ وَصَفَّفْنَا وَرَاءَهُ، فَصَلَّى رَكَعَتَيْنِ، ثُمَّ سَلَّمَ وَسَلَّمْنَا حِينَ سَلَّمَ، فَحَبَسْتُهُ عَلَى خَزِيرَةٍ تُصْنَعُ لَهُ، فَسَمِعَ أَهْلَ الدَّارِ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فِي بَيْتِي، فَتَابَ رِجَالٌ مِنْهُمْ حَتَّى كَثُرَ الرِّجَالُ فِي الْبَيْتِ، فَقَالَ رَجُلٌ : مَا فَعَلَ مَالِكٌ لَا أَرَاهُ، فَقَالَ رَجُلٌ : ذَلِكَ مُتَافِقٌ لَا يُحِبُّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا تَقُلْ ذَلِكَ أَلَا تَرَاهُ قَالَ : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يُبْتِغِي بِذَلِكَ وَجْهَ اللَّهِ تَعَالَى ؟ » فَقَالَ : اللَّهُ وَرَسُولُهُ عَلِيمٌ، أَمَا نَحْنُ قَوْلَ اللَّهِ مَا نَرَى وَدَّهْ، وَلَا حَدِيثُهُ إِلَّا إِلَى الْمُتَافِقِينَ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « فَإِنَّ اللَّهَ قَدْ حَرَّمَ عَلَيَّ النَّارَ مِنْ قَوْلِ : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يُبْتِغِي بِذَلِكَ وَجْهَ اللَّهِ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Nous devons témoigner de la foi de toute personne qui atteste qu'il n'est de dieu que Dieu, car Dieu Seul sait ce que renferment les cœurs. La suspicion et la médisance ne sont pas tolérées en islam ; le Prophète (ﷺ) lui-même n'a pas osé juger de l'intention de cet homme, alors qu'il est le plus à même de savoir ce que peut renfermer un cœur.

**418.** 'Umar ibn al-Khaṭṭāb rapporte :

Le Prophète (ﷺ) se rendit auprès de prisonniers. Soudain, une prisonnière se précipita en direction d'un enfant qui se trouvait parmi les prisonniers. Elle le serra contre sa poitrine et l'allaita. À cet instant, le Prophète (ﷺ) demanda : « Pensez-vous que cette femme puisse jeter son enfant au feu ? » – « Non, par Dieu ! » – « Dieu est assurément plus Miséricordieux à l'égard de Ses serviteurs que ne l'est cette femme envers son enfant, dit le Prophète. » [Bukhārī et Muslim]

418. وعن عمر بن الخطاب رضي الله عنه قال : قَدِمَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِسِنِي فَأِذَا امْرَأَةٌ مِنَ السَّبْيِ تَسْعَى، إِذْ وَجَدَتْ صَبِيًّا فِي السَّبْيِ أَحَدَتْهُ فَأَلْزَقَتْهُ بِبُطْنِهَا، فَأَرْضَعَتْهُ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « أَتَرُونَ هَذِهِ الْمَرْأَةَ طَارِحَةً وَلَدَهَا فِي النَّارِ؟ قُلْنَا : لَا وَاللَّهِ. فَقَالَ : « لِلَّهِ أَرْحَمُ بِعِبَادِهِ مِنْ هَذِهِ بَوْلِدِهَا. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) utilise des faits concrets et éloquents afin d'éduquer ses Compagnons. Et il enseigne à travers cet exemple que la miséricorde de Dieu embrasse toute chose. Quand Dieu veut le bien pour Ses serviteurs, Il leur permet l'accès au repentir.

**419.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque Dieu conçut la création, Il écrivit dans un Livre qui se trouve auprès de Lui, au-dessus du Trône : « Ma miséricorde l'emporte sur Ma colère. » [Bukhārī et Muslim]

Une version mentionne : « Ma miséricorde l'a emporté sur Ma colère. »

Une autre version mentionne : « Ma miséricorde a devancé Ma colère. »

419. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « لَمَّا خَلَقَ اللَّهُ الْخَلْقَ، كَتَبَ فِي كِتَابٍ، فَهُوَ عِنْدَهُ فَوْقَ الْعَرْشِ : إِنَّ رَحْمَتِي تَغْلِبُ غَضَبِي. » وفي رواية : « غَلَبَتْ غَضَبِي. » وفي رواية « سَبَقَتْ غَضَبِي. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La miséricorde de Dieu se manifeste également dans le fait qu'Il pourvoit aux besoins de celui qui Lui obéit comme de celui qui Lui désobéit. De même, Il accepte le repentir de quiconque, de nuit comme de jour, et ce, jusqu'au jour où le Soleil se lèvera du côté de l'Occident.

**420.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Dieu a divisé la miséricorde en cent parts, Il en a gardé quatre-vingt-dix-neuf auprès de Lui et en a fait descendre une seule sur Terre. C'est grâce à cette part que les créatures se font miséricorde, au point que la bête écarte son sabot de sa progéniture de peur de la piétiner. [Bukhārī et Muslim]

Une version rapporte : « Dieu le Très-Haut possède cent parts de miséricorde, Il en a descendu une seule, répartie entre les génies, les hommes, les bêtes et les insectes. C'est grâce à cette part qu'ils se témoignent de la sympathie et se font miséricorde. C'est grâce à cette part aussi que la bête sauvage manifeste de l'affection pour sa progéniture.

Dieu a réservé quatre-vingt-dix-neuf parts de Sa miséricorde qu'Il répandra sur Ses serviteurs le jour de la Résurrection. »

Muslim rapporte également, selon Salmân al-Fârisî, ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) : « Dieu le Très-Haut possède cent parts de miséricorde : une d'entre elles est destinée aux créatures, par laquelle elles se font mutuellement miséricorde, et quatre-vingt-dix-neuf sont conservées pour le jour de la Résurrection. »

Une dernière version mentionne : « Dieu le Très-Haut, lorsqu'Il a créé les Cieux et la Terre a créé cent parts de miséricorde. Chacune de ces parts est semblable à l'espace contenu entre le Ciel et la Terre. Il a répandu sur Terre une seule de ces parts, par laquelle la mère manifeste de l'affection pour son enfant et par laquelle les bêtes sauvages et les oiseaux se portent une affection réciproque. Lorsque le jour de la Résurrection viendra, Dieu complétera cette part de miséricorde par celles qu'Il détient auprès de Lui. »

420. وعنه قال : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « جَعَلَ اللَّهُ الرَّحْمَةَ مِائَةَ جُزْءٍ، فَأَمْسَكَ عِنْدَهُ تِسْعَةً وَتِسْعِينَ، وَأَنْزَلَ فِي الْأَرْضِ جُزْءًا وَاحِدًا، فَمِنْ ذَلِكَ الْجُزْءِ يَتَرَأَى بَنَاتُ حَلَاثِقٍ حَتَّى تَزْفَعَ الدَّابَّةُ حَافِرَهَا عَنْ وَلَدِهَا خَشْيَةً أَنْ تُصِيبَهُ. »  
وفي روايةٍ : « إِنَّ لِلَّهِ تَعَالَى مِائَةَ رَحْمَةٍ أَنْزَلَ مِنْهَا رَحْمَةً وَاحِدَةً بَيْنَ الْجِنِّ وَالْإِنْسِ وَالْبَهَائِمِ وَالْهَوَامِّ فَبِهَا يَتَعَاطَفُونَ وَبِهَا يَتَرَأَحُمُونَ وَبِهَا تَغْطِفُ الْوَحْشُ عَلَى وَلَدِهَا. وَأَخَّرَ اللَّهُ تَعَالَى تِسْعًا وَتِسْعِينَ رَحْمَةً يَزْحَمُ بِهَا عِبَادَهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ. » متفقٌ عليه.

ورواه مسلم أيضاً من رواية سَلْمَانَ الْفَارِسِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِنَّ لِلَّهِ تَعَالَى مِائَةَ رَحْمَةٍ فَمِنْهَا رَحْمَةٌ يَتَرَأَى بِهَا الْخَلْقُ بَيْنَهُمْ، وَتِسْعٌ وَتِسْعُونَ لِيَوْمِ الْقِيَامَةِ. » وفي روايةٍ « إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى خَلَقَ يَوْمَ خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ مِائَةَ رَحْمَةٍ كُلُّ رَحْمَةٍ طَبَاقٌ مَا بَيْنَ السَّمَاءِ إِلَى الْأَرْضِ، فَجَعَلَ مِنْهَا فِي الْأَرْضِ رَحْمَةً فَبِهَا تَغْطِفُ الْوَالِدَةُ عَلَى وَلَدِهَا وَالْوَحْشُ وَالطَّيْرُ بَعْضُهَا عَلَى بَعْضٍ فَإِذَا كَانَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، أَكْمَلَهَا بِهَذِهِ الرَّحْمَةِ. »

Ce qu'il faut retenir :

- La miséricorde que Dieu a placée dans le cœur de Ses serviteurs fait partie de Sa création. De même, le bien qu'Il a répandu provient de Sa grâce, et tout cela est une partie infime de ce que Dieu a réservé pour le jour de la Résurrection. La miséricorde que Dieu tient en réserve pour le jour du Jugement devrait être une raison supplémentaire pour Ses serviteurs d'augmenter leurs bonnes actions et de s'éloigner de ce que le Tout Miséricordieux a proscrit, et non un prétexte pour commettre des turpitudes comme certains pourraient le comprendre.

**421.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) rapporte ces propos de son Seigneur – Béni et Exalté soit-Il : « Mon serviteur a commis un péché puis a dit : “Mon Dieu ! Pardonne-moi mon péché !” » Dieu – Béni et Exalté soit-Il – répond alors : « Mon serviteur a commis un péché et a su qu'il avait un Seigneur qui pardonne les péchés et qui châtie celui qui les commet. » Le serviteur recommença à pécher et demanda à nouveau : « Seigneur ! Pardonne-moi mon péché. » Dieu – Béni et Exalté soit-Il – s'exclama encore : « Mon serviteur a commis un péché et a su qu'il avait un Seigneur qui pardonne les péchés et qui châtie celui qui les commet. » Puis le serviteur pécha encore une fois et il réitéra sa demande de pardon : « Seigneur ! Pardonne-moi mon péché. » Dieu – Béni et Exalté soit-Il – s'exclama à nouveau : « Mon serviteur a commis un péché et a su qu'il avait un Seigneur qui pardonne les péchés et qui châtie celui qui les commet. J'ai déjà pardonné à Mon serviteur, qu'il fasse donc ce qu'il veut. » [Bukhârî et Muslim]

421. وعنه عن النَّبِيِّ ﷺ. فِيمَا يَحْكِي عَنْ رَبِّهِ، تَبَارَكَ وَتَعَالَى، قَالَ : « أَذْنَبَ عَبْدٌ ذَنْبًا، فَقَالَ : اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي ذَنْبِي، فَقَالَ اللَّهُ تَبَارَكَ وَتَعَالَى : أَذْنَبَ عَبْدِي ذَنْبًا، فَعَلِمَ أَنَّ لَهُ رَبًّا يَغْفِرُ الذَّنْبَ، وَيَأْخُذُ بِالذَّنْبِ، ثُمَّ عَادَ فَأَذْنَبَ، فَقَالَ : أَيُّ رَبِّ اغْفِرْ لِي ذَنْبِي، فَقَالَ تَبَارَكَ وَتَعَالَى : أَذْنَبَ عَبْدِي ذَنْبًا، فَعَلِمَ أَنَّ لَهُ رَبًّا يَغْفِرُ الذَّنْبَ، وَيَأْخُذُ بِالذَّنْبِ، قَدْ غَفَرْتُ لِعَبْدِي.. فَلْيَفْعَلْ مَا شَاءَ.» متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le cœur du véritable croyant se purifie lorsqu'il se repent et espère le pardon de son Seigneur. De ce fait, il s'empresse alors d'accomplir des œuvres pieuses, et s'il venait à commettre quelque péché, il accourrait alors vers le repentir et ne persévérerait pas dans le péché. C'est le sens de la phrase : « Qu'il fasse donc ce qu'il veut » ; cela signifie que tant qu'il fera suivre le péché d'un repentir sincère, Dieu lui pardonnera, car le repentir efface ce qui précède. Dieu a dit à propos de Ses serviteurs pieux : ﴿ Hâtez-vous de mériter l'absolution de votre Seigneur et un Paradis aussi vaste que les Cieux et la Terre, destiné à ceux qui craignent Dieu ; à ceux qui font l'aumône, qu'ils soient à l'aise ou dans la gêne, qui savent réprimer leur colère et pardonner à leurs semblables, car Dieu aime les bienfaiteurs ; à ceux qui, ayant commis un forfait ou une injustice envers eux-mêmes, invoquent Dieu pour Lui demander pardon de leurs péchés, car qui peut absoudre un pécheur si ce n'est le Seigneur ? À ceux enfin qui ne persistent pas dans le mal, dès qu'ils s'aperçoivent qu'ils sont dans l'erreur. Ceux-là, leur récompense sera le pardon de leur Seigneur, ainsi que des jardins sous lesquels coulent des rivières et où le séjour sera éternel. Et quelle belle récompense pour ceux qui accomplissent des œuvres salutaires ! ﴾ (Coran 3/133-136)

**422.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main ! Si vous ne commettiez pas de péchés, Dieu vous anéantirait et vous remplacerait par des gens qui commettraient des péchés et demanderaient pardon à Dieu qui leur pardonnerait. [Muslim]

422. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ لَمْ تُذْنِبُوا، لَذَهَبَ اللَّهُ بِكُمْ، وَجَاءَ بِقَوْمٍ يُذْنِبُونَ، فَيَسْتَعْفِرُونَ اللَّهَ تَعَالَى، فَيَغْفِرُ لَهُمْ.» رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La compassion et la clémence de Dieu pour Ses serviteurs. Le croyant doit demander pardon à son Seigneur, il ne doit pas désespérer de Sa clémence.

**423.** Abû Ayyûb rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Si vous ne commettiez pas de péchés, Dieu aurait créé d'autres gens qui pêcheraient, demanderaient pardon et ils verraient leurs péchés pardonnés. [Muslim]

423. وعن أبي أيوب خالد بن زيد رضي الله عنه قال : سمعتُ رسول الله ﷺ يقول : « لَوْ لَا أَنَّكُمْ تُذْنِبُونَ، لَخَلَقَ اللَّهُ خَلْقًا يُذْنِبُونَ، فَيَسْتَعْفِرُونَ، فَيَغْفِرُ لَهُمْ.» رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il faut espérer en la miséricorde divine. Ce hadith n'est en aucun cas une incitation au péché, c'est plutôt une bonne nouvelle annoncée aux Compagnons du Prophète qui s'éloignaient des plaisirs mondains et n'avaient d'autre objectif dans la vie que la satisfaction de leur Seigneur. Ce hadith vient donc apaiser leurs cœurs et les rassurer, afin d'espérer le pardon de Dieu.

**424.** Abû Hurayra rapporte :

Nous étions assis en compagnie du Prophète (ﷺ). Se trouvaient assis également Abû Bakr, 'Umar et un petit groupe de personnes. Le Prophète (ﷺ) se leva et s'absenta un long moment, si bien que nous craignîmes qu'il ne fût enlevé. Nous fûmes saisis

d'angoisse, ce qui nous poussa à nous lever. Je fus le premier à m'être inquiété, je partis donc à la recherche du Prophète (ﷺ) jusqu'à parvenir à un jardin appartenant aux *anṣārs*. Je faisais le tour du jardin, tentant de trouver l'entrée lorsque je découvris un ruisseau qui provenait d'une source extérieure au jardin et qui coulait grâce à une brèche dans le mur. J'accédaï par cette ouverture au jardin et me trouvai alors en compagnie du Prophète (ﷺ). Il m'appela : « Abû Hurayra ! » – « Oui, Prophète, répondis-je. » Il reprit : « Que désires-tu ? » Je lui répondis : « Tu étais avec nous mais voilà que tu t'es absenté tellement longtemps que nous avons tous pris peur, en commençant par moi. Je suis donc arrivé à ce jardin et j'y suis entré tel un renard ; quant aux autres, ils sont derrière moi. » Il conclut alors tout en me tendant ses sandales : « Prends ces sandales et va ! Toute personne que tu rencontreras derrière ce jardin et qui attestera de manière convaincue qu'il n'est de dieu que Dieu, annonce-lui alors le Paradis ! » [Muslim]

424. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : كنا فعوداً مع رسول الله ﷺ معنا أبو بكر وعمر رضي الله عنهما في نمر، فقام رسول الله ﷺ من بين أظهرنا فأبظاً علينا فحسينا أن يقتطع دوننا، ففرغنا فقمنا فكنث أول من فرغ فخرجت أبتغي رسول الله ﷺ، حتى آتيت حائطاً للأنصار لبني النجار. فذرت به هل أجد له باباً فلم أجد، فإذا ربيع يدخل في جوف حائط من بشر خارجة (والربيع الجدول). فاحتفرت كما يحتفر الثعلب فدخلت على رسول الله ﷺ فقال : « أبو هريرة ؟ » قلت : نعم يا رسول الله. قال : « ما شأنك ؟ » قلت : كنت بين أظهرنا فقمنا فقمنا فحسينا أن تقتطع دوننا ففرغنا. فكنث أول من فرغ فآتيت هذا الحائط فاحتفرت كما يحتفر الثعلب. وهؤلاء الناس ورائي. فقال : « يا أبا هريرة. » وأعطاني نعليه. قال : « اذهب بنعلي هاتين. فمن لقيت وراء هذا الحائط يشهد أن لا إله إلا الله، مستيقناً بها قلبه فبشره بالجنة. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La véritable foi permettra à quiconque la possède l'entrée au Paradis. Il se peut que Dieu lui pardonne pour le faire entrer directement au Paradis, comme il se peut qu'il séjourne un temps en Enfer pour ensuite entrer au Paradis.

**425.** 'Abdullâh ibn 'Amr ibn al-'Âṣ rapporte :

Le Prophète (ﷺ) récita ces paroles que Dieu a placées dans la bouche d'Abraham : ﴿ Seigneur ! Ils ont égaré un grand nombre d'hommes ! Quiconque me suivra sera des miens. ﴾ (Coran 14/36) Et celles dites par Jésus : ﴿ Si Tu les châties, Tu en as le droit, car ce sont Tes créatures. Et si Tu leur pardonnes, Tu es, en vérité, le Puissant, le Sage ! ﴾ (Coran 5/118) Le Prophète (ﷺ) leva alors ses mains et fit cette invocation : « Mon Dieu ! Ma communauté, ma communauté ! » Et il pleura. Dieu dit alors : « Ô Gabriel ! Va voir Muḥammad – et Dieu est bien Informé – et demande-lui ce qui le fait pleurer. » Gabriel se rendit chez le Prophète (ﷺ), ce dernier l'informa de ce qu'il avait dit – et Dieu en est bien Informé. Dieu dit alors à Gabriel : « Ô Gabriel ! Rends-toi auprès de Muḥammad et dis-lui que Nous allons lui donner satisfaction à propos de sa communauté et qu'il ne sera pas lésé. » [Muslim]

425. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص رضي الله عنه أن النبي ﷺ تلا قول الله عز وجل في إبراهيم ﷺ : ﴿ رَبِّ إِنَّهُمْ أَضَلَّنَا كَثِيراً مِنَ النَّاسِ فَمَنْ تَبِعَنِي فَإِنَّهُ مِنِّي ﴾ [ إبراهيم : 36 ]، وقول عيسى ﷺ : ﴿ إِنْ تَعَذَّبْتُمْ فَإِنَّهُمْ عِبَادُكَ وَإِنْ تَغْفِرْ لَهُمْ ﴾

فَإِنَّكَ أَنْتَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴿ [ المائدة : 118 ], فَرَفَعَ يَدَيْهِ وَقَالَ « اللَّهُمَّ أُمَّتِي أُمَّتِي. » وَبَكَى، فَقَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ : « يَا جَبْرِيلُ اذْهَبْ إِلَى مُحَمَّدٍ وَرَبِّكَ أَعْلَمُ، فَسَلُهُ مَا يُبْكِيهِ؟ » فَاتَاهُ جَبْرِيلُ فَأَخْبَرَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِمَا قَالَ : وَهُوَ أَعْلَمُ، فَقَالَ اللَّهُ تَعَالَى : « يَا جَبْرِيلُ اذْهَبْ إِلَى مُحَمَّدٍ فَقُلْ : إِنَّا سَرَّضْنَاكَ فِي أُمَّتِكَ وَلَا نَسُوءُكَ ». رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith montre que le Prophète (ﷺ) intercédait en faveur de sa communauté et qu'il est soucieux de son devenir. Il montre également l'amour de Dieu pour Son Prophète (ﷺ) qu'Il a préféré à tous les prophètes.

#### 426. Mu'adh ibn Jabal rapporte :

J'étais assis sur un âne derrière le Prophète (ﷺ) lorsqu'il me dit : « Ô Mu'adh, connais-tu le droit que Dieu a sur Ses serviteurs et celui des serviteurs sur Dieu ? » Je lui répondis : « Dieu et Son Prophète sont plus savants. » Il me dit : « Le droit de Dieu sur Ses serviteurs est qu'ils Lui doivent adoration, sans rien Lui associer. Quant au droit du serviteur sur Dieu, c'est qu'Il ne châtiara personne qui ne Lui donne pas d'associé. » Je lui demandai alors : « Ô Prophète de Dieu, n'informerai-je pas les gens de cette bonne nouvelle ? » – « Non, répondit-il. Ne les informe pas, de peur qu'ils ne s'en remettent uniquement à cela. » [Bukhârî et Muslim]

426. وعن مُعَاذِ بْنِ جَبَلٍ رضي الله عنه قَالَ كُنْتُ رَدَفَ النَّبِيِّ ﷺ عَلَى حِمَارٍ فَقَالَ : « يَا مُعَاذُ هَلْ تَدْرِي مَا حَقُّ اللَّهِ عَلَى عِبَادِهِ، وَمَا حَقُّ الْعِبَادِ عَلَى اللَّهِ؟ » قُلْتُ : اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. قَالَ : « فَإِنَّ حَقَّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ، وَلَا يُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا، وَحَقُّ الْعِبَادِ عَلَى اللَّهِ أَنْ لَا يُعَذِّبَ مَنْ لَا يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا، فَقُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ أَفَلَا أُبَشِّرُ النَّاسَ؟ » قَالَ : « لَا تُبَشِّرْهُمْ فَيَسْكُلُوا. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le droit de Dieu sur Ses serviteurs est une adoration vouée uniquement à Lui, sans rien Lui associer. Le droit que Dieu a octroyé à Son serviteur sur Lui-même est de ne pas châtier le croyant qui Lui a voué un culte pur.

#### 427. Barâ' ibn 'Azib rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Lorsque le musulman sera interrogé dans sa tombe, il attestera qu'il n'est de dieu que Dieu et que Muḥammad est le Prophète de Dieu, conformément à la parole divine suivante : ﴿ Dieu affermit ainsi les croyants par de fermes propos dans la vie présente et dans la vie future. ﴾ (Coran 14/27) [Bukhârî et Muslim]

427. وعن البراء بن عازب رضي الله عنه عن النبي ﷺ قَالَ : « الْمُسْلِمُ إِذَا سُئِلَ فِي الْقَبْرِ يَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، فَذَلِكَ قَوْلُهُ تَعَالَى : ﴿ يُبَيِّنُ اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا بِالْقَوْلِ الثَّابِتِ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَفِي الْآخِرَةِ ﴾ [ إبراهيم : 27 ] متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Toute personne sera interrogée dans sa tombe, c'est une vérité qui ne fait nul doute et que ce hadith corrobore. Mais Dieu ne laissera pas Son serviteur en proie à la peur ; Il lui inspirera la prononciation de la profession de foi qui le sauvera des tourments de la tombe.

#### 428. Selon Anas, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque le négateur accomplit une bonne action, Dieu le gratifie en ce monde. Quant au croyant, s'il accomplit une bonne action, Dieu la lui réserve pour l'au-delà et lui attribue quelque subsistance, en récompense de son obéissance. [Muslim]

Une version mentionne : « Dieu ne lèse en rien un croyant qui accomplit une bonne action : Il le récompense en ce monde et dans l'au-delà. Quant au négateur, il est récompensé en ce monde pour les bonnes actions qu'il a accomplies, jusqu'à ce que, parvenu à l'au-delà, il ne lui reste plus aucune action à rétribuer. »

428. وعن أنس رضي الله عنه عن رسول الله ﷺ قال : « إِنَّ الْكَافِرَ إِذَا عَمِلَ حَسَنَةً، أُطْعِمَ بِهَا طُعْمَةً مِنَ الدُّنْيَا، وَأَمَّا الْمُؤْمِنُ، فَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يَدَّخِرُ لَهُ حَسَنَاتِهِ فِي الْآخِرَةِ، وَيُعْقِبُهُ رِزْقاً فِي الدُّنْيَا عَلَى طَاعَتِهِ. »  
 وفي رواية : « إِنَّ اللَّهَ لَا يَظْلِمُ مُؤْمِناً حَسَنَةً يُعْطَى بِهَا فِي الدُّنْيَا، وَيُجْزَى بِهَا فِي الْآخِرَةِ، وَأَمَّا الْكَافِرُ، فَيُطْعَمُ بِحَسَنَاتِ مَا عَمِلَ لِلَّهِ تَعَالَى، فِي الدُّنْيَا حَتَّى إِذَا أَفْضَى إِلَى الْآخِرَةِ، لَمْ يَكُنْ لَهُ حَسَنَةٌ يُجْزَى بِهَا. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Le négateur est récompensé pour les bonnes œuvres qu'il a accomplies en ce monde, soit en se voyant octroyer davantage de biens, soit en échappant à des désagréments. Dans l'au-delà, sa non-croyance rend caduques ses œuvres. Quant au croyant, il est récompensé ici-bas et dans l'au-delà. Son action est acceptée si celle-ci est conforme à ce que Dieu et Son Prophète ont institué, et si elle est vouée uniquement à Dieu, sans ostentation ni désir de reconnaissance.

**429.** Selon Jâbir, le Prophète (ﷺ) a dit :

Les cinq *ṣalât* quotidiennes sont comparables à un fleuve abondant qui coule près de la porte de l'un d'entre vous et dans lequel il se purifie cinq fois par jour. [Muslim]

429. وعن جابر رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « مَثَلُ الصَّلَوَاتِ الْخَمْسِ كَمَثَلِ نَهْرٍ جَارٍ غَمْرٍ عَلَى بَابِ أَحَدِكُمْ يَغْتَسِلُ مِنْهُ كُلَّ يَوْمٍ خَمْسَ مَرَّاتٍ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La *ṣalât* efface les péchés comme l'eau efface les impuretés du corps.

**430.** Selon Ibn 'Abbâs, le Prophète (ﷺ) a dit :

Il n'est pas un musulman qui meurt et que quarante hommes – n'attribuant à Dieu aucun associé – assistent à la prière mortuaire de ce défunt, sans que ces derniers n'intercèdent en sa faveur. [Muslim]

430. وعن ابن عباس رضي الله عنهما قال : سمعتُ رسولَ الله ﷺ يقول : « مَا مِنْ رَجُلٍ مُسْلِمٍ يَمُوتُ فَيَقُومُ عَلَى جِنَازَتِهِ أَرْبَعُونَ رَجُلًا لَا يُشْرِكُونَ بِاللَّهِ شَيْئاً إِلَّا شَفَعَهُمْ اللَّهُ فِيهِ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Les bienfaits d'être nombreux à la prière mortuaire du défunt afin que Dieu, par Sa grâce, lui pardonne ses péchés. C'est ainsi que Dieu permet l'intercession des croyants en faveur d'un musulman.

**431.** Ibn Mas'ûd rapporte :

Nous étions près de quarante en compagnie de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) sous une tente lorsqu'il dit : « Seriez-vous satisfaits de constituer le quart des gens du Paradis ? » – « Oui, répondîmes-nous. » – « Seriez-vous satisfaits de constituer le tiers des gens du Paradis ? » – « Oui, répondîmes-nous à nouveau. » – « Par Celui qui tient l'âme de Muḥammad dans Sa Main, j'espère vraiment que vous constituerez la moitié des gens du Paradis, car nul n'entrera au Paradis si ce n'est un être musulman (complètement soumis). Et, par rapport au nombre d'associateurs, vous serez aussi peu nombreux

qu'un poil blanc sur la peau d'un taureau noir, ou qu'un poil noir sur la peau d'un taureau blanc. » [Bukhârî et Muslim]

431. وعن ابن مسعود رضي الله عنه قال : كُنَّا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي قُبَّةٍ نَحْوًا مِنْ أَرْبَعِينَ، فَقَالَ : « أَرْضَوْنَ أَنْ تَكُونُوا رُبْعَ أَهْلِ الْجَنَّةِ؟ » قُلْنَا : نَعَمْ، قَالَ : « أَرْضَوْنَ أَنْ تَكُونُوا ثُلُثَ أَهْلِ الْجَنَّةِ؟ » قُلْنَا : نَعَمْ، قَالَ : « وَالَّذِي نَفْسُ مُحَمَّدٍ بِيَدِهِ إِنِّي لَأَرْجُو أَنْ تَكُونُوا نِصْفَ أَهْلِ الْجَنَّةِ، وَذَلِكَ أَنَّ الْجَنَّةَ لَا يَدْخُلُهَا إِلَّا نَفْسٌ مُسْلِمَةٌ، وَمَا أَنْتُمْ فِي أَهْلِ الشِّرْكِ إِلَّا كَالشَّعْرَةِ الْبَيْضَاءِ فِي جِلْدِ الثَّوْرِ الْأَسْوَدِ، أَوْ كَالشَّعْرَةِ السَّوْدَاءِ فِي جِلْدِ الثَّوْرِ الْأَحْمَرِ. » متفق عليه.

**432.** Abû Mûsâ al-Ash'arî rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Lorsque le jour de la Résurrection viendra, Dieu enverra à chaque musulman un juif ou un chrétien et lui dira : « Voici celui qui t'a délivré du Feu. » [Muslim]

Une autre version toujours rapportée par Abû Mûsâ rapporte : « Le jour du Jugement, des musulmans viendront avec des péchés comparables aux montagnes et Dieu pardonnera. »

432. وعن أبي موسى الأشعري رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « إِذَا كَانَ يَوْمُ الْقِيَامَةِ دَفَعَ اللَّهُ إِلَى كُلِّ مُسْلِمٍ يَهُودِيًّا أَوْ نَصْرَانِيًّا يَقُولُ : هَذَا فَكَأُكَّكَ مِنَ النَّارِ. » وفي رواية عنه عن النبي ﷺ قال : « يَجِيءُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ نَاسٌ مِنَ الْمُسْلِمِينَ بِذُنُوبٍ أَمْثَالِ الْجِبَالِ يَغْفِرُهَا اللَّهُ لَهُمْ. » رواه مسلم.

**433.** Selon Ibn 'Umar, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le jour de la Résurrection, le croyant sera rapproché de son Seigneur qui le recouvrira de Sa miséricorde et lui fera avouer ses péchés. Dieu lui dira : « Reconnais-tu tel péché ? Et tel autre ? » – « Oui, Seigneur ! Je reconnais les avoir commis, dira le croyant. »

Dieu lui dira alors : « Je les ai certes cachés en ce monde et Je te les pardonne en ce jour. » On lui remettra alors le livre de ses bonnes actions. [Bukhârî et Muslim]

433. وعن ابن عمر رضي الله عنهما قال : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « يُدْنَى الْمُؤْمِنُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ مِنْ رَبِّهِ حَتَّى يَضَعَ كَفَّهُ عَلَيْهِ، فَيَقْرَأُ بِذُنُوبِهِ، فَيَقُولُ : أَتَعْرِفُ ذَنْبَ كَذَا؟ أَتَعْرِفُ ذَنْبَ كَذَا؟ فَيَقُولُ : رَبِّ أَعْرِفُ، قَالَ : فَإِنِّي قَدْ سَتَرْتُهَا عَلَيْكَ فِي الدُّنْيَا، وَأَنَا أَغْفِرُهَا لَكَ الْيَوْمَ، فَيُعْطَى صَحِيفَةً حَسَنَاتِهِ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à ne pas dévoiler les péchés des gens car Dieu couvre les péchés du croyant en ce monde ; et il se peut qu'Il lui pardonne les siens dans l'au-delà et qu'Il ne nous pardonne pas d'avoir dévoilé les péchés d'un croyant qui, lui, sera pardonné.

**434.** Ibn Mas'ûd rapporte :

Un homme embrassa une femme. Il alla trouver le Prophète (ﷺ) et l'en informa. Dieu révéla à ce sujet : ﴿ Prie aux deux extrémités du jour et à certaines parties de la nuit. Certes, les bonnes actions chassent les mauvaises. ﴾ (Coran 11/114)

L'homme demanda alors au Prophète : « Ô Prophète, est-ce à moi qu'est destiné ce verset ? » – « Il est destiné à ma communauté tout entière, répondit le Prophète. »

[Bukhârî et Muslim]

434. وعن ابن مسعود رضي عنه أَنَّ رَجُلًا أَصَابَ مِنْ امْرَأَةٍ قُبْلَةً، فَأَتَى النَّبِيَّ ﷺ فَأَخْبَرَهُ، فَأَنْزَلَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿وَأَقِمِ الصَّلَاةَ طَرَفِي النَّهَارِ وَزُلْفَا مِنْ اللَّيْلِ إِنَّ الْحَسَنَاتِ يُذْهِبْنَ السَّيِّئَاتِ﴾ [هود : 114] فقال الرجل: ألي هذا يا رسول الله؟ قال: «لجميع أمتي كلهم.» متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith renferme nombre d'enseignements : le premier montre qu'il est recommandé de ne pas divulguer le nom de celui qui a commis un péché, il faut plutôt le préserver. Le second enseignement se trouve dans la prière : les petits péchés commis entre deux *ṣalât* sont pardonnés. Le troisième réside dans le fait que ce verset a peut-être été révélé dans une circonstance particulière mais il ne remet pas en cause son caractère général ; donc quiconque accomplit ses prières correctement verra donc pardonnés les péchés commis dans leur intervalle.

**435.** Anas rapporte :

Un homme est venu trouver le Prophète (ﷺ) et lui demanda : « Ô Prophète de Dieu, j'ai commis un péché, fais-moi appliquer la peine qui s'impose. » Lorsque le moment de la *ṣalât* arriva, il l'accomplit avec le Prophète (ﷺ) et lui demanda à nouveau : « Ô Prophète de Dieu, j'ai commis un péché, fais-moi appliquer la peine prévue par le Livre de Dieu. » – « As-tu accompli la *ṣalât* en notre compagnie ? » – « Oui, répondit l'homme. » – « Ton péché t'est donc pardonné, conclut le Prophète. » [Bukhârî et Muslim]

435. وعن أنس رضي عنه قال: جَاءَ رَجُلٌ إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَقَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ أَصَبْتُ حَدًّا، فَأَقِمْهُ عَلَيَّ، وَحَضَرَتِ الصَّلَاةُ فَصَلَّى مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَلَمَّا قَضَى الصَّلَاةَ قَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنِّي أَصَبْتُ حَدًّا، فَأَقِمْ فِي كِتَابِ اللَّهِ، قَالَ: «هَلْ حَضَرْتَ مَعَنَا الصَّلَاةَ؟» قَالَ: نَعَمْ: قَالَ: «قَدْ غُفِرَ لَكَ.» متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La *ṣalât* permet à l'homme d'effacer ses péchés. Le péché dont il est question dans ce hadith est un péché mineur qui peut être pardonné grâce à l'accomplissement de la *ṣalât*.

**436.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Dieu accorde assurément la satisfaction à tout serviteur qui, après avoir mangé et bu, remercie son Seigneur. [Muslim]

436. وعنه قال: قال رسول الله ﷺ: «إِنَّ اللَّهَ لَيَرْضَى عَنِ الْعَبْدِ أَنْ يَأْكُلَ الْأَكْلَةَ فَيَحْمَدَهُ عَلَيْهَا، أَوْ يَشْرِبَ الشَّرْبَةَ فَيَحْمَدَهُ عَلَيْهَا.» رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de louer son Seigneur quand on prend un repas ou lorsqu'on consomme une boisson, et ce, afin de se rappeler les bienfaits que Dieu nous accorde quotidiennement.

**437.** Selon Abû Mûsâ, le Prophète (ﷺ) a dit :

Dieu – Exalté soit-Il – tend Sa Main la nuit pour accepter le repentir de celui qui pêche le jour, et Il tend Sa Main le jour pour accepter le repentir de celui qui pêche la nuit, et ce jusqu'au jour où le Soleil se lèvera à l'Ouest (c'est-à-dire le jour de la Résurrection).

[Muslim]

437. وعن أبي موسى رضي عنه عن النبي ﷺ قال: «إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى، يَبْسُطُ يَدَهُ بِاللَّيْلِ لِيُتُوبَ مَسِيءُ النَّهَارِ، وَيَبْسُطُ يَدَهُ بِالنَّهَارِ لِيُتُوبَ مَسِيءُ اللَّيْلِ حَتَّى تَطْلُعَ الشَّمْسُ مِنْ مَغْرِبِهَا.» رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La miséricorde de Dieu et Sa grâce sont intemporelles. C'est donc une incitation au repentir immédiat, sans ajourner au lendemain ce qui peut être fait le jour même. La porte du repentir est constamment ouverte, elle se fermera lorsque le Soleil se lèvera à l'Ouest, signe imminent de la fin des temps.

**438.** Abû Najîh 'Amr ibn 'Abasa as-Sulamî rapporte :

Au temps de l'ignorance, je considérais que les gens vivaient dans la perdition et qu'ils n'accompliraient rien de valable tant qu'ils vénéreraient les idoles. J'appris alors qu'un homme se trouvant à La Mecque apportait un message nouveau. J'enfourchai ma monture et me dirigeai auprès de lui ; je constatai alors qu'il s'agissait de l'Envoyé de Dieu (ﷺ), qui se cachait de sa tribu qui le traitait avec impudence. Je me fis conduire chez le Prophète qui se trouvait à La Mecque et l'interrogeai : « Qui es-tu ? » – « Un prophète. » – « Et qu'est donc un prophète ? » – « C'est Dieu qui m'a envoyé. » – « Et pour quelle mission t'a-t-Il envoyé ? » – « Il m'a envoyé afin de faire respecter les liens de parenté, de détruire les idoles, et pour que l'unicité de Dieu soit proclamée, sans rien Lui associer, répondit le Prophète. » Je lui demandai : « Et qui donc se porte à tes côtés pour accepter cela ? » Il répondit : « Un homme libre et un esclave. » À ce jour, seuls Abû Bakr et Bilâl croyaient en son message. Je lui déclarai : « Je veux te suivre. » – « Tu ne parviendras pas à me suivre actuellement, ne vois-tu pas ma situation ? Retourne plutôt vers ta tribu, et lorsque tu entendras que ma position s'est renforcée, à ce moment-là, rejoins-moi, répondit le Prophète. »

Je retournai donc dans ma tribu. Le Prophète (ﷺ) arriva à Médine alors que je demeurais toujours dans ma tribu. J'écoutais les nouvelles et je m'enquérais de la venue du Prophète à Médine ; jusqu'à ce qu'un groupe de ma tribu s'y rende. Je leur demandai : « Qu'en est-il de cet homme qui est arrivé à Médine ? » – « Les gens se précipitent vers lui et son peuple a tenté de le tuer sans succès, répondirent-ils. » Je me rendis alors à Médine et questionnai le Prophète : « Ô Envoyé de Dieu, me reconnais-tu ? » – « Oui, tu m'as rencontré à La Mecque, répondit le Prophète. » Je lui demandai : « Envoyé de Dieu, informe-moi de ce dont Dieu t'a informé et que j'ignore. Enseigne-moi la *ṣalât*. » Il dit alors : « Accomplis la *ṣalât* puis abstiens-toi de l'accomplir jusqu'à ce que le soleil monte à l'horizon de la hauteur d'une lance, car à ce moment, le soleil se lève entre les cornes d'un démon et les négateurs se prosternent devant lui. Ensuite, accomplis la *ṣalât*, car à ce moment, les anges assistent à cette *ṣalât* et s'en portent témoins. Ensuite, abstiens-toi d'accomplir la *ṣalât* quand l'ombre de la lance (plantée au sol) est réduite à son minimum. C'est à ce moment que l'on attise l'Enfer. Lorsque l'ombre recommencera à croître, accomplis la *ṣalât* car les anges s'en portent témoins. Après avoir accompli la *ṣalât al-ʿaṣr*, abstiens-toi à nouveau jusqu'au coucher du soleil, car à ce moment, le soleil se couche entre les cornes d'un démon et les négateurs se prosternent devant lui. » Je lui demandai : « Messager de Dieu, parle-moi donc des ablutions. » Le Prophète dit alors : « Il n'est pas un homme parmi vous qui s'apprête à faire ses ablutions, en se rinçant la bouche et le nez sans qu'il se voie pardonner les péchés commis par ceux-ci. Puis, s'il se lave le visage comme Dieu le lui a ordonné, tous les péchés commis par son visage s'effacent avec l'eau qui s'écoule par la pointe de sa barbe. Puis, lorsqu'il se lave

les mains jusqu'aux coudes, les péchés commis par ses membres s'effacent avec l'eau qui s'écoule de l'extrémité de ses doigts. Lorsqu'il passe ses mains humides sur sa tête, les péchés commis par celle-ci s'effacent avec l'eau passée sur la pointe de ses cheveux. Puis, lorsqu'il se lave les pieds jusqu'aux chevilles, les péchés commis par ses membres s'effacent avec l'eau qui s'écoule par la pointe de ses pieds. Enfin, lorsqu'il se lève pour accomplir la *ṣalât*, glorifiant Dieu, Lui adressant des louanges et L'exaltant comme il se doit – ne libérant son cœur que pour Lui – ses péchés lui sont effacés, [jusqu'à redevenir] tel qu'il était lorsque sa mère le mit au monde. »

'Amr ibn 'Abasa rapporta ce hadith à Abû Umâma, Compagnon du Prophète (ﷺ). Ce dernier lui dit : « 'Amr ibn 'Abasa, sois bien attentif à ce que tu dis ! On accorderait tout cela à un homme en une seule fois ? » 'Amr ibn 'Abasa répondit : « Abû Umâma, mon âge est avancé, mes os sont devenus fragiles et mon heure (celle de la mort) est proche. Je n'ai donc nul besoin de mentir sur Dieu, ni sur Son Prophète. Et, certes, si je ne l'avais entendu du Prophète (ﷺ) qu'une, deux ou trois fois (il compta ainsi jusqu'à sept), je n'aurais jamais rapporté ce hadith, mais je l'ai entendu plus souvent que cela. »

[Muslim]

438. وعن أبي نجيح عمرو بن عبسة السلمي رضي الله عنه قال : كنتُ وأنا في الجاهلية أظنُّ أن النَّاسَ على ضلالةٍ، وأنَّهم ليسوا على شيءٍ، وهم يعبدون الأوثانَ، فسمعتُ برجلٍ بمكة يُخبرُ أخباراً، فقعدتُ على راحلتي، فقدمتُ عليه، فإذا رسولُ الله ﷺ مستخفياً جُراءً عليه قومه، فتلطفتُ حتى دخلتُ عليه بمكة، فقلتُ له : ما أنتَ؟ قال : « أنا نبيٌّ. » قلتُ : وما نبيٌّ؟ قال : « أرسلني الله. » قلتُ : وبأيِّ شيءٍ أرسلك؟ قال : « أرسلني بصلَّة الأرحامِ، وكسر الأوثانِ، وأنَّ يؤخِّدَ الله لا يُشركُ به شيءٌ. » قلتُ : فمن معك على هذا؟ قال : « حُرٌّ وعَبْدٌ. » ومعه يومئذٍ أبو بكرٍ وبلالٌ رضي الله عنهما. قلتُ : إنِّي مُتبعك، قال : « إنَّك لَن تَسْتَطِيعَ ذلكَ يومَك هذا. ألا ترى حالي وحال النَّاسِ؟ ولكنَّ ارجعْ إلى أهلِكَ فإذا سمعتُ بي قد ظَهَرْتُ فأتني. »

قال فذهبتُ إلى أهلي، وقدم رسول الله ﷺ المدينة. وكنتُ في أهلي. فجعلتُ أتخبرُ الأخبارَ، وأسألُ النَّاسَ حينَ قدم المدينة حتى قدم نفرٌ من أهلي المدينة، فقلتُ : ما فعل هذا الرَّجُلُ الذي قدم المدينة؟ فقالوا : النَّاسُ إليه سراعٌ وقد أراد قومه قتله، فلم يستطِعوا ذلكَ، فقدمتُ المدينة فدخلتُ عليه، فقلتُ : يا رسول الله أتعرفني؟ قال : « نعم أنتَ الذي لقيتني بمكة. » قال : فقلتُ : يا رسول الله أخبرني عمَّا علمك الله وأجهلُهُ، أخبرني عن الصَّلَاة؟ قال : « صلِّ صلاةَ الصُّبحِ، ثمَّ أقصرْ عن الصَّلَاةِ حتى ترتفعِ الشَّمْسُ قيدَ رُمحٍ، فإنَّها تطلعُ حينَ تطلعُ بينَ قرني شيطانٍ، وحينئذٍ يسجدُ لها الكفَّارُ، ثمَّ صلِّ، فإنَّ الصَّلَاةَ مشهودةٌ محصورةٌ. حتى يستقلَّ الظلُّ بالرُّمحِ، ثمَّ أقصرْ عن الصَّلَاةِ، فإنه حينئذٍ تسجُرُ جهنَّمُ، فإذا أقبلَ الفَيءُ فصلِّ، فإنَّ الصَّلَاةَ مشهودةٌ محصورةٌ حتى تُصليَ العصرَ ثمَّ أقصرْ عن الصَّلَاةِ حتى تغربَ الشمسُ، فإنَّها تغربُ بينَ قرني شيطانٍ، وحينئذٍ يسجدُ لها الكفَّارُ. »

قال : فقلتُ : يا نبيَّ الله، فالوضوءُ حدثني عنه؟ فقال : « ما منكم رجلٌ يُقربُ وضوءَهُ، فيتمضمضُ ويستنشقُ فيستترُّ، إلاَّ خرَّتْ خطايا وجهه وفيه وخياشيمه. ثمَّ إذا غسلَ وجهه كما أمره الله إلاَّ خرَّتْ خطايا وجهه من أطرافِ لحيتيه مع الماءِ. ثمَّ يغسلُ يديه إلى المرفقينِ إلاَّ خرَّتْ خطايا يديه من أنامله مع الماءِ، ثمَّ يمسحُ رأسَهُ، إلاَّ خرَّتْ خطايا رأسِهِ

من أطرافِ شَعْرِهِ مع الماءِ، ثم يَغْسِلُ قَدَمَيْهِ إِلَى الكَعْبَيْنِ، إِلَّا حَرَّتْ خَطَايَا رِجْلَيْهِ مِنْ أَنَامِلِهِ مَعَ المَاءِ، فَإِنْ هُوَ قَامَ فَصَلَّى، فَحَمِدَ اللهُ تَعَالَى، وَأَثْنَى عَلَيْهِ وَمَجَّدَهُ بِالَّذِي هُوَ لَهُ أَهْلٌ، وَفَرَّغَ قَلْبَهُ لِلَّهِ تَعَالَى. إِلَّا انصَرَفَ مِنْ حَظِيَّتِهِ كَهَيْئَتِهِ يَوْمَ وَلَدَتْهُ أُمُّهُ.»

فَحَدَّثَ عَمْرُو بْنُ عَبْسَةَ بِهَذَا الْحَدِيثِ أَبَا أَمَامَةَ صَاحِبِ رَسُولِ اللهِ ﷺ فَقَالَ لَهُ أَبُو أَمَامَةَ : يَا عَمْرُو بْنُ عَبْسَةَ، انظُرْ مَا تَقُولُ. فِي مَقَامِ وَاحِدٍ يُعْطَى هَذَا الرَّجُلُ؟ فَقَالَ عَمْرُو : يَا أَبَا أَمَامَةَ. فَقَدْ كَبِرَتْ سِنِّي، وَرَقَّ عَظْمِي، وَأَقْتَرَبَ أَجْلِي، وَمَا بِي حَاجَةٌ أَنْ أَكْذِبَ عَلَى اللهِ تَعَالَى، وَلَا عَلَى رَسُولِ اللهِ ﷺ لَوْ لَمْ أَسْمَعُهُ مِنْ رَسُولِ اللهِ ﷺ إِلَّا مَرَّةً أَوْ مَرَّتَيْنِ أَوْ ثَلَاثًا، حَتَّى عَدَّ سَبْعَ مَرَاتٍ، مَا حَدَّثْتُ أَبَدًا بِهِ، وَلَكِنِّي سَمِعْتُهُ أَكْثَرَ مِنْ ذَلِكَ. رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith comporte nombre d'enseignements : avant tout, il rappelle les moments de la prière (*ṣalāt*) en indiquant les temps où il est déconseillé de l'accomplir. Il est recommandé d'être concentré durant la prière. Les anges y assistent et s'en portent témoins. En outre, le hadith montre qu'il est important d'interroger les gens de savoir concernant la religion. Le Prophète (ﷺ) passait beaucoup de temps à enseigner aux gens, sans peur de se répéter et sans lassitude. Par ailleurs, il faisait preuve d'une grande sagesse à l'égard de ses Compagnons, et malgré le fait que peu de personnes le soutenaient et croyaient en lui aux débuts de l'islam, il a convié Abū Najīb à rejoindre sa tribu de peur des désagréments que pouvaient lui causer les Qurayshites. Ce comportement montre que le Prophète (ﷺ) a toujours gardé confiance et foi en son Seigneur. Il savait et a d'ailleurs annoncé le triomphe de l'islam alors qu'il était persécuté, cela est une preuve supplémentaire de sa prophétie. Enfin, ce hadith rappelle au croyant qu'il doit espérer en la miséricorde divine et placer sa confiance en Dieu. De ce fait, il multipliera les bonnes actions.

**439.** Selon Abū Mūsā al-Ash'arī, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque Dieu veut faire miséricorde à une communauté, Il reprend l'âme du prophète de cette communauté avant qu'elle périclite, de façon à en faire son éclauteur et son précurseur. Mais s'Il veut la perte d'une communauté, Il la châtie alors que son prophète est encore en vie et la fait périr sous ses yeux. Dieu le console ainsi des moments où son peuple le traitait de menteur et n'obéissait pas à ses ordres. [Muslim]

439. وعن أبي موسى الأشعري رضي الله عنه قال : « إِذَا أَرَادَ اللهُ تَعَالَى، رَحْمَةً أُمَّةً، قَبَضَ نَبِيَّهَا قَبْلَهَا، فَجَعَلَهُ لَهَا فَرَطًا وَسَلْفًا بَيْنَ يَدَيْهَا، وَإِذَا أَرَادَ هَلَكَةَ أُمَّةٍ، عَذَّبَهَا وَنَبِيَّهَا حَيًّا، فَأَهْلَكَهَا وَهُوَ حَيٌّ يَنْظُرُ، فَأَقْرَعَ عَيْنَهُ بِهَلَاكِهَا حِينَ كَذَّبُوهُ وَعَصَوْا أَمْرَهُ.» رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

Ce qu'il faut retenir :

- Une communauté tire profit de son prophète, même après sa mort, si elle le prend pour modèle et fait montre de patience en s'attachant à ses recommandations. Dieu fait périr une communauté avant la mort de son prophète si celle-ci délaisse son message, désobéit à ses ordres et lui cause du tort.

## Chapitre 52

### Le mérite de l'espérance

#### باب فضل الرجاء

Dieu le Très-Haut dit au sujet du serviteur dévoué :

« Je remets mon sort à Dieu, car Dieu a une parfaite connaissance de Ses créatures. »  
Dieu préserva ce croyant des embûches que les impies lui tendaient. ﴿ Coran 40/44-45

قال الله تعالى إخباراً عن العبد الصالح : ﴿ وَأَقْوَضُ أَمْرِي إِلَى اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ بَصِيرٌ بِالْعِبَادِ فَوَقَاهُ اللَّهُ سَيِّئَاتِ مَا مَكَرُوا. ﴾  
[غافر (44 - 45)]

**440.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Dieu – Puissant et Majestueux – a dit : « Je suis conforme à l'opinion que se fait de Moi Mon serviteur, et Je suis avec lui où qu'il Me mentionne. Par Dieu, assurément, Dieu Se réjouit du repentir de Son serviteur plus que celui d'entre vous qui retrouve sa monture après l'avoir perdue dans un endroit désert. Celui qui s'approche de Moi d'un empan, Je Me rapprocherai de lui d'une coudée. Celui qui se rapproche de Moi d'une coudée, Je Me rapprocherai de lui d'une envergure. Et s'il vient à Moi en marchant, Je viendrai à lui avec empressement. » [Bukhârî et Muslim]

440. وعن أبي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه عن رسول الله ﷺ أَنَّهُ قَالَ : « قَالَ اللَّهُ، عَزَّ وَجَلَّ، أَنَا عِنْدَ ظَنِّ عَبْدِي بِي، وَأَنَا مَعَهُ حَيْثُ يَذْكُرُنِي، وَاللَّهُ لِلَّهِ أَفْرَحُ بِتَوْبَةِ عَبْدِهِ مِنْ أَحَدِكُمْ يَجِدُ ضَالَّتَهُ بِالْقَلَاءِ، وَمَنْ تَقَرَّبَ إِلَيَّ شِبْرًا، تَقَرَّبْتُ إِلَيْهِ ذِرَاعًا، وَمَنْ تَقَرَّبَ إِلَيَّ ذِرَاعًا، تَقَرَّبْتُ إِلَيْهِ بَاعًا، وَإِذَا أَقْبَلَ إِلَيَّ بِمَشْيِي، أَقْبَلْتُ إِلَيْهِ أَهْرُولًا. » متفقٌ عليه، وهذا لفظ إحدى روايات مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à avoir la meilleure opinion de son Seigneur, à espérer en Sa miséricorde et à revenir vers Lui.

**441.** Selon Jâbir ibn 'Abdillâh, le Prophète (ﷺ) a prononcé ces propos trois jours avant sa mort :

Qu'aucun d'entre vous ne meure sans avoir la meilleure opinion de Dieu. [Muslim]

441. وعن جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ رضي الله عنه أَنَّهُ سَمِعَ النَّبِيَّ ﷺ قَبْلَ مَوْتِهِ بِثَلَاثَةِ أَيَّامٍ يَقُولُ : « لَا يَمُوتَنَّ أَحَدُكُمْ إِلَّا وَهُوَ يُحْسِنُ الظَّنَّ بِاللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La mise en garde contre le désespoir et l'incitation à espérer, particulièrement dans les derniers instants de la vie.

**442.** Anas rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Dieu le Très-Haut dit : « Ô Fils d'Adam ! Tant que tu M'invoques et que tu places en Moi ton espoir, Je te pardonne quoi que tu aies fait, et Je ne M'en soucie pas. Ô Fils d'Adam ! Si tes péchés atteignaient les nuages des Cieux, et qu'ensuite tu sollicitais Mon pardon, Je te l'accorderais. Ô Fils d'Adam, si tu te présentes devant Moi avec autant de péchés que peut en contenir la Terre et qu'ensuite tu Me rencontres sans rien associer à Mon culte, Je t'apporterai un pardon équivalent à tes péchés. » [Tirmidhî qui le considère *hasan*]

442. وعن أَنَسٍ رضي الله عنه قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : يَا ابْنَ آدَمَ إِنَّكَ مَا دَعَوْتَنِي وَرَجَوْتَنِي غَفَرْتُ لَكَ عَلَى مَا كَانَ مِنْكَ وَلَا أُبَالِي، يَا ابْنَ آدَمَ، لَوْ بَلَغَتْ ذُنُوبُكَ عَنَانَ السَّمَاءِ، ثُمَّ اسْتَغْفَرْتَنِي غَفَرْتُ لَكَ، يَا ابْنَ آدَمَ إِنَّكَ لَوْ أَتَيْتَنِي بِقُرَابِ الْأَرْضِ حَطَايَا، ثُمَّ لَقَيْتَنِي لَا تُشْرِكُ بِي شَيْئًا، لَا تَيْتَكَ بِقُرَابِهَا مَغْفِرَةً. » رواه الترمذي. وقال : حديث حسن.

## Chapitre 53

### Le fait d'associer la crainte à l'espérance

#### باب الجمع بين الخوف والرجاء

Commentaire de Nawawî :

Sache qu'il est préférable à l'homme bien portant d'associer la crainte à l'espérance de manière égale. En période de maladie, l'espérance l'emporte sur la crainte. À cet égard, les règles de la législation islamique tirées du Coran, de la Sunna et autres sont manifestes.

اعلم أن المختارَ للعبدِ في حالِ صحته أن يكون خائفًا راجيًا، ويكونُ خوفه ورجاؤه سواء، وفي حالِ المرضِ يُمحصُّ الرجاء. وقواعد الشرع من نصوص الكتاب والسنة وغير ذلك متظاهرة على ذلك.

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Seuls les perdants croient échapper à la rigueur du Seigneur. ﴾ Coran 7/99

﴿ Seuls les négateurs désespèrent de la bonté divine ! ﴾ Coran 12/87

﴿ Le jour où certains visages seront tout illuminés, tandis que d'autres seront tout assombris. ﴾ Coran 3/106

﴿ Si ton Seigneur est prompt à châtier, Il est aussi Miséricordieux et Clément. ﴾ Coran 7/167

﴿ En vérité, les hommes pieux baigneront dans les délices et les impies seront livrés à la Fournaise. ﴾ Coran 82/13-14

﴿ C'est alors que celui dont les bonnes œuvres auront fait pencher la balance connaîtra une douce félicité ; tandis que celui dont les bonnes œuvres auront été jugées insuffisantes sera dans le gouffre précipité. ﴾ Coran 101/6-9

قال الله تعالى : ﴿ فَلَا يَأْمُرُ مَكَرَ اللَّهِ إِلَّا الْقَوْمُ الْخَاسِرُونَ. ﴾ [الأعراف (99)].

وقال تعالى : ﴿ إِنَّهُ لَا يَتَأَسُّ مِنْ رُوحِ اللَّهِ إِلَّا الْقَوْمُ الْكَافِرُونَ. ﴾ [يوسف (87)]

وقال تعالى : ﴿ يَوْمَ تَبْيَضُّ وُجُوهٌ وَتَسْوَدُّ وُجُوهٌ. ﴾ [آل عمران (106)]

وقال تعالى : ﴿ إِنَّ رَبَّكَ سَرِيعُ الْعِقَابِ وَإِنَّهُ لَغَفُورٌ رَحِيمٌ. ﴾ [الأنعام (167)]

وقال تعالى : ﴿ إِنَّ الْأَبْرَارَ لَفِي نَعِيمٍ وَإِنَّ الْفُجَّارَ لَفِي جَحِيمٍ. ﴾ [الانفطار (13 - 14)]

وقال تعالى : ﴿ فَأَمَّا مَنْ ثَقُلَتْ مَوَازِينُهُ \* فَهُوَ فِي عِيشَةٍ رَاضِيَةٍ \* وَأَمَّا مَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ \* فَأُمُّهُ هَاوِيَةٌ. ﴾

[القارعة (6 - 9)]

**443.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Si le croyant connaissait les châtements que Dieu tient à sa disposition, nul n'oserait espérer entrer au Paradis. Et si le négateur connaissait l'étendue de la miséricorde divine, nul ne désespérerait d'entrer au Paradis. [Muslim]

443. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « لَوْ يَعْلَمُ الْمُؤْمِنُ مَا عِنْدَ اللَّهِ مِنَ الْعُقُوبَةِ . مَا طَمَعَ بِجَنَّتِهِ أَحَدٌ ، وَلَوْ يَعْلَمُ الْكَافِرُ مَا عِنْدَ اللَّهِ مِنَ الرَّحْمَةِ ، مَا قَنَطَ مِنْ جَنَّتِهِ أَحَدٌ . » رواه مسلم .

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à craindre le châtement divin et à espérer pardon et clémence. La miséricorde divine se répand sur celui qui s'est conformé à Ses préceptes.

**444.** Selon Abû Sa'îd al-Khudrî, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsqu'on fait venir le cercueil et que les hommes le portent sur leurs épaules, s'il s'agit d'une personne pieuse, elle dit : « Hâtez-vous de m'emmener ! Hâtez-vous de m'emmener ! » Et s'il s'agit d'un être non vertueux, il dit : « Malheur à moi ! Où m'emmenez-vous ? » Toute chose (la création) l'entendra à l'exception de l'homme, car s'il l'entendait, il en mourrait. » [Bukhârî]

444. وعن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « إِذَا وُضِعَتِ الْجِنَازَةُ وَاحْتَمَلَهَا النَّاسُ أَوْ الرَّجَالُ عَلَى أَعْنَاقِهِمْ ، فَإِنْ كَانَتْ صَالِحَةً قَالَتْ : قَدُمُونِي قَدُمُونِي ، وَإِنْ كَانَتْ غَيْرَ صَالِحَةٍ ، قَالَتْ : يَا وَيْلَهَا ، أَيْنَ تَذْهَبُونَ بِهَا ؟ يَسْمَعُ صَوْتَهَا كُلِّ شَيْءٍ إِلَّا الْإِنْسَانَ ، وَلَوْ سَمِعَهُ لَصَعِقَ . » رواه البخاري .

**445.** Selon Ibn Mas'ûd, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le Paradis est plus proche de l'un d'entre vous que le lacet de sa chaussure, et il en est de même pour l'Enfer. [Bukhârî]

445. وعن ابن مسعود رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « الْجَنَّةُ أَقْرَبُ إِلَى أَحَدِكُمْ مِنْ شِرَاكِ نَعْلِهِ وَالنَّارُ مِثْلُ ذَلِكَ . » رواه البخاري .

Ce qu'il faut retenir :

- L'homme ne doit mépriser aucune bonne action, aussi minime soit-elle. Il doit veiller à éviter toute mauvaise action, aussi petite soit-elle, car il ignore sur la base de quelle bonne action Dieu lui fera miséricorde, comme il ignore la mauvaise action qui suscitera Son courroux. Ibn al-Jawziyya a dit : « Ce hadith signifie que l'accès au Paradis est simple : il suffit de corriger son intention et d'obéir à Dieu. De même, l'entrée en Enfer est aisée, il suffit d'obéir à ses passions et de multiplier les péchés. »

## Chapitre 54

### Les mérites des larmes versées par crainte révérencielle de Dieu et par désir de Le rencontrer

#### باب فضل البكاء خشية الله تعالى وشوقاً إليه

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Et ils tombent sur la face en pleurant, et cela ne fait qu'accroître leur humilité. ﴾

Coran 17/109

﴿ Serait-ce ce discours qui provoque votre étonnement ? Vous en riez au lieu d'en pleurer. ﴾ Coran 53/59-60

قال الله تعالى : ﴿ وَيَخِرُّونَ لِلْأَذْقَانِ يَبْكُونَ وَيَزِيدُهُمْ خُشُوعًا . ﴾ [الإسراء (109)]

وقال تعالى : ﴿ أَفَمِنْ هَذَا الْحَدِيثِ تَعْجَبُونَ \* وَتَضْحَكُونَ وَلَا تَبْكُونَ . ﴾ [النجم (59 - 60)]

**446.** Ibn Mas'ûd rapporte :

Le Prophète (ﷺ) me dit un jour : « Récite-moi le Coran. » Je lui répondis : « Ô Envoyé de Dieu, tu me demandes de réciter le Coran alors que c'est à toi qu'il a été révélé ? » – « J'aime l'entendre de quelqu'un d'autre que moi, répondit le Prophète (ﷺ). » Je lui récitai alors la sourate *Les femmes (an-Nisâ)* jusqu'à parvenir à ce verset : ﴿ Qu'advientra-t-il des négateurs lorsque, de chaque communauté, Nous amènerons un témoin à charge, et que Nous t'amènerons toi-même pour témoigner contre eux ? ﴾ (Coran 4/41) Le Prophète (ﷺ) m'interrompit alors et me dit : « Cela me suffit à présent. » Je me tournai vers lui et constatai alors que ses yeux étaient emplis de larmes. [Bukhârî et Muslim]

446. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ رضي الله عنه قَالَ : قَالَ لِي النَّبِيُّ ﷺ : « أَقْرَأْ عَلَيَّ الْقُرْآنَ. » قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ، أَقْرَأْ عَلَيْنِكَ، وَعَلَيْنِكَ أَنْزَلَ؟ قَالَ : « إِنِّي أَحِبُّ أَنْ أَسْمَعَهُ مِنْ غَيْرِي. » فَقَرَأْتُ عَلَيْهِ سُورَةَ النِّسَاءِ، حَتَّى جِئْتُ إِلَى هَذِهِ آيَةِ : ﴿ فَكَيْفَ إِذَا جِئْنَا مِنْ كُلِّ أُمَّةٍ بِشَهِيدٍ وَجِئْنَا بِكَ عَلَى هَؤُلَاءِ شَهِيدًا ﴾ [ الآيَةُ : 41 ] قَالَ : « حَسْبُكَ الْآنَ. » فَالْتَمَعْتُ إِلَيْهِ. فِإِذَا عَيْنَاهُ تَدْرِفَانِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé d'écouter le Coran lu par d'autres, car l'auditeur est plus à même de méditer sur sa signification. Il est également recommandé de réciter le Coran avec méditation et recueillement, afin que le lecteur s'imprègne pleinement des paroles sacrées et verse des larmes par crainte de Dieu lors de la récitation ou de l'écoute de versets coraniques.

**447.** Anas rapporte :

Le Prophète (ﷺ) nous fit un jour un sermon tel que je n'en avais jamais entendu auparavant. Il nous dit : « Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup. » Les Compagnons se couvrirent le visage et se mirent à sangloter. [Bukhârî et Muslim]

447. وَعَنْ أَنَسٍ رضي الله عنه قَالَ : حَاطَبَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ حُطْبَةَ مَا سَمِعْتُ مِثْلَهَا قَطُّ، فَقَالَ : « لَوْ تَعْلَمُونَ مَا أَعْلَمُ لَفَصَحَحْتُمْ قَلِيلًا وَلَبَكَيْتُمْ كَثِيرًا. » قَالَ : فَعَطَى أَصْحَابَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَوَجَّوَهُمْ، وَلَهُمْ خِينٌ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

Ce qu'il faut retenir :

- Voir hadith n° 401.

**448.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Un homme qui a pleuré par crainte de Dieu ne peut entrer en Enfer, de même que le lait ne saurait remonter dans la mamelle ; la poussière provoquée [au combat] dans la voie de Dieu ne peut se mêler à la fumée de l'Enfer. [Tirmidhî qui le considère *hasan sahih*]

448. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا يَلْبِغُ النَّارَ رَجُلٌ بَكَى مِنْ خَشْيَةِ اللَّهِ حَتَّى يَعُودَ اللَّبَنُ فِي الضَّرْعِ وَلَا يَجْتَمِعُ غُبَارٌ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَدُخَانٌ جَهَنَّمَ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Les larmes versées par crainte de Dieu mènent à la droiture et préservent de l'Enfer.

**449.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Sept personnes seront protégées sous l'ombre de Dieu, le jour où il n'y aura d'ombre que la Sienna : un chef équitable ; un homme jeune qui a grandi dans l'adoration de

Dieu, Puissant et Majestueux ; un homme dont le cœur est attaché aux mosquées ; deux hommes qui se sont aimés en Dieu, se réunissant pour Lui et se séparant pour Lui ; un homme qu'une femme noble et belle convia à l'adultère et qui a répondu en disant : « Je crains Dieu ! » ; un homme qui a fait une aumône si discrètement que sa main gauche ignore ce qu'a dépensé sa main droite ; et enfin un homme qui a évoqué Dieu dans la solitude, emplissant ainsi ses yeux de larmes. [Bukhârî et Muslim]

449. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « سَبْعَةٌ يُظِلُّهُمُ اللَّهُ فِي ظِلِّهِ يَوْمَ لَا ظِلَّ إِلَّا ظِلُّهُ : إِمَامٌ عَادِلٌ، وَشَابٌّ نَشَأَ فِي عِبَادَةِ اللَّهِ تَعَالَى، وَرَجُلٌ قَلْبُهُ مُعَلَّقٌ بِالْمَسَاجِدِ، وَرَجُلَانِ تَحَابَّا فِي اللَّهِ اجْتَمَعَا عَلَيْهِ وَتَفَرَّقَا عَلَيْهِ، وَرَجُلٌ دَعَتْهُ امْرَأَةٌ ذَاتُ مَنْصِبٍ وَجَمَالٍ فَقَالَ إِنِّي أَخَافُ اللَّهَ، وَرَجُلٌ تَصَدَّقَ بِصَدَقَةٍ فَأَخْفَاهَا حَتَّى لَا تَعْلَمَ شِمَالُهُ مَا تُنْفِقُ يَمِينَهُ، وَرَجُلٌ ذَكَرَ اللَّهَ خَالِيًا فَفَاضَتْ عَيْنَاهُ. » متفق عليه.

**450.** 'Abdullâh ibn Shikhîr rapporte :

J'entrai chez le Prophète (ﷺ) alors qu'il était en prière. De sa poitrine émanait un bruit comparable à une marmite en ébullition à force de pleurer. [Abû Dâwûd et Tirmidhî]

450. وعن عبد الله بن الشَّخِيرِ رضي الله عنه قال : أتيت رسول الله ﷺ وهو يصلي ولجوفه أزيزٌ كأزيزِ المزجَلِ مِنَ الْبَكَاءِ. حديث صحيح رواه أبو داود. والتِّرْمِذِيُّ فِي السَّمَائِلِ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à prendre le Prophète (ﷺ) comme modèle et le mérite de pleurer pendant la prière.

**451.** Anas rapporte :

Le Prophète (ﷺ) dit un jour à Ubayy ibn Ka'b : « Dieu – Puissant et Majestueux – m'a ordonné de te réciter la sourate : “Les infidèles parmi les gens des Écritures ainsi que les polythéistes...” (sourate n° 98) » Ubayy s'exclama alors : « Et Il m'a nommé ? » – « Oui, répondit le Prophète. » Ubayy se mit alors à pleurer. [Bukhârî et Muslim]

451. وعن أنس رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ لِأُبَيِّ بْنِ كَعْبٍ رضي الله عنه : « إِنَّ اللَّهَ عَزَّ وَجَلَّ أَمَرَنِي أَنْ أَقْرَأَ عَلَيْكَ : ﴿ لَمْ يَكُنِ الَّذِينَ كَفَرُوا ﴾ قَالَ : وَسَمَّانِي ؟ قَالَ : « نَعَمْ. » فَبَكَى أُبَيٌّ. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La faveur d'Ubayy ibn Ka'b que Dieu a personnellement désigné. Il est permis, comme l'a fait Ubayy, de verser des larmes de joie en remerciement de ce que Dieu attribue à Son serviteur.

**452.** Anas rapporte :

Après la mort du Prophète (ﷺ), Abû Bakr dit à 'Umar : « Allons rendre visite à Umm Ayman comme le Prophète (ﷺ) avait l'habitude de le faire. »

Lorsqu'ils arrivèrent chez elle, celle-ci se mit à pleurer. Ils lui demandèrent alors : « Qu'est-ce qui te fait pleurer ? Tu sais très bien que ce qui se trouve auprès de Dieu est meilleur pour le Prophète (ﷺ). » Elle répondit : « Je ne pleure pas pour cela et je sais très bien que ce qui se trouve auprès de Dieu est meilleur pour le Prophète (ﷺ). Mais je pleure du fait que la révélation qui nous parvenait du Ciel s'est interrompue. » Elle provoqua (par ces mots) des larmes et ils se mirent à pleurer aussi. [Muslim]

Nawawî ajoute : « Il est donc permis de verser des larmes de tristesse à la mort de gens pieux, même si, en vérité, ils retrouveront un endroit meilleur que celui qu'ils ont laissé. »

452. وعنه قال : قال أبو بكرٍ لعُمَرَ رضي الله عنه بعد وفاة رسول الله ﷺ : انطلق بنا إلى أمِّ أيمن رضي الله عنها نرورها كما كان رسول الله ﷺ يزورها. فلما انتهيا إليها بكثت. فقالا لها : ما يبكيك؟ أما تعلمين أن ما عند الله تعالى خيرٌ لرسول الله ﷺ؟ قالت : إني لا أبكي أتي لا أعلم أن ما عند الله خيرٌ لرسول الله ﷺ، ولكني أبكي أن الوحي قد انقطع من السماء. فهيجتُهما على البكاء، فجعلا يبكيان معها. رواه مسلم.

وفي الحديث : جواز البكاء حزناً على فراق الصالحين ، وفقد العلم .

Ce qu'il faut retenir :

- Voir hadith n° 360.

#### 453. Ibn 'Umar rapporte :

Lorsque les affres de la mort s'emparèrent du Prophète (ﷺ) et s'intensifièrent, on lui demanda qui devait diriger la *ṣalât*. Le Prophète (ﷺ) répondit : « Ordonnez à Abû Bakr de diriger la *ṣalât*. » 'Āisha intervint alors : « Mais Abû Bakr est un homme sensible. Lorsqu'il récite le Coran, les larmes s'emparent de lui. » Le Prophète réitéra alors : « Ordonne-lui de diriger la *ṣalât*. » [Bukhârî et Muslim]

Dans une version rapportée par 'Āisha, celle-ci reprend : « Lorsque Abû Bakr te remplace [pour diriger la *ṣalât*], les priants ne peuvent écouter sa récitation du fait de ses pleurs. »

453. وعن ابن عمَرَ رضي الله عنه قال : « لَمَّا اسْتَدَّ بِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَجَعُهُ قِيلَ لَهُ فِي الصَّلَاةِ فَقَالَ : « مُرُوا أَبَا بَكْرٍ فَلْيُصَلِّ بِالنَّاسِ. » فقالت عائشة رضي الله عنها : إنَّ أَبَا بَكْرٍ رَجُلٌ رَفِيقٌ إِذَا قَرَأَ الْقُرْآنَ غَلَبَهُ الْبُكَاءُ. فقال : « مُرُوهُ فَلْيُصَلِّ. » وفي رواية عن عائشة رضي الله عنها قالت : قلتُ : إنَّ أَبَا بَكْرٍ إِذَا قَامَ مَقَامَكَ لَمْ يُسْمِعِ النَّاسَ مِنَ الْبُكَاءِ. متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La faveur d'Abû Bakr sur tous les Compagnons du Prophète. Il était un homme qui craignait son Seigneur et qui ne pouvait contenir ses larmes lorsqu'il récitait le Coran ; il est en ce sens un exemple pour nous. Les Compagnons ont déduit de ce hadith qu'Abû Bakr avait la prééminence sur l'ensemble des Compagnons du Prophète et qu'il était le plus digne de lui succéder. Ainsi 'Umar ibn al-Khaṭṭāb a-t-il dit : « Un homme que le Prophète (ﷺ) a choisi pour notre religion est plus digne qu'on le choisisse pour notre vie ici-bas [c'est-à-dire le califat]. »

#### 454. Ibrâhîm, fils de 'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf, rapporte :

On apporta à 'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf de la nourriture alors qu'il était en état de jeûne. Il dit alors : « Muṣ'ab ibn 'Umayr a été tué alors qu'il est meilleur que moi, pourtant, à sa mort, on ne lui a pas trouvé de linceul, si ce n'est un manteau qui, quand on s'en servait pour lui couvrir la tête, ses pieds étaient découverts, et quand on lui en couvrait les pieds, sa tête restait découverte. Puis on nous fit don des largesses de ce monde, et nous craignons d'avoir déjà été rétribués pour nos bonnes actions. » Il se mit alors à pleurer et finit par délaissier sa nourriture. [Bukhârî]

454. وعن إبراهيم بن عبد الرحمن بن عوفٍ أنَّ عبدَ الرَّحْمَنِ بنَ عَوْفٍ رضي الله عنه أتته بطعامٍ وكان صائماً، فقال : قُبِّلَ مُصْعَبُ بنُ عَمِيرٍ رضي الله عنه وهو خيرٌ مِنِّي، فلم يُوجد له ما يكفِّنُ فيه إلا بُرْدَةٌ إنَّ عَطِيَّ بِهَا رَأْسُهُ بَدَتْ رِجْلَاهُ، وإنَّ عَطِيَّ بِهَا

رَجُلَاهُ بَدَأَ رَأْسُهُ، ثُمَّ بَسِطَ لَنَا مِنَ الدُّنْيَا مَا بَسِطَ أَوْ قَالَ : أُعْطِينَا مِنَ الدُّنْيَا مَا أُعْطِينَا قَدْ خَشِينَا أَنْ تَكُونَ حَسَنَاتُنَا عَجَلَتْ لَنَا. ثُمَّ جَعَلَ يَبْكِي حَتَّى تَرَكَ الطَّعَامَ. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- La modestie des Compagnons, ils ne se considéraient pas supérieurs aux autres : 'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf estimait Muṣ'ab ibn 'Umayr meilleur que lui alors qu'il faisait pourtant partie des dix hommes promis au Paradis. Il était un exemple de modestie et de générosité, sa fortune était une aide précieuse pour les musulmans. À travers l'exemple de 'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf, ce hadith nous met aussi en garde contre le fait de concentrer ses efforts uniquement dans l'accumulation des biens de ce monde, sans se préoccuper des droits que Dieu a sur nous.

**455.** Selon Abû Umâma Ṣusayy ibn 'Ajlân al-Bâhilî, le Prophète (ﷺ) a dit :

Il n'y a rien qui soit plus aimé de Dieu que deux gouttes et deux traces : une goutte de larme versée par crainte de Dieu et une goutte de sang versée au service de Dieu. Quant aux deux traces : l'une laissée au service de Dieu et l'autre laissée lors de l'accomplissement d'une des œuvres prescrites par Dieu. [Tirmidhî qui le considère *hasan*]

455. وعن أبي أمامة صَدِيِّ بْنِ عَجَلَانَ الْبَاهِلِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « لَيْسَ شَيْءٌ أَحَبَّ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى مِنْ قَطْرَتَيْنِ وَأَثَرَيْنِ : قَطْرَةٌ دُمُوعٍ مِنْ خَشْيَةِ اللَّهِ وَقَطْرَةٌ دَمٍ تُهْرَاقُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ تَعَالَى، وَأَمَّا الْأَثَرَانِ فَأَثَرٌ فِي سَبِيلِ اللَّهِ تَعَالَى وَأَثَرٌ فِي فَرِيضَةٍ مِنْ فَرَائِضِ اللَّهِ تَعَالَى. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- Les vertus de verser des larmes, car elles sont une preuve de foi en Dieu et la récompense des blessures contractées dans la voie de Dieu. Quant aux traces qui témoignent de l'accomplissement des œuvres prescrites, il peut s'agir de l'eau qui reste sur les membres après l'accomplissement des ablutions ou bien des traces de fatigue sur le visage dues aux veillées pieuses.

**456.** 'Irbâḍ ibn Sâriya rapporte :

Le Messager de Dieu (ﷺ) nous fit une exhortation telle que nos cœurs frémirent et que nos yeux s'emplirent de larmes. Nous dûmes alors : « Ô Messager de Dieu ! On dirait un sermon d'adieu, fais-nous donc une recommandation. » Il dit : « Je vous recommande la crainte de Dieu ainsi que l'obéissance totale à ceux d'entre vous qui vous gouvernent, serait-il un esclave abyssin. Celui d'entre vous qui vivra verra de grandes discordes. Accrochez-vous à ma Sunna et à celle des califes bien guidés. Saisissez-la de toutes vos forces et méfiez-vous des innovations, car toute innovation est égarement. »

[Abû Dâwûd et Tirmidhî]

456. عن العرياضِ بْنِ سَارِيَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : وَعَظَّنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مَوْعِظَةً وَجِلَّتْ مِنْهَا الْقُلُوبُ، وَذَرَفَتْ مِنْهَا الْعُيُونُ. وقد سبق في باب النهي عن البدع.

Ce qu'il faut retenir :

- Voir hadith n° 157.

## Chapitre 55

### Les vertus de l'ascèse (*zuhd*)

#### et l'exhortation à délaissier quelque peu les biens de ce monde

#### باب فضل الزهد في الدنيا واحث على التقلل منها وفضل الفقر

Commentaire du traducteur :

Nous avons traduit le terme *zuhd* par ascèse car il nous est nécessaire de le traduire ; cependant, la notion de *zuhd* en islam diffère de l'ascèse comprise par la tradition chrétienne. Il nous semble utile d'évoquer quelques définitions données par nos savants musulmans. Ibn Qayyim al-Jawziyya a dit dans son ouvrage *Madârij as-sâlikîn* (vol. 2, p. 9) : « Le Coran évoque beaucoup de versets encourageant à l'ascèse et dénigrant les biens de ce monde. Ainsi, lorsque Dieu veut du bien à un être, Il place dans son cœur une lumière qui lui permettra de distinguer et de mesurer véritablement la réalité de ce monde et de l'au-delà. Cet être préférera alors ce qui l'élèvera. J'ai entendu *shaykh al-islâm* Ibn Taymiyya dire : « *Az-zuhd* (l'ascèse) consiste à délaissier ce qui n'a pas d'utilité pour l'au-delà alors qu'*al-wara'* (que l'on pourrait traduire par réserve, scrupule) consiste à délaissier une chose, craignant qu'elle ne te porte préjudice dans l'au-delà. » Ces propos sont les meilleurs qui puissent être dits au sujet de ces deux notions. L'imam Aḥmad a dit : « Le *zuhd* se divise en trois catégories : la première, c'est de délaissier les interdits, il s'agit du *zuhd* de la masse. La deuxième, c'est de délaissier le superflu (licite), il s'agit du *zuhd* de l'élite. Enfin, la troisième, c'est de délaissier ce qui détourne de la préoccupation de Dieu, il s'agit du *zuhd* des connaisseurs. » »

Il ne s'agit donc pas de refuser l'argent et de s'éloigner des biens de ce monde mais plutôt d'orienter ces biens vers ce qui sera profitable dans l'au-delà d'une part, et de considérer ces biens comme de simples outils afin d'œuvrer dans le bien d'autre part. Ainsi, si la richesse permet au musulman de faire l'aumône, de construire des hôpitaux, des orphelinats, des mosquées et que cette richesse ne le détourne pas du souvenir de Dieu mais le raffermir dans sa foi, cette opulence est louable et salutaire. D'ailleurs, Salomon (Sulaymân) et David (Dâwûd) – sur eux la paix – comptaient parmi les gens les plus ascètes de leur époque, même s'ils possédaient beaucoup de biens. De même, d'illustres Compagnons, tels 'Alî, 'Uthmân et 'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf, étaient très connus pour leur ascétisme, malgré la richesse qu'ils détenaient.

Dieu le Très-Haut dit :

❖ **En vérité, la vie de ce monde est comparable à l'eau que Nous faisons descendre du ciel et grâce à laquelle toutes sortes de plantes dont se nourrissent les hommes et les bêtes s'entremêlent sur le sol. Et au moment où la terre revêt ainsi sa plus belle parure et s'embellit, les hommes s'imaginent qu'ils en sont les maîtres incontestables. C'est alors que Notre arrêt la frappe de nuit ou de jour, et les récoltes se trouvent anéanties, comme si cette végétation n'avait pas été florissante la veille. C'est ainsi que Nous exposons Nos signes pour ceux qui savent réfléchir.** ❖ Coran 10/24

❖ **Propose-leur encore la parabole de la vie en ce bas monde. Elle est semblable à cette eau que Nous faisons descendre du ciel, et dont les plantes s'impregnent un instant pour se transformer ensuite en chaume à la merci des vents, car la puissance de Dieu n'a point de limite. Richesses et enfants ne sont que la parure de la vie de ce monde, tandis que les bonnes œuvres qui perdurent ont auprès de ton Seigneur une meilleure récompense et suscitent dans le cœur des fidèles une belle espérance.** ❖ Coran 18/45-46

﴿ Sachez que la vie d'ici-bas n'est que jeu et frivolité, apparat et futiles rivalités, ainsi que disputes sur la quantité de richesses et le nombre d'enfants. Elle est semblable à une pluie qui fait pousser une végétation qui, après avoir charmé un instant les cultivateurs, se fane, jaunit et tombe en débris. Dans la vie future, il y aura soit un terrible tourment, soit le pardon de Dieu et Son agrément. Quant à la vie ici-bas, elle n'est que jouissance éphémère. ﴾ Coran 57/20

﴿ Les hommes sont irrésistiblement attirés, dans leurs passions trompeuses, par les femmes, les enfants, les amoncellements d'or et d'argent, les chevaux de race, les troupeaux et les champs. C'est là une jouissance éphémère de la vie d'ici-bas ; mais c'est auprès de Dieu que se trouve le meilleur séjour. ﴾ Coran 3/14

﴿ Ô hommes ! La promesse de Dieu s'accomplira toujours. Que les plaisirs de ce monde ne vous séduisent donc point ! Et que Satan ne vous induise pas en erreur au sujet de Dieu. ﴾ Coran 35/5

﴿ Ô hommes ! La passion des richesses ne cessera de vous dominer que le jour où vous serez, dans vos tombes, enterrés. Prenez garde ! La vérité vous sera un jour dévoilée ! Ah ! Si vous la connaissiez de science certaine, vous verriez alors apparaître la Fournaise ! Mais vous la verrez un jour avec l'œil de la certitude ! ﴾ Coran 102/1-5

﴿ La vie d'ici-bas n'est que jeu et divertissement, alors que la véritable vie est celle de la vie future. Mais les hommes le savent-ils ? ﴾ Coran 29/64

قال الله تعالى : ﴿ إِنَّمَا مَثَلُ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا كَمَاءٍ أَنْزَلْنَاهُ مِنَ السَّمَاءِ فَاخْتَلَطَ بِهِ نَبَاتُ الْأَرْضِ مِمَّا يَأْكُلُ النَّاسُ وَالْأَنْعَامُ حَتَّى إِذَا أَخَذَتِ الْأَرْضُ زُخْرُفَهَا وَازَّيَّنَتْ وَظَنَّ أَهْلُهَا أَنَّهُمْ قَادِرُونَ عَلَيْهَا أَتَاهَا أَمْرُنَا لَيْلًا أَوْ نَهَارًا فَجَعَلْنَاهَا حَصِيدًا كَأَن لَّمْ تَغْنَبِ بِالْأَمْسِ كَذَلِكَ نُفَصِّلُ الْآيَاتِ لِقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ. ﴾ [يونس (24)]

وقال تعالى : ﴿ وَاضْرِبْ لَهُم مَّثَلِ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا كَمَاءٍ أَنْزَلْنَاهُ مِنَ السَّمَاءِ فَاخْتَلَطَ بِهِ نَبَاتُ الْأَرْضِ فَأَصْبَحَ هَشِيمًا تَذْرُوهُ الرِّيَّاحُ وَكَانَ اللَّهُ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ مُّقْتَدِرًا. الْمَالُ وَالْبَنُونَ زِينَةُ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَالْبَاقِيَاتُ الصَّالِحَاتُ خَيْرٌ عِنْدَ رَبِّكَ ثَوَابًا وَخَيْرٌ أَمَلًا. ﴾ [الكهف (45 - 46)]

وقال تعالى : ﴿ اعْلَمُوا أَنَّمَا الْحَيَاةُ الدُّنْيَا لَعِبٌ وَلَهُمْ زِينَةٌ وَتَفَاخُرٌ بَيْنَكُمْ وَتَكَاثُرٌ فِي الْأَمْوَالِ وَالْأَوْلَادِ كَمَثَلِ غَيْثٍ أَعْجَبَ الْكُفَّارَ نَبَاتُهُ ثُمَّ يَهِيجُ فَتَرَاهُ مُصْفَرًّا ثُمَّ يَكُونُ حُطَامًا وَفِي الْآخِرَةِ عَذَابٌ شَدِيدٌ وَمَغْفِرَةٌ مِنَ اللَّهِ وَرِضْوَانٌ وَمَا الْحَيَاةُ الدُّنْيَا إِلَّا مَتَاعُ الْعُرُورِ. ﴾ [الحديد (20)]

وقال تعالى : ﴿ زَيْنٌ لِلنَّاسِ حُبُّ الشَّهَوَاتِ مِنَ النِّسَاءِ وَالْبَنِينَ وَالْقَنَاطِيرِ الْمُقَنْطَرَةِ مِنَ الذَّهَبِ وَالْفِضَّةِ وَالْخَيْلِ الْمُسَوَّمَةِ وَالْأَنْعَامِ وَالْحَرْثِ ذَلِكَ مَتَاعُ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَاللَّهُ عِنْدَهُ حُسْنُ الْمَآبِ. ﴾ [آل عمران (14)]

وقال تعالى : ﴿ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّ وَعْدَ اللَّهِ حَقٌّ فَلَا تَغُرَّنَّكُمُ الْحَيَاةُ الدُّنْيَا وَلَا يَغُرَّنَّكُم بِاللَّهِ الْعُرُورُ. ﴾ [فاطر (5)]

وقال تعالى : ﴿ أَلْهَاكُمْ التَّكَاثُرُ \* حَتَّى زُرْتُمُ الْمَقَابِرَ \* كَلَّا سَوْفَ تَعْلَمُونَ \* ثُمَّ كَلَّا سَوْفَ تَعْلَمُونَ \* كَلَّا لَوْ تَعْلَمُونَ عِلْمَ الْبَاقِينَ. ﴾ [التكاثر (1 : 5)]

وقال تعالى : ﴿ وَمَا هَذِهِ الْحَيَاةُ الدُّنْيَا إِلَّا لَهُوٌّ وَلَعِبٌ وَإِنَّ الدَّارَ الْآخِرَةَ لَهِيَ الْحَيَوَانُ لَوْ كَانُوا يَعْلَمُونَ. ﴾

**457.** 'Amr ibn 'Awf al-Anṣārī rapporte :

Le Prophète (ﷺ) envoya Abū 'Ubayda ibn al-Jarrāḥ au Bahrayn afin de récolter la *jizya*\*. Il revint avec l'argent récolté. Lorsque les *anṣārs* apprirent la venue d'Abū 'Ubayda, ils prirent part à l'accomplissement de la *ṣalāt* de l'aube en compagnie du Prophète. Quand le Prophète (ﷺ) clôtura la *ṣalāt*, il s'apprêtait à partir lorsque les *anṣārs* l'interceptèrent. Le Prophète (ﷺ) esquissa un sourire lorsqu'ils les vit puis déclara : « Il me semble que vous avez été informés de la venue d'Abū 'Ubayda, porteur de quelque chose du Bahrayn. » – « Oui, Prophète de Dieu, répondirent-ils. » – « Réjouissez-vous et ayez bon espoir de récolter ce qui vous procurera de la joie. Par Dieu ! Ce n'est pas la pauvreté que je crains pour vous, mais je crains que vous n'ayez accès aux largesses de ce monde comme en ont bénéficié vos prédécesseurs, et que vous vous concurrenciez à amasser les biens de ce monde qui vous feront périr comme ont péri ceux qui vous ont précédés. » [Bukhārī et Muslim]

457. عن عمرو بن عوف الأنصاري رضي الله عنهما أن رسول الله ﷺ بعث أبا عبيدة بن الجراح رضي الله عنهما إلى البحرين يأتي بجزيتها فقدم بمال من البحرين، فسمعت الأنصار يقدمون أبي عبيدة، فوافقوا صلاة الفجر مع رسول الله ﷺ فلما صلى رسول الله ﷺ انصرف، فتعترضوا له، فتبسم رسول الله ﷺ حين رآهم، ثم قال : « أظنكم سمعتم أن أبا عبيدة قدم بشيء من البحرين. » فقالوا : أجل يا رسول الله. فقال : « أبشروا وأملوا ما يسرركم، فوالله ما الفقر أخشى عليكم. ولكنتي أخشى أن تبسط الدنيا عليكم كما بسطت على من كان قبلكم، فتنافسوها كما تنافسوها. فتهلككم كما أهلكتهم. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La clémence du Prophète (ﷺ) envers sa communauté et sa mise en garde contre les apparats de ce bas monde. La richesse peut s'avérer être une arme destructrice si elle n'est pas employée selon les prescriptions de l'islam ; Dieu dit à cet effet : « L'homme devient rebelle dès qu'il se sent en mesure de se suffire à lui-même. » (Coran 96/6-7)
- *Jizya* : taxe que payaient les populations non musulmanes en échange de la protection de l'autorité musulmane et de leur non-paiement de la *zakāt*.

**458.** Abū Sa'īd al-Khudrī rapporte :

Le Prophète (ﷺ) s'assit sur le *minbar*\* et nous nous assimes autour de lui. Puis il dit : « Parmi ce que je crains pour vous après ma mort, il y a le fait qu'on vous présente les biens de ce monde et ses apparats. » [Bukhārī et Muslim]

458. وعن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : جلس رسول الله ﷺ على المنبر، وجلسنا حوله. فقال : « إن مما أخاف عليكم من بعدي ما يفتح عليكم من زهرة الدنيا وزينتها. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il ne faut pas se laisser leurrer par des biens éphémères et sans consistance de ce monde. Les biens réels et éternels se trouvent auprès de Dieu. Notre vie a pour ambition de les gagner et non de se contenter de ce qui nous est offert ici-bas.
- *Minbar* : chaire du haut de laquelle l'imam s'adresse aux fidèles. Il s'agissait d'une petite estrade comportant deux marches et d'un siège sur lequel le Prophète pouvait s'installer et dialoguer plus aisément avec les fidèles.

**459.** Selon Abū Sa'īd al-Khudrī, le Prophète (ﷺ) a dit :

Certes, ce bas monde est doux et tendre, et Dieu vous en a donné la lieutenance afin d'observer vos œuvres. Méfiez-vous donc de ce monde et méfiez-vous également de

[votre attirance pour les] femmes, car ce fut la première source de tentation pour les Fils d'Israël. [Muslim]

459. وعنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « إِنَّ الدُّنْيَا حُلُوهٌ حَضِرَةٌ وَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَى مُسْتَخْلِفُكُمْ فِيهَا، فَيَنْظُرُ كَيْفَ تَعْمَلُونَ فَأَتَّقُوا الدُّنْيَا وَاتَّقُوا النِّسَاءَ. » رواه مسلم.

**460.** Selon Anas, le Prophète (ﷺ) a dit :

Seigneur, point de vie si ce n'est celle de l'au-delà ! [Bukhârî et Muslim]

460. وعن أنس رضي الله عنه أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « اللَّهُمَّ لَا عَيْشَ إِلَّا عَيْشُ الْآخِرَةِ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le véritable bonheur réside dans la réussite dans l'autre monde ; Dieu dit : ﴿ Quant aux bienheureux, c'est au Paradis qu'ils iront pour y demeurer immortels. ﴾ (Coran 11/108)

**461.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Trois choses accompagnent le mort [jusqu'à sa tombe] : sa famille, ses biens et ses actions. Deux d'entre elles s'en retournent et une seule demeure : sa famille et ses biens s'en retournent, et ses actions restent avec lui. [Bukhârî et Muslim]

461. وعنه عن رسول الله ﷺ قَالَ : « يَتَّبِعُ الْمَيِّتَ ثَلَاثَةٌ : أَهْلُهُ وَمَالُهُ وَعَمَلُهُ : فَيَرْجِعُ اثْنَانِ. وَيَبْقَى وَاحِدٌ : يَرْجِعُ أَهْلُهُ وَمَالُهُ وَيَبْقَى عَمَلُهُ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il ne subsiste finalement que les œuvres, tout finira par disparaître et rien ne sera plus profitable au défunt que ses bonnes actions. Ce que présentera le croyant comme bonnes actions sera meilleur pour lui que les biens qu'il aura laissés en héritage et que ses enfants.

**462.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le jour de la Résurrection, on fera venir parmi les gens voués à l'Enfer celui qui aura reçu le plus de bienfaits dans la vie ici-bas. On le plongera une fois dans le Feu, puis on lui dira : « Ô fils d'Adam, as-tu déjà reçu quelque bien ? As-tu joui d'un seul bienfait ? » – « Par Dieu, non, répondra-t-il. » On fera venir ensuite parmi les gens promis au Paradis celui qui aura vécu la plus grande misère en ce monde et on le plongera une fois au Paradis puis il lui sera demandé : « Ô fils d'Adam, as-tu jamais connu quelque misère ? As-tu jamais vécu de difficultés ? » – « Non, par Dieu ! Je n'ai jamais connu quelque misère, et je n'ai jamais vécu de difficulté, répondra-t-il. » [Muslim]

462. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « يُؤْتَى بِأَنْعَمِ أَهْلِ الدُّنْيَا مِنْ أَهْلِ النَّارِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، فَيُصْبَغُ فِي النَّارِ صَبْغَةً ثُمَّ يُقَالُ : يَا ابْنَ آدَمَ هَلْ رَأَيْتَ خَيْرًا قَطُّ؟ هَلْ مَرَّ بِكَ نَعِيمٌ قَطُّ؟ فيقول : لا والله ياربِّ. وَيُؤْتَى بِأَشَدِّ النَّاسِ بُؤْسًا فِي الدُّنْيَا مِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ فَيُصْبَغُ صَبْغَةً فِي الْجَنَّةِ، فَيُقَالُ لَهُ : يَا ابْنَ آدَمَ هَلْ رَأَيْتَ بُؤْسًا قَطُّ؟ هَلْ مَرَّ بِكَ شِدَّةٌ قَطُّ؟ فيقول : لا، والله ما مرَّ بي بُؤْسٌ قَطُّ، وَلَا رَأَيْتُ شِدَّةً قَطُّ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à préférer l'au-delà à cette vie en accomplissant des œuvres bonnes qui conduiront au Paradis.

**463.** Selon Mustawrid ibn Shaddâd, le Prophète (ﷺ) a dit :

Ce bas monde, comparé à l'au-delà, est semblable à ce que l'un d'entre vous pourrait enlever à la mer après y avoir plongé son doigt. Qu'il considère ce qu'il en retire !

[Muslim]

463. وعن المُسْتَوْرِدِ بْنِ شَدَّادٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَا الدُّنْيَا فِي الآخِرَةِ إِلَّا مِثْلُ مَا يَجْعَلُ أَحَدُكُمْ أُصْبَعَهُ فِي الْيَمِّ . فَلْيَنْظُرْ بِمِ يَرْجِعُ ؟ » رواه مسلم .

**464.** Jâbir rapporte :

Le Prophète (ﷺ) traversa un jour le marché, entouré de gens. Alors qu'il passait devant un chevreau mort aux petites oreilles, il le saisit par l'oreille puis s'exclama : « Lequel d'entre vous voudrait acquérir cet animal pour un dirham ? » Ils répondirent : « Nous n'en voulons point, pas même pour rien ! Qu'en ferions-nous ? » Le Prophète reprit : « Le voulez-vous ? » Ils répondirent : « Par Dieu, même s'il était vivant, le fait qu'il ait de petites oreilles est déjà un défaut. Qu'en est-il alors qu'il est mort ? » – « Par Dieu, ce monde est plus méprisable au regard de Dieu que ne l'est ce chevreau à vos yeux, conclut le Prophète. » [Muslim]

464. وعن جَابِرِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ مَرَّ بِالسُّوقِ وَالنَّاسُ كَتَفَتَيْهِ فَمَرَّ بِجَذِيٍّ أَسَكَ مَيِّتٍ ، فَتَنَاوَلَهُ ، فَأَخَذَ بِأُذُنِهِ ، ثُمَّ قَالَ : « أَيُّكُمْ يُحِبُّ أَنْ يَكُونَ هَذَا لَهُ بِدِرْهَمٍ ؟ » فَقَالُوا : مَا نُحِبُّ أَنَّهُ لَنَا بِسَيِّئٍ ، وَمَا نَصْنَعُ بِهِ ؟ ثُمَّ قَالَ : « أَتُحِبُّونَ أَنَّهُ لَكُمْ ؟ » قَالُوا : وَاللَّهِ لَوْ كَانَ حَيًّا كَانَ عَيْنِيًّا ، أَنَّهُ أَسَكَ . فَكَيْفَ وَهُوَ مَيِّتٌ . فَقَالَ : « فَوَاللَّهِ لِلدُّنْيَا أَهْوَنُ عَلَى اللَّهِ مِنْ هَذَا عَلَيْكُمْ . » رواه مسلم .

**465.** Abû Dharr rapporte :

Je marchais en compagnie du Prophète (ﷺ) sur un chemin pierreux de Médine faisant face à [la montagne] Uḥud. Il me dit alors : « Abû Dharr ! » – « Je suis à toi, Prophète de Dieu, répondis-je. » Il poursuivit alors : « Il me déplairait de posséder l'équivalent de [la montagne] Uḥud en or et qu'après trois jours, il m'en reste encore un dinar, exception faite lorsque je garde de l'argent pour rembourser une dette ou pour en faire distribuer aux serviteurs de Dieu, ici et là (en désignant sa droite, sa gauche et derrière lui). » Puis il marcha encore et me dit : « Le jour de la Résurrection, ceux qui auront amassé le plus de biens seront les plus démunis, sauf ceux qui auront distribué leurs biens par-ci et par-là, mais ils seront si peu. » Puis il ajouta : « Reste ici et ne bouge pas de cette place jusqu'à ce que je revienne ! » Puis il s'en alla dans l'obscurité de la nuit jusqu'à ce que je finisse par ne plus le voir. J'entendis alors un bruit et je craignis que l'on s'en prenne au Prophète (ﷺ). J'ai voulu alors le rejoindre mais je me rappelai son injonction : « Ne bouge pas de cette place jusqu'à ce que je revienne ! » Je restai donc à ma place jusqu'à son retour. Je l'informai alors : « J'ai entendu un bruit et j'ai eu peur pour toi. » Le Prophète me répondit : « Tu l'as entendu ? » – « Oui, répondis-je. » – « C'est Gabriel qui est venu me dire : "Celui qui meurt parmi les membres de ta communauté sans avoir associé quoi que ce soit à Dieu entrera au Paradis." » Je demandai alors : « Et même s'il a volé et forniqué ? » – « Même s'il a volé et forniqué, conclut le Prophète. » [Bukhârî et Muslim]

465. وعن أبي ذرٍّ رضي الله عنه قال : كُنْتُ أَمْشِي مَعَ النَّبِيِّ ﷺ فِي حَرَّةٍ بِالْمَدِينَةِ، فَاسْتَقْبَلَنَا أَحَدٌ فَقَالَ : « يَا أَبَا ذَرٍّ. » قُلْتُ : لَيْتَكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ. فَقَالَ : « مَا يَشْرُنِي أَنْ عِنْدِي مِثْلُ أُحُدٍ هَذَا دَهَبًا تَمْضِي عَلَيَّ ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ وَعِنْدِي مِنْهُ دِينَارٌ، إِلَّا شَيْءٌ أَرْصُدُهُ لِدَيْنٍ، إِلَّا أَنْ أَقُولَ بِهِ فِي عِبَادِ اللَّهِ هَكَذَا وَهَكَذَا. » عَنِ يَمِينِهِ وَعَنْ شِمَالِهِ وَمَنْ خَلْفَهُ، ثُمَّ سَارَ فَقَالَ : « إِنَّ الْأَكْثَرِينَ هُمْ الْأَقْلُونَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِلَّا مَنْ قَالَ بِالْمَالِ هَكَذَا وَهَكَذَا. » عَنِ يَمِينِهِ، وَعَنْ شِمَالِهِ، وَمَنْ خَلْفَهُ « وَقَلِيلٌ مَا هُمْ. » ثُمَّ قَالَ لِي : « مَكَانَكَ لَا تَبْرُخَ حَتَّى آتِيكَ. » ثُمَّ انْطَلَقَ فِي سَوَادِ اللَّيْلِ حَتَّى تَوَارَى، فَسَمِعْتُ صَوْتًا قَدِ ارْتَفَعَ، فَتَحَوَّفْتُ أَنْ يَكُونَ أَحَدٌ عَرَضَ لِلنَّبِيِّ ﷺ فَأَرَدْتُ أَنْ آتِيَهُ فَذَكَرْتُ قَوْلَهُ : « لَا تَبْرُخَ حَتَّى آتِيكَ. » فَلَمْ أَبْرُخَ حَتَّى آتَانِي، فَقُلْتُ : لَقَدْ سَمِعْتُ صَوْتًا تَحَوَّفْتُ مِنْهُ، فَذَكَرْتُ لَهُ. فَقَالَ : « وَهَلْ سَمِعْتَهُ؟ » قُلْتُ : نَعَمْ، قَالَ : « ذَاكَ جِبْرِيلُ آتَانِي، فَقَالَ : مَنْ مَاتَ مِنْ أُمَّتِكَ لَا يَشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا دَخَلَ الْجَنَّةَ، قُلْتُ : وَإِنْ رَزَى وَإِنْ سَرَقَ؟ » قَالَ : « وَإِنْ رَزَى وَإِنْ سَرَقَ. » مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ. وَهَذَا لَفْظُ الْبُخَارِيِّ.

Ce qu'il faut retenir :

- Le croyant qui meurt en gardant la foi ne sera pas privé du Paradis, même s'il a commis des grands péchés. Si Dieu pardonne ses fautes, il pourra accéder directement au Paradis, sinon il devra séjourner un temps déterminé en Enfer afin de purger ses fautes. L'associateur qui meurt dans cet état demeurera éternellement en Enfer ; Dieu dit : « Dieu ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit, mais Il pardonne à qui il veut des péchés de moindre importance. » (Coran 4/116) En outre, pour pouvoir entrer au Paradis, il est impératif de payer ses dettes, cela doit même prévaloir sur l'aumône volontaire. Enfin, la richesse n'est pas condamnable si elle est dépensée dans le bien et qu'elle n'est pas thésaurisée.

466. Selon Abû Hurayra, le Prophète ﷺ a dit :

Si je possédais l'équivalent de [la montagne] Uḥud en or, il me déplairait d'en conserver quoi que ce soit plus de trois jours, à moins que ce ne soit pour rembourser une dette.

[Bukhârî et Muslim]

466. وعن أبي هريرة رضي الله عنه عن رسول الله ﷺ قال : « لَوْ كَانَ لِي مِثْلُ أُحُدٍ دَهَبًا، لَسَرَرْتَنِي أَنْ لَا تَمُرَّ عَلَيَّ ثَلَاثَ لَيَالٍ وَعِنْدِي مِنْهُ شَيْءٌ إِلَّا شَيْءٌ أَرْصُدُهُ لِدَيْنٍ. » مَتَّفِقٌ عَلَيْهِ.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à dépenser de ce que l'on possède avant que la mort ne nous saisisse. Le Prophète ﷺ avait une vie d'ascète, il dépensait et distribuait de ses biens sans craindre la pauvreté.

467. Toujours selon lui, le Prophète ﷺ a dit :

Regardez ceux qui sont dans une situation inférieure à la vôtre et non pas ceux qui sont dans une situation meilleure, vous éviterez ainsi de mépriser les bienfaits que Dieu vous a octroyés. [Muslim]

Une version de Bukhârî rapporte : « Lorsque l'un d'entre vous considère celui qui a plus de fortune et celui qui a un meilleur physique que lui, qu'il considère plutôt celui qui possède moins que lui. »

467. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « انظروا إلى من هو أسفل منكم ولا تنظروا إلى من فوقكم فهو أجدد أن لا تزددوا نعمة الله عليكم. » متفق عليه وهذا لفظ مسلم.

وفي رواية البخاري، « إذا نظر أحدكم إلى من فضل عليه في المال والحلق فلينظر إلى من هو أسفل منه. »

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de regarder celui à qui Dieu a octroyé moins de biens et de considérer celui qui a plus de religiosité. Le fait de considérer ceux qui ont plus de fortune pousse à l'envie et au mépris des bienfaits de Dieu. En revanche, considérer ceux qui pratiquent le mieux la religion incite à l'accomplissement de bonnes actions.

**468.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Que périsse l'esclave du dinar et du dirham, du velours et de la soie : si on lui donne, il s'en satisfait, mais si on l'en prive, il se montre mécontent. [Bukhârî]

468. وعنه عن النبي ﷺ قال : « تَعَسَّ عَبْدُ الدِّينَارِ وَالدَّرْهَمِ وَالذَّمَّيَّةَ وَالْحَمِيصَةَ، إِنْ أُعْطِيَ رَضِيَ، وَإِنْ لَمْ يُعْطَ لَمْ يَرْضَ ». رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- La mise en garde contre le fait d'accorder de l'importance aux objets de luxe qui restent éphémères. Le luxe blâmé est celui qui distrait le musulman de ses obligations divines et l'empêche d'engager ses biens au service de Dieu.

**469.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

J'ai vu soixante-dix personnes parmi celles de Şuffa, pas une d'elles ne portait un vêtement complet : soit ces gens portaient un *izâr*, soit une pièce d'étoffe qu'ils attachaient autour du cou, qui les couvrait jusqu'à mi-mollet pour certains ou aux chevilles pour d'autres. Ils en rassemblaient les deux bouts de la main, de peur de laisser apparaître leur nudité. [Bukhârî]

469. وعنه ﷺ قال : لَقَدْ رَأَيْتُ سَبْعِينَ مِنْ أَهْلِ الصُّفَّةِ، مَا مِنْهُمْ رَجُلٌ عَلَيْهِ رِداءٌ، إِمَّا إِزَارٌ، وَإِمَّا كِسَاءً، قَدْ رَبَطُوا فِي أَغْنَاقِهِمْ، فَمِنْهَا مَا يَبْلُغُ نِصْفَ السَّاقَيْنِ. وَمِنْهَا مَا يَبْلُغُ الكَعْبَيْنِ. فَيَجْمَعُهُ بِيَدِهِ كِرَاهِيَةً أَنْ تُرَى عَوْرَتُهُ. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Les gens de la Şuffa sont les Compagnons pauvres et ascètes qui logeaient dans un coin ombragé de la mosquée du Prophète. Ils s'habillaient pauvrement, souvent avec un *izâr* qui est une sorte de pagne que l'on drape autour de la taille et qui couvre généralement des hanches jusqu'aux chevilles. Ils vivaient dans la plus grande simplicité. Abû Na'im a dit dans son ouvrage *Hilyat al-awliya'* : « Ce sont des gens pauvres et qui préféraient se contenter de peu : ils ne portaient pas de vêtement complet et ne disposaient pas de deux plats au cours d'un même repas. » Même si Dieu n'exige pas de nous de vivre comme eux, il est méritoire de se contenter de peu si cela permet de parvenir à un but noble et agréé de Dieu.

**470.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Ce monde est la prison du croyant et le Paradis du négateur. [Muslim]

470. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « الدُّنْيَا سِجْنُ الْمُؤْمِنِ وَجَنَّةُ الْكَافِرِ ». رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce monde est la prison du croyant, comparé à ce que Dieu lui a réservé comme joies et bienfaits au Paradis. Il est aussi le paradis du négateur, comparé à ce que Dieu lui a préparé comme tourments et châtements en Enfer. Le croyant devrait s'impatiser de rencontrer son Seigneur qui le rétribuera pour s'être privé de suivre ses passions et pour avoir accompli ce qu'Il a prescrit. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui qui désire rencontrer son Seigneur, Dieu désirera sa rencontre. »

**471.** Ibn 'Umar rapporte :

Le Prophète (ﷺ) me prit par l'épaule et me dit : « Sois dans ce monde comme un étranger ou un passant. »

Ibn 'Umar avait pour coutume de dire : « Lorsque tu parviens au soir, n'attends pas le lendemain, et parvenu au matin, n'attends pas le soir. Tire avantage de ta santé avant ta maladie et de ta vie avant ta mort. » [Bukhârî]

471. وعن ابن عمر رضي الله عنهما قال : أخذ رسول الله ﷺ بمنكبي فقال : « كُنْ فِي الدُّنْيَا كَأَنَّكَ غَرِيبٌ، أَوْ عَابِرُ سَبِيلٍ. »  
وَكَانَ ابْنُ عُمَرَ رضي الله عنهما يَقُولُ : إِذَا أَمْسَيْتَ، فَلَا تَتَنَطَّرِ الصَّبَاحَ وَإِذَا أَصْبَحْتَ، فَلَا تَتَنَطَّرِ الْمَسَاءَ، وَخُذْ مِنْ صِحَّتِكَ لِمَرْضِكَ  
وَمِنْ حَيَاتِكَ لِمَوْتِكَ. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- L'empressement à accomplir des bonnes œuvres avant que la maladie ou la mort ne survienne et qu'elle n'empêche le croyant d'œuvrer.  
Les commentateurs de ce hadith disent à cet effet : « Ne t'incline pas devant [les attrait de] ce monde et ne le prends pas pour demeure. Ne te leurre pas en considérant que tu vas y rester longtemps et ne lui accorde pas d'importance. Ne t'attache à lui qu'à la mesure de l'étranger qui s'attache à un pays qui n'est pas le sien. Que ton activité pour ce monde ne soit pas supérieure à celle de l'étranger qui désire retourner dans son pays. »

472. Abû al-'Abbâs Sahl ibn Sa'd as-Sâ'idî rapporte :

Un homme vint trouver le Prophète (ﷺ) et lui dit : « Ô Prophète, indique-moi une action qui, si je l'accomplis, m'accordera l'amour de Dieu et des gens. »

Le Prophète répondit : « Renonce à ce monde et Dieu t'aimera, et renonce à ce que les gens possèdent, et ils t'aimeront. » [Ibn Mâja, jugé *hasan*]

472. وعن أبي العباس سهل بن سعد الساعدي رضي الله عنه قال : جاء رجلٌ إلى النبي ﷺ : فقال : يا رسول الله دلني على عملٍ إذا عملته أحببني الله، وأحبنى الناس، فقال : « ازهد في الدنيا يُحبك الله، وازهد فيما عند الناس يُحبك الناس. »  
حديثٌ حسنٌ رواه ابن ماجه وغيره بأسانيد حسنة.

Ce qu'il faut retenir :

- L'acquisition des biens de ce monde en vue de satisfaire ses passions et ses désirs est condamnable mais ne l'est pas si elle vise à œuvrer dans le bien et à dépenser dans la voie de Dieu. De même, la suffisance de ce que l'on possède licitement est une vertu précieuse. L'ascétisme n'est pas la simple pauvreté, mais c'est la suffisance et la satisfaction de ce que Dieu a octroyé à Son serviteur.

473. Nu'mân ibn Bashîr rapporte :

'Umar ibn al-Khaṭṭâb évoqua un jour ce que les gens avaient reçu des biens de ce monde puis il dit : « J'ai vu le Prophète (ﷺ) se plier toute une journée à cause de douleurs liées à la faim, ne trouvant pas de quoi se remplir le ventre, pas même quelques dattes de piètre qualité. » [Muslim]

473. وعن النُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ رضي الله عنه قَالَ : ذَكَرَ عُمَرُ بْنُ الْخَطَّابِ رضي الله عنه مَا أَصَابَ النَّاسَ مِنَ الدُّنْيَا، فَقَالَ : لَقَدْ رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَطَّلُ الْيَوْمَ يَلْتَوِي مَا يَجِدُ مِنَ الدَّقْلِ مَا يَمْلَأُ بِهِ بَطْنَهُ. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith met en évidence l'ascétisme du Prophète (ﷺ) et sa préférence pour l'au-delà. Bien qu'il soit prophète et aimé de Dieu, il demeurait cependant proche de la réalité des gens, ne trouvant souvent pas de quoi se rassasier.

**474.** 'Āisha rapporte :

Le Prophète (ﷺ) est mort sans laisser chez moi de quoi nourrir une bouche, si ce n'est un peu d'orge laissée sur mon étagère. J'en ai mangé pendant un temps qui finit par me paraître bien long. Mais lorsque je la pesai, il n'en resta plus. [Bukhārī et Muslim]

474. وعن عائشة رضي الله عنها قالت: توفّي رسول الله ﷺ وما في بيبي من شيء يأكله ذو كبد إلا شطر شعير في رّف لي، فأكلت منه حتّى طال عليّ، فكلمته ففني. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) se détachait complètement des biens de ce monde, bien qu'il avait sous son autorité toute la Péninsule arabique. Il bénéficiait en outre des bénédictions de son Seigneur si bien que le peu qu'il possédait était miraculeusement plus que suffisant. Il est fort probable que si 'Āisha n'avait pas pesé l'orge qui restait, elle aurait pu y puiser encore plus longtemps. Ce genre de miracles est arrivé à de nombreuses reprises du vivant du Prophète (ﷺ).

**475.** 'Amr ibn al-Ḥārith, frère de Juwayriya bint al-Ḥārith, mère des croyants, rapporte :

À sa mort, le Prophète (ﷺ) n'a rien laissé : ni dinar ou dirham, ni esclave, homme ou femme. Les seules choses qu'il laissa furent sa mule blanche qui lui servait de monture, ses armes et un morceau de terre qu'il laissa en aumône aux voyageurs. [Bukhārī]

475. وعن عمرو بن الحارث أخي جويرية بنت الحارث أم المؤمنين رضي الله عنها قال: ما ترك رسول الله ﷺ عند موته ديناراً ولا درهماً، ولا عبداً، ولا أمةً، ولا شيئاً إلا بعلته البيضاء التي كان يزكّيها، وسلاحه، وأرضاً جعلها لابن السبيل صدقة. رواه البخاري.

**476.** Khabbâb ibn al-Aratt rapporte :

Nous accomplîmes l'Hégire avec le Prophète (ﷺ) en vue de la satisfaction divine et c'est à Dieu qu'il incombe de nous récompenser. Il y en a parmi nous qui moururent sans avoir reçu le moindre salaire en ce monde, tels Muṣ'ab ibn 'Umayr qui fut tué lors de la bataille de Uḥud. Il ne laissa derrière lui qu'un morceau d'étoffe en laine. Ainsi, lorsque nous voulions lui en recouvrir la tête, ses pieds dépassaient ; et si nous lui en recouvrons les pieds, sa tête dépassait. Le Prophète (ﷺ) nous ordonna donc de lui recouvrir la tête et de lui couvrir les pieds de l'*idhkhir*\*. D'autres parmi nous virent mûrir les fruits de cette récompense et purent les cueillir. [Bukhārī et Muslim]

476. وعن خبّاب بن الأرت رضي الله عنه قال هاجرنا مع رسول الله ﷺ نلتئمِس وجه الله تعالى فوقع أجزنا على الله، فمنا من مات ولم يأكل من أجره شيئاً. منهم مضعب بن عمير رضي الله عنه قتل يوم أُحد، وترك نَمرةً، فكنّا إذا غطينا بها رأسه، بدت رجلاه، وإذا غطينا بها رجليه، بدا رأسه، فأمرنا رسول الله ﷺ أن نغطّي رأسه، ونجعل على رجليه شيئاً من الإذخِر، ومنا من أينعت له تمرته فهو يهدبها. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Dieu peut accorder la récompense de celui qui Le craint ici-bas et dans l'au-delà, ou bien Il la réserve complètement pour l'au-delà. En cela, les Compagnons qui ont accompli l'Hégire auront une récompense spéciale, en proportion de leurs sacrifices. Certains en ont eu quelque avant-goût sur Terre, d'autres auront leur pleine récompense auprès de Dieu. C'est le cas de Muṣ'ab ibn 'Umayr, illustre Compagnon du Prophète, qui a abandonné rang et richesse pour l'islam, jusqu'à donner sa vie.
- L'*idhkhir* est une sorte de jonc, il s'agit certainement de la schoënanthe.

**477.** Selon Sahl ibn Sa'd as-Sâ'idî, le Prophète (ﷺ) a dit :

Si ce monde avait, au regard de Dieu, la valeur du poids d'une aile de moustique, il n'aurait pas consenti au négateur une seule gorgée d'eau. [Tirmidhî, qui le considère *hasan ṣaḥîḥ*]

477. وعن سهل بن سعد الساعدي رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « لَوْ كَانَتِ الدُّنْيَا تَعْدِلُ عِنْدَ اللَّهِ جَنَاحَ بَعُوضَةٍ ، مَا سَقَى كَافِرًا مِنْهَا شَرْبَةَ مَاءٍ . » رواه الترمذي . وقال حديثٌ حسنٌ صحيح .

Ce qu'il faut retenir :

- Ce monde ne représente pas grand-chose au regard de Dieu, la preuve en est qu'Il a accordé au négateur bien plus qu'une simple gorgée d'eau, certains vivent même dans l'opulence. Ce monde, en fait, n'a de valeur que si l'être humain occupe son temps dans l'accomplissement du bien et le rétablissement de la justice.

**478.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Assurément, ce monde est maudit, comme l'est tout ce qu'il contient, à l'exception du souvenir de Dieu et de ce qui s'y rapporte, du savant et de celui qui étudie. [Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

478. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : سمعتُ رسولَ الله ﷺ يقول : « أَلَا إِنَّ الدُّنْيَا مَلْعُونَةٌ ، مَلْعُونٌ مَا فِيهَا ، إِلَّا ذَكَرَ اللَّهَ تَعَالَى ، وَمَا وَالآهَ وَعَالَمًا وَمُتَعَلِّمًا . » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

**479.** Selon 'Abdullâh ibn Mas'ûd, le Prophète (ﷺ) a dit :

Ne vous préoccupez pas trop de vos propriétés foncières, car elles susciteraient en vous le désir de ce monde. [Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

479. وعن عبد الله بن مسعود رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « لَا تَتَّخِذُوا الصَّيْعَةَ فَتَرْتَعِبُوا فِي الدُّنْيَا . » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ .

Ce qu'il faut retenir :

- Il est déconseillé d'accumuler les biens matériels, car ils suscitent l'amour de ce monde, exception faite à celui qui en fait un moyen de subsistance et pour en faire aumône.

**480.** 'Abdullâh ibn 'Amr ibn al-'Âṣ rapporte :

Le Prophète (ﷺ) passa devant nous alors que nous réparions une de nos cabanes. Il nous dit alors : « Que faites-vous donc ? » – « Elle est sur le point de tomber et nous la réparons, répondîmes-nous. » Le Prophète reprit alors : « Je pense que le terme (de la mort) arrive plus vite que cela. » [Abû Dâwûd et Tirmidhî, qui le considère *hasan ṣaḥîḥ*]

480. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص رضي الله عنهما قال : مرَّ عَلَيْنَا رسولُ الله ﷺ وَنَحْنُ نُعَالِجُ حُصًّا لَنَا فَقَالَ : « مَا هَذَا ؟ » فَقُلْنَا : قَدْ وَهَى ، فَتَحْنُ نُصْلِحُهُ ، فَقَالَ : « مَا أَرَى الْأَمْرَ إِلَّا أَعْجَلَ مِنْ ذَلِكَ . » رواه أبو داود ، والترمذي بإسناد البخاري ومسلم ، وقال الترمذي : حديثٌ حسنٌ صحيح .

Ce qu'il faut retenir :

- Le croyant doit se souvenir de la mort constamment. Il ne doit pas s'atteler à ce qui lui fera oublier le Jugement dernier.

**481.** Selon Ka'b ibn 'Iyâd, le Prophète (ﷺ) a dit :

Chaque communauté vit une épreuve, et l'épreuve de ma communauté est l'argent.

[Tirmidhî, qui le considère *hasan ṣaḥîḥ*]

481. وعن كَعْبِ بْنِ عِبَاضٍ رضي الله عنه قال : سمعتُ رسولَ الله ﷺ يقول : « إِنَّ لِكُلِّ أُمَّةٍ فِتْنَةً ، وَفِتْنَتُهُ الْمَالُ . » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيح .

Ce qu'il faut retenir :

- L'argent est une épreuve qui peut conduire l'être humain à l'Enfer si celui-ci n'en fait pas bon usage.

**482.** Selon Abû 'Amr 'Uthmân ibn 'Affân, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le Fils d'Adam n'a de droit que sur ces trois choses : une maison pour y demeurer, un vêtement pour couvrir sa nudité, du pain sec et de l'eau. [Tirmidhî, qui le considère *ṣaḥīḥ*]

482. وعن أبي عمرو - ويُقال أبو عبد الله ، ويقال أبو ليلى - عُثْمَانُ بْنُ عَفَّانَ رضي الله عنه أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « لَيْسَ لِابْنِ آدَمَ حَقٌّ فِي سِوَى هَذِهِ الْخِصَالِ : بَيْتٌ يَسْكُنُهُ وَثَوْبٌ يُوَارِي عَوْرَتَهُ وَجِلْفُ الْخُبْزِ وَالْمَاءِ . » رواه الترمذي وقال : حديث صحيح .

**483.** 'Abdullâh ibn Shikhîr rapporte :

Je suis venu trouver le Prophète (ﷺ) alors qu'il récitait le verset : ﴿ La passion des richesses ne cessera de vous dominer. ﴾ (Coran 102/1)

Il dit alors : « Le Fils d'Adam dit : "Mon bien ! Mon bien !" Mais qu'as-tu d'autre de tes biens, Fils d'Adam, si ce n'est ce que tu as mangé et consommé, ce dont tu t'es vêtu jusqu'à l'user, ou ce dont tu as fait aumône et que tu as fait parvenir à ses ayants-droits ? » [Muslim]

483. وعن عبد الله بن الشَّخِيرِ رضي الله عنه أَنَّهُ قَالَ : أَتَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ وَهُوَ يَقْرَأُ : ﴿ أَلْهَاكُمْ التَّكَاثُرُ ﴾ قَالَ : « يَقُولُ ابْنُ آدَمَ : مَالِي ، مَالِي ، وَهَلْ لَكَ يَا ابْنَ آدَمَ مِنْ مَالِكَ إِلَّا مَا أَكَلْتَ فَأَفْنَيْتَ ، أَوْ لَبِستَ فَأَبْلَيْتَ ، أَوْ تَصَدَّقْتَ فَأَمْضَيْتَ ؟ » رواه مسلم .

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à renoncer aux biens de ce monde, à vivre modestement, à dépenser de nos biens et porter son aide aux démunis.

**484.** 'Abdullâh ibn Mughaffal rapporte :

Un homme dit au Prophète (ﷺ) : « Prophète, par Dieu, je t'aime ! » Le Prophète lui répondit : « Considère bien ce que tu dis. » - « Par Dieu, je t'aime, ajouta-t-il par trois fois. » Le Prophète conclut alors : « Si tu m'aimes, prépare-toi à endurer la pauvreté, car la pauvreté atteint plus rapidement celui qui m'aime que le cours d'eau n'atteint sa destination. » [Tirmidhî, qui le considère *ḥasan*]

484. وعن عبد الله بن مَعْقِلٍ رضي الله عنه قَالَ : قَالَ رَجُلٌ لِلنَّبِيِّ ﷺ : يَا رَسُولَ اللَّهِ ، وَاللَّهِ إِنِّي لِأُحِبُّكَ ، فَقَالَ : « أَنْظِرْ مَاذَا تَقُولُ ؟ » قَالَ : وَاللَّهِ إِنِّي لِأُحِبُّكَ ، ثَلَاثَ مَرَّاتٍ ، فَقَالَ : « إِنْ كُنْتَ تُحِبُّنِي فَأَعِدِّ لِفَقْرٍ تَجْفَأُ ، فَإِنَّ الْفَقْرَ أَسْرَعُ إِلَى مَنْ يُحِبُّنِي مِنَ السَّبِيلِ إِلَى مُنْتَهَاهُ . » رواه الترمذي وقال حديث حسن .

Ce qu'il faut retenir :

- Le renoncement aux biens de ce monde est un signe véritable de l'amour du Prophète (ﷺ) car celui qui aime réellement s'identifie à son bien-aimé.

**485.** Selon Ka'b ibn Mâlik, le Prophète (ﷺ) a dit :

Deux loups affamés, lâchés dans un troupeau, ne sont guère plus nuisibles pour la religion d'un homme que ne le sont l'amour de l'argent et de la gloire. [Tirmidhî, qui le considère *hasan sahih*]

485. وعن كعب بن مالك رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « مَا ذِئْبَانِ جَائِعَانِ أُزْسِلَا فِي عَنَمٍ بِأَفْسَدَ لَهَا مِنْ حِرْصِ

الْمَرْءِ عَلَى الْمَالِ وَالشَّرَفِ لِدِينِهِ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- La convoitise de l'argent et de la gloire détruisent la religion d'un homme car la préférence est donnée à ce monde au détriment de l'au-delà.

**486.** 'Abdullâh ibn Mas'ûd rapporte :

Le Prophète (ﷺ) dormit sur une natte, et lorsqu'il se leva, il en portait la trace sur le côté. Nous dîmes : « Ô Prophète, que dirais-tu si nous t'apportions un tapis ? » Le Prophète répondit alors : « Qu'ai-je à faire de ce monde ? Je ne suis en ce monde qu'à l'image d'un cavalier qui est venu sous un arbre s'ombrager puis s'en est allé en l'abandonnant. » [Tirmidhî, qui le considère *hasan sahih*]

486. وعن عبد الله بن مسعود رضي الله عنه قال : نام رسول الله ﷺ على حصير فقام وقد أثر في جنبه، قلنا : يا رسول الله

لو اتخذنا لك وطاء، فقال : « ما لي وللدنيا ؟ ما آتا في الدنيا إلا كراكب استظل تحت شجرة ثم راح وتركها. »

رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

**487.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Les pauvres entreront au Paradis cinq cents ans avant les riches. [Tirmidhî, qui le considère *sahih*]

487. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « يَدْخُلُ الْفُقَرَاءُ الْجَنَّةَ قَبْلَ الْأَغْنِيَاءِ بِخَمْسِمِائَةِ عَامٍ. » رواه

الترمذي وقال : حديث صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- La faveur des pauvres sur les riches s'ils accomplissent de bonnes œuvres et respectent les préceptes divins. Ils entreront au Paradis avant les riches car ces derniers devront rendre compte de leurs biens : comment ils les ont acquis et comment ils les ont dépensés.

**488.** Selon Ibn 'Abbâs et 'Imrân ibn al-Ḥuṣayn, le Prophète (ﷺ) a dit :

J'ai pu voir le Paradis et j'ai constaté que la plupart de ses habitants étaient des pauvres ; j'ai pu voir l'Enfer et j'ai constaté que la plupart de ses habitants étaient des femmes.

[Bukhârî et Muslim]

Bukhârî l'a rapporté également selon 'Imrân ibn Ḥuṣayn.

488. وعن ابن عباس وعمران بن الحصين رضي الله عن النبي ﷺ قال : « اطلعت في الجنة فرأيت أكثر أهلها الفقراء.

واطلعت في النار فرأيت أكثر أهلها النساء. » متفق عليه. من رواية ابن عباس. ورواه البخاري أيضاً من رواية عمران بن الحصين.

Ce qu'il faut retenir :

- Les pauvres seront plus nombreux que les riches au Paradis. Le pauvre n'entrera cependant pas au Paradis du fait de sa pauvreté mais grâce à ses bonnes œuvres et à sa patience. Il en est de même pour les femmes concernant l'Enfer, ce ne sont que leurs mauvaises actions et leur désobéissance à Dieu qui leur vaudront l'Enfer ; celles qui gardent foi en leur Seigneur et suivent les préceptes divins, seront promues au Paradis. Et Dieu ne connaît pas l'injustice dans Son jugement.

**489.** Selon Usâma ibn Zayd, le Prophète (ﷺ) a dit :

Je me suis tenu devant la porte du Paradis et j'ai vu que la plupart de ceux qui y entraient étaient des pauvres. Les riches étaient retenus [attendant leur sort], excepté ceux destinés à l'Enfer qu'on a ordonné de jeter au Feu. Je me suis tenu devant la porte de l'Enfer, et j'ai constaté que la plupart de ceux qui y entraient étaient des femmes.

[Bukhârî et Muslim]

489. وعن أسامة بن زيد رضيهما عن النبي ﷺ قال : « قُمْتُ عَلَى بَابِ الْجَنَّةِ، فَكَانَ عَامَّةً مَنْ دَخَلَهَا الْمَسَاكِينُ. وَأَصْحَابُ الْعَدِّ مُحْبُوسُونَ، غَيْرَ أَنَّ أَصْحَابَ النَّارِ قَدْ أُمِرَ بِهِمْ إِلَى النَّارِ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Les gens du Paradis seront principalement les déshérités et ceux qui ont œuvré dans le bien. Les pauvres qui entreront au Paradis sont ceux qui, malgré leur misère, n'ont pas outrepassé les commandements divins. De même, les nantis et les femmes parmi les gens de l'Enfer seront ceux qui se montraient désobéissants envers leur Seigneur.

**490.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

La parole la plus véridique qu'ait prononcée un poète est celle de Labîd : « Tout, à l'exception de Dieu, est vain. » [Bukhârî et Muslim]

490. وعن أبي هريرة رضيهما عن النبي ﷺ قال : « أَصْدَقُ كَلِمَةٍ قَالَهَا شَاعِرٌ كَلِمَةٌ لَبِيدٍ : أَلَا كُلُّ شَيْءٍ مَا خَلَا اللَّهَ بَاطِلٌ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La vie ici-bas n'est rien comparée à l'au-delà. Dieu dit : « Mais les plaisirs de cette vie ne sont-ils pas bien peu de choses, comparés à la vie future ? » (Coran 9/38)

## Chapitre 56

### Les vertus de la faim et de la vie austère

باب فضل الجوع وخشونة العيش والاقتصار على القليل من المأكول والمشروب

والملبوس وغيرها من حظوظ النفس وترك الشهوات

Dieu le Très-Haut dit :

« Vinrent à leur suite d'autres générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions, se vouant ainsi au malheur et à la perdition, à l'exception de ceux qui se repentent, croient et font le bien. Ceux-là auront accès au Paradis, sans être en rien lésés. » Coran 19/59-60

« Coré (Qârûn) se présenta un jour devant son peuple avec tout son faste, ce qui poussa ceux qui voulaient jouir de la vie présente à dire : "Si seulement nous possédions des richesses semblables à celles de Coré ! Il a vraiment une chance extraordinaire !" – "Malheureux que vous êtes, leur répliquèrent ceux qui avaient reçu la science. La récompense de Dieu est bien meilleure pour celui qui croit et pratique les bonnes œuvres." » Coran 28/79-80

« Et ce jour-là, vous aurez à rendre compte des délices qui vous ont été accordées. »

Coran 102/8

﴿ À celui qui désire la vie immédiate, Nous Nous empressons d'en accorder ce que Nous voulons à qui Nous voulons. Puis Nous le vouons à la Géhenne, dont il aura à subir l'ardeur, couvert d'opprobres et réprouvé. ﴾ Coran 17/18

قال الله تعالى : ﴿ فَخَلَفَ مِنْ بَعدِهِمْ خَلْفٌ أَضَاعُوا الصَّلَاةَ وَاتَّبَعُوا الشَّهْوَاتِ فَسُوفَ يَلْقَوْنَ عَذَابًا \* إِلَّا مَنْ تَابَ وَآمَنَ وَعَمِلَ صَالِحًا فَأُولَئِكَ يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ وَلَا يُظْلَمُونَ شَيْئًا. ﴾ [مريم (59 - 60)]

وقال تعالى : ﴿ فَخَرَجَ عَلَى قَوْمِهِ فِي زِينَتِهِ. قَالَ الَّذِينَ يُرِيدُونَ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا يَا لَيْتَ لَنَا مِثْلَ مَا أُوتِيَ قَارُونُ إِنَّهُ لَذُو حَظٍّ عَظِيمٍ \* وَقَالَ الَّذِينَ أُوتُوا الْعِلْمَ وَيَلَكُمْ ثَوَابُ اللَّهِ خَيْرٌ لِمَنْ آمَنَ وَعَمِلَ صَالِحًا. ﴾ [القصص (79 - 80)]

وقال تعالى : ﴿ ثُمَّ لَتَسْأَلَنَّ يَوْمَئِذٍ عَنِ النَّعِيمِ. ﴾ [التكاثر (8)]

وقال تعالى : ﴿ مَنْ كَانَ يُرِيدُ الْعَاجِلَةَ عَجَلْنَا لَهُ فِيهَا مَا نَشَاءُ لِمَنْ نُرِيدُ ثُمَّ جَعَلْنَا لَهُ جَهَنَّمَ يَصْلَاهَا مَذْمُومًا مَدْحُورًا. ﴾ [الإسراء (18)]

491. 'Āisha rapporte :

La famille de Muḥammad (ﷺ) ne s'est jamais rassasiée deux jours consécutifs de pain d'orge jusqu'à sa mort. [Bukhārī et Muslim]

Une version rapporte : « La famille de Muḥammad (ﷺ), depuis son arrivée à Médine, ne s'est jamais rassasiée de blé trois jours consécutifs jusqu'à la mort du Prophète. »

491. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : ما شبع آل محمد ﷺ من خبز شعير يومين متتابعين حتى قبض عليه.

وفي رواية : ما شبع آل محمد ﷺ منذ قدم المدينة من طعام البر ثلاث ليالٍ تباعاً حتى قبض.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) a renoncé, sa vie durant, aux biens de ce monde et se contentait du strict minimum.

492. Selon 'Urwa, 'Āisha lui a dit :

« Par Dieu, mon neveu ! Nous voyions le croissant de lune, puis le suivant, et encore le suivant sans que, dans cette période de deux mois, on ait allumé le feu dans l'une des maisons du Prophète (ﷺ). »

Je lui posai la question : « Ô ma tante, de quoi vous nourrissiez-vous ? » – « De deux aliments [de couleur] noire : les dattes et l'eau. Cependant, le Prophète (ﷺ) avait pour voisins des *ansārs* qui possédaient des bêtes laitières et qui lui envoyaient du lait qu'il nous donnait à boire, répondit 'Āisha. » [Bukhārī et Muslim]

492. وعن عُرْوَةَ عَنْ عَائِشَةَ رضي الله عنها أَنَّهَا كَانَتْ تَقُولُ : وَاللَّهِ يَا ابْنَ أُخْتِي إِنْ كُنَّا لَنَنْظُرُ إِلَى الْهِلَالِ ثُمَّ الْهِلَالِ. ثُمَّ الْهِلَالِ

ثَلَاثَةَ أَهْلَةٍ فِي شَهْرَيْنِ. وَمَا أَوْقَدَ فِي آيَاتِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ نَارًا. قُلْتُ : يَا خَالَهَ فَمَا كَانَ يُعِيْشُكُمْ؟ قَالَتْ : الْأَسْوَدَانِ :

الْتَّمْرُ وَالْمَاءُ إِلَّا أَنَّهُ قَدْ كَانَ لِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ جِيرَانٌ مِنَ الْأَنْصَارِ. وَكَانَتْ لَهُمْ مَنَابِغٌ وَكَانُوا يُرْسِلُونَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ

مِنْ أَلْبَانِهَا فَيَسْقِينَا. متفق عليه.

**493.** Abû Sa'îd al-Maqburî rapporte :

Abû Hurayra passa un jour devant un groupe de gens qui avaient devant eux une brebis rôtie. Ils l'invitèrent à partager le repas mais celui-ci refusa et déclara : « Le Prophète (ﷺ) a quitté ce monde sans avoir jamais été rassasié de pain d'orge. » [Bukhârî]

493. وعن أبي سعيد المقبري عن أبي هريرة رضي الله عنه مرَّ بقوم بين أيديهم شاة مصلية. فدَعَوْهُ فَأَبَى أَنْ يَأْكُلَ، وقال :  
خَرَجَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مِنَ الدُّنْيَا وَلَمْ يَشْبَعِ مِنْ خُبْزِ الشَّعِيرِ. رواه البخاري.

**494.** Anas rapporte :

Le Prophète (ﷺ) n'a jamais mangé sur une table ni mangé de fine galette de pain jusqu'à sa mort. [Bukhârî]

Une autre version de Bukhârî rapporte : « Il n'a jamais vu non plus d'agneau rôti. »

494. وعن أنس رضي الله عنه قال : لَمْ يَأْكُلِ النَّبِيُّ ﷺ عَلَى خِوَانٍ حَتَّى مَاتَ، وَمَا أَكَلَ خُبْزاً مَرْقَقاً حَتَّى مَاتَ. رواه البخاري.  
وفي رواية له : وَلَا رَأَى شَاةً سَمِيطاً بَعَيْنِهِ قَطُّ.

**495.** Nu'mân ibn Bashîr rapporte :

J'ai vu votre Prophète ne disposant pas même de dattes de mauvaise qualité pour remplir son ventre. [Muslim]

495. وعن الثُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ رضي الله عنه قال : لَقَدْ رَأَيْتُ نَبِيَّكُمْ ﷺ وَمَا يَجِدُ مِنَ الدَّقْلِ مَا يَمَلَأُ بِهِ بَطْنَهُ. رواه مسلم.

**496.** Sahl ibn Sa'd rapporte :

Le Prophète (ﷺ) n'a jamais vu de pain blanc depuis que Dieu l'a envoyé comme prophète, et ce jusqu'à sa mort. On lui demanda : « Aviez-vous des tamis du temps du Prophète (ﷺ) ? » – « Le Prophète (ﷺ) n'a jamais vu de tamis depuis que Dieu l'a envoyé comme prophète jusqu'à sa mort, répondit-il. » On lui demanda à nouveau : « Mais comment mangiez-vous l'orge qui n'était pas blutée ? » – « Nous soufflions sur la farine pour faire partir ce qui était possible de son, puis nous pétrissions ce qui en restait pour en faire de la pâte à pain. » [Bukhârî]

496. وعن سهل بن سعد رضي الله عنه قال : مَا رَأَى رَسُولُ ﷺ النَّوِيَّ مِنْ حِينَ ابْتَعَثَهُ اللَّهُ تَعَالَى حَتَّى قَبَضَهُ اللَّهُ تَعَالَى، فَقِيلَ لَهُ هَلْ كَانَ لَكُمْ فِي عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مَنَاحِلُ؟ قال : مَا رَأَى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مَنَاحِلًا مِنْ حِينَ ابْتَعَثَهُ اللَّهُ تَعَالَى حَتَّى قَبَضَهُ اللَّهُ تَعَالَى، فَقِيلَ لَهُ : كَيْفَ كُنْتُمْ تَأْكُلُونَ الشَّعِيرَ غَيْرَ مَنخُولٍ؟ قال : كُنَّا نَطْحَنُهُ وَنَنْفُخُهُ، فَيَطِيرُ مَا طَارَ، وَمَا بَقِيَ فَرَيْنَاهُ.  
رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- La frugalité était une qualité du Prophète (ﷺ). Bien qu'il ait été choisi par Dieu et qu'on lui ait pardonné tous ses péchés, cela ne l'empêchait pas de se tenir la nuit en *salât* jusqu'à fendiller ses pieds et de n'avoir pour repas que quelques dattes de piètre qualité. Nous qui sommes bien en deçà de son état, ne devrions-nous pas redoubler de remerciements et d'efforts envers notre Créateur grâce auquel nous mangeons convenablement ?

**497.** Abû Hurayra rapporte :

Le Prophète (ﷺ) sortit un jour – ou une nuit – de chez lui. Il rencontra Abû Bakr et 'Umar et leur demanda : « Qu'est-ce qui vous a donc fait sortir de vos demeures à une

heure pareille ? » – « La faim, Prophète de Dieu, répondirent-ils. » – « Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, c'est la même raison qui m'a poussé à sortir de chez moi. Levez-vous ! » Ils se levèrent et se rendirent chez un homme parmi les *ansârs*, mais celui-ci n'était pas chez lui. Mais lorsque sa femme vit le Prophète, elle s'exclama : « Soyez les bienvenus ! » Le Prophète (ﷺ) lui répondit : « Où est ton mari ? » – « Il est parti à la recherche d'eau fraîche. » À cet instant, son mari arriva, vit le Prophète (ﷺ) et ses deux Compagnons et s'exclama : « Dieu soit loué ! Personne en ce jour n'aura d'hôtes plus nobles que les miens. » Il partit et revint avec une branche de palmier contenant des dattes à peine mûres, des dattes sèches et des dattes fraîches, puis il dit : « Mangez ! » Ensuite il prit un couteau mais le Prophète (ﷺ) l'interpella en ces termes : « Surtout, ne tue pas de bête laitière. » Il égorga [malgré tout] en leur honneur une brebis et ils en mangèrent ainsi que des dattes et ils burent de l'eau. Lorsqu'ils furent rassasiés et qu'ils burent à satiété, le Prophète (ﷺ) dit à Abû Bakr et 'Umar : « Par Celui qui tient l'âme de Muḥammad dans Sa Main, vous aurez à rendre compte de ces délices le jour de la Résurrection ! C'est la faim qui vous a fait sortir de chez vous et vous n'y êtes rentrés qu'après qu'on vous ait accordé ces délices. » [Muslim]

497. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : خَرَجَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ذَاتَ يَوْمٍ أَوْ لَيْلَةٍ، فَإِذَا هُوَ بِأَبِي بَكْرٍ وَعُمَرَ رضي الله عنهما فقال : « ما أَخْرَجَكُمَا مِنْ بُيُوتِكُمَا هَذِهِ السَّاعَةَ؟ » قَالَا : الْجُوعُ يَا رَسُولَ اللَّهِ. قَالَ : « وَأَنَا، وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ، لِأَخْرَجَنِي الَّذِي أَخْرَجَكُمَا. قُومًا. » فَقَامَا مَعَهُ، فَأَتَى رَجُلًا مِنَ الْأَنْصَارِ، فَإِذَا هُوَ لَيْسَ فِي بَيْتِهِ، فَلَمَّا رَأَتْهُ الْمَرْأَةُ قَالَتْ : مَرْحَبًا وَأَهْلًا. فَقَالَ لَهَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « أَيَنْ فُلَانٌ. » قَالَتْ : ذَهَبَ يَسْتَعْدِبُ لَنَا الْمَاءَ، إِذْ جَاءَ الْأَنْصَارِيُّ، فَظَنَرُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَصَاحِيئِهِ، ثُمَّ قَالَ : الْحَمْدُ لِلَّهِ، مَا أَحَدَ الْيَوْمِ أَكْرَمَ أَضْيَافًا مِنِّي فَنَاطَلْتُ فَبَجَاءَهُمْ بَعْدُ فِيهِ بُسْرٌ وَنَمْرٌ وَرُطْبٌ، فَقَالَ : كُلُوا، وَأَخَذَ الْمُدِّيَّةَ، فَقَالَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِيَّاكَ وَالْحَلُوبَ. » فَذَبَحَ لَهُمْ، فَأَكَلُوا مِنَ الشَّاةِ وَمِنْ ذَلِكَ الْعِدْقِ وَشَرِبُوا. فَلَمَّا أَنْ سَبَعُوا وَرَوُّوا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لِأَبِي بَكْرٍ وَعُمَرَ رضي الله عنهما : « وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ، لَتُسْأَلَنَّ عَنْ هَذَا النَّعِيمِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، أَخْرَجَكُم مِّنْ بُيُوتِكُمُ الْجُوعَ، ثُمَّ لَمْ تَرْجِعُوا حَتَّى أَصَابَكُم هَذَا النَّعِيمُ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il faut souligner l'honneur accordé aux invités : le Compagnon a reçu le Prophète et ses deux Compagnons avec hospitalité et chaleur. Mais il faut aussi noter la retenue du Prophète (ﷺ) qui n'a pas voulu abuser de la générosité de son hôte, en lui ordonnant de ne pas tuer de bête laitière par compassion, afin qu'il puisse profiter – lui et sa famille – de son lait.

**498.** Khâlid ibn 'Umar al-'Adawî rapporte :

'Utba ibn Ghazwân, après avoir loué et glorifié Dieu, nous fit un sermon – alors qu'il était émir de Bassora – en ces termes : « Ce monde annonce sa fin et le temps s'écoule à grande vitesse. Puis il ne subsistera plus rien, telles les dernières gouttes d'eau que l'on recueille au fond d'un récipient. Vous quitterez ce monde pour un autre qui n'a pas de fin. Allez-y en emportant avec vous ce que vous avez de meilleur. Certes, il nous a été dit que la pierre qu'on lance des bouches de l'Enfer tombe pendant soixante-dix années sans en atteindre le fond et, par Dieu, l'Enfer sera rempli ! En êtes-vous surpris ? On nous a informés également que la distance séparant les montants d'une des portes du Paradis est égale à quarante années de marche. Un jour viendra, cependant, où

à l'entrée de cette porte, une foule immense se présentera. J'étais un jour le septième d'un groupe de sept personnes en compagnie du Prophète (ﷺ). Nous n'avions pour repas que des feuilles d'arbres, au point que le fond de nos bouches en devenait ulcéré. Je trouvai un jour un manteau que je partageai avec Sa'd ibn Mâlik. Je fis de ma moitié un *izâr*\*, Sa'd en fit de même. À présent, chacun d'entre nous est devenu gouverneur d'une région. Je demande à Dieu de me préserver de me considérer grand en mon for intérieur et petit à Son égard. » [Muslim]

498. وعن خالد بن عمير العدوي قال : حَطَبْنَا عُثْبَةَ بِنُ غَزْوَانَ، وَكَانَ أَمِيرًا عَلَى الْبَصْرَةِ، فَحَمِدَ اللَّهُ وَأَثْنَى عَلَيْهِ، ثُمَّ قَالَ : أَمَا بَعْدُ، فَإِنَّ الدُّنْيَا آذَتْ بَصْرُمُ، وَوَلَّتْ حَدَاءً، وَلَمْ يَبْقَ مِنْهَا إِلَّا صُيْبَةٌ كَصُيْبَةِ الْإِنَاءِ يَتَصَابُهَا صَاحِبُهَا، وَإِنْ كُمْ مُسْتَقْبِلُونَ مِنْهَا إِلَى دَارٍ لَا زَوَالَ لَهَا، فَانْتَقِلُوا بِخَيْرٍ مَا بَحَضَرَتْكُمْ فَإِنَّهُ قَدْ ذَكَرْنَا أَنَّ الْحَجَرَ يُلْقَى مِنْ شَفِيرِ جَهَنَّمَ فِيهِوِي فِيهَا سَبْعِينَ عَامًا لَا يُدْرِكُ لَهَا قَعْرًا، وَاللَّهُ لَتَمْلَأَنَّ... أَفَعَجِبْتُمْ؟ وَلَقَدْ ذَكَرْنَا أَنَّ مَا بَيْنَ مِصْرَاعَيْنِ مِنْ مِصْرَاعِ الْجَنَّةِ مَسِيرَةُ أَرْبَعِينَ عَامًا، وَلَيَأْتِيَنَّ عَلَيْهِ يَوْمٌ وَهُوَ كَطَيْظٍ مِنَ الرَّحَامِ، وَلَقَدْ رَأَيْتُنِي سَابِعَ سَبْعَةٍ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مَا لَنَا طَعَامٌ إِلَّا وَرَقُ الشَّجَرِ، حَتَّى قَرَحَتْ أَشْدَاقُنَا، فَالْتَقَطْتُ بُرْدَةً فَشَقَقْتُهَا بَيْنِي وَبَيْنَ سَعْدِ بْنِ مَالِكٍ فَاتَّرَزْتُ بِنِصْفِهَا، وَاتَّرَزَ سَعْدُ بِنِصْفِهَا، فَمَا أَصْبَحَ الْيَوْمَ مِمَّا أَحَدٌ إِلَّا أَصْبَحَ أَمِيرًا عَلَى مِصْرٍ مِنَ الْأَمْصَارِ. وَإِنِّي أَعُوذُ بِاللَّهِ أَنْ أَكُونَ فِي نَفْسِي عَظِيمًا. وَعِنْدَ اللَّهِ صَغِيرًا. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith comporte plusieurs enseignements sur la vie à adopter sur Terre mais aussi sur l'au-delà : avant tout, on voit, à travers les paroles de 'Utba, que les Compagnons n'ont jamais été éblouis par les biens de ce bas monde, même lorsqu'ils avaient des hautes responsabilités. La richesse n'était pour eux qu'un moyen de gagner l'au-delà. Sans cesse, ces nobles Compagnons se rappelaient la grandeur de Dieu aussi bien dans Sa miséricorde que dans Son châtement. Et le hadith rappelle bien la grandeur de ce que Dieu a créé : le Paradis et l'Enfer. Si, en jetant une pierre des bouches de l'Enfer, elle tombe pendant soixante-dix années sans toucher le fond, qu'en est-il de la profondeur de l'Enfer ? Enfin, ces Compagnons n'oubliaient ni le caractère éphémère de ce monde ni l'imminence de sa fin. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Entre le moment où Dieu m'a envoyé en tant que prophète et l'Heure, il y a ceci. » Et il indiqua l'espace entre son index et son majeur.
- \* un *izâr* est une sorte de pagne que l'on drape autour de la taille et qui couvre généralement des hanches jusqu'aux chevilles.

499. Abû Mûsâ al-Ash'arî rapporte :

Âïsha nous montra un habit et un pagne épais et nous déclara : « C'est dans ces habits que le Prophète (ﷺ) est mort. » [Bukhârî et Muslim]

499. وعن أبي موسى الأشعري رضي الله عنه قال : أَخْرَجَتْ لَنَا عَائِشَةُ رَاحِيًا كَسَاءً وَإِزَارًا غَلِيظًا قَالَتْ : قُبِضَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِي هَذَيْنِ. متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) s'habillait simplement et n'accordait pas d'importance aux habits de luxe.

500. Sa'd ibn Abî Waqqâs rapporte :

Je suis certes le premier Arabe à avoir tiré une flèche au service de Dieu. Nous entreprenions des expéditions militaires en compagnie du Prophète (ﷺ) en n'ayant pour nourriture que des feuilles d'arbres épineux (la *hubla* et le *samur*\*), si bien que nous avions des selles comparables aux crottes de brebis éparpillées. [Bukhârî et Muslim]

500. وعن سعد بن أبي وقاص رضي الله عنه قال : إني لأوّل العرب رمى بسهم في سبيل الله، ولقد كنا نغزو مع رسول الله ﷺ ما لنا طعام إلاّ وِزْق الحُبلة. وهذا السمر. حتى إن كان أحدنا ليضع كما تضع الشاة ما له خلط. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La *hubla* et le *samur* sont deux variétés d'épineux poussant dans le désert.

**501.** Abû Hurayra rapporte ces propos du Prophète (ﷺ) :

Mon Dieu, fais que la subsistance de la famille de Muḥammad se limite à leur faim.

[Bukhârî et Muslim]

501. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « اللَّهُمَّ اجْعَلْ رِزْقَ آلِ مُحَمَّدٍ قُوتًا. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Les prophètes se désintéressaient complètement des biens de ce monde car ils n'ont pas été envoyés pour accumuler ses richesses. Cependant, cela ne veut nullement dire que le Prophète (ﷺ) demandait à Dieu la pauvreté, il voulait seulement pouvoir se contenter du nécessaire et, à son image, le croyant peut demander à Dieu de se satisfaire de peu. Mais la richesse n'est pas non plus un blâme en islam, certains Compagnons étaient même très riches. Toutefois, il est du devoir du musulman de purifier ce capital en versant la *zakât*.

**502.** Abû Hurayra rapporte :

Par Dieu, en dehors duquel il n'est d'autre divinité, il m'est arrivé d'appuyer mon estomac contre le sol tellement j'avais faim et de fixer une pierre contre mon ventre. Un jour, alors que j'étais assis sur un chemin qu'empruntaient les Compagnons, le Prophète (ﷺ) passa devant moi, esquissa un sourire en s'apercevant de mon état et en observant mon visage et ma silhouette. Il me dit : « Abû Hîr ! » – « À ton service, Prophète de Dieu, répondis-je. » – « Suis-moi, ajouta-t-il. » Il continua son chemin pendant que je le suivais puis entra chez quelqu'un et demanda l'autorisation de m'y introduire. J'entrai donc après avoir reçu son accord. Il trouva une cruche de lait et demanda : « D'où vient ce lait ? » – « C'est untel (ou une-telle) qui te l'a offert, répondirent-ils. » Il m'interpella alors : « Abû Hîr ! » – « À ton service, Prophète de Dieu, répondis-je. » – « Rends-toi auprès des gens de la Şuffa ! » – Ce sont les hôtes de l'islam qui n'ont ni famille ni argent. Lorsqu'une aumône lui parvenait, le Prophète la distribuait à ces gens, et n'en gardait rien. Lorsqu'un cadeau lui parvenait, il le leur envoyait et le partageait avec eux. – Cela ne me plut guère et je me demandai : « Vu le nombre des gens de la Şuffa, comment ce lait pourrait-il suffire ? Je mérite plus cette part de lait qui me rendra mes forces. S'ils arrivent et que le Prophète m'ordonne de leur en verser, que m'en restera-t-il ? Mais je n'ai d'autre solution que d'obéir à Dieu et à Son Prophète (ﷺ). »

Je partis donc à leur rencontre et les invitai. Ils me suivirent et demandèrent l'autorisation d'entrer, elle leur fut accordée. Ils prirent place dans la maison et, à nouveau, le Prophète m'appela : « Abû Hîr ! » – « À ton service, Prophète de Dieu, répondis-je. » – « Prends (la cruche) et donne-leur à boire. » Je la pris alors et donnai à boire au premier qui but jusqu'à satiété. Il me rendit la cruche et je la donnai au second qui but jusqu'à satiété puis me la rendit, et ainsi de suite, jusqu'à parvenir au Prophète (ﷺ) après que tous les gens furent rassasiés. Le Prophète prit la cruche, me regarda, sourit et

me dit : « Abû Hîr ! » – « À ton service, Prophète de Dieu, répondis-je. » – « Il ne reste plus que toi et moi. » – « Tu dis vrai, Prophète de Dieu, rétorquai-je. » – « Assieds-toi et bois, ajouta-t-il. » Je m'assis et bus. Le Prophète me dit alors : « Bois ! » Je continuai alors à boire mais il continua à dire : « Bois ! », jusqu'à finir par lui dire : « Non, par Celui qui t'a envoyé avec la vérité, je n'ai plus de place. » Il me dit alors : « Donne-la-moi. » Je lui donnai la cruche, il loua Dieu, prononça la *basmala* (le fait de dire *bismillâh ar-Rahmân ar-Rahîm*, au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux) et but ce qui en restait. [Bukhârî]

502. وعن أبي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه قال : والله الذي لا إله إلا هو، إن كنت لأعتمد بكبدي على الأرض من الجوع، وإن كنت لأشد الحرج على بطني من الجوع. ولقد فعدت يوماً على طريقهم الذي يخرجون منه، فمر النبي صلى الله عليه وسلم فتبسّم حين رأيته، وعرف ما في وجهي وما في نفسي، ثم قال : « أبا هريرة. » قلت : لبيك يا رسول الله. قال : « الحق. » ومضى، فاتبعته، فدخل فاستأذن، فأذن لي فدخلت، فوجد لبتاً في قرح فقال : « من أين هذا اللبن؟ » قالوا : أهدها لك فلان أو فلانة قال : « أبا هريرة. » قلت : لبيك يا رسول الله، قال : « ألحق إلى أهل الصفة فادعهم لي. » قال : وأهل الصفة أضياف الإسلام، لا يأوون على أهل، ولا مال، ولا على أحد، وكان إذا أتته صدقة بعث بها إليهم. ولم يتناول منها شيئاً، وإذا أتته هدية أرسل إليهم وأصاب منها وأشركهم فيها، فسأني ذلك فقلت : وما هذا اللبن في أهل الصفة؟ كنت أحمق أن أصيب من هذا اللبن شربة أتقوى بها، فإذا جاؤوا وأمرني، فكنت أنا أعطيهم، وما عسى أن يبلغني من هذا اللبن، ولم يكن من طاعة الله وطاعة رسوله صلى الله عليه وسلم بد. فأتيتهم فدعوتهم، فأقبلوا واستأذنوا، فأذن لهم وأخذوا مجالسهم من البيت قال : « يا أبا هريرة. » قلت : لبيك يا رسول الله. قال : « خذ فأعطيهم. » قال : فأخذت القدر فجعلت أعطيه الرجل فيشرب حتى يروى، ثم يرد علي القدر، فأعطيته الآخر فيشرب حتى يروى، ثم يرد علي القدر، حتى انتهيت إلى النبي صلى الله عليه وسلم، وقد روي القوم كلهم، فأخذ القدر فوضعه على يده، فنظر إلي فتبسّم، فقال : « أبا هريرة. » قلت : لبيك يا رسول الله قال : « بقيت أنا وأنت. » قلت صدقت يا رسول الله، قال : « افعد فأشرب. » ففعدت فشربت : فقال : « اشرب. » فشربت، فما زال يقول : « اشرب. » حتى قلت : لا والذي بعثك بالحق ما أجد له مسلماً، قال : « فأرني. » فأعطينه القدر، فحمد الله تعالى، وسمى وشرب الفضلة. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Le lait reçu ici n'était pas une aumône, c'était un cadeau. Le Prophète et sa famille ne peuvent bénéficier de l'aumône, par contre, le cadeau leur est permis. Et c'est avec ce peu de lait que le Prophète صلى الله عليه وسلم accomplit un miracle en nourrissant une grande quantité de personnes. En outre, il leur montra les bonnes manières, se servant à la fin, après que tout le monde fût rassasié.
- Enfin, il faut souligner l'enseignement d'Abû Hurayra sur la façon que le Prophète صلى الله عليه وسلم avait de manger et boire, montrant ainsi qu'il est recommandé de s'asseoir lorsqu'on s'appête à boire, de prononcer la *basmala* avant de commencer, et de louer Dieu lorsque l'on termine.

**503.** Selon Muḥammad ibn Sirîn, Abû Hurayra a dit :

Il m'arrivait de tomber évanoui, entre le *minbar* du Prophète صلى الله عليه وسلم et la chambre de 'Ā'isha. C'est alors que venait un passant qui posait son pied sur mon cou, croyant que j'étais possédé alors que je ne l'étais pas. C'était la faim qui me faisait agir ainsi.

[Bukhârî]

503. وعن مُحَمَّدِ بْنِ سِيرِينَ عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه قَالَ : لَقَدْ رَأَيْتِي وَإِنِّي لَأَحِرُّ فِيمَا بَيْنَ مَنِيرِ رَسُولِ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم إِلَى حُجْرَةِ عَائِشَةَ رضي الله عنها مَغْشِيَةً عَلَيَّ، فَيَجِيءُ الْجَائِي، فَيَضَعُ رِجْلَهُ عَلَى عُنُقِي، وَيَرَى أَنِّي مَجْنُونٌ وَمَا بِي مِنْ جُنُونٍ، وَمَا بِي إِلَّا الْجُوعُ. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Les Compagnons, malgré leur grande pauvreté, ne mendiaient pas. Ils faisaient plutôt montre de patience et s'en remettaient totalement à Dieu.

504. 'Āisha rapporte :

Le Prophète صلى الله عليه وسلم est mort laissant derrière lui son armure qui était en gage chez un juif pour trente *ṣā'*\* d'orge. [Bukhārī et Muslim]

504. وعن عائشة رضي الله عنها قَالَتْ : تُوَفِّي رَسُولُ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم وَدِرْعُهُ مَرْهُونَةٌ عِنْدَ يَهُودِيٍّ فِي ثَلَاثِينَ صَاعًا مِنْ شَعِيرٍ. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le *ṣā'* est une mesure des grains contenant quatre *mudd*, ou mesure équivalente à huit poignées en moyenne.

505. Anas rapporte :

Le Prophète صلى الله عليه وسلم mit son armure en gage contre de l'orge. Je me rendis auprès du Prophète صلى الله عليه وسلم lui portant du pain d'orge et de la graisse fondue rance. Je l'ai entendu dire : « La maison de Muḥammad ne s'est réveillée ni ne s'est couchée en ayant un *ṣā'* d'orge chez elle. Pourtant, elle est composée de neuf familles ! » [Bukhārī]

505. وعن أنس رضي الله عنه قَالَ : رَهَنَ النَّبِيُّ صلى الله عليه وسلم دِرْعَهُ بِشَعِيرٍ، وَمَشِيْتُ إِلَى النَّبِيِّ صلى الله عليه وسلم بِحُبْزِ شَعِيرٍ، وَإِهَالَةٍ سَنِحَةٍ، وَلَقَدْ سَمِعْتُهُ يَقُولُ : « مَا أَضِيحَ لَأَلِ مُحَمَّدٍ صَاعٌ وَلَا أَمْسَى وَإِنَّهُمْ لَتَسَعَةَ أَيَّامٍ ». رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- La modestie du Prophète صلى الله عليه وسلم et son renoncement aux richesses. Sa générosité le poussait à ne rien stocker chez lui, il devait parfois même mettre en gage son armure contre quelques mesures d'orge.

506. Selon Abû Hurayra, le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit :

J'ai vu soixante-dix hommes d'entre les gens de la Ṣuffa, pas l'un d'eux ne portait un vêtement complet : soit ils portaient un *izâr*, soit une pièce d'étoffe qu'ils attachaient autour du cou, qui atteignait le mi-mollet pour certains ou les chevilles pour d'autres. Ils en rassemblaient les deux bouts de la main de peur de laisser apparaître leur nudité. [Bukhārī]

506. وعن أبي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه قَالَ : لَقَدْ رَأَيْتُ سَبْعِينَ مِنْ أَهْلِ الصُّفَّةِ، مَا مِنْهُمْ رَجُلٌ عَلَيْهِ رِدَاءٌ، إِذَا إِزَارٌ وَإِمَّا كِسَاءٌ، فَذَرَبُوا فِي أَعْنَاقِهِمْ مِنْهَا مَا يَبْلُغُ نِصْفَ السَّاقَيْنِ، وَمِنْهَا مَا يَبْلُغُ الْكَعْبَيْنِ، فَيَجْمَعُهُ بِيَدِهِ كَرَاهِيَةً أَنْ تَرَى عَوْرَتَهُ. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Voir hadith n° 469.

507. 'Āisha rapporte :

La couche du Prophète صلى الله عليه وسلم était en cuir, rembourrée de fibres de palmier. [Bukhārī]

507. وعن عائشة رضي الله عنها قَالَتْ : كَانَ فِرَاشُ رَسُولِ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم مِنْ أَدَمٍ حَسْوُهُ لَيْفٌ. رواه البخاري.

**508.** Ibn 'Umar rapporte :

Nous étions assis en compagnie du Prophète (ﷺ) lorsqu'un homme parmi les *anṣārs* vint à nous, salua le Prophète puis s'éloigna. Le Prophète (ﷺ) lui demanda : « Ô frère des *anṣārs*, comment se porte mon frère Sa'd ibn 'Ubāda ? » – « Bien, répondit-il. » Le Prophète (ﷺ) demanda alors : « Qui parmi vous pourrait le visiter ? » Il se leva et nous fîmes de même. Nous étions un peu plus d'une dizaine, ne portant ni sandales ni chaussures, et n'ayant rien pour nous couvrir la tête ni même de tunique. Nous marchions sur ces terres arides jusqu'à parvenir devant chez Sa'd. Les membres de sa famille s'écartèrent afin que le Prophète (ﷺ) et ses Compagnons puissent s'approcher de lui. [Muslim]

508. وعن ابن عمر رضي الله عنهما قال : كُنَّا جُلُوسًا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ إِذْ جَاءَ رَجُلٌ مِنَ الْأَنْصَارِ، فَسَلَّمَ عَلَيْهِ، ثُمَّ أَدْبَرَ الْأَنْصَارِيَّ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « يَا أَخَا الْأَنْصَارِ، كَيْفَ أَخِي سَعْدُ بْنُ عُبَادَةَ؟ » فَقَالَ : صَالِحٌ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ يَعُودُهُ مِنْكُمْ؟ » فَقَامَ وَقُمْنَا مَعَهُ، وَنَحْنُ بَضْعَةَ عَشْرَ مَا عَلَيْنَا نِعَالَ وَلَا خِفَافًا، وَلَا فَلَانِسَ، وَلَا قُمُصَّ نَمْشِي فِي تِلْكَ السَّبَاخِ، حَتَّى جِئْنَا، فَاسْتَأْخَرَ قَوْمُهُ مِنْ حَوْلِهِ حَتَّى دَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَأَصْحَابُهُ الَّذِينَ مَعَهُ. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- L'attention que le Prophète (ﷺ) portait à ses Compagnons ainsi que l'ascèse des Compagnons qui n'avaient parfois pas de chaussures ni même de quoi se couvrir la tête par temps de chaleur.

**509.** 'Imrān ibn Ḥuṣayn rapporte ces propos du Prophète (ﷺ) :

Les meilleurs d'entre vous sont ceux de mon époque, puis ceux de la génération suivante, puis ceux de la génération qui vient après. – 'Imrān dit à ce moment : « Je ne sais pas si le Prophète a évoqué deux ou trois générations. » – Ensuite il viendra des gens après eux qui témoigneront sans qu'on ne le leur ait demandé, ils trahiront et ne respecteront pas le dépôt confié, ils feront des vœux pieux sans les respecter, et chez lesquels l'obésité apparaîtra. [Bukhārī et Muslim]

509. وعن عمران بن الحصين رضي الله عنهما عن النبي ﷺ أنه قال : « خَيْرُكُمْ قَرْنِي، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ. » قَالَ عِمْرَانُ : فَمَا أَدْرِي قَالَ النَّبِيُّ ﷺ مَرَّتَيْنِ أَوْ ثَلَاثًا « ثُمَّ يَكُونُ بَعْدَهُمْ قَوْمٌ يَشْهَدُونَ وَلَا يُسْتَشْهَدُونَ، وَيَخُونُونَ وَلَا يُؤْتَمَنُونَ، وَيَنْدِرُونَ وَلَا يُؤْفُونَ، وَيَظْهَرُ فِيهِمُ السَّمَنُ. » متفق عليه.

**510.** Selon Abū Umāma, le Prophète (ﷺ) a dit :

Ô Fils d'Adam, ce sera meilleur pour toi de dépenser le superflu, car le garder te portera préjudice. On ne te reprochera pas cependant d'avoir conservé le nécessaire vital. Lorsque tu dépenses, commence par ceux qui sont à ta charge. [Tirmidhī qui le considère *ḥasan ṣaḥīḥ*]

510. وعن أبي أمامة رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « يَا ابْنَ آدَمَ : إِنَّكَ إِنْ تَبَدَّلَ الْفَضْلَ خَيْرٌ لَكَ، وَأَنْ تُمَسِكَ شَرٌّ لَكَ، وَلَا تَلَامُ عَلَى كَفَافٍ، وَأَبْدَأُ بِمَنْ تَعُولُ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est permis à l'homme d'épargner le nécessaire vital pour lui et sa famille et il est de son devoir de prodiguer les bienfaits d'abord à ceux qui sont à sa charge, tels sa femme et ses enfants, car cette dépense constitue une obligation qui lui incombe personnellement (*fard 'ayn*). Ensuite, il est bon d'offrir le superflu et d'en faire aumône aux plus démunis, car l'argent n'a de valeur que s'il mène à l'acte de bien.

**511.** Selon 'Ubaydillâh ibn Miḥṣan al-Anṣârî al-Khaṭmî, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui, parvenu au matin, se sent en sécurité parmi les siens, en bonne santé et possède de quoi subsister la journée, c'est comme si on avait rassemblé pour lui ce monde et ce qu'il contient. [Tirmidhî qui le considère *hasan*]

511. وعن عُبَيْدِ اللَّهِ بْنِ مِخْصَنِ بْنِ الْأَنْصَارِيِّ الْخَطْمِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ أَصْبَحَ مِنْكُمْ آمِنًا فِي سِرِّبِهِ، مَعَاذِي فِي جَسَدِهِ، عِنْدَهُ قُوَّةٌ يَوْمِهِ، فَكَأَنَّمَا حِزَّتْ لَهُ الدُّنْيَا بِحِذَائِهِ ». رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

**512.** Selon 'Abdullâh ibn 'Amr ibn al-'Âṣ, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui est devenu musulman, dont la subsistance n'excède pas le nécessaire et que Dieu a contenté de ce qu'Il lui a accordé, celui-là a réussi. [Muslim]

512. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص رضي الله عنهما أن رسول الله ﷺ قال : « قَدْ أَفْلَحَ مَنْ أَسْلَمَ، وَكَانَ رِزْقُهُ كَفَافًا، وَقَنَعَهُ اللَّهُ بِمَا آتَاهُ. » رواه مسلم.

**513.** Abû Muḥammad Fuḍâla ibn 'Ubayd al-Anṣârî rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) :

Bienheureux celui qui a embrassé l'islam, dont la subsistance atteint le nécessaire et qui s'en satisfait. [Tirmidhî qui le considère *hasan ṣaḥîḥ*]

513. وعن أبي مُحَمَّدٍ فَضَالَةَ بْنِ عُبَيْدِ الْأَنْصَارِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « طُوبَى لِمَنْ هَدِيَ إِلَى الْإِسْلَامِ، وَكَانَ عَيْشُهُ كَفَافًا، وَقَنِعَ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Le bonheur réside dans la soumission à son Seigneur et dans le contentement de ce qu'Il a octroyé.

**514.** Ibn 'Abbâs rapporte :

Il arrivait au Prophète (ﷺ) de passer plusieurs nuits consécutives le ventre vide et sa famille ne trouvait pas de quoi dîner. Leur pain était essentiellement du pain d'orge.

[Tirmidhî qui le considère *hasan ṣaḥîḥ*]

514. وعن ابن عباس رضي الله عنهما قال : كان رسول الله ﷺ يبيت الليالي المتتابعة طاوياً، وأهلُه لا يجدون عشاءً، وكان أكثر خبزهم خبز الشعير. رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

**515.** Fuḍâla ibn 'Ubaydillâh rapporte :

Lorsque le Prophète (ﷺ) dirigeait la *ṣalât*, certaines personnes – qui n'étaient autres que les gens de la Ṣuffa – tombaient à terre tellement elles avaient faim ; si bien que des bédouins disaient : « Ces gens sont fous ! » Quand le Prophète (ﷺ) clôturait la *ṣalât*, il venait à eux et leur disait : « Si vous saviez la récompense que Dieu vous réserve, vous souhaiteriez être encore plus pauvres et plus nécessiteux. » [Tirmidhî qui le considère *ṣaḥîḥ*]

515. وعن فضالة بن عبيد رضي الله عنهما أن رسول الله ﷺ كان إذا صلى بالناس يخرُّ رجالٌ من قانتهم في الصلاة من الحِصَاةِ وَهُمْ أَصْحَابُ الصَّفَةِ حَتَّى يَقُولَ الْأَعْرَابُ : هُوَ لَاءِ مَجَانِينٍ، فَإِذَا صَلَّى رَسُولُ اللَّهِ ﷺ انصرفت إليهم، فقال : « لَوْ تَعْلَمُونَ مَا لَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ تَعَالَى، لَأَحْبَبْتُمْ أَنْ تَرْدَادُوا فَاقَةً وَحَاجَةً. » رواه الترمذي، وقال حديث صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith n'incite pas à la pauvreté mais il montre ce que Dieu réserve aux personnes démunies et qui patientent. Elles ne seront en rien lésées, car elles trouveront dans l'au-delà une récompense bien meilleure que ce qu'elles auraient pu avoir ici-bas.

**516.** Selon Abû Karîma al-Miqdâd ibn Ma'dîkarib, le Prophète (ﷺ) a dit :

Jamais un être humain n'a rempli pire récipient que son ventre. Il suffit au Fils d'Adam de quelques bouchées pour se nourrir. Mais s'il ne peut s'en contenter, qu'il réserve un tiers de son estomac à sa nourriture, un tiers à sa boisson, et qu'il laisse le dernier tiers vide pour lui permettre de respirer. [Tirmidhî qui le considère *hasan*]

516. وعن أبي كريمة المقدام بن معد يكرب رضي الله عنه قال : سمعتُ رسول الله ﷺ يقولُ : « مَا مَلَأَ آدَمِيَّ وَعَاءَ شَرَّأَمِنْ بَطْنِهِ، بِحَسْبِ ابْنِ آدَمَ أَكْلَاتُ يُقْمَنَ صُلْبُهُ، فَإِنْ كَانَ لَا مَحَالَةَ، فَتُلُكُ لَطْعَامِهِ، وَتُلُكُ لِسْرَابِهِ، وَتُلُكُ لِنَفْسِهِ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à ne pas trop manger car cela peut déclencher de sérieuses maladies. Le Prophète (ﷺ) nous divulgue ainsi de précieux conseils concernant notre équilibre alimentaire.

**517.** Abû Umâma Iyâs ibn Tha'laba al-Anṣârî rapporte :

Les Compagnons du Prophète (ﷺ) évoquèrent un jour ce monde en sa présence. Le Prophète (ﷺ) leur dit alors : « Écoutez bien ! Écoutez bien ! La modestie concernant l'aspect extérieur fait partie de la foi ! La modestie concernant l'aspect extérieur fait partie de la foi ! » [Abû Dâwûd]

517. وعن أبي أمامة إياس بن ثعلبة الأنصاري الحارثي رضي الله عنه قال : ذكر أصحاب رسول الله ﷺ يوماً عنده الدنيا، فقال رسول الله ﷺ : « أَلَا تَسْمَعُونَ؟ أَلَا تَسْمَعُونَ؟ إِنَّ الْبُدَادَةَ مِنَ الْإِيمَانِ إِنَّ الْبُدَادَةَ مِنَ الْإِيمَانِ. » يعني : التَّفَحُّلُ. رواه أبو داود.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à vivre et à s'habiller modestement. Il ne s'agit pas non plus d'être négligent au point de paraître sale. Cependant, il ne faut pas tomber dans l'excès au point que le souci du paraître prédomine sur le souci de purifier son cœur. S'embellir constitue une vertu en islam si cela ne mène pas à l'orgueil et à l'amour de soi.

**518.** Abû 'Abdillâh Jâbir ibn 'Abdillâh rapporte :

« Le Prophète (ﷺ) nous envoya afin d'intercepter une caravane appartenant aux Qurayshites, en désignant Abû 'Ubayda chef de l'expédition. Il nous donna pour provisions un sac de dattes, n'ayant rien trouvé d'autre à nous accorder. Abû 'Ubayda nous donnait les dattes une à une. » On demanda : « Comment faisiez-vous ? » – « Nous les sucions comme tête le nouveau-né, puis nous buvions un peu d'eau et cela nous suffisait pour la journée. Nous frappions de nos bâtons des feuilles d'arbres que nous mangions après les avoir imbibées d'eau, répondit Jâbir. Nous partîmes vers la côte et nous vîmes près du rivage comme une dune énorme. Nous nous en approchâmes, et nous nous aperçûmes qu'il s'agissait d'un animal connu sous le nom de cachalot. Abû 'Ubayda dit alors : "C'est une bête morte." Puis il reprit en disant : "Mais comme nous sommes les envoyés de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) au service de Dieu et que vous êtes contraints, mangez-en donc."

Nous restâmes près de la bête pendant un mois et finîmes par engraisser, nous étions alors trois cents. Je nous vois encore remplir des jarres de graisse provenant de son œil et découper des morceaux de chair de la taille d'un bœuf. Abû 'Ubayda choisit treize hommes parmi nous qu'il fit asseoir dans l'orbite de son œil. Puis il prit une côte de l'animal, la fit lever et la passa par-dessus le plus grand de nos chameaux. Nous prîmes de sa viande afin d'en faire sécher une partie.

Lorsque nous arrivâmes à Médine, nous rencontrâmes le Prophète (ﷺ) et lui fîmes part de ce qui s'était passé. Il dit alors : "C'est une subsistance que Dieu vous a accordée. Vous en reste-t-il afin d'en manger ?" Nous en envoyâmes un morceau au Prophète (ﷺ) qui en mangea. » [Muslim]

518. وعن أبي عبد الله جابر بن عبد الله رضي الله عنه قال : بَعَثَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَأَمَرَ عَلَيْنَا أَبُو عُبَيْدَةَ رضي الله عنه تَلْقَى عَيْرًا لِقُرَيْشٍ، وَزَوَدَنَا جِرَابًا مِنْ تَمْرٍ لَمْ يَجِدْ لَنَا غَيْرَهُ، فَكَانَ أَبُو عُبَيْدَةَ يُعْطِينَا تَمْرَةً تَمْرَةً، فَقِيلَ : كَيْفَ كُنْتُمْ تَصْنَعُونَ بِهَا؟ قَالَ : نَمَضُّهَا كَمَا يَمَضُّ الصَّبِيُّ، ثُمَّ نَشْرِبُ عَلَيْهَا مِنَ الْمَاءِ، فَتَكْفِينَا يَوْمَنَا إِلَى اللَّيْلِ، وَكُنَّا نَضْرِبُ بِعَصِينَا الْحَبْطَ، ثُمَّ نَكُلُهُ بِالْمَاءِ فَأُكَلُّهُ. قَالَ : وَانْطَلَقْنَا عَلَى سَاحِلِ الْبَحْرِ، فَرَفَعَ لَنَا عَلَى سَاحِلِ الْبَحْرِ كَهَيْئَةِ الْكَثِيبِ الضَّخْمِ، فَأَتَيْنَاهُ فَإِذَا هِيَ دَابَّةٌ تُدْعَى الْعَبْبَرِ، فَقَالَ أَبُو عُبَيْدَةَ : مَيْتَةٌ، ثُمَّ قَالَ : لَا، بَلْ نَخْنُ رُسُلُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، وَفِي سَبِيلِ اللَّهِ، وَقَدْ اضْطَرَرْتُمْ فَكُلُوا، فَأَقَمْنَا عَلَيْهِ شَهْرًا، وَنَحْنُ ثَلَاثُمِائَةٍ، حَتَّى سَمِنَّا، وَلَقَدْ رَأَيْتُنَا نَعْتَرِفُ مِنْ وَقْبِ عَيْنِهِ بِالْقِلَالِ الدُّهْنِ وَنَقَطُعُ مِنْهُ الْفِدْرَةَ كَالثَّوْرِ أَوْ كَقَدْرِ الثَّوْرِ.

وَلَقَدْ أَخَذَ مِنَّا أَبُو عُبَيْدَةَ ثَلَاثَةَ عَشَرَ رَجُلًا فَأَقْعَدَهُمْ فِي وَقْبِ عَيْنِهِ وَأَخَذَ ضِلْعًا مِنْ أَضْلَاعِهِ فَأَقَامَهَا ثُمَّ رَحَلَ أَعْظَمَ بَعِيرٍ مَعَنَا فَمَرَّ مِنْ تَحْتِهَا وَتَزَوَدْنَا مِنْ لَحْمِهِ وَشَاتِقٍ، فَلَمَّا قَدِمْنَا الْمَدِينَةَ أَتَيْنَا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَذَكَرْنَا ذَلِكَ لَهُ، فَقَالَ : « هُوَ رِزْقٌ أَخْرَجَهُ اللَّهُ لَكُمْ، فَهَلْ مَعَكُمْ مِنْ لَحْمِهِ شَيْءٍ فَتَطْعَمُونَا؟ » فَأَرْسَلْنَا إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ مِنْهُ فَأَكَلَهُ. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- L'ascèse des Compagnons et la patience dont ils faisaient preuve face à la faim. Le Prophète (ﷺ) avait le don de répandre la bénédiction sur la nourriture. En effet, il a suffi à chacun des Compagnons d'une datte par jour pour s'alimenter dans ces conditions extrêmes. En outre, la protection de Dieu enveloppait les Compagnons du Prophète, si bien que Dieu mit sur leur route une nourriture licite abondante.

Il faut rappeler que la consommation de poisson mort est autorisée en islam ; le Prophète (ﷺ) a dit, en parlant de la mer : « Son eau est pure (et purifiante) et sa chair morte est licite. »

**519.** Asmâ' bint Yazîd rapporte :

Les manches de la tunique du Prophète (ﷺ) arrivaient jusqu'aux poignets. [Abû Dâwûd et Timidhî, ce dernier le considère *hasan*]

519. وعن أسماء بنت يزيد رضي الله عنها قالت : كَانَ كُمُّ فَمِيصِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ إِلَى الرَّضْغِ. رواه أبو داود، والترمذي، وقال :

حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) était un exemple de décence et d'humilité, et cela transparaissait jusque dans sa façon de s'habiller. À l'époque, la longueur des vêtements était signe d'orgueil et d'ostentation, raison pour laquelle Dieu a interdit aux hommes de porter des vêtements trop longs.

Le Prophète (ﷺ) s'habillait modestement mais correctement, en trouvant le juste milieu convenable. Il est en cela un exemple pour nous aujourd'hui qui vivons dans des sociétés conditionnées par le paraître et la mode.

**520.** Jâbir rapporte :

Le jour de la bataille du Fossé (*khandaq*), nous étions en train de creuser lorsque nous fûmes confrontés à un rocher très dur. Les Compagnons allèrent trouver le Prophète (ﷺ) et lui dirent : « Un rocher très dur s'est interposé. » – « Je vais descendre moi-même, répondit le Prophète. » Il se leva, alors qu'il maintenait son ventre par une pierre. Cela faisait trois jours que nous n'avions rien mangé. Le Prophète (ﷺ) prit alors la pioche et en frappa le rocher qui devint malléable, tel une dune de sable. Je demandai alors : « Ô Prophète de Dieu, permets-moi de me rendre à ma demeure. » J'entrai chez ma femme et lui dis : « J'ai vu le Prophète (ﷺ) souffrir d'un mal qui m'est insupportable. As-tu de quoi manger ? » – « Oui, j'ai de l'orge et une chèvre, répondit-elle. » J'égorgeai la chèvre et moulus l'orge, puis nous mîmes la viande dans la marmite. J'allai ensuite trouver le Prophète (ﷺ) lorsque la pâte fut pétrie et que le contenu de la marmite fut sur le point de cuire. Je dis alors : « Ô Prophète, j'ai un modeste repas à vous offrir, viens donc accompagné d'un ou de deux hommes. » Le Prophète me demanda : « Quelle est la quantité de ce repas ? » Lorsque je lui indiquai, il s'exclama alors : « C'est un excellent et copieux repas ! Dis à ton épouse de ne pas ôter la marmite du feu ni le pain du four jusqu'à mon arrivée. » Puis il dit aux Compagnons : « Venez ! » Les *Muhâjirûn* (émigrés) de La Mecque et les *anṣârs* s'exécutèrent. J'entrai chez ma femme et lui dis : « Malheur à toi ! Le Prophète (ﷺ) arrive, accompagné des *Muhâjirûn* de La Mecque, des *anṣârs* et de tous ceux qui sont en sa présence. » – « T'a-t-il interrogé [sur la quantité du repas] ? » – « Oui, répondis-je. » Le Prophète arriva avec ses Compagnons et leur dit : « Entrez et ne vous bousculez pas. » Il commença alors à découper le pain et y déposa de la viande sur chaque morceau, tout en refermant la marmite de son couvercle et en refermant le four [dans lequel le pain était placé]. Il distribuait la part à un de ses Compagnons puis recommençait l'opération jusqu'à ce qu'ils furent tous rassasiés. Il restait de la nourriture, alors le Prophète dit à ma femme : « Manges-en et distribues-en car une famine sévit. » [Bukhârî et Muslim]

Dans une autre version, Jâbir dit : « Lorsque le fossé fut creusé, je constatai que le Prophète (ﷺ) avait faim. Je retournai chez ma femme et lui demandai : "As-tu de quoi manger ? Le Prophète (ﷺ) est en proie à une grande faim." Elle sortit alors un sac contenant un *ṣâ'* [une mesure] d'orge. Nous avons aussi une chèvre que j'égorgeai. Ma femme moulut la farine d'orge, je déposai les morceaux de viande dans la marmite et ma femme y versa la farine. Elle me dit : "Ne m'humilie pas devant le Prophète (ﷺ) et ceux qui sont en sa compagnie." J'allai ensuite trouver le Prophète (ﷺ) et lui dis en aparté : « Ô Prophète, j'ai égorgé une chèvre et j'ai moulu de l'orge, viens donc en compagnie de quelques hommes. » Le Prophète (ﷺ) s'écria alors : « Ô gens du fossé, Jâbir nous a conviés à un repas, venez donc ! » Le Prophète (ﷺ) me dit ensuite : « N'ôtez pas la marmite du feu et ne faites pas cuire le pain jusqu'à mon arrivée. » Je partis chez moi et le Prophète (ﷺ) arriva en tête du groupe. J'entrai chez ma femme, elle me disputa et m'insulta. Je lui dis alors : « J'ai pourtant fait ce que tu m'as demandé. » Elle sortit alors la pâte dans laquelle le Prophète cracha, puis il invoqua [Dieu] de lui accorder la bénédiction. Puis il s'approcha de la marmite, cracha et invoqua également afin de répandre la bénédiction. Puis il parla à ma femme en ces termes : « Appelle une

femme afin qu'elle t'aide à faire cuire le pain et puise la viande dans la marmite sans la déplacer. » Ils étaient un millier. Je jure par Dieu, ils mangèrent tous et ils en laissèrent même. Puis ils s'en allèrent. Notre marmite bouillait encore comme au début et notre pâte à pain restait inchangée. »

520. وعن جابر رضي الله عنه قال : إِنَّا كُنَّا يَوْمَ الْخَنْدَقِ نَحْفِرُ، فَعَرَضَتْ كُدْيَةٌ شَدِيدَةٌ فَجَاؤُوا إِلَى النَّبِيِّ ﷺ فَقَالُوا : هَذِهِ كُدْيَةٌ عَرَضَتْ فِي الْخَنْدَقِ. فَقَالَ : « أَنَا نَازِلٌ. » ثُمَّ قَامَ وَبَطْنُهُ مَعْصُوبٌ بِحَجْرٍ، وَلَبِثْنَا ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ لَا نَذُوقُ ذَوَاقًا، فَأَخَذَ النَّبِيُّ ﷺ الْمِعْوَلُ، فَضْرَبَ فَعَادَ كَثِيرًا أَهْيَلًا، أَوْ أَهْيَمَ. فَقُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ ائْذَنْ لِي إِلَى الْبَيْتِ، فَقُلْتُ لَأَمْرَأَتِي : رَأَيْتُ بِاللَّيْلِ ﷺ شَيْئًا مَا فِي ذَلِكَ صَبْرٌ فَعِنْدَكَ شَيْءٌ؟ فَقَالَتْ : عِنْدِي شَعِيرٌ وَعَنَاقٌ، فَذَبَحْتُ الْعَنَاقَ، وَطَحَنْتُ الشَّعِيرَ حَتَّى جَعَلْنَا اللَّحْمَ فِي الْبُرْمَةِ، ثُمَّ جِئْتُ النَّبِيَّ ﷺ وَالْعَجِيزَ قَدْ انْكَسَرَ وَالْبُرْمَةُ بَيْنَ الْأَثْفِي قَدْ كَادَتْ تَنْضِجُ. فَقُلْتُ : طَعِمْتُمْ لِي فَقَمْتُمْ أَنْتَ يَا رَسُولَ اللَّهِ وَرَجُلٌ أَوْ رَجُلَانِ، قَالَ : « كَمْ هُوَ؟ » فَذَكَرْتُ لَهُ فَقَالَ : « كَثِيرٌ طَيِّبٌ، قُلْ لَهَا لَا تَنْزِعِ الْبُرْمَةَ وَلَا الْخُبْزَ مِنَ التَّنُورِ حَتَّى آتِي. » فَقَالَ : « قُومُوا. » فَقَامَ الْمُهَاجِرُونَ وَالْأَنْصَارُ، فَدَخَلْتُ عَلَيْهَا فَقُلْتُ : وَيْحَكَ جَاءَ النَّبِيُّ ﷺ وَالْمُهَاجِرُونَ، وَالْأَنْصَارُ وَمَنْ مَعَهُمْ، قَالَتْ : هَلْ سَأَلْتُكَ؟ قُلْتُ : نَعَمْ، قَالَ : « ادْخُلُوا وَلَا تَضَاعَطُوا. » فَجَعَلَ يَكْسِرُ الْخُبْزَ، وَيَجْعَلُ عَلَيْهِ اللَّحْمَ، وَيُخَمِّرُ الْبُرْمَةَ وَالتَّنُورَ إِذَا أَخَذَ مِنْهُ، وَيَتَرَبَّطُ إِلَى أَصْحَابِهِ ثُمَّ يَنْزِعُ فَلَمْ يَزَلْ يَكْسِرُ وَيَعْرِفُ حَتَّى شَبِعُوا، وَيَقِي مِنْهُ، فَقَالَ : « كُلِّي هَذَا وَأَهْدِي، فَإِنَّ النَّاسَ أَصَابَتْهُمْ مَجَاعَةٌ. » مَنَّ عَلَى. وَفِي رَوَايَةٍ : قَالَ جَابِرٌ : لَمَّا حَفَرَ الْخَنْدَقَ رَأَيْتُ بِاللَّيْلِ ﷺ حَمَصًا، فَانْكَفَأْتُ إِلَى امْرَأَتِي فَقُلْتُ : هَلْ عِنْدَكَ شَيْءٌ، فَإِنِّي رَأَيْتُ بِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ حَمَصًا شَدِيدًا. فَأَخْرَجَتْ إِلَيَّ جَرَابًا فِيهِ صَاعٌ مِنْ شَعِيرٍ، وَلَنَا بُهَيْمَةٌ، دَاجِنٌ فَذَبَحْتُهَا، وَطَحَنْتِ الشَّعِيرَ فَفَرَعَتْ إِلَى فَرَاعِي، وَقَطَعْتُهَا فِي بُرْمَتِهَا، ثُمَّ وَلَيْتُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَتْ : لَا تَفْضُخْنِي بِرَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَمِنْ مَعَهُ، فَجِئْتُهُ فَسَارَزْتُهُ فَقُلْتُ يَا رَسُولَ اللَّهِ، ذَبَحْنَا بُهَيْمَةَ لَنَا، وَطَحَنْتُ صَاعًا مِنْ شَعِيرٍ، فَعَالَ أَنْتَ وَنَفَرٌ مَعَكَ، فَصَاحَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ : « يَا أَهْلَ الْخَنْدَقِ : إِنَّ جَابِرًا قَدْ صَنَعَ سُورًا فَحَيْهَلًا بِكُمْ. » فَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « لَا تُنْزِلُنَّ بُرْمَتَكُمْ وَلَا تَخْبِرُنَّ عَجِينَكُمْ حَتَّى آجِيءَ. » فَجِئْتُ، وَجَاءَ النَّبِيُّ ﷺ بِقَدَمِ النَّاسِ، حَتَّى جِئْتُ امْرَأَتِي فَقَالَتْ : بِكَ وَبِكَ، فَقُلْتُ : قَدْ فَعَلْتُ الَّذِي قُلْتَ. فَأَخْرَجَتْ عَجِينًا فَبَسَقَ فِيهِ وَبَارَكَ، ثُمَّ عَمَدَ إِلَى بُرْمَتِنَا فَبَصَقَ وَبَارَكَ، ثُمَّ قَالَ : « ادْعُ خَابِرَةَ فَلْتُخْبِرْ مَعَكَ، وَافْدَحِي مِنْ بُرْمَتِكُمْ وَلَا تُنْزِلُوهَا. » وَهَمَّ أَلْفٌ، فَأَقْسِمَ بِاللَّهِ لَا أَكَلُوا حَتَّى تَرْكُوهُ وَانْحَرَفُوا، وَإِنَّ بُرْمَتَنَا لَتَعْطُ كَمَا هِيَ، وَإِنَّ عَجِينَنَا لِيُخْبِرُ كَمَا هُوَ.

521. Anas rapporte :

Abû Ṭalḥa dit un jour à Umm Sulaym : « J'ai entendu la voix du Prophète (ﷺ) empreinte d'une faiblesse qui traduit la faim. As-tu quelque chose à manger ? » – « Oui, répondit-elle. » Elle sortit alors quelques pains d'orge, prit un de ses voiles avec lequel elle enveloppa les pains, puis glissa le tout sous mon vêtement [c'est Anas qui parle ici]. Elle m'envoya chez le Prophète (ﷺ), je le trouvai assis dans la mosquée, accompagné de gens. Je me tenais debout devant eux lorsque le Prophète (ﷺ) me demanda : « C'est Abû Ṭalḥa qui t'envoie ? » – « Oui, répondis-je. » – « Pour une invitation à un repas ? » – « Oui, répondis-je à nouveau. » – « Levez-vous, ordonna le Prophète (ﷺ). »

Ils prirent alors la route et je les précédai jusqu'à parvenir chez Abû Ṭalḥa que j'informai aussitôt. Abû Ṭalḥa s'adressa à Umm Sulaym en ces termes : « Umm Sulaym, le Prophète (ﷺ) arrive en compagnie de gens, alors que nous n'avons pas de quoi leur offrir un repas ! » – « Dieu et Son Prophète sont plus savants, répondit-elle. » Abû Ṭalḥa s'en alla à la rencontre du Prophète (ﷺ), ils revinrent ensemble et entrèrent. Le Prophète (ﷺ) dit à Umm Sulaym : « Apporte la nourriture dont tu disposes. »

Elle apporta le pain, le Prophète (ﷺ) lui ordonna alors de le couper en morceaux ; puis elle y versa le contenu d'une outre de beurre fondu salé afin d'en faire une sauce. Le Prophète (ﷺ) adressa des prières puis ordonna de faire entrer dix personnes. Ils mangèrent tous et furent rassasiés. Ils sortirent puis il ordonna à nouveau de faire entrer dix personnes, ils mangèrent puis sortirent. Il ordonna une nouvelle fois de faire entrer dix personnes ; ils mangèrent tous et sortirent. Il en fut ainsi jusqu'à ce que tout le monde eût mangé et fût rassasié. Ils étaient au total soixante-dix ou quatre-vingts.

[Bukhârî et Muslim]

Une version rapporte : « Ils ne cessèrent d'entrer par dizaine et de sortir par dizaine jusqu'à ce qu'ils eussent tous mangé à satiété. Puis elle réunit les restes de leur repas, la nourriture était restée telle qu'elle était avant qu'ils aient mangé. »

Une autre version rapporte : « Ils mangèrent par groupes de dix, ainsi quatre-vingts hommes purent manger. Ensuite, le Prophète (ﷺ) et la famille de la maison mangèrent, il subsista néanmoins des restes. »

Une quatrième version rapporte : « Ils laissèrent des restes dont leurs voisins purent bénéficier. »

Enfin, on trouve dans une version rapportée par Anas : « Je rencontrai le Prophète (ﷺ) alors qu'il se trouvait assis avec ses Compagnons. Il s'était attaché le ventre à l'aide d'une ceinture. Je demandai à quelques Compagnons : "Pourquoi le Prophète (ﷺ) s'est-il attaché le ventre ?" Ils répondirent : "C'est parce qu'il est tenaillé par la faim." Je me rendis alors chez Abû Ṭalḥa – époux d'Umm Sulaym – et lui dis : "Ô mon père, j'ai vu le Prophète (ﷺ) porter une ceinture attachée autour du ventre. J'ai alors interrogé certains Compagnons afin d'en connaître la raison, ils m'ont répondu que cela était dû à la faim." Abû Ṭalḥa entra alors chez ma mère et lui demanda : "As-tu de quoi manger ?" – "Oui, j'ai des morceaux de pain ainsi que quelques dattes. Si le Prophète (ﷺ) vient seul, nous pouvons le rassasier, mais s'il vient en compagnie d'un autre, il n'y en aura pas assez, répondit-elle." » Puis la fin du hadith est identique au précédent.

L'imâm Nawawî ajoute : « Ce hadith montre comment les Compagnons se préoccupaient du Prophète (ﷺ). Il montre également les qualités d'Umm Sulaym, sa compréhension de la religion et son intelligence. » Il a dit également : « Il est recommandé à celui qui reçoit des convives de manger après qu'ils aient commencé. »

521. وعن أنس رضي الله عنه قال : قال أبو طلحة لأُمِّ سُلَيْمٍ : قَدْ سَمِعْتُ صَوْتَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ضَعِيفًا أَعْرَفُ فِيهِ الْجُوعَ، فَهَلْ عِنْدَكَ مِنْ شَيْءٍ؟ فَقَالَتْ : نَعَمْ، فَأَخْرَجَتْ أَقْرَابًا مِنْ شَعِيرٍ، ثُمَّ أَخَذَتْ خِمَارًا لَهَا فَلَقَمَتِ الْخُبْزَ بِبَعْضِهِ، ثُمَّ دَسَّتْهُ تَحْتَ ثَوْبِي وَرَدَّتْنِي بِبَعْضِهِ، ثُمَّ أَرْسَلْتَنِي إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، فَذَهَبْتُ بِهِ، فَوَجَدْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ جَالِسًا فِي الْمَسْجِدِ، وَمَعَهُ

النَّاسِ، فُقِمْتُ عَلَيْهِمْ، فَقَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «أَزْسَلَكَ أَبُو طَلْحَةَ؟» فقلت: نعم، فقال: «الطَّعَام.» فقلت: نعم، فقال رسول الله ﷺ: «قَوْمُوا.» فَانْطَلَقُوا وَانْطَلَقْتُ بَيْنَ أَيْدِيهِمْ حَتَّى جِئْتُ أَبَا طَلْحَةَ فَأَخْبَرْتُهُ، فَقَالَ أَبُو طَلْحَةَ: يَا أُمَّ سَلِيمَ: قَدْ جَاءَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِالنَّاسِ وَلَيْسَ عِنْدَنَا مَا نُطْعِمُهُمْ؟ فَقَالَتْ: اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ.

فَانْطَلَقَ أَبُو طَلْحَةَ حَتَّى لَقِيَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَأَقْبَلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مَعَهُ حَتَّى دَخَلَ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «هَلُمِّي مَا عِنْدَكَ يَا أُمَّ سَلِيمَ.» فَأَتَتْ بِذَلِكَ الْخُبْزِ، فَأَمَرَ بِهِ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، وَعَصَرَتْ عَلَيْهِ أُمَّ سَلِيمَ عُكَّةً فَأَدَمَتْهُ، ثُمَّ قَالَ فِيهِ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مَا سَاءَ اللَّهُ أَنْ يَقُولَ، ثُمَّ قَالَ: «إِنِّدْنِ لِعَشْرَةٍ.» فَأَذِنَ لَهُمْ، فَأَكَلُوا حَتَّى شَبِعُوا ثُمَّ خَرَجُوا، ثُمَّ قَالَ: «إِنِّدْنِ لِعَشْرَةٍ.» فَأَذِنَ لَهُمْ حَتَّى أَكَلَ الْقَوْمُ كُلُّهُمْ وَشَبِعُوا، وَالْقَوْمُ سَبْعُونَ رَجُلًا أَوْ ثَمَانُونَ. متفق عليه.

وفي رواية: فما زال يدخل عشرة ويخرج عشرة، حتى لم يبقَ منهم أحدٌ إلا دخل، فأكل حتى شبع، ثم هيأها فإذا هي مثلها حين أكلوا منها.

وفي رواية: فأكلوا عشرة عشرة، حتى فعل ذلك بثمانين رجلاً ثم أكل النبي ﷺ بعد ذلك وأهل البيت، وتركوا سوراً. وفي رواية: ثم أفصلوا ما بلغوا جيرانهم.

وفي رواية عن أنس قال: جئت رسول الله ﷺ يوماً فوجدته جالساً مع أصحابه، وقد عصب بطنه بعصاية، فقلت لبعض أصحابه: لم عصب رسول الله ﷺ بطنه؟ فقالوا: من الجوع. فذهبتُ إلى أبي طلحة، وهو زوج أُمِّ سَلِيمِ بِنْتِ مِلْحَانَ، فقلت: يَا أَبَتَاهُ، قَدْ رَأَيْتَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَصَبَ بَطْنَهُ بِعَصَابَةٍ، فَسَأَلْتُ بَعْضَ أَصْحَابِهِ، فَقَالُوا: مِنَ الْجُوعِ. فَدَخَلَ أَبُو طَلْحَةَ عَلَى أُمِّي فَقَالَ: هَلْ مِنْ شَيْءٍ؟ قَالَتْ: نَعَمْ عِنْدِي كِسْرٌ مِنْ خُبْزٍ وَتَمْرَاتٍ، فَإِنْ جَاءَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَخُدَهُ أَشْبَعْنَاهُ، وَإِنْ جَاءَ آخَرُ مَعَهُ قَلَّ عَنْهُمْ، وَذَكَرَ تَمَامَ الْحَدِيثِ.

في هذا الحديث: ما كان عليه الصحابة من الاعتناء بأحوال رسول الله ﷺ مع ما هم فيه من ضيق العيش يومئذ. وفيه: فطنة أم سليم ورجحان عقلها. وفيه: استحباب أكل صاحب الطعام وأهله بعد فراغ الضيفان.

Ce qu'il faut retenir :

• Pour conclure ce chapitre, il faut rappeler que l'islam ne condamne pas la richesse, il ne réprovoque pas le fait de jouir de ce que Dieu a créé comme bonnes choses. D'ailleurs, le Coran affirme que tout ce qui se trouve sur cette Terre a été créé afin de servir l'être humain.

Cependant, l'homme n'a pas vocation à exagérer et il doit lutter contre sa nature à dépenser et à vouloir accumuler les biens de ce monde. Et Dieu l'encourage à s'intéresser davantage à l'au-delà afin de trouver un équilibre entre ses penchants naturels tournés vers le luxe et la recherche de l'au-delà. Tel était le Prophète (ﷺ) ainsi que la première génération de musulmans.

Cependant, si les Compagnons étaient capables de frugalité, s'ils renonçaient aux biens de ce monde et désiraient ardemment la rencontre de leur Seigneur – car ils étaient et demeurent les meilleurs des hommes après les prophètes –, le commun des mortels ne pourrait supporter de telles difficultés. Il nous est seulement demandé de suivre la voie du juste milieu. Dieu dit : ﴿ Mangez et buvez en évitant tout excès ! Dieu n'aime pas les outranciers. ﴾ (Coran 7/31)

## Chapitre 57

### Le mérite de la frugalité, de la modération et de l'économie dans les dépenses

#### باب القناعة والعفاف والاقتصاد في المعيشة والإنفاق وذم السؤال من غير ضرورة

Dieu le Très-Haut dit :

❖ Il n'est point de créature sur Terre qui n'attende de Dieu sa subsistance. ❖

Coran 11/6

❖ Que vos aumônes aillent de préférence aux indigents qui, se vouant à la cause de Dieu, ne sont pas en mesure de parcourir le monde en vue de gagner leur subsistance. À voir l'attitude si digne de ces pauvres, on les prendrait pour des gens à l'abri du besoin. C'est à cet aspect particulier qu'on les reconnaît, car ils n'importunent personne de leurs demandes. ❖ Coran 2/273

❖ Ceux qui, dans leurs dépenses, tiennent un juste milieu, de façon à n'être ni avares ni prodigues. ❖ Coran 25/67

❖ Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour M'adorer. Je n'attends nul don de leur part, et Je n'exige d'eux aucune nourriture. ❖ Coran 51/56-57

قال الله تعالى : ﴿ وَمَا مِنْ دَابَّةٍ فِي الْأَرْضِ إِلَّا عَلَى اللَّهِ رِزْقُهَا. ﴾ [هود (6)]

وقال تعالى : ﴿ لِلْفُقَرَاءِ الَّذِينَ أُحْصِرُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ لَا يَسْتَطِيعُونَ ضَرْبًا فِي الْأَرْضِ يَحْسَبُهُمُ الْجَاهِلُ أَغْنِيَاءَ مِنَ

التَّعَمُّقِ تَعْرِفُهُمْ بِسِيمَاهُمْ لَا يَسْأَلُونَ النَّاسَ إِلْحَافًا. ﴾ [البقرة (273)]

وقال تعالى : ﴿ وَالَّذِينَ إِذَا أَنْفَقُوا لَمْ يُسْرِفُوا وَلَمْ يَقْتُرُوا وَكَانَ بَيْنَ ذَلِكَ قَوَامًا. ﴾ [الفرقان (67)]

وقال تعالى : ﴿ وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ \* مَا أُرِيدُ مِنْهُمْ مِنْ رِزْقٍ وَمَا أُرِيدُ أَنْ يُطْعَمُوا. ﴾

[الذاريات (56 - 57)]

**522.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

La richesse ne consiste pas en une profusion de biens, mais elle réside dans le fait de se suffire [de ce que Dieu] octroie. [Bukhârî et Muslim]

522. عن أبي هريرة رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « لَيْسَ الْغِنَى عَنْ كَثْرَةِ الْعَرَضِ، وَلَكِنَّ الْغِنَى عَنِ النَّفْسِ. » متفق عليه.

**523.** Selon 'Abdullâh ibn 'Amr, le Prophète (ﷺ) a dit :

Bienheureux celui qui est devenu musulman, qui a reçu comme subsistance de quoi subvenir à ses besoins, et que Dieu rend satisfait de ce qu'Il lui a octroyé. [Muslim]

523. وعن عبد الله بن عمرو رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « قَدْ أفلَحَ مَنْ أسْلَمَ، وَرُزِقَ كَفَافًا، وَقَفَعَهُ اللهُ بِمَا آتَاهُ. »

رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La faveur de celui qui se satisfait de ce que Dieu lui a accordé, s'abstenant ainsi de quémander. La richesse peut mener l'homme à l'arrogance mais la pauvreté peut l'humilier ; celui donc qui se voit accorder juste de quoi subvenir à ses besoins s'est vu accorder un grand bien.

**524.** Ḥakīm ibn Ḥizām rapporte :

« J'ai demandé au Prophète (ﷺ) de l'argent et il m'en a donné. Je lui en ai demandé à nouveau et il m'en a redonné. Puis je reformulai ma demande une troisième fois, il m'en donna encore et me dit : "Ô Ḥakīm, cet argent est comparable à un fruit tendre et délicieux. Celui donc qui le prend sans cupidité, cet argent lui sera béni. Mais celui qui le prend avec avidité, cet argent ne lui sera pas béni, et il sera à l'image de celui qui mange sans pourtant se rassasier. La main qui donne (litt. la main haute) est meilleure que la main qui reçoit (litt. la main basse)." Je lui dis alors : "Ô Envoyé de Dieu, par Celui qui t'a envoyé par la vérité ! Désormais, je ne prendrai plus rien de personne jusqu'à ce que je quitte ce monde." » Et, effectivement, Abû Bakr faisait appeler Ḥakīm pour lui donner une part des dons, mais il refusait de prendre quoi que ce soit. Puis 'Umar fit comme Abû Bakr mais Ḥakīm refusa encore systématiquement. 'Umar déclara alors : « Ô musulmans, je vous prends à témoin que j'ai proposé à Ḥakīm la part de butin que Dieu lui a impartie et qu'il l'a refusée. » Ainsi, Ḥakīm refusa de prendre quoi que ce soit de quiconque après le Prophète (ﷺ), et ce jusqu'à sa mort. [Bukhârî et Muslim]

524. وعن حكيم بن حزام رضي الله عنه قال : سألت رسول الله ﷺ فأعطاني، ثم سألته فأعطاني، ثم سألته فأعطاني، ثم قال : « يا حكيم، إن هذا المال خضرٌ حلوٌ، فمن أخذه بسخاوة نفسٍ بورك له فيه، ومن أخذه بإشرفِ نفسٍ لم يبارك له فيه، وكان كالذي يأكل ولا يشبع، واليدُ العليا خيرٌ من اليدِ السفلى. » قال حكيمٌ فقلتُ : يا رسول الله والذي بعثك بالحق لا أزرأُ أحداً بعدك شيئاً حتى أفارق الدنيا، فكان أبو بكرٍ رضي الله عنه يدعو حكيماً ليعطيه العطاء، فيأبى أن يقبل منه شيئاً. ثم إن عمر رضي الله عنه دعاه ليعطيه، فأبى أن يقبله. فقال : يا معسرَ المسلمين، أشهدكم على حكيمٍ أتى أعرض عليه حقه الذي قسمه الله له في هذا الفية، فيأبى أن يأخذه. فلم يزرأُ حكيمٌ أحداً من الناس بعد النبي ﷺ حتى توفي. متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à faire don et à ne pas se montrer cupide. L'accumulation de biens par des moyens licites n'est pas en contradiction avec l'ascétisme si le cœur n'est pas attaché à ces biens. En outre, ce hadith incite à ne pas mendier sans nécessité et à donner car « la main qui donne est meilleure que la main qui reçoit. »

**525.** Abû Burda rapporte ces propos d'Abû Mûsâ al-Ash'arî :

« Nous étions six en compagnie du Prophète (ﷺ) au cours d'une expédition militaire alors que nous ne disposions que d'un seul chameau que nous montions à tour de rôle. Nos pieds en furent marqués et les ongles de mes pieds finirent par tomber. Nous entourions nos pieds de bandes de tissus, ainsi c'est pour cette raison que cette bataille fut appelée "la bataille des bandes de tissus". » Abû Burda a dit : « Abû Mûsâ rapporta ce hadith, ensuite il lui répugna de le faire tout en disant : "À quoi me servirait-il de le mentionner ?" Il semblait lui déplaire de divulguer quoi que ce soit de ses actions. » [Bukhârî et Muslim]

525. وعن أبي بردة عن أبي موسى الأشعري رضي الله عنه قال : خرَجْنَا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي غَزَاةٍ، وَنَحْنُ سِتَّةٌ نَعْرِ بِبَيْنَاتِنَا بَعِيرٍ نَعْتَقِبُهُ، فَتَقَبَّتْ أَقْدَامُنَا، وَتَقَبَّتْ قَدَمِي، وَسَقَطَتْ أَظْفَارِي، فَكُنَّا نُلْفُ عَلَى أَرْجُلِنَا الْحِرْقَ، فَسُمِّيتْ غَزْوَةٌ ذَاتِ الرَّقَاعِ لِمَا كُنَّا نَعْصِبُ عَلَى أَرْجُلِنَا الْحِرْقَ، قَالَ أَبُو بُرْدَةَ : فَحَدَّثْتُ أَبُو مُوسَى بِهَذَا الْحَدِيثِ، ثُمَّ كَرِهَ ذَلِكَ، وَقَالَ : مَا كُنْتُ أَصْنَعُ بِأَنْ أَذْكَرُهُ، قَالَ : كَأَنَّهُ كَرِهَ أَنْ يَكُونَ شَيْئاً مِنْ عَمَلِهِ أَفْشَاءً. متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith montre les difficultés endurées par les Compagnons et la patience dont ils ont fait preuve. Il montre aussi leur répugnance à divulguer leurs bonnes actions par peur de tomber dans l'ostentation.

**526.** 'Amr ibn Taghlib rapporte :

Le Prophète (ﷺ) reçut des biens – ou des captifs (doute du rapporteur) – et les distribua à certains de ses Compagnons sans en donner à d'autres. Il fut informé que ceux qui n'avaient rien reçu s'en plainquirent. Il loua Dieu, Le glorifia puis prononça ce sermon : « Par Dieu, il m'arrive de donner à tel homme et de délaissier tel autre alors que celui que je délaissie m'est plus cher que celui à qui je donne. Cependant, je donne à certains uniquement parce que je sens dans leur cœur l'angoisse et l'impatience ; alors que pour les autres – tels 'Amr ibn Taghlib –, je me fie à la satisfaction et la bonté que Dieu a placées dans leur cœur. » 'Amr ibn Taghlib dit alors : « Par Dieu, je n'échangerais en rien ces paroles du Prophète (ﷺ), pas même contre des chameilles brunes ! » [Bukhârî]

526. وعن عمرو بن تغلب رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ أتى بمالٍ أو سبي فقسّمه، فأعطى رجالاً، وترك رجالاً، فبلغه أن الذين ترك عتّبوا، فحمد الله، ثم أتى عليه، ثم قال : « أما بعد، فوالله إني لأعطي الرجل وأدع الرجل، والذي أدع أحب إليّ من الذي أعطيت، ولكيّنّي إنّما أعطي أقواماً لما أرى في قلوبهم من الجزع والهلع، وأكل أقواماً إلى ما جعل الله في قلوبهم من الغنى والخير، منهم عمرو بن تغلب. » قال عمرو بن تغلب : فوالله ما أحبّ أن لي بكلمة رسول الله ﷺ حُمّر النعم. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Les richesses ne valent en rien la suffisance et le contentement de ce que Dieu octroie. Et rien n'est plus cher que la réjouissance du croyant lorsqu'il est en conformité avec ce que Dieu et Son Prophète (ﷺ) aiment.

**527.** Selon Ḥakīm ibn Ḥizām, le Prophète (ﷺ) a dit :

La main qui donne (litt. la main haute) est meilleure que la main qui reçoit (litt. la main basse) et commence par ceux dont tu as la charge ! La meilleure des aumônes consiste à faire don du superflu. Celui qui fait montre de retenue, Dieu le rend digne, et celui qui se passe d'autrui, Dieu le met au-dessus du besoin. [Bukhârî et Muslim]

527. وعن حكيم بن حزام رضي الله عنه أن النبي ﷺ قال : « اليد العليا خير من اليد السفلى، وإبدأ بمن تعول، وخير الصدقة ما كان عن ظهر غنى، ومن يستغفب يعفّه الله، ومن يستغن يغنه الله. » متفق عليه. وهذا لفظ البخاري، ولفظ مسلم أخصر.

Ce qu'il faut retenir :

- Les gens les plus dignes d'aumônes sont d'abord ceux qui sont à notre charge, tels l'épouse et les enfants. De même, il est réprouvé de faire aumône au point de se mettre dans le besoin.

**528.** Selon Abû 'Abd ar-Raḥmân Mu'âwiya ibn Abî Sufyân Şakhr ibn Ḥarb, le Prophète (ﷺ) a dit :

Ne demandez pas avec insistance, car, par Dieu, celui d'entre vous qui me demande quelque chose et qui l'obtient alors que cela me répugne, recevra un don non béni. [Muslim]

528. وعن أبي سفيان صخر بن حرب رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « لا تُلحِقُوا في المسألة، فوالله لا يسألني أحدٌ منكم شيئاً، فتخرج له مسألة مني شيئاً وأنا له كاره، فبئزك له فيما أعطيت. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La réprobation de demander avec insistance à quelqu'un qui ne désire pas donner car Dieu ne bénit pas le don que l'on fait avec répugnance.

**529.** Abû 'Abd ar-Rahmân 'Awf ibn Mâlik al-Ashja'î rapporte :

Nous étions neuf – ou huit ou sept (doute du rapporteur) – chez l'Envoyé de Dieu (ﷺ) lorsqu'il nous dit : « Ne feriez-vous pas un pacte avec le Prophète de Dieu ? » Or, nous venions juste de passer un pacte avec lui, nous lui répondîmes alors : « Nous avons déjà passé un pacte avec toi, Prophète de Dieu. » Puis il demanda à nouveau : « Ne feriez-vous pas un pacte avec le Prophète de Dieu ? » Nous lui tendîmes alors nos mains et déclarâmes : « Voilà qui est fait, Prophète de Dieu. À propos de quoi veux-tu que nous passions un pacte ? » Il répondit : « Vous vous engagez à adorer Dieu sans rien Lui associer, à accomplir les cinq *salât* et à obéir à Dieu... » Il dit ensuite à voix basse : « ...et à ne rien demander aux gens. » [Après ce pacte,] j'ai vu l'un d'entre eux faire tomber son fouet alors qu'il était sur sa monture, sans demander à quiconque de le lui ramasser. [Muslim]

529. وعن أبي عبد الرحمن عوف بن مالك الأشجعي رضي الله عنه قال : كُنَّا عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ تِسْعَةً أَوْ ثَمَانِيَةً أَوْ سَبْعَةً، فَقَالَ : « أَلَا تُبَايِعُونَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ؟ » وَكُنَّا حَدِيثِي عَهْدٍ بَيْعَتِهِ، فَقُلْنَا : قَدْ بَايَعْنَاكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ. ثُمَّ قَالَ : « أَلَا تُبَايِعُونَ رَسُولَ اللَّهِ ؟ » فَسَطَنَّا أَيْدِينَا وَقُلْنَا قَدْ بَايَعْنَاكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ فَعَلَّامٌ تَبَايَعُكَ ؟ قَالَ : « عَلَى أَنْ تَعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا، وَالصَّلَاةَ الْخَمْسَ وَتَطِيعُوا. » وَأَسْرَّ كَلِمَةً خَفِيَةً : « وَلَا تَسْأَلُوا النَّاسَ شَيْئًا. » فَلَقَدْ رَأَيْتُ بَعْضَ أَوْلِيَاكَ التَّمَرِ يَسْقُطُ سَوْطُ أَحَدِهِمْ فَمَا يَسْأَلُ أَحَدًا يُنَاوِلُهُ إِيَّاهُ. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à parfaire les caractères en ne demandant aucune aide si ce n'est celle de Dieu. On voit dans ce hadith combien le Prophète engageait les musulmans par des pactes : ainsi, même si le Prophète n'est plus de ce monde, il est recommandé de renouveler son pacte avec Dieu et de jurer de L'adorer et de se soumettre à Ses préceptes.

**530.** Selon Ibn 'Umar, le Prophète (ﷺ) a dit :

L'un d'entre vous ne cesse de mendier jusqu'à ce qu'il rencontre Dieu le visage dépourvu de toute chair. [Bukhârî et Muslim]

530. وعن ابن عمر رضي الله عنهما أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « لَا تَزَالُ الْمَسْأَلَةُ بِأَحَدِكُمْ حَتَّى يَلْقَى اللَّهَ تَعَالَى وَلَيْسَ فِي وَجْهِهِ مُرْمَعَةٌ لَحْمٍ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à fuir la mendicité, car elle est humiliation ici-bas et dans l'au-delà.

**531.** Toujours selon lui :

Le Prophète (ﷺ) a dit alors qu'il était sur le *minbar* et évoquait l'aumône et l'abstinence de la mendicité : « La main haute est meilleure que la main basse. La main haute est celle qui donne [l'aumône], la main basse est celle qui la reçoit. » [Bukhârî et Muslim]

531. وعنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ وَهُوَ عَلَى الْمِنْبَرِ، وَذَكَرَ الصَّدَقَةَ وَالتَّعَفُّفَ عَنِ الْمَسْأَلَةِ : « الْيَدُ الْعُلْيَا خَيْرٌ مِنَ الْيَدِ السُّفْلَى. » وَالْيَدُ الْعُلْيَا هِيَ الْمُتَّقِفَةُ، وَالسُّفْلَى هِيَ السَّائِلَةُ. متفق عليه.

**532.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui mendie en vue de s'enrichir, mendie en réalité une braise en Enfer : qu'il mendie peu ou beaucoup. [Muslim]

532. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « مَنْ سَأَلَ النَّاسَ تَكْثُرًا فَإِنَّمَا يَسْأَلُ جَمْرًا، فَلْيَسْتَقِلَّ أَوْ لِيَسْتَكْثِرْ. »

رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La mendicité qui n'est pas commandée par une nécessité absolue est interdite en islam.

**533.** Selon Samura ibn Jundab, le Prophète (ﷺ) a dit :

La mendicité est une écorchure que l'homme se fait sur le visage, sauf s'il réclame au gouverneur [ce qui lui est dû] ou qu'il mendie par nécessité absolue. [Tirmidhî qui le considère *hasan sahih*]

533. وعن سمرة بن جندب رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « إِنَّ الْمَسْأَلَةَ كَدٌّ يَكُدُّ بِهَا الرَّجُلُ وَجْهَهُ، إِلَّا أَنْ يَسْأَلَ

الرَّجُلُ سُلْطَانًا أَوْ فِي أَمْرٍ لَا بُدَّ مِنْهُ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est permis de réclamer à une autorité son dû (tel la *zakât* s'il en est bénéficiaire) et de mendier ce qui s'avère indispensable. En dehors de ces deux cas, la mendicité est interdite en islam.

**534.** Selon Ibn Mas'ûd, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui, touché par le besoin, s'adresse aux gens pour l'en sortir ne sera pas satisfait. Par contre, s'il s'adresse à Dieu, Il Se hâtera de lui octroyer, tôt ou tard. [Abû Dâwûd et Tirmidhî, ce dernier le considère *hasan*]

534. وعن ابن مسعود رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « مَنْ أَصَابَتْهُ فَاقَةٌ فَأَتَرَ لَهَا بِالنَّاسِ لَمْ تُسَدِّ فَاقَتَهُ، وَمَنْ أَتَرَ لَهَا

بِاللَّهِ، فَيُؤْتِيكَ اللَّهُ لَهُ بَرِّزِقٍ عَاجِلٍ أَوْ آجِلٍ. » رواه أبو داود، والترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à s'en remettre à Dieu dans toute chose. Dieu dit : « Si Dieu t'inflige un malheur, quel autre que Lui pourrait t'en délivrer ? » (Coran 6/17)

**535.** Selon Thawbân, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Qui me garantit de ne rien demander aux gens, afin que je lui garantis le Paradis ? » Thawbân répondit : « Moi ! » Depuis, il ne demanda plus jamais rien à personne.

[Abû Dâwûd, avec une chaîne considérée *sahih*]

535. وَعَنْ ثَوْبَانَ رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « مَنْ تَكْفَّلَ لِي أَنْ لَا يَسْأَلَ النَّاسَ شَيْئًا، وَأَتَكْفَّلَ لَهُ بِالْجَنَّةِ؟ » فَقُلْتُ :

أَنَا، فَكَانَ لَا يَسْأَلُ أَحَدًا شَيْئًا. رواه أبو داود بإسناد صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à ne pas mendier mais plutôt à s'en remettre à Dieu. Ibn Mâja rapporte ainsi : « Thawbân faisait tomber son fouet alors qu'il était sur sa monture sans demander à qui que ce soit de le lui ramasser. »

**536.** Abû Bishr Qabîşa ibn al-Mukhâriq rapporte :

Je pris à ma charge de payer un dédommagement [pour mettre fin à une querelle] puis j'allai trouver le Prophète (ﷺ) afin de me le faire restituer. Il me dit : « Reste avec moi jusqu'à ce que nous parvienne l'argent de la *zakât*, j'ordonnerai alors qu'on te remette

ton dû. » Puis il ajouta : « Ô Qabîşa, il n'est permis de réclamer de l'argent que dans trois cas :

– Un homme qui s'est chargé de verser une somme afin de mettre fin à une querelle. Il lui est alors permis de demander de l'argent jusqu'à ce qu'il ait atteint la somme due, au-delà, il ne lui est plus permis de mendier.

– Un homme victime d'une catastrophe (financière) et se retrouvant sans argent. Il lui est alors permis de demander assistance jusqu'à ce qu'il assure sa subsistance.

– Un homme victime d'une extrême pauvreté dont peuvent témoigner trois hommes raisonnables parmi ses proches. Il lui est alors permis de demander assistance jusqu'à ce qu'il assure sa subsistance.

En dehors de ces trois cas, Qabîşa, toute demande est interdite, et celui qui le fait mange ce qui lui est interdit. » [Muslim]

536. وعن أبي بشر قبيصة بن المخارق رضي الله عنه قال : تحملت حمالة فأتيت رسول الله ﷺ أسأله فيها، فقال : « أقم حتى تأتينا الصدقة فنامر لك بها. » ثم قال : « يا قبيصة إن المسألة لا تحل إلا لأحد ثلاثة : رجل تحمل حمالة، فحلت له المسألة حتى يصيبها، ثم يمسك. ورجل أصابته جائحة اجتاحت ماله، فحلت له المسألة حتى يصيب قواماً من عيش، أو قال : سداداً من عيش، ورجل أصابته فاقة، حتى يقول ثلاثة من ذوي الحجة من قومه : لقد أصابت فلاناً فاقة، فحلت له المسألة حتى يصيب قواماً من عيش، أو قال : سداداً من عيش. فما سواهن من المسألة يا قبيصة سحت، يأكلها صاحبها سحتاً. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est permis d'être aidé financièrement dans les trois cas cités tout en évitant de demander au-delà de ce qui constitue son besoin vital.

**537.** Selon Abû Hurayra, le Prophète ﷺ a dit :

Le pauvre n'est pas celui qui déambule autour des gens et que l'on renvoie avec une ou deux bouchées de nourriture ou avec une ou deux dattes, mais le véritable pauvre est celui qui n'a pas de quoi subvenir à ses besoins, celui dont personne ne soupçonne la pauvreté ne recevant ainsi pas d'aumône, et qui ne mendie pas non plus. [Bukhârî et Muslim]

537. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « ليس المسكين الذي يطوف على الناس تروءه اللقمة واللقمتان، والتمرة والتمرتان، ولكن المسكين الذي لا يجد غنى يغنيه، ولا يفطن له فيتصدق عليه، ولا يقوم فيسأل الناس. » متفق عليه.

## Chapitre 58

### La permission de recevoir un don sans le demander ni même le désirer باب جواز الأخذ من غير مسألة ولا تطلع إليه

**538.** Sâlim rapporte ces propos de son père 'Abdullâh ibn 'Umar qui les tient de son père 'Umar : Le Prophète (ﷺ) me donna ma part du butin et je lui répondis : « Donne-la à celui qui en a plus besoin que moi. » Le Prophète (ﷺ) reprit alors : « Prends-la ! Quand tu reçois de l'argent que tu n'as ni demandé ni convoité, prends-le et garde-le pour toi. Si tu veux, dépense-le ou bien fais-en aumône. Mais ce que tu ne reçois pas de cette manière, ne le convoite pas. » Sâlim a dit : « 'Abdullâh ne demandait rien à quiconque, et il ne refusait pas non plus les dons qu'on lui faisait. » [Bukhârî et Muslim]

538. عَنْ سَالِمِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ عَنْ أَبِيهِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يُعْطِينِي الْعَطَاءَ، فَأَقُولُ: أَعْطِهِ مَنْ هُوَ أَفْقَرُ إِلَيْهِ مِنِّي، فَقَالَ: « خُذْهُ، إِذَا جَاءَكَ مِنْ هَذَا الْمَالِ شَيْءٌ، وَأَنْتَ غَيْرُ مُشْرِفٍ وَلَا سَائِلٍ، فَخُذْهُ فْتَمَوَلْهُ فَإِنْ شِئْتَ كَلَّهُ، وَإِنْ شِئْتَ تَصَدَّقْ بِهِ، وَمَا لَا، فَلَا تَتَّبِعْهُ نَفْسَكَ. » قَالَ سَالِمٌ: فَكَانَ عَبْدُ اللَّهِ لَا يَسْأَلُ أَحَدًا شَيْئًا، وَلَا يَرُدُّ شَيْئًا أُعْطِيَهِ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

Ce qu'il faut retenir :

- Lorsqu'on est à l'abri du besoin, il est préférable de ne pas accepter l'aumône et de désigner quelqu'un qui la mérite davantage, mais il est permis d'accepter de l'argent qui n'est ni demandé ni convoité.

## Chapitre 59

### L'incitation à se nourrir du produit de son travail et d'éviter de mendier باب الحث على الأكل من عمل يده والتعفف به من السؤال والتعرض للإعطاء

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Une fois la *ṣalât* achevée, répandez-vous sur la Terre, à la recherche des bienfaits de votre Seigneur. ﴾ Coran 62/10

قال الله تعالى: ﴿ فَإِذَا قُضِيَتِ الصَّلَاةُ فَانْتَشِرُوا فِي الْأَرْضِ وَابْتَغُوا مِنْ فَضْلِ اللَّهِ. ﴾ [الجمعة (10)]

**539.** Selon Abû 'Abdillâh Zubayr ibn al-'Awwâm, le Prophète (ﷺ) a dit :

Il est préférable à l'un d'entre vous qu'il prenne ses cordes, aille à la montagne pour en revenir avec des fagots de bois sur son dos et qu'il les vende, plutôt que de mendier auprès des gens, qu'ils lui donnent ou qu'ils refusent. [Bukhârî]

539. وَعَنْ أَبِي عَبْدِ اللَّهِ الزُّبَيْرِ بْنِ الْعَوَّامِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: « لَأَنْ يَأْخُذَ أَحَدُكُمْ أَحْبَلَهُ ثُمَّ يَأْتِيَ الْجَبَلَ، فَيَأْتِيَ بِحُزْمَةٍ مِنْ حَطَبٍ عَلَى ظَهْرِهِ فَيَبِيعَهَا، فَيَكْفَى اللَّهُ بِهَا وَجْهَهُ، خَيْرٌ لَهُ مِنْ أَنْ يَسْأَلَ النَّاسَ، أَعْطَوْهُ أَوْ مَنَعُوهُ. » رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- L'islam est attaché à la dignité de l'homme, gagnant sa subsistance du travail et non de la mendicité.

**540.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Il est préférable à l'un d'entre vous de rapporter sur son dos des fagots de bois plutôt que de mendier auprès des gens, qu'ils lui donnent ou qu'ils refusent. [Bukhârî et Muslim]

540. وعن أبي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « لَأَنْ يَحْتَطِبَ أَحَدُكُمْ حِزْمَةً عَلَى ظَهْرِهِ، خَيْرٌ مِنْ أَنْ يَسْأَلَ أَحَدًا، فَيُعْطِيَهُ أَوْ يَمْنَعَهُ. » متفق عليه.

**541.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

[Le prophète] David mangeait uniquement le produit du travail de ses mains. [Bukhârî]

541. وعنه عن النَّبِيِّ ﷺ قال : « كَانَ دَاوُدُ عَلَيْهِ السَّلَامُ لَا يَأْكُلُ إِلَّا مِنْ عَمَلِ يَدِهِ. » رواه البخاري.

**542.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

[Le prophète] Zacharie était charpentier. [Muslim]

542. وعنه أن رسول الله ﷺ قال : « كَانَ زَكَرِيَّا عَلَيْهِ السَّلَامُ نَجَّارًا. » رواه مسلم.

**543.** Selon Miqdâd ibn Ma'dikarib, le Prophète (ﷺ) a dit :

Nul n'a mangé de nourriture meilleure que celle acquise du travail de ses mains. Le prophète David se nourrissait du travail de ses mains. [Bukhârî]

543. وعن المِقْدَامِ بْنِ مَعْدِ يَكْرَبَ رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « مَا أَكَلَ أَحَدٌ طَعَامًا خَيْرًا مِنْ أَنْ يَأْكُلَ مِنْ عَمَلِ يَدِهِ، وَإِنَّ نَبِيَّ اللَّهِ دَاوُدَ ﷺ كَانَ يَأْكُلُ مِنْ عَمَلِ يَدِهِ. » رواه البخاري.

## Chapitre 60

### La générosité, l'altruisme et les dépenses accomplies pour le bien

#### باب الكرم والجود والإنفاق في وجوه الخير ثقة بالله تعالى

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Et toute dépense que vous faites, Dieu vous la restituera, car Il est le plus Généreux des dispensateurs. ﴾ Coran 34/39

﴿ Tout ce que vous dépensez en aumône le sera à votre seul profit, puisque vous ne le faites qu'en vue de plaire à Dieu ; et tout le bien que vous faites vous sera largement remboursé et vous ne serez nullement lésés. ﴾ Coran 2/272

﴿ Quelque secours que vous leur portiez, Dieu en sera toujours Informé. ﴾ Coran 2/273

قال الله تعالى : ﴿ وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَهُوَ يُخْلِفُهُ. ﴾ [سبأ (39)]

وقال تعالى : ﴿ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ فَلَأَنْفُسِكُمْ وَمَا تُنْفِقُونَ إِلَّا ابْتِغَاءَ وَجْهِ اللَّهِ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ يُؤَفَّ إِلَيْكُمْ وَأَنْتُمْ لَا تُظَلَمُونَ. ﴾ [البقرة (272)]

وقال تعالى : ﴿ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ. ﴾ [البقرة (273)]

**544.** Selon Ibn Mas'ûd, le Prophète (ﷺ) a dit :

L'envie n'est permise que dans deux cas : un homme que Dieu a pourvu de biens et les lui a fait dépenser dans des œuvres bonnes, et un homme auquel Dieu a accordé un savoir avec lequel il juge entre les gens et l'enseigne autour de lui. [Bukhârî et Muslim]

544. وَعَنْ ابْنِ مَسْعُودٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « لَا حَسَدَ إِلَّا فِي اثْنَتَيْنِ : رَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ مَالًا ، فَسَلَطَهُ عَلَى هَلَكَاتِهِ فِي الْحَقِّ ، وَرَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ حِكْمَةً ، فَهُوَ يَقْضِي بِهَا وَيُعَلِّمُهَا . » متفق عليه .

Ce qu'il faut retenir :

- Être envieux est une maladie du cœur dont il faut s'éloigner. Et concernant le savoir, Ibn Hâjr al-'Asqalânî a dit : « Le savoir dont il est question, c'est le Coran, comme il est évoqué dans le hadith rapporté par Ibn 'Amr. »

**545.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Lequel d'entre vous préfère les biens de ses héritiers à ses propres biens ? » – « Ô Prophète de Dieu, il n'y a pas un homme parmi nous qui ne préfère pas ses propres biens, répondirent-ils. » Le Prophète (ﷺ) dit alors : « Ses propres biens sont ceux qu'il a dépensés, quant aux biens de ses héritiers, ce sont ceux qu'il a conservés. » [Bukhârî]

545. وَعَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « أَيُّكُمْ مَالٌ وَارِثُهُ أَحَبُّ إِلَيْهِ مِنْ مَالِهِ ؟ » قَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ . مَا مِنَّا أَحَدٌ إِلَّا مَالُهُ أَحَبُّ إِلَيْهِ . قَالَ : « فَإِنَّ مَالَهُ مَا قَدَّمَ وَمَالٌ وَارِثُهُ مَا أَخَّرَ . » رواه البخاري .

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à dépenser dans le bien ce que Dieu a accordé ici-bas.

**546.** Selon 'Adî ibn Hâtîm, le Prophète (ﷺ) a dit :

Craignez l'Enfer ne serait-ce qu'en faisant l'aumône de la moitié d'une datte ! [Bukhârî et Muslim]

546. وَعَنْ عَدِيِّ بْنِ حَاتِمٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « اتَّقُوا النَّارَ وَلَوْ بِشِقِّ كَمْزَةٍ . » متفق عليه .

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à faire l'aumône, aussi minime soit-elle. Il faut multiplier les bonnes actions et délaissier les mauvaises, afin de rencontrer son Seigneur dans de bonnes conditions car le jour de la Résurrection, la moindre bonne action sera précieuse.

**547.** Jâbir rapporte :

Jamais le Prophète (ﷺ) ne refusait les demandes, quelles qu'elles soient. [Bukhârî et Muslim]

547. وَعَنْ جَابِرٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : مَا سُئِلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ شَيْئًا قَطُّ فَقَالَ : لَا . متفق عليه .

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) ne refusait aucune demande : lorsqu'il avait de quoi satisfaire à la demande, il donnait, sinon il invoquait Dieu et promettait à la personne de lui donner plus tard.

**548.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Il n'est pas un jour qui se lève sur un serviteur de Dieu sans que deux anges descendent. L'un d'eux dit : « Mon Dieu, accorde à celui qui dépense une compensation ! » Quant à l'autre, il dit : « Mon Dieu, impose une perte à celui qui se montre avare ! » [Bukhârî et Muslim]

548. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَا مِنْ يَوْمٍ يُصْبِحُ الْعِبَادُ فِيهِ إِلَّا مَلَكَانِ يَنْزِلَانِ ، فَيَقُولُ أَحَدُهُمَا : اللَّهُمَّ أَعْطِ مُنْفِقًا خَلْفًا ، وَيَقُولُ الْآخَرُ : اللَّهُمَّ أَعْطِ مُمْسِكًا تَلْفًا . » متفق عليه .

Ce qu'il faut retenir :

- L'exhortation à dépenser de ses biens dans de bonnes actions. Dieu accorde un dédommagement aux gens généreux. La cupidité n'est bénéfique en rien, elle est une humiliation ici-bas et un châtement dans l'au-delà.

**549.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Dieu le Très-Haut dit : « Dépense, Fils d'Adam, et on dépensera pour toi ! » [Bukhârî et Muslim]

549. وعنه أن رسول الله ﷺ قال : « قال الله تعالى : أنفق يا ابن آدم يُنْفَقْ عَلَيْكَ . » متفق عليه.

**550.** 'Abdullâh ibn 'Amr rapporte :

Un homme interroge le Prophète (ﷺ) en ces termes : « Quel est le meilleur aspect de l'islam ? » Le Prophète répondit : « [C'est le fait que] tu offres de la nourriture et que tu salues ceux que tu connais comme ceux que tu ne connais pas. » [Bukhârî et Muslim]

550. وعن عبد الله بن عمرو بن العاصٍ رضي الله عنهما أن رجلاً سأل رسول الله ﷺ : أي الإسلام خير؟ قال : « تَطْعِمُ الطَّعَامَ ، وَتَقْرَأُ السَّلَامَ عَلَى مَنْ عَرَفْتَ وَمَنْ لَمْ تَعْرِفْ . » متفق عليه.

**551.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Il y a quarante vertus [ou actions vertueuses], la plus haute consiste à offrir l'usufruit d'une chèvre (laitière). Il n'y a pas un être qui accomplit l'une de ces vertus [ou actions] dans l'espoir d'en obtenir sa récompense tout en croyant fermement à la récompense promise, sans que Dieu l'introduise pour cela au Paradis. [Bukhârî]

551. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « أَرْبَعُونَ حَصَلَةً أَعْلَاهَا مَنِيحَةُ الْعَنْزِ مَا مِنْ عَامِلٍ يَعْمَلُ بِحَصَلَةٍ مِنْهَا رَجَاءً تَوَائِبَهَا وَتَصْدِيقَ مَوْعُودِهَا إِلَّا أَدْخَلَهُ اللهُ تَعَالَى بِهَا الْجَنَّةَ . » رواه البخاري.  
وقد سبق بيان هذا الحديث في باب بيان كثرة طرق الخير.

Ce qu'il faut retenir :

- La faveur de Dieu le Très-Haut en multipliant les voies du bien et en acceptant toute action, si minime soit-elle, à condition que cet acte soit voué exclusivement à Dieu. Les savants ont tenté de définir ces quarante vertus mais Ibn Hajar al-'Asqalânî nous dit : « Il est préférable de ne pas chercher à les identifier car le Prophète (ﷺ), volontairement, n'a pas nommé ces vertus par sagesse. En effet, afin de ne mépriser aucune bonne action, ces vertus n'ont pas été nommées. »

**552.** Selon Abû Umâma Şudayy ibn 'Ajlân, le Prophète (ﷺ) a dit :

Ô Fils d'Adam, si tu fais aumône du superflu, cela vaut mieux pour toi, et si tu le gardes, il te sera nuisible. Tu ne seras pas pour autant blâmé pour avoir conservé le nécessaire vital. Lorsque tu dépenses, commence par ceux dont tu as la charge. La main qui donne est meilleure que la main qui reçoit. [Muslim]

552. عن أبي أمامة صدي بن عجلان رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « يا ابن آدم إنك أن تبدل الفضل خير لك ، وأن تُمْسِكَهُ شَرٌّ لَكَ ، وَلَا تُلَامُ عَلَى كَفَافٍ ، وَأَبْدَأْ بِمَنْ تَعُولُ ، وَالْيَدُ الْعُلْيَا خَيْرٌ مِنَ الْيَدِ السُّفْلَى . » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Voir hadith n° 510.

**553.** Anas rapporte :

Le Prophète (ﷺ) n'a jamais refusé de donner quoi que ce soit au nom de l'islam. Un jour, un homme vint à lui et le Prophète lui donna un troupeau d'ovins s'étendant dans toute une vallée. L'homme retourna parmi les siens et s'exclama : « Devenez musulmans, car Muḥammad fait don à la manière de celui qui ne craint pas la pauvreté. » Et même s'il arrivait qu'un homme devienne musulman pour acquérir les biens de ce monde, l'islam ne tardait pas à lui devenir plus cher que ce monde et ce qu'il contient.

[Muslim]

553. وعن أنس رضي الله عنه قال : ما سُئِلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَلَى الْإِسْلَامِ شَيْئًا إِلَّا أَعْطَاهُ، وَلَقَدْ جَاءَهُ رَجُلٌ فَأَعْطَاهُ عَمَّا بَيْنَ جَبَلَيْنِ، فَرَجَعَ إِلَى قَوْمِهِ فَقَالَ : يَا قَوْمِ أَسْلَمُوا فَإِنَّ مُحَمَّدًا يُعْطِي عَطَاءَ مَنْ لَا يَخْشَى الْفَقْرَ، وَإِنْ كَانَ الرَّجُلُ لَيْسَ لِمَا يُرِيدُ إِلَّا الدُّنْيَا، فَمَا يَلْبَثُ إِلَّا يَسِيرًا حَتَّى يَكُونَ الْإِسْلَامُ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِنَ الدُّنْيَا وَمَا عَلَيْهَا. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) connaissait les maladies du cœur et transformait l'amour de ce monde en amour pour l'au-delà, et l'amour de l'argent en amour de l'islam.

**554.** 'Umar rapporte :

Le Prophète (ﷺ) distribua des biens. Je lui dis alors : « Ô Prophète de Dieu, d'autres personnes en avaient plus besoin qu'eux. » Il répondit : « Ils m'ont donné ce choix : soit je leur donne ce qu'ils me demandent, soit ils me traitent de menteur, ce que je ne suis pas. » [Muslim]

554. وعن عمر رضي الله عنه قال : فَسَمَّ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ قَسَمًا، فَقُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ لَعَنِي هَؤُلَاءِ كَانُوا أَحَقَّ بِهِ مِنْهُمْ؟ قَالَ : « إِنَّهُمْ خَيْرٌ مِنِّي أَنْ يَسْأَلُونِي بِالْفُحْشِ فَأُعْطِيَهُمْ أَوْ يُبْخَلُونِي، وَكَلَسْتُ بِبَاخِلٍ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) était doué d'un caractère immense, il se montrait généreux. Il se détournait des ignorants et, malgré leur agressivité, il faisait montre de patience, tenait ses promesses et donnait sans compter.

**555.** Jubayr ibn Muṭ'īm rapporte :

Alors que j'étais en compagnie du Prophète (ﷺ) à notre retour de Ḥunayn, des bédouins se mirent à lui quémander [une part de butin] jusqu'à l'acculer à un gommier qui arracha son manteau. Le Prophète (ﷺ) s'arrêta et leur dit : « Donnez-moi mon manteau ! Si je possédais du bétail aussi nombreux que ces buissons, je vous l'aurais distribué. Vous ne me verrez jamais avare, ni menteur, ni lâche. » [Bukhārī]

555. وعن جُبَيْرِ بْنِ مُطْعِمٍ رضي الله عنه أنه قال : بَيْنَمَا هُوَ يَسِيرُ مَعَ النَّبِيِّ ﷺ مَقْفَلَةً مِنْ حُنَيْنٍ، فَعَلِقَهُ الْأَعْرَابُ يَسْأَلُونَهُ، حَتَّى اضْطَرُّوهُ إِلَى سَمْرَةٍ فَخَطَفَتْ رِدَاءَهُ، فَوَقَفَ النَّبِيُّ ﷺ فَقَالَ : « أَعْطُونِي رِدَائِي، فَلَوْ كَانَ لِي عَدَدُ هَذِهِ الْعِضَاهِ نَعْمًا، لَقَسَمْتُه بَيْنَكُمْ، ثُمَّ لَا تَجِدُونِي بِخِيَلًا وَلَا كَذَابًا وَلَا جَبَانًا. » رواه البخاري.

**556.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

L'aumône que l'on fait ne diminue en rien les biens dont on dispose. Dieu n'ajoute au serviteur indulgent que considération. Nul ne s'humilie pour Dieu sans que Dieu l'élève. [Muslim]

556. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « مَا نَقَصَتْ صَدَقَةٌ مِنْ مَالٍ، وَمَا زَادَ اللَّهُ عَبْدًا بِعَفْوٍ إِلَّا عِزًّا، وَمَا تَوَاضَعَ أَحَدٌ لِلَّهِ إِلَّا رَفَعَهُ اللَّهُ عِزًّا وَجَلًّا. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- L'aumône que l'on fait n'entame en rien notre capital, car Dieu bénit par ce don les biens du donateur et le dédommage de ce qu'il a dépensé.

**557.** Selon Abû Kabsha 'Amr ibn Sa'd al-Anṣârî, le Prophète (ﷺ) a dit :

Je vous jure trois choses que je vais vous citer, retenez-les donc : l'aumône que fait un serviteur ne diminue en rien ses biens. Il n'est pas un serviteur qui a été victime d'une injustice et qui a fait montre de patience sans que Dieu ne lui ajoute de la considération. Et il n'est pas un serviteur qui a ouvert la porte de la mendicité sans que Dieu ne lui ouvre la porte de la pauvreté. Je vais vous dire autre chose, retenez-le. Ce monde se divise en quatre catégories de gens :

– La première est celle d'un serviteur auquel Dieu a accordé argent et savoir. Il craint son Seigneur lorsqu'il dépense de son argent, il s'en sert pour entretenir les liens de parenté et sait que Dieu a un droit sur cet argent. Il occupe la position la plus élevée.

– La seconde catégorie est celle d'un serviteur auquel Dieu a accordé la science mais non l'argent. Cependant, il est sincère et assure : « Si j'avais de l'argent, j'œuvrerais comme untel a œuvré. » Par son intention, il aura la même récompense que le précédent.

– La troisième est celle d'un serviteur auquel Dieu a accordé de l'argent mais pas la science. Il dépense son argent de manière irraisonnée, sans craindre son Seigneur dans ce qu'il dépense et sans même s'en servir pour renforcer ses liens de parenté. Il ne reconnaît à Dieu aucun droit sur cet argent. Celui-là occupe la pire des positions.

– Enfin la quatrième catégorie est celle d'un serviteur auquel Dieu n'a accordé ni argent ni science et qui dit : « Si je possédais de l'argent, j'œuvrerais à l'instar d'untel. Du fait de [sa mauvaise] intention, il se sera inscrit des péchés identiques à ceux du précédent. »

[Tirmidhî qui le considère *ḥasan ṣaḥîḥ*]

557. وعن أبي كبشة عمرو بن سعد الأنماري رضي الله عنه أنه سمع رسول الله ﷺ يقول : « ثَلَاثَةٌ أُقْسِمُ عَلَيْهِنَّ وَأُحَدِّثُكُمْ حَدِيثًا فَاحْفَظُوهُ : مَا نَقَصَ مَالٌ عَبْدًا مِنْ صَدَقَةٍ، وَلَا ظَلَمَ عَبْدٌ مَظْلَمَةً صَبَرَ عَلَيْهَا إِلَّا زَادَهُ اللَّهُ عِزًّا، وَلَا فَتَحَ عَبْدٌ بَابَ مَسْأَلَةٍ إِلَّا فَتَحَ اللَّهُ عَلَيْهِ بَابَ فَقْرٍ، أَوْ كَلِمَةً نَحْوَهَا. وَأُحَدِّثُكُمْ حَدِيثًا فَاحْفَظُوهُ. قَالَ إِنَّمَا الدُّنْيَا لِأَرْبَعَةِ نَفَرٍ : عَبْدٍ رَزَقَهُ اللَّهُ مَالًا وَعِلْمًا، فَهُوَ يَتَّقِي فِيهِ رَبَّهُ، وَيَصِلُ فِيهِ رَحِمَتَهُ، وَيَعْلَمُ لِلَّهِ فِيهِ حَقًّا فَهَذَا بِأَفْضَلِ الْمَنَازِلِ. وَعَبْدٍ رَزَقَهُ اللَّهُ عِلْمًا، وَلَمْ يَزُرْهُ مَالًا فَهُوَ صَادِقُ النَّبِيِّ يَقُولُ : لَوْ أَنَّ لِي مَالًا لَعَمِلْتُ بِعَمَلِ فُلَانٍ، فَهُوَ بِنَيْئَتِهِ، فَأَجْرُهُمَا سَوَاءٌ. وَعَبْدٍ رَزَقَهُ اللَّهُ مَالًا، وَلَمْ يَزُرْهُ عِلْمًا، فَهُوَ يَخْبِطُ فِي مَالِهِ بِغَيْرِ عِلْمٍ، لَا يَتَّقِي فِيهِ رَبَّهُ وَلَا يَصِلُ رَحِمَتَهُ، وَلَا يَعْلَمُ لِلَّهِ فِيهِ حَقًّا، فَهَذَا بِأَخْبَثِ الْمَنَازِلِ. وَعَبْدٍ لَمْ يَزُرْهُ اللَّهُ مَالًا وَلَا عِلْمًا، فَهُوَ يَقُولُ : لَوْ أَنَّ لِي مَالًا لَعَمِلْتُ فِيهِ بِعَمَلِ فُلَانٍ، فَهُوَ بِنَيْئَتِهِ، فَوِزْرُهُمَا سَوَاءٌ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith lie deux sortes de biens : les biens matériels et la science ; il incite au savoir et à l'accomplissement de bonnes œuvres tout en réprochant l'ignorance qui mène à commettre des péchés. Le savoir permet de dépenser ses biens de façon pieuse et morale. Il permet aussi d'apprendre le contentement et la satisfaction, malgré la pauvreté. Dans ce même élan, ce hadith rappelle l'interdiction de mendier afin d'accumuler ses richesses, car cela n'apporte

que l'appauvrissement ici-bas et dans l'au-delà. Enfin, le Prophète insiste sur l'indulgence et le pardon qui sont des qualités qui élèvent auprès de Dieu et des hommes.

**558.** 'Aïsha rapporte :

Une brebis avait été égorgée. Le Prophète (ﷺ) demanda : « Qu'en reste-t-il ? » Je répondis : « Il ne reste plus que l'épaule » – « Il reste la totalité à l'exception de l'épaule, reprit le Prophète. » [Tirmidhî qui le considère *hasan sahih*]

558. وعن عائشة رضي الله عنهم ذبحوا شاة، فقال النبي ﷺ: « ما بقي منها؟ » قالت: ما بقي منها إلا كتفها، قال: « بقي كلُّها غير كتفها. » رواه الترمذي وقال حديث صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- L'exhortation à faire l'aumône. Ainsi, lorsque le Prophète (ﷺ) a dit : « Il reste la totalité à l'exception de l'épaule. », cela signifie que la partie distribuée en aumône était un gain pour l'au-delà et que le morceau conservé (l'épaule en l'occurrence) ne leur serait pas rétribué.

**559.** Asmâ', la fille d'Abû Bakr rapporte :

Le Prophète (ﷺ) me dit un jour : « Ne sois pas avare, sinon Dieu le sera à ton égard. »

[Bukhârî et Muslim]

Une version rapporte : « Dépense et ne thésaurise pas, sinon Dieu te traitera avec parcimonie. »

559. وعن أسماء بنت أبي بكر الصديق رضي الله عنها قالت: قال لي رسول الله ﷺ: « لا تُوكي فيوكي الله عليك. » وفي رواية: « أنفقي أو أنفجني أو أنضحي، ولا تُخصي فيُخصي الله عليك، ولا تُوعِي فيوعي الله عليك. » متفق عليه.

**560.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

L'avare et le généreux sont comparables à deux hommes portant chacun une cuirasse de fer qui leur serre la poitrine jusqu'à la clavicule. Concernant le généreux, chaque fois qu'il dépense, sa cuirasse s'agrandit jusqu'à recouvrir ses orteils et effacer ses traces de pas. Quant à l'avare, chaque fois qu'il fait une dépense, les anneaux de sa cuirasse se resserrent, il tente de les desserrer mais sans succès. [Bukhârî et Muslim]

560. وعن أبي هريرة رضي الله عنه سمع رسول الله ﷺ يقول: « مثل البخيل والمنفق، كمثل رجلين عليهما جبَّان من حديد من ثدييهما إلى تراقيههما، فأما المنفق، فلا يُنْفِقُ إلا سبَّعت، أو وفرت على جلده حتى تُخفي بنانه، وتغفو أثره، وأما البخيل، فلا يُريد أن يُنْفِقَ شيئاً إلا لرقفت كلُّ حلقة مكانها، فهو يُوسِّعها فلا تتسع. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- L'aumône efface les péchés de la même manière que l'habit qui traîne au sol efface les traces de pas. Celui qui fait aumône obtient la bénédiction de ses biens et sera ainsi protégé ici-bas et dans l'au-delà.

**561.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui fait l'aumône de la valeur d'une datte provenant d'une acquisition honnête (car Dieu n'accepte que le licite), Dieu l'acceptera de Sa Main droite et la fera fructifier et grandir autant que l'un d'entre vous élève avec soin son poulain, jusqu'à rendre cette aumône aussi grande que la montagne Uhud. [Bukhârî et Muslim]

561. وعنه قال: قال رسول الله ﷺ: « من تصدَّق بعِدْلِ تَمْرَةٍ مِنْ كَسْبٍ طَيِّبٍ، ولا يَقْبَلُ اللهُ إلا الطَّيِّبَ فَإِنَّ الله يَقْبَلُهَا بِمِيزَانِهِ، ثُمَّ يُرَبِّئُهَا لِصَاحِبِهَا، كَمَا يُرَبِّي أَحَدُكُمْ فَلُوَّهُ حَتَّى تَكُونَ مِثْلَ الْجَبَلِ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Dieu le Très-Haut n'est en rien semblable à Ses créatures, nous devons croire en Ses attributs sans les nier, ni faire d'anthropomorphisme, ni même chercher à savoir comment définir Ses attributs. Dieu dit : « Rien ne Lui est comparable ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant. » (Coran 42/11)

**562.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Alors qu'un homme marchait sur une terre désertique, il entendit une voix interpeller un nuage en disant : « Arrose le jardin d'untel. » Le nuage se déplaça et déversa son eau sur un terrain de pierres noires. L'eau se logea dans une crevasse. L'homme suivit le parcours de la crevasse et parvint dans le jardin d'un homme qui détournait l'eau à l'aide de sa pelle. Il lui dit : « Ô serviteur de Dieu, quel est ton nom ? » Il répondit : « Untel », du nom qu'il avait entendu venant du nuage. Puis ce dernier lui demanda à son tour : « Ô serviteur de Dieu, pourquoi me demandes-tu mon nom ? » Il lui répondit : « J'ai entendu une voix venant du nuage qui a déversé cette eau et qui disait : "Arrose le jardin d'untel." Que fais-tu de ce jardin ? » – « Maintenant que tu m'as dit cela, sache que je vais attendre la récolte pour en donner un tiers en aumône, j'en conserverai un tiers pour nourrir ma famille et je remettrai en terre le dernier tiers, répondit-il. » [Muslim]

562. وعنه عن النبي ﷺ قال : بَيْنَمَا رَجُلٌ يَمْشِي بِفَلَاةٍ مِنَ الْأَرْضِ، فَسَمِعَ صَوْتًا فِي سَحَابَةٍ : اسْقِ حَدِيقَةَ فُلَانٍ، فَتَنَحَّى ذَلِكَ السَّحَابُ فَأَفْرَغَ مَاءَهُ فِي حَرَّةٍ، فَإِذَا شَرْجَةٌ مِنْ تِلْكَ الشَّرَاحِ قَدْ اسْتَوْعَبَتْ ذَلِكَ الْمَاءَ كُلَّهُ فَتَسْبَعُ الْمَاءَ، فَإِذَا رَجُلٌ قَائِمٌ فِي حَدِيقَتِهِ يُحَوِّلُ الْمَاءَ بِمَسْحَاتِهِ، فَقَالَ لَهُ : يَا عَبْدَ اللَّهِ مَا اسْمُكَ قَالَ : فُلَانٌ، لِلأَسْمِ الَّذِي سَمِعَ فِي السَّحَابَةِ، فَقَالَ لَهُ : يَا عَبْدَ اللَّهِ لِمَ تَسْأَلُنِي عَنِ اسْمِي؟ فَقَالَ : إِنِّي سَمِعْتُ صَوْتًا فِي السَّحَابِ الَّذِي هَذَا مَاؤُهُ يَقُولُ : اسْقِ حَدِيقَةَ فُلَانٍ لِأَسْمِكَ، فَمَا تَصْنَعُ فِيهَا؟ فَقَالَ : أَمَا إِذْ قُلْتُ هَذَا، فَإِنِّي أَنْظُرُ إِلَى مَا يَخْرُجُ مِنْهَا، فَأَتَصَدَّقُ بِثُلُثِهِ، وَأَكُلُ أَنَا وَعِيَالِي ثُلُثًا، وَأَرُدُّ فِيهَا ثُلُثَهُ. رواه مسلم.

## Chapitre 61

### L'interdiction de se montrer avare et ladre

#### باب النهي عن البخل والشح

Dieu le Très-Haut dit :

« Quant à celui qui est avare et plein de suffisance, qui traite de mensonge la Parole du Seigneur, Nous faciliterons son accès vers le malheur, et ses richesses ne lui auront servi à rien quand il sera dans l'abîme précipité. » Coran 92/8-11

« Car ce sont ceux qui se prémunissent contre leur propre avarice qui seront les bienheureux. » Coran 64/16

قال الله تعالى : ﴿ وَأَمَّا مَنْ بَخِلَ وَاسْتَغْنَى \* وَكَذَّبَ بِالْحُسْنَى \* فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْيُسْرَى \* وَمَا يُغْنِي عَنْهُ مَالُهُ إِذَا تَرَدَّى. ﴾

[الليل (8) : 11]

وقال تعالى : ﴿ وَمَنْ يُوقِ شَحِّ نَفْسِهِ فَأُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ. ﴾ [التغابن (16)]

**563.** Selon Jâbir, le Prophète (ﷺ) a dit :

Prenez garde à l'injustice, car elle sera source de ténèbres le jour du Jugement. Prenez garde à l'avarice car elle a causé la perte des communautés qui vous ont précédés. Elle les a poussées à verser leur propre sang et à rendre licite ce qui leur était interdit. [Muslim]

563. وعن جابر رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « اتَّقُوا الظُّلْمَ، فَإِنَّ الظُّلْمَ ظُلُمَاتٌ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، وَاتَّقُوا الشُّحَّ، فَإِنَّ الشُّحَّ أَهْلَكَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ، حَمَلَهُمْ عَلَى أَنْ سَفَكُوا دِمَاءَهُمْ وَاسْتَحْلَوْا مَحَارِمَهُمْ. » رواه مسلم.

## Chapitre 62

### L'abnégation (*ithâr*)

et le fait de traiter autrui comme s'il s'agissait de soi (*muwâsâ*)

#### باب الإيثار والمواساة

Commentaire du traducteur :

*Al-ithâr* : c'est le fait de préférer autrui à soi. Quant à *al-muwâsâ*, c'est le fait de traiter autrui comme s'il s'agissait de soi. *Al-ithâr* est donc un degré supérieur à *al-muwâsâ*.

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Ils les préfèrent à eux-mêmes, malgré leur propre indigence. ﴾ Coran 59/9

﴿ Ils nourrissent l'indigent, l'orphelin et le captif, malgré leur propre dénuement. ﴾

Coran 76/8

قال الله تعالى : ﴿ وَيُؤْتُونَ عَلَىٰ أَنفُسِهِمْ وَلَوْ كَانَ بِهِمْ خَصَاصَةٌ. ﴾ [الحشر (9)]

وقال تعالى : ﴿ وَيُطْعِمُونَ الطَّامَةَ عَلَىٰ حُبِّهِ مِسْكِينًا وَيَتِيمًا وَأَسِيرًا. ﴾ [الذهر (8)]، إلى آخر الآيات

**564.** Abû Hurayra rapporte :

Un homme alla trouver le Prophète (ﷺ) et lui dit : « Je suis dans le besoin. » Le Prophète envoya quelqu'un à l'une de ses épouses [pour apporter de la nourriture] qui lui dit : « Par Celui qui t'a envoyé porteur de la vérité, je n'ai que de l'eau. » Puis il l'envoya vers une autre épouse qui lui fit la même réponse jusqu'à ce qu'elles eussent toutes dit : « Par Celui qui t'a envoyé porteur de la vérité, je n'ai que de l'eau. »

Le Prophète (ﷺ) demanda alors : « Qui veut offrir l'hospitalité à cet homme cette nuit ? » Un homme parmi les *ansârs* répondit : « Moi, je veux bien, Prophète de Dieu. » Il s'en alla chez lui en compagnie de son invité puis dit à sa femme : « Honore l'invité du Prophète de Dieu (ﷺ) ! »

Une autre version se poursuit ainsi : « Il demanda à sa femme : "As-tu de quoi manger ?" – "Non, si ce n'est le repas de mes enfants, répondit-elle." – "Occupe-les par quelque moyen, et s'ils désirent dîner, fais-les dormir. Lorsque notre hôte entrera, éteins la lampe et fais-lui croire que nous mangeons." Ils s'assirent et leur hôte mangea, tandis qu'ils passèrent la nuit le ventre vide. Parvenu au matin, il alla trouver le Prophète (ﷺ) qui lui dit : "Dieu S'est émerveillé de la façon dont vous vous êtes comportés avec votre hôte cette nuit." » [Bukhârî et Muslim]

564. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : جاء رجل إلى النبي ﷺ فقال : إني مجهودٌ، فأرسل إلى بعض نسائه، فقالت : والذي بعثك بالحق ما عندي إلا ماء، ثم أرسل إلى أخرى. فقالت مثل ذلك، حتى قلن كلهن مثل ذلك : لا والذي بعثك بالحق ما عندي إلا ماء. فقال النبي ﷺ : « من يضيف هذا الليلة ؟ » فقال رجل من الأنصار : أنا يا رسول الله، فأنطلق به إلى رحله، فقال لامرأته : أكرمي : ضيف رسول الله ﷺ.  
 وفي رواية قال لامرأته : هل عندك شيء؟ فقالت : لا، إلا قوت صبياني قال : عللهم بشيء وإذا أرادوا العشاء، فتوهمهم، وإذا دخل ضيفتنا، فأطعمني السراج، وأريه أنا تأكل، فقعدها وأكل الضيف وباتا طابوتين، فلما أصبح، عدا على النبي ﷺ : فقال : « لقد عجب الله من صنعكما بضيفكما الليلة. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le fait que Dieu Se soit émerveillé de l'attitude du Médinois et de son épouse est une preuve de la grandeur de leur action. Honorer son invité fait partie de l'éthique du musulman. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Que celui qui croit en Dieu et au Jour dernier honore son hôte ! » (Bukhârî et Muslim, d'après Abû Hurayra)

**565.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le repas de deux personnes suffit pour trois, celui de trois suffit pour quatre. [Bukhârî et Muslim]  
 Une version de Muslim, rapportée par Jâbir, dit : « Le repas d'une personne suffit pour deux, celui de deux personnes suffit pour quatre et celui de quatre suffit pour huit. »

565. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « طعام الاثنين كافي الثلاثة، وطعام الثلاثة كافي الأربعة. » متفق عليه.  
 وفي رواية لمسلم رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « طعام الواحد يكفي الاثنين، وطعام الاثنين يكفي الأربعة، وطعام الأربعة يكفي الثمانية. »

Ce qu'il faut retenir :

- L'exhortation à l'altruisme et à se suffire de ce que Dieu nous octroie. Les chiffres cités dans ce hadith n'indiquent pas une restriction mais plutôt une incitation à l'abnégation et un moyen d'obtenir la bénédiction de Dieu.

**566.** Abû Sa'îd al-Khudrî rapporte :

Tandis que nous étions en voyage en compagnie du Prophète (ﷺ), un homme vint à nous sur sa monture et se mit à tourner son regard de droite à gauche. Le Prophète (ﷺ) nous dit alors : « Que celui qui a une monture en plus en fasse profiter celui qui n'en a pas. Que celui qui a de la nourriture en trop en donne à qui n'a pas de quoi manger. » Il énuméra alors toutes sortes de biens, au point que nous comprîmes qu'aucun d'entre nous n'avait droit au superflu. [Muslim]

566. وعن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : بينما نحن في سفر مع النبي ﷺ إذ جاء رجل على راحلة له، فجعل يصرف بصره يميناً وشمالاً، فقال رسول الله ﷺ : « من كان معه فضل ظهر فليعد به على من لا ظهر له، ومن كان له فضل من زاد، فليعد به على من لا زاد له. » فذكر من أصناف المال ما ذكر حتى رأينا أنه لا حق لأحد منا في فضل. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- L'exhortation à la solidarité qui ne se réduit pas à la nourriture mais touche toutes sortes de biens.

**567.** Sahl ibn Sa'd rapporte :

Une femme vint trouver le Prophète (ﷺ) avec un manteau brodé et lui dit : « Je l'ai tissé de mes propres mains pour t'en revêtir. » Le Prophète (ﷺ), qui en avait besoin, prit le manteau et l'enfila, puis vint à nous.

Un homme dit : « Comme il est beau ! Fais-le-moi porter. » – « Oui, répondit le Prophète. » Le Prophète (ﷺ) prit part à l'assemblée puis revint chez lui, plia le manteau et le fit envoyer à l'homme. Les gens lui dirent : « Tu t'es mal comporté ! Le Prophète l'a porté car il en avait besoin, puis, toi, tu l'as réclamé, sachant qu'il ne refuse jamais les demandes. » L'homme répondit : « Par Dieu, je ne le lui ai pas demandé pour le porter, mais pour qu'il devienne mon linceul. » Et, effectivement, ce manteau lui servit de linceul. [Bukhârî]

567. وعن سهل بن سعد رضي الله عنه أنَّ امرأةً جاءت إلى رسول الله ﷺ بِبُرْدَةٍ مَنسُوجَةٍ، فقالت: نَسَجْتُهَا بِيَدَيَّ لِأَكْسُوَ كَهَا، فَأَخَذَهَا النَّبِيُّ ﷺ مُحْتَاجاً إِلَيْهَا، فَخَرَجَ إِلَيْنَا وَإِنِّهَا لِإِرَاؤُهُ، فقال فلانٌ اكْسِينِيهَا مَا أَحْسَنَهَا، فقال: «نعم». فجلس النَّبِيُّ ﷺ في المجلس، ثُمَّ رَجَعَ فَطَوَّأَهَا، ثُمَّ أَرْسَلَ بِهَا إِلَيْهِ: فقال له القَوْمُ: ما أَحْسَنَتْ، لَيْسَهَا النَّبِيُّ ﷺ مُحْتَاجاً إِلَيْهَا، ثُمَّ سَأَلْتَهُ، وَعَلِمْتَ أَنَّهُ لَا يَرُدُّ سَأْئِلاً، فقال: إني والله ما سَأَلْتُهُ لِأَلْبَسَهَا، إِنَّمَا سَأَلْتُهُ لِتَكُونَ كَفَنِي. قال سهل: فكانت كفنه. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- La générosité du Prophète (ﷺ) qui ne refusait jamais une demande.

**568.** Selon Abû Mûsâ al-Ash'arî, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsqu'ils n'ont plus de provisions au cours d'une bataille ou que la nourriture pour leurs familles à Médine vient à manquer, les Ash'arites rassemblent dans un même vêtement tout ce qu'ils ont comme aliments puis font un partage équitable à l'aide d'un même récipient. Ils font partie de moi et je suis un des leurs. [Bukhârî et Muslim]

568. وعن أبي موسى رضي الله عنه قال: قال رسول الله ﷺ: «إِنَّ الْأَشْعَرِيِّينَ إِذَا أَرْمَلُوا فِي الْعَزْوِ، أَوْ قَلَّ طَعَامُ عِيَالِهِمْ بِالْمَدِينَةِ، جَمَعُوا مَا كَانَ عِنْدَهُمْ فِي ثَوْبٍ وَاحِدٍ، ثُمَّ اقْتَسَمُوهُ بَيْنَهُمْ فِي إِنَاءٍ وَاحِدٍ بِالسَّوِيَّةِ فَهُمْ مِنِّي وَأَنَا مِنْهُمْ». متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Ash'ar est le nom de la tribu yéménite d'Abû Mûsâ al-Ash'arî, célèbre Compagnon du Prophète. Le Prophète (ﷺ) a mis à l'honneur leur générosité et leur solidarité, au point de se réclamer d'eux.

## Chapitre 63

### La rivalité dans l'acquisition des bienfaits de l'au-delà

#### باب التنافس في أمور الآخرة والاستكثار مما يتبرك فيه

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Et que ceux qui le [Paradis] convoitent rivalisent pour l'acquérir. ﴾ Coran 83/26

قال الله تعالى: ﴿ وَفِي ذَلِكَ فَلْيَتَنَافَسِ الْمُتَنَافِسُونَ. ﴾ [المطففين (26)]

**569.** Sahl ibn Sa'd rapporte :

On apporta au Prophète (ﷺ) une boisson dont il se désaltéra. Il avait à sa droite un jeune homme et à sa gauche des personnes âgées. Il dit au jeune homme : « Me permets-tu de faire boire d'abord ceux-là ? » – « Par Dieu, non, Prophète de Dieu ! Je ne céderai à personne ce qui me revient de toi, répondit-il. » Le Prophète (ﷺ) lui mit alors le récipient dans sa main. [Bukhârî et Muslim]

569. وعن سهل بن سعد رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ أتى بشرب، فشرب منه وعن يمينه غلام، وعن يساره الأشياخ، فقال للغلام : « أتأذن لي أن أعطي هؤلاء؟ » فقال الغلام : لا والله يا رسول الله لا أؤثر بنصيب منك أحداً، فقله رسول الله ﷺ في يده. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le jeune homme n'était autre qu'Ibn 'Abbâs. Même si, lorsqu'on reçoit des invités, on commence, selon la Sunna, par servir les personnes les plus âgées, puis celles qui sont sur la droite, Ibn 'Abbâs n'a pas concédé son tour, car les Compagnons étaient attachés à puiser la bénédiction du Prophète (ﷺ).

**570.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Alors que Job (*Ayyûb*) se lavait nu, des sauterelles en or tombèrent [du ciel]. Il se mit alors à recueillir les sauterelles et à les glisser dans son vêtement. Dieu l'interpella alors : « Ô Job, ne t'ai-je pas donné suffisamment pour te dispenser de tout cela ? » – « Par Ta puissance, certes, répondit Job. Mais je ne pourrais me passer de Ta bénédiction. » [Bukhârî]

570. وعن أبي هريرة رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « بينا أيوب عليه السلام يغتسل عُرياً، فخرَّ عليه جرادٌ من ذهب، فجعل أيوب يحيي في ثوبه، فتأذاه ربه عزَّ وجلَّ : يا أيوب، ألم أكن أعنتك عما ترى؟ قال : بلى وعزتك، ولكن لا غنى بي عن بركتك. » رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à rechercher ce qui suscite la bénédiction de Dieu et à acquérir les bienfaits de Dieu en vue d'en faire profiter ceux qui sont dans le besoin.

## Chapitre 64

### La faveur du riche reconnaissant

#### باب فضل الغني الشاكر وهو من أخذ المال من وجهه وصرفه في وجوهه المأمور بها

Dieu le Très-Haut dit :

❖ À celui donc qui est charitable et pieux, qui ajoute foi à la Parole de Dieu, Nous faciliterons l'accès vers le bonheur. ❖ Coran 92/5-7

❖ Cependant, de ce feu sera épargné le croyant plein de piété, qui fait l'aumône de ses biens pour se purifier et non en échange d'un bienfait dont il aura bénéficié ; mais uniquement pour plaire à son Seigneur, le Très-Haut. Celui-là sera assurément satisfait de la récompense qui lui sera attribuée. ❖ Coran 92/17-21

❖ Faire l'aumône publiquement est certes une bonne action ; mais la faire discrètement au profit des pauvres est un acte plus méritoire qui contribuera davantage à la

remise d'une partie de vos péchés, car Dieu est parfaitement Informé de tout ce que vous faites. ﴿ Coran 2/271

﴿ Vous n'atteindrez la vraie piété qu'en faisant aumône d'une part des biens que vous aimez. Et quelque aumône que vous fassiez, Dieu en est parfaitement Informé. ﴾

Coran 3/92

قال الله تعالى : ﴿ فَأَمَّا مَنْ أَعْطَى وَاتَّقَى \* وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَى \* فَسَنبِئْهُهُ لَلْغَيْبِ ﴾ [الليل (5 : 7)]

وقال تعالى : ﴿ وَسَيُجَنَّبُهَا الْأَتْقَى \* الَّذِي يُؤْتِي مَالَهُ يَتَزَكَّى \* وَمَا لِأَحَدٍ عِنْدَهُ مِنْ نِعْمَةٍ تُجْزَى \* إِلَّا ابْتِغَاءَ وَجْهِ رَبِّهِ الْأَعْلَى \* وَلَسَوْفَ يَرْضَى ﴾ [الليل (17 : 21)]

وقال تعالى : ﴿ إِنْ تُبْدُوا الصَّدَقَاتِ فَنِعِمَّا هِيَ وَإِنْ تُخْفُوهَا وَتُؤْتُوهَا الْفُقَرَاءَ فَهُوَ خَيْرٌ لَكُمْ وَيُكَفِّرُ عَنْكُمْ مِنْ سَيِّئَاتِكُمْ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴾ [البقرة (271)]

وقال تعالى : ﴿ لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا مِمَّا تُحِبُّونَ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ شَيْءٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ ﴾ [آل عمران (92)]

**571.** Selon Ibn Mas'ûd, le Prophète (ﷺ) a dit :

L'envie n'est permise que dans deux cas : un homme que Dieu a pourvu de biens et les lui a fait dépenser dans de bonnes œuvres, et un homme auquel Dieu a accordé un savoir avec lequel il juge entre les gens et l'enseigne autour de lui. [Bukhârî et Muslim]

571. وعن عبد الله بن مسعود رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « لا حسد إلا في اثنتين : رجل آتاه الله مالا، فسلطه علىهلكته في الحق. ورجل آتاه الله حكمة فهو يقضي بها ويعلمها. » متفق عليه

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à faire fructifier ses biens afin de pouvoir les dépenser dans des œuvres charitables. L'homme riche se montre reconnaissant envers son Seigneur en faisant l'aumône des largesses qu'Il lui a faites. Le savant remercie son Seigneur pour ce qui lui a été accordé en mettant en pratique son savoir et en l'enseignant autour de lui. Voir aussi hadith n° 554 et n° 997.

**572.** Selon Ibn 'Umar, le Prophète (ﷺ) a dit :

L'envie (jalousie) n'est permise que dans deux cas : un homme auquel Dieu a accordé la connaissance du Coran et qui le récite en *ṣalât* aux heures de la nuit et du jour, et un homme auquel Dieu a fait don de richesses et qui les dépense aux heures de la nuit et du jour. [Bukhârî et Muslim]

572. وعن ابن عمر رضي الله عنهما عن النبي ﷺ قال : « لا حسد إلا في اثنتين : رجل آتاه الله القرآن، فهو يَقْرَأُ بِهِ آتَاءَ اللَّيْلِ وَآتَاءَ النَّهَارِ. وَرَجُلٌ آتَاهُ اللَّهُ مَالاً. فَهُوَ يُنْفِقُهُ آتَاءَ اللَّيْلِ وَآتَاءَ النَّهَارِ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- En sus de ce qui précède, la faveur de la récitation du Coran de nuit comme de jour.

**573.** Abû Hurayra rapporte :

Les pauvres parmi les *muhâjirîn* vinrent trouver le Prophète (ﷺ) et lui dirent : « Les gens fortunés se sont emparés des hauts degrés et de la jouissance éternelle. » Le Prophète (ﷺ) demanda : « Et comment ? » Ils répondirent : « Ils prient comme

nous prions, jeûnent comme nous jeûnons, font l'aumône alors nous ne pouvons la faire, et ils affranchissent des esclaves alors que nous ne pouvons en affranchir. » Le Prophète (ﷺ) reprit alors : « Ne vous enseignerais-je pas ce qui vous permettra de rattraper ceux qui vous ont devancés et de devancer ceux qui sont derrière vous, si bien que personne ne pourra être meilleur que vous si ce n'est quelqu'un qui accomplit ce que vous faites ? » – « Nous voulons bien, Prophète de Dieu, dirent-ils. » Il dit alors : « Après chaque *ṣalât*, prononcez trente-trois fois “*subhân Allâh*” (gloire à Dieu), “*Allâhu akbar*” (Dieu est plus Grand), “*al-ḥamdu li-Llâh*” (la louange est à Dieu). » Puis les pauvres parmi les *muhâjirûn* revinrent vers le Prophète (ﷺ) et lui dirent : « Nos frères riches ont été informés de ce que nous faisons et, désormais, ils font de même. » Le Prophète (ﷺ) conclut alors : « Ceci est la faveur de Dieu, Il l'accorde à qui Il veut. »

[Bukhârî et Muslim]

573. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن فقراء المهاجرين أتوا رسول الله ﷺ. فقالوا: ذهب أهل الدثور بالدرجات العلىٰ والتعيم المقيم. فقال: « وما ذاك؟ » فقالوا: يصلون كما نصليٰ، ويصومون كما نصوم. ويتصدقون ولا نتصدق، ويعتقون ولا نعتق فقال رسول الله ﷺ: « أفلا أعلمكم شيئاً تدركون به من سبقكم، وتسبقون به من بعدكم ولا يكون أحد أفضل منكم إلا من صنع مثل ما صنعتم؟ » قالوا: بلى يا رسول الله، قال: « تسبحون، وتحمدون وتكبرون، دبر كل صلاة ثلاثاً وثلاثين مرة. » فرجع فقراء المهاجرين إلى رسول الله ﷺ فقالوا: سمع إخواننا أهل الأموال بما فعلنا، ففعلوا مثله؟ فقال رسول الله ﷺ: « ذلك فضل الله يؤتيه من يشاء. » متفق عليه، وهذا لفظ رواية مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Les Compagnons riches n'ont cessé de faire aumône de leurs richesses et leurs biens étaient une aide considérable pour les musulmans. Les voies dans l'accomplissement du bien sont nombreuses et diverses mais lorsque Dieu accorde la richesse à Son serviteur, Il l'éprouve, de même lorsqu'Il le prive. Le croyant doit donc faire preuve de patience lorsqu'on le prive et remercier son Seigneur lorsqu'Il lui donne.

## Chapitre 65

### L'évocation de la mort

#### باب ذكر الموت وقصر الأمل

Dieu le Très-Haut dit :

❖ Toute âme goûtera à la mort ; mais vous ne recevrez votre totale rétribution que le jour de la Rétribution. Quiconque échappera à l'Enfer et entrera au Paradis aura trouvé la félicité. En vérité, la vie d'ici-bas n'est faite que de plaisirs éphémères. ❖

Coran 3/185

❖ Et nulle âme ne sait ce que lui réserve l'avenir, et nulle âme ne sait en quel endroit elle devra mourir. ❖ Coran 31/34

❖ Quand ce terme échoit, ils ne peuvent ni le retarder d'une heure ni l'avancer. ❖

Coran 7/34

﴿ Ô croyants ! Ne vous laissez pas distraire par vos richesses et vos enfants du rappel de Dieu ! Ceux qui agissent ainsi seront les véritables perdants. Donnez donc en œuvres charitables une partie des biens dont Nous vous avons pourvus, avant que la mort ne vienne surprendre l'un de vous et qu'il ne dise : "Seigneur, accorde-moi un court délai pour que je fasse l'aumône et que je sois du nombre des vertueux !" Or, Dieu n'accorde jamais de délai à une âme dont le terme a expiré. Dieu est bien Informé de ce que vous faites. ﴾ Coran 63/9-11

﴿ Quand la mort se présente à l'un d'eux, il s'écrie : "Seigneur, fais-moi revenir sur Terre, afin que j'accomplisse quelques bonnes actions que j'avais négligé de faire !" Oh que non ! Ce n'est là qu'une vaine parole, car derrière eux se trouve dressée une barrière jusqu'au jour de la Résurrection. Puis, quand la Trompe sonnera, tout lien de parenté entre eux disparaîtra, ainsi que toute assistance mutuelle. Ceux en faveur de qui penchera la balance seront les bienheureux. Ceux dont les bonnes œuvres auront été, à la pesée, insuffisantes, ceux-là auront tout perdu et auront la Géhenne pour séjour éternel, où les flammes leur lècheront le visage, pendant que leurs lèvres se crisperont de douleur. "Mes versets ne vous étaient-ils pas récités ? Ne les traitiez-vous pas de mensonges ?", leur sera-t-il dit. "Seigneur, diront-ils, notre mauvaise fortune a prévalu contre nous, et nous étions des gens égarés ! Seigneur, fais-nous sortir de la Géhenne, et si nous récidivons, nous serons alors de vrais coupables." Dieu leur dira alors : "Restez-y et ne M'adressez plus la parole ! Il y avait bien un groupe de Mes serviteurs qui disaient : 'Seigneur ! Nous croyons en Toi ; pardonne-nous et accorde-nous Ta grâce, car Tu es le Meilleur des miséricordieux !' Vous en avez fait un sujet de raillerie, au point d'oublier Mon souvenir, et vous les tourniez en dérision ; ceux-là, Je les récompense aujourd'hui pour ce qu'ils ont enduré, et ils sont désormais les bienheureux !" – "Combien d'années avez-vous vécu sur Terre ?", leur demandera-t-on. "Nous y sommes restés, répondront-ils, un jour, ou moins encore. Interroge plutôt ceux qui savent compter !" – "Vous n'y êtes restés qu'un laps de temps très court, si vous pouviez le savoir !", dira le Seigneur. "Pensiez-vous que Nous vous avons créés sans but et que vous ne seriez jamais ramenés vers Nous ?" ﴾ Coran 23/99-115

﴿ Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui croient de laisser leurs cœurs se remplir d'humilité à l'évocation de Dieu et devant la vérité qu'Il a révélée ? Ne doivent-ils pas éviter de suivre l'exemple de ceux qui avaient reçu l'Écriture avant eux et dont les cœurs se sont desséchés avec le temps, au point que beaucoup d'entre eux devinrent pervers ? ﴾ Coran 57/16

قال الله تعالى : ﴿ كُلُّ نَفْسٍ ذَائِقَةُ الْمَوْتِ وَإِنَّمَا تُوَفَّوْنَ أُجُورَكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فَمَنْ زُحِرَ عَنِ النَّارِ وَأُدْخِلَ الْجَنَّةَ فَقَدْ فَازَ وَمَا الْحَيَاةُ الدُّنْيَا إِلَّا مَتَاعُ الْغُرُورِ. ﴾ [آل عمران (185)]

وقال تعالى : ﴿ وَمَا تَدْرِي نَفْسٌ مَّاذَا تَكْسِبُ غَدًا وَمَا تَدْرِي نَفْسٌ بِأَيِّ أَرْضٍ تَمُوتُ. ﴾ [لقمان (34)]

وقال تعالى : ﴿ فَإِذَا جَاءَ أَجْلُهُمْ لَا يَسْتَأْخِرُونَ سَاعَةً وَلَا يَسْتَقْدِمُونَ. ﴾ [الأعراف (34)]

وقال تعالى : ﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تُلْهِكُمْ أَمْوَالُكُمْ وَلَا أَوْلَادُكُمْ عَنْ ذِكْرِ اللَّهِ وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ فَأُولَئِكَ هُمُ الْخَاسِرُونَ \* وَأَنْفِقُوا مِمَّا رَزَقْنَاكُمْ مِنْ قَبْلِ أَنْ يَأْتِيَ أَحَدَكُمُ الْمَوْتُ فَيَقُولَ رَبِّ لَوْلَا أَخَّرْتَنِي إِلَىٰ أَجَلٍ قَرِيبٍ فَأَصَّدَّقَ وَأَكُنْ مِنَ الصَّالِحِينَ \* وَلَنْ يُؤَخَّرَ اللَّهُ نَفْسًا إِذَا جَاءَ أَجَلُهَا وَاللَّهُ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ. ﴾ [المنافقون (9 : 11)]

وقال تعالى : ﴿ حَتَّىٰ إِذَا جَاءَ أَحَدَهُمُ الْمَوْتُ قَالَ رَبِّ ارْجِعُونِ \* لَعَلِّي أَعْمَلُ صَالِحًا فِيمَا تَرَكْتُ كَلَّا إِنَّهَا كَلِمَةٌ هُوَ قَائِلُهَا وَمِنْ وَرَائِهِمْ بَرْزَخٌ إِلَىٰ يَوْمٍ يُبْعَثُونَ \* فَإِذَا نَفَخَ فِي الصُّورِ فَلَا أَنسَابَ بَيْنَهُمْ يَوْمَئِذٍ وَلَا يَتَسَاءَلُونَ \* فَمَنْ ثَقُلَتْ مَوَازِينُهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ \* وَمَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ فَأُولَئِكَ الَّذِينَ خَسِرُوا أَنفُسَهُمْ فِي جَهَنَّمَ خَالِدِينَ \* تَلْفَحُ وَجْوهَهُمُ النَّارُ وَهُمْ فِيهَا كَالِحُونَ \* أَلَمْ تَكُنْ آيَاتِي تُتْلَىٰ عَلَيْكُمْ فَكُنْتُمْ بِهَا تُكَذِّبُونَ. ﴾ [إلى قوله تعالى : ﴿ ... كَمْ لَبِئْتُمْ فِي الْأَرْضِ عَدَدَ سِنِينَ \* قَالُوا لَبِئْنَا يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ فَاسْأَلِ الْعَادِينَ \* قَالَ إِنْ لَبِئْتُمْ إِلَّا قَلِيلًا لَوْ أَنَّكُمْ كُنْتُمْ تَعْلَمُونَ \* أَفَحَسِبْتُمْ أَنَّمَا خَلَقْنَاكُمْ عَبَثًا وَأَنَّكُمْ إِلَيْنَا لَا تُرْجَعُونَ. ﴾ [المؤمنون (99 : 115)]

وقال تعالى : ﴿ أَلَمْ يَأْنِ لِلَّذِينَ آمَنُوا أَنْ تَخْشَعَ قُلُوبُهُمْ لِذِكْرِ اللَّهِ وَمَا نَزَلَ مِنَ الْحَقِّ وَلَا يَكُونُوا كَالَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ مِنْ قَبْلُ فَطَالَ عَلَيْهِمُ الْأَمَدُ فَقَسَتْ قُلُوبُهُمْ وَكَثِيرٌ مِنْهُمْ فَاسِقُونَ. ﴾ [الحديد (16)]

574. Ibn 'Umar rapporte :

Le Prophète me prit par l'épaule et me dit : « Sois dans ce monde comme un étranger ou un passant. » Ibn 'Umar disait : « Lorsque tu parviens au soir, n'attends pas le lendemain, et parvenu au matin, n'attends pas le soir. Tire avantage de ta santé avant ta maladie et de ta vie avant ta mort. » [Bukhârî]

574. وعن ابن عمر رضي الله عنهما قال : أَخَذَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ بِمَنْكِبِي فَقَالَ : « كُنْ فِي الدُّنْيَا كَأَنَّكَ غَرِيبٌ أَوْ عَابِرُ سَبِيلٍ. » وَكَانَ ابْنُ عُمَرَ رضي الله عنهما يَقُولُ : إِذَا أَمْسَيْتَ، فَلَا تَنْتَظِرِ الصَّبَاحَ، وَإِذَا أَصْبَحْتَ، فَلَا تَنْتَظِرِ الْمَسَاءَ، وَخُذْ مِنْ صِحَّتِكَ لِمَرَضِكَ وَمِنْ حَيَاتِكَ لِمَوْتِكَ. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Les commentateurs de ce hadith disent : « Ne t'incline pas devant [les attraits de] ce monde et ne le prends pas pour demeure. Ne te leurre pas en considérant que tu vas y rester longtemps et ne lui accorde pas d'importance. Ne t'attache à lui qu'à la mesure de l'étranger qui s'attache à un pays qui n'est pas le sien. Que ton activité pour ce monde ne dépasse pas celle de l'étranger qui désire retourner dans son pays. » Ainsi faut-il s'empresse d'accomplir de bonnes œuvres avant que la maladie ou la mort ne survienne et qu'elle n'empêche le croyant d'œuvrer et de multiplier les bonnes actions. Le temps libre et la santé sont des bienfaits qu'il faut exploiter correctement.

575. Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Il n'est pas permis au musulman possédant chez lui un bien à même d'être légué de passer deux nuits sans avoir écrit son testament. [Bukhârî et Muslim]

Une version de Muslim précise trois nuits. Ibn 'Umar a dit : « Depuis que j'ai entendu ces propos de l'Envoyé de Dieu (ﷺ), je n'ai pas passé une seule nuit sans posséder chez moi mon testament. »

575. وعنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « مَا حَقُّ أَمْرِيءٍ مُسْلِمٍ لَهُ شَيْءٌ يُوصِي فِيهِ. بَيْتٌ لِبَلْتَيْنِ إِلَّا وَوَصِيَّتُهُ مَكْتُوبَةٌ عِنْدَهُ. » متفقٌ عليه. هذا لفظ البخاري.

وفي رواية لمسلم : « بَيِّتُ ثَلَاثَ لَيَالٍ ». قال ابن عمر : مَا مَرَّتْ عَلَيَّ لَيْلَةٌ مُنْذُ سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ ذَلِكَ إِلَّا وَعِنْدِي وَصِيَّتِي.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est fortement recommandé d'écrire son testament au plus vite, car la mort peut survenir à tout moment. Le croyant doit se rappeler la mort constamment et se préparer à l'accueillir à chaque instant.

**576.** Anas rapporte :

Le Prophète (ﷺ) traça des traits [sur le sol] puis dit : « Voici l'homme et voici le terme de sa vie. Alors qu'il est ainsi, voilà que survient le trait proche indiquant son terme. »

[Bukhârî]

576. وعن أنس رضي الله عنه قال : خَطَّ النَّبِيُّ ﷺ حُطُوطاً فَقَالَ : « هَذَا الْإِنْسَانُ وَهَذَا أَجَلُهُ. فَبَيْنَمَا هُوَ كَذَلِكَ إِذْ جَاءَ الْحُطُّ الْأَقْرَبُ. » رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Le délai imparti à l'homme est inéluctable, Dieu dit : ﴿ Or, Dieu n'accorde jamais de délai à une âme dont le terme a expiré. ﴾ (Coran 63/11)

**577.** Ibn Mas'ûd rapporte :

Le Prophète (ﷺ) traça un carré, puis traça en son milieu un trait qui sortait de ce carré. Il traça ensuite plusieurs petits traits perpendiculaires à celui qui traversait le carré et dit : « Voici l'homme, et ce carré représente le terme de sa vie. Le trait qui traverse le carré représente ses espoirs. Quant à ces petits traits, ils représentent les accidents : s'il n'est pas atteint par celui-ci, il le sera par celui-là, et s'il ne l'est pas par celui-là, il le sera par un autre. » [Bukhârî]

577. وعن ابن مسعود رضي الله عنه قال : خَطَّ النَّبِيُّ ﷺ حَطًّا مَرْتَبَعًا، وَخَطَّ حَطًّا فِي الْوَسْطِ خَارِجًا مِنْهُ، وَخَطَّ حُطُوطًا صِغَارًا إِلَى هَذَا الَّذِي فِي الْوَسْطِ مِنْ جَانِبِهِ الَّذِي فِي الْوَسْطِ، فَقَالَ : « هَذَا الْإِنْسَانُ، وَهَذَا أَجَلُهُ مُحِيطًا بِهِ أَوْ قَدْ أَحَاطَ بِهِ وَهَذَا الَّذِي هُوَ خَارِجٌ أَمَلُهُ وَهَذِهِ الْحُطُوطُ الصِّغَارُ الْأَعْرَاضُ، فَإِنْ أَحْطَاهُ هَذَا، نَهَشَهُ هَذَا، وَإِنْ أَحْطَاهُ هَذَا نَهَشَهُ هَذَا. » رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Le croyant doit accourir vers le pardon de son Seigneur avec un repentir sincère en accomplissant des bonnes œuvres car, trop souvent l'homme s'illusionne de vains espoirs. Il s'imagine que ses espoirs se réaliseront avant que le terme de sa vie n'échoie, alors que ce délai – qu'il le veuille ou non – peut survenir précipitamment. Il faut noter toutefois que l'espoir qui est blâmé ici est celui qui pousse l'être vers la paresse et l'ajournement de son repentir.

**578.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Hâtez-vous d'accomplir de bonnes actions avant que vous n'en soyez empêchés par ces sept [obstacles] : attendrez-vous une pauvreté vous faisant tout oublier, une richesse vous poussant à la corruption, une maladie vous rendant incapables, une vieillesse vous rendant séniles, une mort s'emparant de vous brutalement, ou la venue de l'Antéchrist, le pire qui reste à venir ? Ou bien l'arrivée de l'Heure, et c'est encore plus ignoble et plus amer !\* [Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

578. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « بادِرُوا بِالْأَعْمَالِ سَبْعًا، هَل تَنْتَظِرُونَ إِلَّا فَقْرًا مُنْسِيًا، أَوْ غِنًى مُطْغِيًا، أَوْ مَرَضًا مُفْسِدًا، أَوْ هَرَمًا مُفْنِدًا، أَوْ مَوْتًا مُجْهِزًا، أَوْ الدَّجَالَ، فَشَرُّ غَائِبٍ يُنْتَظَرُ، أَوِ السَّاعَةِ وَالسَّاعَةِ أَذْهَى وَأَمْرٌ؟ » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

- Shaykh Albânî considère ce hadith comme étant faible (*da'if*). Cf. *Silsila al-ahâdith ad-da'ifa*, n° 1666.

579. Toujours selon lui, le Prophète ﷺ a dit :

Remémorez-vous souvent celle qui anéantit tous les plaisirs. [Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

579. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « أَكْثَرُوا ذِكْرَ هَازِمِ اللَّذَاتِ. » يعني المَوْتِ، رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- « Celle qui anéantit tous les plaisirs » : il s'agit de la mort. Tout musulman et toute musulmane devrait se rappeler fréquemment la mort, car ce rappel pousse le croyant à s'éloigner des péchés et à œuvrer davantage.

580. Ubayy ibn Ka'b rapporte :

Lorsque le premier tiers de la nuit passait, le Prophète ﷺ se levait et s'adressait aux gens en ces termes : « Ô gens, rappelez-vous Dieu ! Le premier coup de clairon a sonné, suivi du deuxième. La mort, avec ce qu'elle renferme, est survenue ! » Je lui dis : « Ô Prophète de Dieu, je prie beaucoup sur toi. Combien de prières dois-je t'accorder ? » – « Autant que tu voudras, répondit-il. » Je lui demandai alors : « Le quart ? » Il me répondit : « Comme tu veux, et si tu en fais plus, ce sera préférable pour toi. » – « La moitié ? », lui dis-je. – « Comme tu veux, et si tu en fais plus, ce sera préférable pour toi. » – « Les deux tiers alors ? » – « Comme tu veux, et si tu en fais plus, ce sera préférable pour toi. » – « Je te consacre donc toute ma prière ? » Le Prophète ﷺ me répondit : « Tes soucis seront alors dissipés et tes péchés seront pardonnés. » [Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

580. وعن أبي بن كعب رضي الله عنه : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا ذَهَبَ ثُلُثُ اللَّيْلِ، قَامَ فَقَالَ : « يَا أَيُّهَا النَّاسُ اذْكُرُوا اللَّهَ جَاءَتِ الرَّاجِفَةُ تَتَّبِعُهَا الرَّادِفَةُ، جَاءَ الْمَوْتُ بِمَا فِيهِ، جَاءَ الْمَوْتُ بِمَا فِيهِ. » قُلْتُ : يَا رَسُولَ اللَّهِ، إِنِّي أَكْثَرُ الصَّلَاةَ عَلَيْكَ، فَكَمْ أَجْعَلُ لَكَ مِنْ صَلَاتِي؟ قَالَ : « مَا شِئْتَ. » قُلْتُ الرَّبِيعُ؟ قَالَ : « مَا شِئْتَ، فَإِنْ زِدْتَ فَهُوَ خَيْرٌ لَكَ. » قُلْتُ : فَالْثُّلُثُ؟ قَالَ : « مَا شِئْتَ، فَإِنْ زِدْتَ فَهُوَ خَيْرٌ لَكَ. » قُلْتُ : فَالْثَّلَاثِينَ؟ قَالَ : « مَا شِئْتَ، فَإِنْ زِدْتَ فَهُوَ خَيْرٌ لَكَ. » قُلْتُ : أَجْعَلُ لَكَ صَلَاتِي كُلَّهَا؟ قَالَ : « إِذَا تَكْفَى هَمَّكَ، وَيُغْفِرُ لَكَ ذَنْبَكَ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- La prière sur le Prophète ﷺ renferme des bienfaits insoupçonnés. Le musulman doit s'attacher à prier abondamment sur notre noble Prophète ﷺ car sa vie n'a été que sacrifice et il n'a eu de cesse de bâtir et d'enseigner l'Islam afin que les générations postérieures – dont nous sommes – puissent suivre la voie qu'il avait reçue, que Dieu le comble de Sa miséricorde et de Ses bénédictions.

## Chapitre 66

### La recommandation de visiter les tombes pour les hommes

#### باب استحباب زيارة القبور للرجال وما يقوله الزائر

**581.** Selon Burayda, le Prophète (ﷺ) a dit :

Je vous avais interdit la visite des tombes, désormais visitez-les. [Muslim]

On trouve dans une autre version : « Celui qui désire visiter les tombes, qu'il les visite ! Certes, elles nous rappellent l'au-delà. »

581. عن بُرَيْدَةَ رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « كُنْتُ نَهَيْتُكُمْ عَنْ زِيَارَةِ الْقُبُورِ فَرُؤُوهَا. » رواه مسلم.

وفي رواية « فمن أراد أن يزور القبور فليزر فإنها تذكرنا بالآخرة. »

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith vient abroger l'interdiction première de visiter les tombes. En effet, le Prophète (ﷺ) avait interdit de telles visites car les musulmans à cette époque venaient à peine de se convertir et il y avait un risque qu'ils se mettent à commettre des interdits devant ces tombes, comme ils avaient coutume de faire avant l'avènement de la révélation. Puis lorsque la foi en un Dieu Unique s'ancra dans les cœurs, l'interdiction fut levée.

La visite des tombes est même devenue une recommandation pour se remémorer la mort et se pousser à penser qu'un jour, nous serons nous aussi les habitants d'un cimetière.

**582.** 'Aïsha rapporte :

Chaque fois que venait mon tour de recevoir le Prophète (ﷺ), celui-ci sortait en fin de nuit pour se rendre au cimetière de Baqî' et disait : « Que le salut soit sur vous, demeure du peuple des croyants ! Ce qui vous a été promis est venu. Votre résurrection est ajournée, et nous allons, si Dieu le veut, vous rejoindre. Mon Dieu, pardonne aux gens de Baqî' al-Gharqad ! » [Muslim]

582. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : كان رسول الله ﷺ، كلما كان ليلتها من رسول الله ﷺ يخرج من آخر الليل إلى البقيع، فيقول : « السَّلامُ عَلَيْكُمْ دَارَ قَوْمٍ مُؤْمِنِينَ، وَأَتَاكُمْ مَا تُوَعَّدُونَ، غَدَاً مُؤَجَّلُونَ، وَإِنَّا إِنْ شَاءَ اللَّهُ بِكُمْ لَاحِقُونَ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِأَهْلِ بَقِيعِ الْعَرَقَادِ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Baqî' al-Gharqad est le nom du cimetière de Médine où sont enterrés des membres de la famille du Prophète (ﷺ) ainsi que de nombreux Compagnons. Et le Prophète nous enseigne ici comment saluer les morts et demander à Dieu le pardon en leur faveur, ce qui est recommandé.

**583.** Burayda rapporte :

Lorsqu'il visitait les tombes, le Prophète (ﷺ) enseignait [à ses nobles Compagnons] l'invocation suivante : « Que la paix soit sur vous, croyants et musulmans qui habitez ces lieux. Nous allons, si Dieu le veut, vous rejoindre. Je demande à Dieu de nous préserver, nous et vous. »\* [Muslim]

583. وعن بُرَيْدَةَ رضي الله عنه قال : كَانَ النَّبِيُّ ﷺ يُعَلِّمُهُمْ إِذَا خَرَجُوا إِلَى الْمَقَابِرِ أَنْ يَقُولَ قَائِلُهُمْ : « السَّلامُ عَلَيْكُمْ أَهْلَ الدِّيَارِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُسْلِمِينَ وَإِنَّا إِنْ شَاءَ اللَّهُ بِكُمْ لَاحِقُونَ، أَسْأَلُ اللَّهَ لَنَا وَلَكُمْ الْعَافِيَةَ. » رواه مسلم.

\* *As-salâmu 'alaykum abla d-diyâri mina l-mu'minîn wal muslimîn, wa innâ inshâ'â Llâhu bikum lâhîqûn, as'alu Llâha lanâ wa lakum l-'âfiya.*

**584.** Ibn 'Abbâs rapporte :

Le Prophète (ﷺ) passa devant des tombes à Médine ; il tourna son visage vers elles puis dit : « Que la paix soit sur vous, habitants des tombes. Que Dieu nous pardonne, à nous et à vous. Vous êtes nos prédécesseurs et nous sommes sur vos traces. » \* [Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

584. وعن ابن عباس رضي الله عنهما قال : مرَّ رسولُ الله ﷺ بقبورٍ بالمدينة فأقبلَ عليهم بوجهه فقال : « السَّلَامُ عَلَيْكُمْ يَا أَهْلَ الْقُبُورِ ، يَعْرِفُ اللهُ لَنَا وَلَكُمْ ، أَنْتُمْ سَلَفُنَا وَنَحْنُ بِالْآخِرِ . » رواه الترمذي وقال : حديثٌ حسن .

\* Shaykh Nâsir ad-Dîn al-Albânî considère la chaîne de transmetteurs de ce hadith faible (cf. *Aphâm al-Janâ'iz*).

## Chapitre 67

### Il est déconseillé de souhaiter la mort suite à un malheur

Néanmoins, on peut l'espérer si l'on craint pour sa religion

باب كراهية تمنى الموت بسبب ضرر نزل به ولا بأس به خوفاً للفتنة في الدين

**585.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Que personne parmi vous ne souhaite la mort. Si la personne est vertueuse, il se peut alors qu'elle augmente ses bonnes actions. Et si elle est malfaisante, il est possible qu'elle se repente. [Bukhârî]

On trouve dans une version de Muslim : « Que nul d'entre vous ne souhaite la mort et qu'il ne la demande pas avant qu'elle vienne. Certes, s'il meurt, ses œuvres s'arrêtent, or le prolongement de sa vie ne fait qu'ajouter du bien. »

585. عن أبي هريرة رضي الله عنه أن رسولَ الله ﷺ قال : « لا يَتَمَنَّى أَحَدُكُمْ الْمَوْتَ إِذَا مُحْسِنًا ، فَلَعَلَّهُ يَزِدُّهُ ، وَإِذَا مُسِيئًا فَلَعَلَّهُ يَسْتَعْتِبُ . » متفقٌ عليه ، وهذا لفظ البخاري .

وفي رواية لمسلم عن أبي هريرة رضي الله عنه عن رسول الله ﷺ قال : « لا يَتَمَنَّى أَحَدُكُمْ الْمَوْتَ ، وَلَا يَدْعُ بِهِ مِنْ قَبْلِ أَنْ يَأْتِيَهُ ، إِنَّهُ إِذَا مَاتَ انْقَطَعَ عَمَلُهُ ، وَإِنَّهُ لَا يَزِيدُ الْمُؤْمِنَ عُمُرَهُ إِلَّا خَيْرًا . »

Ce qu'il faut retenir :

- Il n'est pas permis au croyant d'espérer la mort, car s'il est vertueux, il capitalisera davantage de bonnes actions, et s'il ne l'est pas, ce sera une occasion de se repentir. Tirmidhî rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Les meilleurs des hommes sont ceux dont la durée de vie est longue et dont les œuvres sont bonnes. » Le musulman doit donc exploiter au mieux son temps dans l'accomplissement d'œuvres bonnes.

**586.** Selon Anas, le Prophète (ﷺ) a dit :

Qu'aucun d'entre vous ne souhaite la mort suite à un malheur. Et s'il doit absolument le faire, qu'il dise : « Mon Dieu, garde-moi en vie tant que la vie est un bien pour moi, et fais-moi mourir si la mort est préférable pour moi. » [Bukhârî et Muslim]

586. وعن أنس رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : لا يَتَمَنَّى أَحَدُكُمْ الْمَوْتَ لِضُرِّ أَصَابِهِ فَإِنْ كَانَ لَا بُدَّ فَاعِلًا ، فَلْيَقُلْ : اللَّهُمَّ أَخِينِي مَا كَانَتِ الْحَيَاةُ خَيْرًا لِي ، وَتَوَفَّنِي إِذَا كَانَتِ الْوَفَاةُ خَيْرًا لِي . » متفقٌ عليه .

Ce qu'il faut retenir :

- Lorsqu'un malheur s'empare du croyant, qu'il n'espère pas la mort, car cela peut signifier qu'il n'est pas satisfait de ce que Dieu lui a décrété. Cependant, il est recommandé à celui qui espère la mort de prononcer l'invocation enseignée par le Prophète (ﷺ) qui est un témoignage de notre entière soumission à Dieu en toutes circonstances.

**587.** Qays ibn Abî Hâzim rapporte :

Nous sommes entrés chez Khabbâb ibn al-Aratt pour lui rendre visite. Il venait d'être cautérisé en sept endroits de son corps. Il nous dit : « Nos compagnons qui nous ont précédés sont morts et ce monde ne leur a pas manqué. Quant à nous, nous avons acquis des biens à ne plus savoir où les cacher si ce n'est sous terre. Et si ce n'était le Prophète (ﷺ) qui nous a interdit de demander la mort, je l'aurais certes demandée. » Puis nous le visitâmes une seconde fois alors qu'il construisait un mur, il nous dit alors : « Le musulman est récompensé pour toute dépense qu'il fait, à l'exception de ce qu'il met sous terre. » [Bukhârî et Muslim, texte de Bukhârî]

587. وَعَنْ قَيْسِ بْنِ أَبِي حَازِمٍ قَالَ : دَخَلْنَا عَلَى خَبَابِ بْنِ الْأَرْتِّ رضي الله عنه نَعُوذُهُ وَقَدْ اِكْتَوَى سِنْعَ كَيْتَاتٍ فَقَالَ : إِنَّ أَصْحَابَنَا الَّذِينَ سَلَفُوا مَضَوْا، وَلَمْ تَنْقُضْهُمْ الدُّنْيَا، وَإِنَّا أَصَبْنَا مَا لَا نَجِدُ لَهُ مَوْضِعًا إِلَّا التُّرَابَ وَلَوْلَا أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَانَا أَنْ نَدْعُو بِالْمَوْتِ لَدَعَوْتُ بِهِ نُمَّ آتَيْنَاهُ مَرَّةً أُخْرَى وَهُوَ يَبْنِي حَائِطًا لَهُ، فَقَالَ : إِنَّ الْمُسْلِمَ لَيُؤْجَرُ فِي كُلِّ شَيْءٍ يُنْفِقُهُ إِلَّا فِي شَيْءٍ يَجْعَلُهُ فِي هَذَا التُّرَابِ. متفقٌ عليه، وهذا لفظ رواية البخاري.

## Chapitre 68

### La crainte scrupuleuse (*wara'*) et l'abandon de ce qui est équivoque

#### باب الورع وترك الشبهات

Commentaire du traducteur :

Nombreux sont ceux qui ne font pas la différence entre les deux notions de *wara'* et de *zuhd*. Shaykh Ibn Qayyim al-Jawziyya a dit dans son ouvrage *Madârij as-sâlikîn* (vol. 2, p. 9) : « J'ai entendu *shaykh al-islâm* Ibn Taymiyya dire : “*Az-zuhd* (l'ascèse) consiste à délaissier ce qui n'a pas d'utilité pour l'au-delà, alors qu'*al-wara'* (que l'on pourrait traduire par « réserve » ou « scrupule ») consiste à délaissier une chose, craignant qu'elle ne te porte préjudice dans l'au-delà.” Ces propos sont les meilleurs qui puissent être dits au sujet de ces deux notions. »

Dieu le Très-Haut dit :

❖ Vous la voyez sans importance [la calomnie], alors qu'elle revêtait une gravité exceptionnelle auprès du Seigneur. ❖ Coran 24/15

❖ Rien n'échappe à Sa vigilance. ❖ Coran 89/14

قال الله تعالى : ﴿ وَتَحْسَبُونَهُ هَيِّئًا وَهُوَ عِنْدَ اللَّهِ عَظِيمٌ ﴾ [النور (15)]

وقال تعالى : ﴿ إِنَّ رَبَّكَ لِبَالِمٍ مُّصَادٍ ﴾ [الفجر (14)]

**588.** Nu'mân ibn Bashîr rapporte qu'il a entendu l'Envoyé de Dieu (ﷺ) dire :

Le licite est évident comme est évident l'illicite. Entre les deux [domaines], il est des choses qui suscitent le doute et que bien peu de gens connaissent. Aussi, celui qui se garde des choses douteuses a préservé, par là même, sa religion et son honneur, car celui qui s'aventure dans les domaines du doute s'aventure, en fait, dans l'illicite, tel le berger dont [les bêtes] paissent autour d'un enclos réservé, risquant à tout moment d'y pénétrer. Or, tout souverain possède un domaine réservé, celui de Dieu est [l'ensemble] de Ses interdictions. Il y a dans le corps un morceau de chair qui, s'il est sain, rend tout le corps sain, mais s'il est corrompu, tout le corps devient corrompu : il s'agit du cœur.

[Bukhârî et Muslim]

588. وعن الثُّعْمَانِ بْنِ بَشِيرٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « إِنَّ الْحَلَالَ بَيِّنٌ، وَإِنَّ الْحَرَامَ بَيِّنٌ، وَبَيْنَهُمَا مُشْتَبِهَاتٌ لَا يَعْلَمُهُنَّ كَثِيرٌ مِنَ النَّاسِ، فَمَنْ اتَّقَى الشُّبُهَاتِ، اسْتَبْرَأَ لِدِينِهِ وَعِزِّهِ، وَمَنْ وَقَعَ فِي الشُّبُهَاتِ، وَقَعَ فِي الْحَرَامِ، كَالرَّاعِي يُزْعَى حَوْلَ الْحِمَى يُوشِكُ أَنْ يَرْتَعَ فِيهِ، أَلَا وَإِنَّ لِكُلِّ مَلِكٍ حِمَى، أَلَا وَإِنَّ اللَّهَ مَحَارِمُهُ، أَلَا وَإِنَّ فِي الْجَسَدِ مُضْغَةً إِذَا صَلَحَتْ صَلَحَ الْجَسَدُ كُلُّهُ، وَإِذَا فَسَدَتْ فَسَدَ الْجَسَدُ كُلُّهُ : أَلَا وَهِيَ الْقَلْبُ. » متفقٌ عليه. وَرَوَاهُ مِنْ طُرُقٍ بِالْفَاظِ مُتَقَارِبَةٍ.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à adopter ce qui est licite et à délaissier ce qui est illicite comme ce qui suscite un doute car le fait de ne pas se soucier de ce qui est équivoque peut mener à l'illicite.

**589.** Anas rapporte :

Le Prophète (ﷺ) trouva une datte sur son chemin et dit : « Si je ne craignais pas qu'elle fasse partie de l'aumône, je l'aurais mangée. » [Bukhârî et Muslim]

589. وعن أنس رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ وَجَدَ تَمْرَةً فِي الطَّرِيقِ، فَقَالَ : « لَوْلَا أَنِّي أَخَافُ أَنْ تَكُونَ مِنَ الصَّدَقَةِ لَأَكَلْتُهَا. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) et sa famille n'étaient pas en droit d'accepter l'aumône. La sagesse de cette interdiction réside dans le fait de s'éloigner de la convoitise et d'éviter l'humiliation que peut susciter une main tendue. Dans un cadre plus général, ce hadith nous enseigne que lorsque le croyant doute de la licéité d'une chose, il doit s'en éloigner.

**590.** Selon Nawwâs ibn Sam'ân, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le bien réside dans le bon caractère, le péché est ce qui trouble intérieurement et qu'on n'aimerait pas dévoiler aux autres. [Muslim]

590. وعن النَّوَّاسِ بْنِ سَمْعَانَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا عَنِ النَّبِيِّ ﷺ قَالَ : « الْبِرُّ حُسْنُ الْخُلُقِ وَالْإِثْمُ مَا حَاكَ فِي نَفْسِكَ، وَكَرِهْتَ أَنْ يَطَّلَعَ عَلَيْهِ النَّاسُ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Si le mal se limite à une pensée fugace qui ne se caractérise ni par une résolution ni par une action, il n'y a pas de péché. Le vrai péché est celui traduit par l'acte ou la parole.  
Deux signes distinguent le péché chez le croyant : il suscite une gêne intérieure et il y a une répugnance à ce que les gens en soient informés. L'être humain est ainsi disposé naturellement (*fîtra*) à reconnaître le bien et le mal.

**591.** Wâbiṣi ibn Ma'bad rapporte :

Je me rendis auprès du Prophète (ﷺ) qui me dit : « Tu es venu t'informer au sujet du bien ? » – « Oui, répondis-je. » – « Consulte ton cœur, dit le Prophète, car le bien, c'est ce qui procure à ton âme et ton cœur la tranquillité et la sérénité, alors que le péché te trouble intérieurement et suscite l'embarras dans le cœur, même si les gens t'apportaient toutes les justifications juridiques possibles. » [Aḥmad et Dārimī]

591. وعن ابصّة بن مَعْبِدٍ رَضِيَ اللهُ عَنْهُ قَالَ : أَتَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ : « جِئْتَ تَسْأَلُ عَنِ الْبِرِّ؟ » قُلْتُ : نَعَمْ ، فَقَالَ : « اسْتَمْتِ قَلْبَكَ ، الْبِرُّ : مَا اطْمَأَنَّتَ إِلَيْهِ النَّفْسُ ، وَاطْمَأَنَّ إِلَيْهِ الْقَلْبُ ، وَالْإِيمَنُ مَا حَاكَ فِي النَّفْسِ وَتَرَدَّدَ فِي الصَّدْرِ ، وَإِنْ أَفْتَاكَ النَّاسُ وَأَقْتَوَكَ . » حَدِيثٌ حَسَنٌ ، رَوَاهُ أَحْمَدُ ، وَالدَّارِمِيُّ فِي مُسْتَدْرَبِهِمَا .

Ce qu'il faut retenir :

- Parmi ses miracles, le Prophète (ﷺ) donnait des informations que tout homme normal n'est pas supposé avoir. Ici, il savait ce que Wâṣiba était venu lui demander avant même que ce dernier ne lui pose la question.

**592.** Abû Sirwa'a 'Uqba ibn al-Hâriṯ rapporte :

J'ai épousé l'une des filles d'Abû Ihâb ibn 'Azîz et une femme vint me trouver en me disant : « Je t'ai allaité ainsi que ton épouse [faisant d'eux des frère et sœur de lait]. » Je lui dis alors : « J'ignorais que tu m'avais allaité, tu ne m'en as pas informé ! » Je pris ma monture et allai trouver le Prophète (ﷺ) à Médine. Je l'interrogeai sur ceci et celui-ci me répondit : « Comment en serait-il autrement alors que cela a été confirmé ? » Je me suis donc séparé de mon épouse et elle épousa quelqu'un d'autre. [Bukhārī]

592. وعن أبي سِرْوَعَةَ عُمَيْبَةَ بْنِ الْحَارِثِ رَضِيَ اللهُ عَنْهُ أَنَّهُ تَزَوَّجَ ابْنَةَ أَبِي إِهَابِ بْنِ عَزِيزٍ ، فَأَتَتْهُ امْرَأَةٌ فَقَالَتْ : إِنِّي قَدْ أَرْضَعْتُ عُمَيْبَةَ وَالتِّي قَدْ تَزَوَّجَ بِهَا ، فَقَالَ لَهَا عُمَيْبَةُ : مَا أَعْلَمُ أَنَّكَ أَرْضَعْتِنِي وَلَا أَخْبَرْتِنِي ، فَرَكِبَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ بِالْمَدِينَةِ ، فَسَأَلَهُ ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « كَيْفَ ، وَقَدْ قِيلَ ؟ » فَفَارَقَهَا عُمَيْبَةُ وَنَكَحَتْ زَوْجًا غَيْرَهُ . رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ .

Ce qu'il faut retenir :

- En islam, le mariage de deux personnes frère et sœur de lait est strictement interdit. Dieu dit à cet effet : ﴿ Il vous est interdit d'épouser vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles, vos tantes maternelles, les filles de vos frères, les filles de vos sœurs, les nourrices qui vous ont allaités, vos sœurs de lait, ... ﴾ (Coran 4/23) L'imam Aḥmad, d'après ce hadith, a déclaré que, pour affirmer que deux personnes sont frères (et/ou sœurs) de lait, le seul témoignage de la nourrice suffit. Quant aux autres imams, ils ne sont pas de cet avis et justifient la séparation de 'Uqba avec sa femme comme étant une simple précaution ; le témoignage d'une seule femme ne suffisant pas.

**593.** Ḥasan fils de 'Alî ibn Abî Ṭālib rapporte :

J'ai retenu cette parole de l'Envoyé de Dieu (ﷺ) : « Laisse ce qui provoque en toi le doute pour ce qui ne suscite en toi aucun doute. » [Tirmidhî qui le considère ḥasan ṣaḥīḥ]

593. وعن الحسن بن علي رضي الله عنهما قال : حَفِظْتُ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ : « دَعْ مَا يَرِيبُكَ إِلَى مَا لَا يَرِيبُكَ . » رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ وَقَالَ حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ .

**594.** 'Āiṣha rapporte :

Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq avait un jeune esclave qui lui apportait une partie de ses gains dont Abû Bakr se servait pour se nourrir. Un jour, son esclave lui apporta de l'argent qu'il utilisa pour se nourrir. Le jeune homme lui dit alors : « Sais-tu d'où provient cet

argent ? » – « Et d'où provient-il ? », demanda Abû Bakr. Le jeune homme répondit : « Avant mon entrée en islam, j'avais fait une prédication à un homme, alors qu'en fait, je ne maîtrisais guère cet art. Je l'avais trompé et il me donna en échange cet argent dont tu t'es servi pour manger. » Abû Bakr se mit les doigts dans la bouche et vomit tout ce qu'il avait dans le ventre. [Bukhârî]

594. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : كَانَ لِأَبِي بَكْرٍ الصِّدِّيقِ رضي الله عنه غُلامٌ يُخْرِجُ لَهُ الخِرَاجَ وَكَانَ أَبُو بَكْرٍ يَأْكُلُ مِنْ خِرَاجِهِ، فَجَاءَ يَوْمًا بِشَيْءٍ، فَأَكَلَ مِنْهُ أَبُو بَكْرٍ، فَقَالَ لَهُ الغُلامُ : تَدْرِي مَا هَذَا؟ فَقَالَ أَبُو بَكْرٍ : وَمَا هُوَ؟ قَالَ : كُنْتُ تَكْهَنُتُ لِإنْسَانٍ فِي الجَاهِلِيَّةِ وَمَا أُحْسِنُ الكَهَانَةَ إِلَّا أَنِّي خَدَعْتُهُ، فَلَقَيْتَنِي، فَأَعْطَانِي بِذَلِكَ هَذَا الَّذِي أَكَلْتُ مِنْهُ. فَأَدْخَلَ أَبُو بَكْرٍ يَدَهُ فَقَاءَ كُلَّ شَيْءٍ فِي بَطْنِهِ. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Les mérites d'Abû Bakr *as-Siddiq* (le véridique) et son rejet de ce qui est équivoque.

**595.** Nâfi' rapporte :

'Umar ibn al-Khaṭṭâb donna aux premiers musulmans qui accomplirent l'Hégire quatre mille dirhams alors qu'il ne donna à son fils que trois mille cinq cents dirhams. On lui demanda alors : « Il fait partie de ceux qui ont accompli l'Hégire, pourquoi lui avoir réduit sa part ? » – « Ce sont ses parents qui l'ont amené à s'exiler. Il n'a pas le même mérite que celui qui a accompli l'Hégire de lui-même, répondit 'Umar. » [Bukhârî]

595. وعن نافع أَنَّ عُمَرَ بْنَ الخَطَّابِ رضي الله عنه كَانَ فَرَضَ لِلْمُهَاجِرِينَ الْأَوَّلِينَ أربَعَةَ آلافٍ، وَفَرَضَ لِابْنِهِ ثَلَاثَةَ آلافٍ وَخَمْسَمِائَةٍ، فَقِيلَ لَهُ : هُوَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ فَلِمَ نَقَصْتَهُ؟ فقال : إِنَّمَا هَاجَرَ بِهِ أَبُوهُ يَقُولُ : لَيْسَ هُوَ كَمَنْ هَاجَرَ بِنَفْسِهِ. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- 'Abdullâh, fils de 'Umar ibn al-Khaṭṭâb, avait onze ans lorsqu'il accomplit l'Hégire en présence de son père et de sa mère. Son père ne l'a donc pas traité comme celui qui avait accompli l'Hégire de lui-même, supportant les dépenses et les difficultés financières d'un tel exil. Il lui a donc enlevé cinq cents dirhams par précaution, signe de l'immense piété de ce grand Compagnon.

Après la mort du Prophète (ﷺ) et d'Abû Bakr, le monde n'a pas connu de gouverneur plus pieux et plus ascète que le calife 'Umar ibn al-Khaṭṭâb, que Dieu l'agrée.

**596.** Selon 'Aṭīyya ibn 'Urwa as-Sa'dî, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le serviteur ne saurait atteindre le degré des gens pieux tant qu'il ne se sera pas écarté de ce qui est toléré, de peur de tomber dans ce qui ne l'est pas.\* [Tirmidhî qui le considère *ḥasan*]

596. وعن عَطِيَّةَ بْنِ عُرْوَةَ السَّعْدِيِّ الصَّحَابِيِّ رضي الله عنه قَالَ. قال رسول الله ﷺ « لَا يَتَلُغُ العَبْدُ أَنْ يَكُونَ مِنَ الْمُتَّقِينَ حَتَّى يَدَعَّ مَا لَا يَأْسُ بِهِ حَذراً مِمَّا بِهِ يَأْسُ ». رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

- \* Shaykh Albânî considère la chaîne de transmetteurs de ce hadith comme faible. (cf. *Takhrîj al-ḥalâl wa al-ḥarâm*.)

## Chapitre 69

### La recommandation de s'isoler lorsque les gens sont corrompus

باب استحباب العزلة عند فساد الناس والزمان أو الخوف من فتنة في الدين

أو وقوع في حرام وشبهات ونحوها

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Fuyez donc vers Dieu ! Je suis pour vous, de Sa part, un avertisseur explicite ! ﴾

Coran 51/50

قال الله تعالى : ﴿ فَفَرِّوْا إِلَى اللَّهِ إِنِّي لَكُمْ مِنْهُ نَذِيرٌ مُبِينٌ ﴾ [الذاريات (50)]

**597.** Selon Sa'd ibn Abî Waqqâs, le Prophète (ﷺ) a dit :

Dieu aime le serviteur vertueux faisant preuve de contentement et de discrétion. [Muslim]

597. وعن سعد بن أبي وقاص رضي الله عنه قال : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « إِنَّ اللَّهَ يَحِبُّ الْعَبْدَ التَّقِيَّ الْغَنِيِّ الْخَفِيَّ ».

رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La faveur de l'isolement tout en observant les préceptes divins. L'imam Nawawî précise que cet isolement est préférable pendant les périodes de corruption uniquement, d'autres savants n'émettent aucune restriction.

**598.** Abû Sa'îd al-Khudrî rapporte :

Un homme demanda : « Prophète de Dieu, quel est le meilleur des hommes ? »

Le Prophète (ﷺ) répondit : « Un croyant qui lutte avec son âme et ses biens au service de Dieu. » – « Et ensuite ? », demanda l'homme. « Ensuite, un homme qui se retire dans le col d'une montagne pour adorer son Seigneur. »

Une version mentionne : « [...] craignant son Seigneur et épargnant son mal des gens. »

[Bukhârî et Muslim]

598. وعن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : قال رجل أي الناس أفضل يا رسول الله ؟ قال : « مؤمن مجاهد بنفسه وماله

في سبيل الله. » قال : ثم من ؟ قال : « ثم رجل معتزل في شغب من الشعاب يعبد ربه. »

وفي رواية « يتقي الله. ويدع الناس من شره. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Les Compagnons n'avaient cessé de rechercher la science auprès du Prophète. À leur instar, il est du devoir du croyant de s'enquérir de sa religion auprès des gens de science. Et dans ce hadith, le Prophète (ﷺ) rappelle les bienfaits de l'isolement durant les périodes de troubles et de grande corruption. Il rappelle aussi l'importance des hommes et des femmes qui font don de leurs âmes et de leurs biens au service de Dieu.

**599.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Peu s'en faudra pour que le meilleur des biens du musulman ne soit un troupeau d'ovins qu'il mène paître au sommet des montagnes ou dans les hautes prairies, fuyant ainsi les troubles afin de préserver sa religion. [Bukhârî]

599. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « يُوشِكُ أَنْ يَكُونَ خَيْرَ مَالِ الْمُسْلِمِ عَنَّمْ يَتَّبِعُ بِهَا شَعَفَ الْجِبَالِ . وَمَوَاقِعَ الْقَطْرِ يَقِرُّ بَدِينِهِ مِنَ الْفِتَنِ . » رواه البخاري .

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith est une annonce de ce que vivront les musulmans comme troubles. L'argent sera acquis illégalement, l'éthique disparaîtra pour laisser place à la perversion et à la débauche. Cette description ressemble étrangement à ce que nous vivons aujourd'hui...

**600.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Il n'est pas un prophète que Dieu a envoyé qui n'ait été berger. » Ses Compagnons demandèrent : « Même toi ? » – « Oui, d'ailleurs je gardais un troupeau pour des Mecquois en échange de quelques pièces de monnaie, répondit le Prophète (ﷺ). »

[Bukhârî]

600. وعن أبي هريرة رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « ما بعث الله نبيا إلا رعى الغنم . » فقال أصحابه : وأنت؟ قال : « نعم ، كنت أراعاها على قرارىط لأهل مكة . » رواه البخاري .

Ce qu'il faut retenir :

- La profession de berger requiert de la patience et de l'attention, autant de qualités nécessaires à la prédication. Il favorise aussi la solitude, la méditation et le contact avec la nature.

**601.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Une des meilleures façons de vivre pour un homme est de tenir les rênes de son cheval cavalant au service de Dieu : chaque fois qu'il entend un cri de guerre, il s'élance à la recherche du combat ou de la mort là où il pense les trouver. Ou encore, c'est le fait d'emmener paître un troupeau au sommet d'une montagne ou au fond d'une vallée, d'y accomplir la *ṣalât*, de s'acquitter de la *zakât* et d'adorer son Seigneur jusqu'à ce que la mort le saisisse, ne côtoyant les gens que pour accomplir le bien. [Muslim]

601. وعنه عن رسول الله ﷺ أنه قال : « من خیر معاشِ النَّاسِ رَجُلٌ مُمَسِّكٌ عِنَانَ فَرَسِهِ فِي سَبِيلِ اللَّهِ ، يَطِيرُ عَلَى مَتْنِهِ ، كُلَّمَا سَمِعَ هَيْعَةً أَوْ فَرْعَةً ، طَارَ عَلَيْهِ يَتَّبِعِي الْقَتْلَ ، أَوْ الْمَوْتَ مَطَانَهُ ، أَوْ رَجُلٌ فِي عُيْمَةٍ فِي رَأْسِ شَعْفَةٍ مِنْ هَذِهِ الشَّعْفِ ، أَوْ بَطْنِ وَادٍ مِنْ هَذِهِ الْأَوْدِيَةِ ، يُقِيمُ الصَّلَاةَ وَيُؤْتِي الزَّكَاةَ ، وَيَعْبُدُ رَبَّهُ حَتَّى يَأْتِيَهُ الْيَقِينُ لَيْسَ مِنَ النَّاسِ إِلَّا فِي خَيْرٍ . » رواه مسلم .

Ce qu'il faut retenir :

- Les bienfaits de la lutte au service de Dieu. L'incitation à l'isolement durant les périodes de corruption, à condition de s'acquitter des droits de Dieu et des hommes.

## Chapitre 70

### Les vertus de la vie en société, le fait d'assister aux prières en commun et à celle du vendredi, et le fait de venir en aide à son prochain

#### باب فضل الاختلاط بالناس وحضور جمعهم وجماعاتهم ومشاهد الخير

وبجالس الذكر معهم وعبادة مريضهم وحضور جنازتهم ومواساة محتاجهم وإرشاد جاهلهم وغير ذلك من مصالحهم لمن قدر على الأمر بالمعروف والنهي عن المنكر وقمع نفسه عن الإيذاء وصبر على الأذى.

Commentaire de Nawawî :

Sache que la vie en société, telle que je l'ai évoquée, est l'attitude qui prévaut et qu'a adopté le Prophète (ﷺ), tous les autres prophètes, les califes bien guidés, les Compagnons qui suivirent ainsi que leurs successeurs. C'est aussi l'avis des grands savants musulmans et de la plupart des successeurs des Compagnons et de ceux qui leur ont succédé. C'est également celui de l'imam Shâfi'î, d'Aḥmad et de la plupart des juristes. Dieu dit dans ce cadre : ﴿ **Encouragez-vous mutuellement à la charité et la piété.** ﴾ Coran 5/2

اعلم أن الاختلاط بالناس على الوجه الذي ذكرته هو المختار الذي كان عليه رسول ﷺ وسائر الأنبياء صلوات الله وسلامه عليهم، وكذلك الخلفاء الراشدون، ومن بعدهم من الصحابة والتابعين، ومن بعدهم من علماء المسلمين وأخبارهم، وهو مذهب أكثر التابعين ومن بعدهم، وبه قال الشافعي وأحمد، وأكثر الفقهاء رضي عنهم أجمعين.

قال تعالى : ﴿ **وتعاونوا على البر والتقوى** ﴾ [ المائدة : 2 ] والآيات في معنى ما ذكرته كثيرة معلومة.

Commentaire du traducteur :

L'incitation à la vie en société afin d'être au service de ses frères et sœurs et de les guider vers la voie du salut. Aḥmad, Tirmidhî et d'autres rapportent ce hadith du Prophète (ﷺ) : « Le croyant qui fréquente les gens et qui fait preuve de patience face à leurs dommages est meilleur que le croyant qui ne fréquente pas les gens et qui ne fait pas preuve de patience face à leurs dommages. »

## Chapitre 71

### La modestie et la bienveillance à l'égard des croyants

#### باب التواضع وخفض الجناح للمؤمنين

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ **Et sois bienveillant à l'égard des croyants qui te suivent.** ﴾ Coran 26/215

﴿ **Ô vous qui croyez ! Si certains d'entre vous renient leur foi, Dieu fera surgir d'autres hommes qu'Il aimera et qui L'aimeront. Humbles avec les croyants, durs envers les négateurs.** ﴾ Coran 5/54

﴿ **Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous vous avons répartis en peuples et en tribus, pour que vous fassiez connaissance entre vous. En vérité, le plus méritant d'entre vous auprès de Dieu est le plus pieux.** ﴾ Coran 49/13

❖ Ne portez donc pas de jugement favorable sur vous-mêmes, car Seul Dieu connaît mieux que quiconque ceux qui Le craignent. ❖ Coran 53/32

❖ Et, s'adressant à certains damnés qu'ils reconnaîtront à leurs signes distinctifs, les gens d'al-A'raf leur diront : "Alors, à quoi vous ont servi toutes les richesses que vous aviez amassées et tout ce qui faisait l'objet de votre fierté ?" Sont-ce ceux-là au sujet desquels vous juriez qu'ils n'obtiendraient aucune grâce du Seigneur ? Eh bien, heureux élus, entrez au Paradis où plus jamais vous ne connaîtrez ni crainte ni peine ! ❖

Coran 7/48-49

قال الله تعالى : ﴿ وَأَخْفِضْ جَنَاحَكَ لِمَنِ اتَّبَعَكَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ. ﴾ [الشعراء (215)]

وقال تعالى : ﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا مَنْ يَرْتَدَّ مِنْكُمْ عَنْ دِينِهِ فَسَوْفَ يَأْتِي اللَّهَ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُ أَذِلَّةٌ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ أَعِزَّةٌ عَلَى الْكَافِرِينَ. ﴾ [المائدة (54)]

وقال تعالى : ﴿ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ. ﴾ [الحجرات (13)]

وقال تعالى : ﴿ فَلَا تَزُكُّوا أَنْفُسَكُمْ هُوَ أَعْلَمُ بِمَنِ اتَّقَى. ﴾ [النجم (32)]

وقال تعالى : ﴿ وَنَادَىٰ أَصْحَابُ الْأَعْرَافِ رِجَالًا يَعْرِفُونَهُمْ بِسِيمَاهُمْ قَالُوا مَا أَغْنَىٰ عَنْكُمْ جَمْعُكُمْ وَمَا كُنْتُمْ تَسْتَكْبِرُونَ \* أَهْؤُلَاءِ الَّذِينَ أَقْسَمْتُمْ لَا يَنَالُهُمُ اللَّهُ بِرَحْمَةٍ ادْخُلُوا الْجَنَّةَ لَا خَوْفٌ عَلَيْكُمْ وَلَا أَنْتُمْ تَحْزَنُونَ. ﴾ [الأعراف (48 - 49)]

**602.** Selon 'Iyâd ibn Himâr, le Prophète (ﷺ) a dit :

Dieu m'a inspiré de vous commander la modestie afin qu'aucun d'entre vous ne se glorifie ni ne commette d'injustice envers l'autre. [Muslim]

602. وعن عِيَاضِ بْنِ حِمَارٍ رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « إن الله أوحى إليّ أن تواضعوا حتى لا يفخر أحدٌ على أحدٍ، ولا يبغي أحدٌ على أحدٍ. » رواه مسلم.

**603.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

L'aumône que l'on fait ne diminue en rien les biens dont on dispose. Dieu n'ajoute au serviteur indulgent que considération. Nul ne s'humilie pour Dieu sans que Dieu ne l'élève. [Muslim]

603. وعن أبي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « ما نَقَصَتْ صَدَقَةٌ مِنْ مَالٍ، وما زاد الله عبداً بِعَفْوٍ إِلَّا عِزًّا، وما تَوَاضَعَ أَحَدٌ لِلَّهِ إِلَّا رَفَعَهُ اللَّهُ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- L'aumône que l'on fait n'entame en rien notre capital, car Dieu bénit, par ce don, la totalité des biens du donateur et le dédommage de ce qu'il a généreusement sacrifié. Dieu dit : ❖ Ceux qui dépensent leurs biens pour la cause de Dieu sont à l'image d'un grain qui produit sept épis contenant chacun cent grains. C'est ainsi que Dieu multiplie Sa récompense à qui Il veut, car Dieu est Omniprésent et Omniscient. ❖ (Coran 2/261)

**604.** Anas passa devant des enfants, les salua puis dit :

Le Prophète (ﷺ) faisait de même. [Bukhârî et Muslim]

604. وعن أنس رضي الله عنه أنه مرَّ على صبيانٍ فسَلَّم عليهم وقال : كان النَّبيُّ ﷺ يفعلُهم مثقِّ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Les Compagnons étaient soucieux d'imiter le Prophète (ﷺ) dans ses moindres faits et gestes. C'est ainsi qu'ils ont suivi et transmis la recommandation de saluer les enfants et de leur enseigner le bien. Il faut ainsi faire preuve d'humilité avec les personnes âgées comme avec les enfants.

**605.** Anas rapporte :

Il arrivait que n'importe quelle esclave de Médine prenne la main du Prophète (ﷺ) et l'emmène où elle voulait. [Bukhârî]

605. وعنه قال : إن كانت الأمة من إماء المدينة لتأخذ بيد النبي ﷺ فتنتقل به حيث شاءت. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- L'humilité du Prophète (ﷺ), il était au service de sa communauté et traitait les gens équitablement.

**606.** Aswad ibn Yazîd rapporte :

On demanda à 'Ā'isha : « Que faisait le Prophète (ﷺ) chez lui ? » Elle répondit : « Il était au service de sa famille, et lorsque l'appel à la prière retentissait, il s'y rendait. »

[Bukhârî]

606. وعن الأسود بن يزيد قال : سئلت عائشة رضي الله عنها : ما كان النبي ﷺ يصنع في بيته؟ قالت : كان يكون في مهنته أهله يعني : خدمة أهله فإذا حضرت الصلاة، خرج إلى الصلاة. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) aidait sa famille dans les tâches ménagères mais lorsque le moment de prier arrivait, il délaissait toute activité et s'y rendait.

**607.** Abū Rifā'a Tamīm ibn Usayd rapporte :

J'arrivai auprès du Prophète (ﷺ) alors qu'il prononçait un sermon et je lui dis : « Ô Prophète de Dieu, un étranger est venu t'interroger au sujet de sa religion, car il n'en connaît rien. » Le Prophète se tourna vers moi, délaissant son sermon et vint me rejoindre. On lui apporta un siège sur lequel il s'assit et il se mit à m'enseigner de ce que Dieu lui avait enseigné. Puis il reprit son sermon et le termina. [Muslim]

607. وعن أبي رفاعة تميم بن أسيد رضي الله عنه قال : انتهيت إلى رسول الله ﷺ وهو يخطب. فقلت : يا رسول الله، رجلٌ غريبٌ جاء يسأل عن دينه لا يدري ما دينه؟ فأقبل عليَّ رسول الله ﷺ وترك خطبته حتى انتهى إليَّ، فأتى بكرسيٍّ، فقعده عليَّ، وجعل يعلمني مما علمه الله، ثم أتى خطبته، فأتمَّ آخرها. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) était un modèle d'humilité et de compassion. Il montre ainsi que celui qui est doté d'un savoir se doit de l'enseigner. De même, celui qui ne connaît pas sa religion doit interroger les plus instruits.

**608.** Anas rapporte :

Lorsque le Prophète (ﷺ) mangeait, il se léchait les trois doigts [avec lesquels il mangeait] une fois le repas terminé. Il dit : « Quand une bouchée de l'un d'entre vous tombe au sol, qu'il la nettoie et la mange sans la laisser au diable. » Il ordonnait d'essuyer le plat

et disait : « Vous ne savez pas dans quelle partie du repas se trouve la bénédiction. »

[Muslim]

608. وعن أنس رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ كان إذا أكل طعاماً لَعَقَ أصابعه الثلاث قال : وقال : « إِذَا سَقَطَتْ لُقْمَةٌ أَحَدِكُمْ، فَلْيُمِطْ عَنْهَا الْأَذَى، وَلْيَأْكُلْهَا، وَلَا يَدْعُهَا لِلشَّيْطَانِ. » وَأَمَرَ أَنْ تُسَلَّتِ الْقَضْعَةُ قَالَ : « فَإِنَّكُمْ لَا تَذُرُونَ فِي أَيِّ طَعَامِكُمْ الْبِرْكَةَ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de se lécher les doigts après avoir terminé son repas et de finir complètement son plat, afin de ne pas gaspiller ce que Dieu a octroyé gracieusement. L'islam désapprouve le gaspillage.

609. Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Il n'est pas un prophète que Dieu a envoyé qui n'ait été berger. » Ses Compagnons demandèrent : « Même toi ? » – « Oui, d'ailleurs je gardais un troupeau pour des Mecquois en échange de quelques pièces de monnaie, répondit le Prophète (ﷺ). » [Bukhârî]

609. وعن أبي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « ما بعث الله نبيّاً إلا رعى الغنم. » قال أصحابه : وَأَنْتَ؟ فقال : « نَعَمْ كُنْتُ أُرْعَاهَا عَلَى قَرَارِيطَ لِأَهْلِ مَكَّةَ. » رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Voir hadith n° 600.

610. Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Que l'on m'invite à manger un pied ou une épaule de mouton, j'accepterai l'invitation, et si on me les offrait, j'accepterais également. [Bukhârî]

610. وعنه عن النبي ﷺ قال : « لَوْ دُعِيتُ إِلَى كُرَاعٍ أَوْ ذِرَاعٍ لَأَجِبْتُ. وَلَوْ أُهْدِيَ إِلَيَّ ذِرَاعٌ أَوْ كُرَاعٌ لَقَبِلْتُ. » رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- L'importance de répondre aux invitations, qu'elles soient modestes ou flatteuses, et d'accepter les cadeaux car cela consolide les liens et favorise l'amour fraternel.

611. Anas rapporte :

'Aḍbâ', la chamelle du Prophète (ﷺ), était pratiquement imbattable à la course. Un jour, un bédouin ayant pour monture un jeune chameau la devança, et cela déplut aux Compagnons. Le Prophète (ﷺ), remarquant leur peine, déclara alors : « Il est du droit de Dieu d'abaisser tout ce qui s'élève en ce monde. » [Bukhârî]

611. وعن أنس رضي الله عنه قال : كَانَتْ نَاقَةٌ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ الْعَضْبَاءُ لَا تُسَبِّقُ، أَوْ لَا تَكَادُ تُسَبِّقُ، فَجَاءَ أَعْرَابِيٌّ عَلَى فَعْوَدٍ لَهُ، فَسَبَقَهَا، فَسَقَّ ذَلِكَ عَلَى الْمُسْلِمِينَ حَتَّى عَرَفَهُ فَقَالَ : « حَقٌّ عَلَى اللَّهِ أَنْ لَا يَزْتَفَعَ شَيْءٌ مِنَ الدُّنْيَا إِلَّا وَضَعَهُ. » رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Le comportement du Prophète est, encore une fois, exemplaire. Non seulement, il se montre bon joueur et reconnaît sa défaite, mais en outre, il console ses propres soutiens et replace l'importance des choses, en montrant que tout est entre les Mains de Dieu. Il est en cela une source de leçons et un exemple à suivre.

## Chapitre 72

### L'interdiction de l'orgueil et de la vanité

#### باب تحريم الكبر والإعجاب

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Cette dernière demeure, Nous la réservons à ceux qui ne veulent être, sur Terre, ni altiers ni corrupteurs. Et ce sont ceux qui craignent leur Seigneur qui auront la fin la plus heureuse. ﴾ Coran 28/83

﴿ Ne marche pas avec insolence sur la terre ! ﴾ Coran 17/37

﴿ Ne prends pas un air arrogant en abordant tes semblables ! Ne sois pas insolent dans ta démarche ! Dieu n'aime pas les insolents pleins de gloriole. ﴾ Coran 31/18

﴿ En vérité, Coré appartenait au peuple de Moïse ; mais sa violence envers ses congénères ne connut point de limite le jour où Nous lui donnâmes tant de trésors que les clefs en étaient trop lourdes [à porter] pour une bande d'hommes pourtant très forts. Son peuple lui disait : "Ne te réjouis pas trop ! Dieu n'aime pas les gens pleins de gloriole." ﴾ Jusqu'au verset : ﴿ Nous fimes alors engloutir par la terre Coré et son palais. ﴾ Coran 28/76-81

قال الله تعالى : ﴿ تِلْكَ الدَّارُ الْآخِرَةُ نَجْعَلُهَا لِلَّذِينَ لَا يُرِيدُونَ عُلُوًّا فِي الْأَرْضِ وَلَا فَسَادًا وَالْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ. ﴾

[القصص (83)]

وقال تعالى : ﴿ وَلَا تَمْشِ فِي الْأَرْضِ مَرَحًا. ﴾ [الإسراء (37)]

وقال تعالى : ﴿ وَلَا تَصْعَرْ خَدَّكَ لِلنَّاسِ وَلَا تَمْشِ فِي الْأَرْضِ مَرَحًا إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ مُخْتَالٍ فَخُورٍ. ﴾ [لقمان (18)]

وقال تعالى : ﴿ إِنَّ قَارُونَ كَانَ مِنْ قَوْمِ مُوسَى فَبَغَى عَلَيْهِمْ وَآتَيْنَاهُ مِنَ الْكُنُوزِ مَا إِنَّ مَفَاتِحَهُ لَتَنُوءُ بِالْعُصْبَةِ أُولِي الْقُوَّةِ إِذْ قَالَ لَهُ قَوْمُهُ لَا تَفْرَحْ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْفَرِحِينَ. ﴾ إِلَى قَوْلِهِ تَعَالَى : ﴿ فَخَسَفْنَا بِهِ وَبَدَارِهِ الْأَرْضَ. ﴾

[القصص (76-81)]

**612.** Selon 'Abdullâh ibn Mas'ûd, le Prophète (ﷺ) a dit :

« N'entrera pas au Paradis celui qui a dans son cœur le moindre atome d'orgueil. » Un homme demanda : « Pourtant l'homme aime porter de beaux vêtements et de belles chaussures. » Le Prophète (ﷺ) reprit : « Dieu est Beau et aime la beauté. L'orgueil est le fait de rejeter la vérité et de mépriser les gens. » [Muslim]

612. وعن عبد الله بن مسعود رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « لا يدخل الجنة من كان في قلبه مثقال ذرة من كبر. » فقال

رجل : إن الرجل يحب أن يكون ثوبه حسنا، ونعله حسنة قال : « إن الله جميل يحب الجمال الكبر بطر الحق وغمط

الناس. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- L'interdiction de se montrer vaniteux en islam. Il est permis de s'embellir sans pour autant tomber dans l'orgueil.

**613.** Salama ibn al-Akwa' rapporte :

Un homme mangea de sa main gauche chez le Prophète (ﷺ) qui lui dit : « Mange de ta main droite. » – « Je ne peux pas, répondit l'homme. » Le Prophète s'exclama alors : « Puisse-tu ne plus le pouvoir ! » Seul son orgueil l'avait empêché d'obéir et il ne put jamais plus porter sa main jusqu'à sa bouche. [Muslim]

613. وعن سلمة بن الأكوع رضي الله عنه أن رجلاً أكل عند رسول الله ﷺ بشماله فقال : « كُلْ بِيَمِينِكَ. » قال : لا أستطيع، قال : « لا استطعت. » ما منعه إلا الكبر. قال : فما رفعها إلى فيه. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La recommandation de manger de la main droite. Ne pas accomplir ce qui est recommandé ne constitue pas pour autant un péché, cependant le Prophète (ﷺ) a invoqué Dieu contre cet homme car il a refusé par orgueil.

**614.** Hâritha ibn Wahb rapporte :

J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Voulez-vous que je vous indique qui sont les gens du Paradis ? Ce sont les êtres faibles et méprisés qui, s'ils venaient à faire un serment en comptant sur Dieu pour le réaliser, se verraient exaucés. Vous dirais-je qui sont les gens de l'Enfer ? Ce sont les êtres grossiers, avides de richesses, avarés et orgueilleux. »

[Bukhârî et Muslim]

614. وعن حارثة بن وهب رضي الله عنه قال : سمعتُ رسولَ الله ﷺ يقولُ : « أَلَا أُخْبِرُكُمْ بِأَهْلِ الْجَنَّةِ ؟ كُلُّ ضَعِيفٍ مُتَضَعِّفٍ ، لَوْ أَقْسَمَ عَلَى اللَّهِ لِأَبْرَةٍ . أَلَا أُخْبِرُكُمْ بِأَهْلِ النَّارِ ؟ كُلُّ عَثَلٍ جَوَاطِئِ مُسْتَكْبِرٍ . » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé d'être humble envers les musulmans, Dieu a dit : « Muḥammad est le Messager de Dieu. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les négateurs, miséricordieux entre eux. » Coran 48/29

**615.** Selon Abû Sa'îd al-Khudrî, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le Paradis et l'Enfer se disputèrent. L'Enfer dit : « Je suis la demeure des tyrans et des orgueilleux. » Le Paradis rétorqua : « Moi, j'abrite les faibles parmi les gens et les miséreux. » Dieu alors trancha entre eux et dit : « Toi, Paradis, tu es Ma miséricorde. C'est par toi que Je fais miséricorde à qui Je veux. Et toi, Enfer, tu es Mon supplice ; par toi, Je châtie qui Je veux, et c'est à Moi qu'il incombe de vous remplir tous deux. »

[Muslim]

615. وعن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « اِخْتَجَّتِ الْجَنَّةُ وَالنَّارُ ، فَقَالَتِ النَّارُ : فِيَّ الْجَبَّارُونَ وَالْمُتَكَبِّرُونَ ، وَقَالَتِ الْجَنَّةُ : فِيَّ ضِعْفَاءُ النَّاسِ وَمَسَاكِينُهُمْ . فَقَضَى اللَّهُ بَيْنَهُمَا : إِنَّكَ الْجَنَّةُ رَحْمَتِي ، أَرْحَمُ بِكَ مَنْ أَسَاءَ وَإِنَّكَ النَّارُ عَذَابِي ، أَعْدَبُ بِكَ مَنْ أَسَاءَ ، وَلِكِلَيْكُمَا عَلَيَّ مَلُؤُهَا. » رواه مسلم.

**616.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le jour de la Résurrection, Dieu ne regardera pas celui qui laisse traîner son vêtement par arrogance. [Bukhârî et Muslim]

616. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن رسولَ الله ﷺ قال : « لا يَنْظُرُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِلَى مَنْ جَرَّ إِزَارَهُ بَطْرًا. » مُتَّفَقٌ عَلَيْهِ .

Ce qu'il faut retenir :

- À l'époque, le signe de richesse, au niveau vestimentaire, consistait à porter des tuniques, des pagnes longs de façon à ce qu'ils traînent sur le sol. Cela se compare à l'importance des marques aujourd'hui que l'on porte comme un signe extérieur de richesse, ce qui est condamnable si l'arrogance en est le motif.

**617.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le jour de la Résurrection, il y a trois personnes auxquelles Dieu ne parlera pas, qu'Il ne purifiera pas, qu'Il ne regardera même pas et qui subiront un châtement douloureux : un vieillard fornicateur, un gouvernant menteur et un pauvre plein d'arrogance. [Muslim]

617. وعنه قال : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « ثَلَاثَةٌ لَا يُكَلِّمُهُمُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، وَلَا يُزَكِّيهِمْ، وَلَا يُنْظَرُ إِلَيْهِمْ، وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ : شَيْخٌ زَانٍ، وَمَلِكٌ كَذَّابٌ، وَعَائِلٌ مُسْتَكْبِرٌ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- L'imam Nawawî a commenté ce hadith en ces termes : « Dieu ne S'adressera pas à eux avec de bonnes paroles empreintes de satisfaction, mais Il parlera avec colère. » En outre, le juge (qâdî) 'Iyâd a dit : « Ces trois personnes sont spécifiées car elles ne sont pas dans la nécessité de commettre de tels actes étant donné leurs situations respectives (même si aucun péché n'est justifiable). C'est donc faire preuve d'opiniâtreté et de mépris à l'égard des préceptes divins que de commettre de tels crimes pour de telles personnes. »

**618.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Dieu – Puissant et Majestueux – a dit : « La Puissance est Mon vêtement, l'orgueil est Ma parure. Je châtierai quiconque Me disputera l'un d'eux. » [Muslim]

618. وعنه قال : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ : الْعِزُّ إِزَارِي، وَالْكِبْرِيَاءُ رِدَائِي، فَمَنْ يَنَازِعْنِي فِي وَاحِدٍ مِنْهُمَا فَقَدْ عَدَّبْتُهُ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Le châtement est mérité pour quiconque se montre orgueilleux et tente d'imposer sa prétendue puissance. Aucun homme n'est assez important pour prétendre à l'orgueil ou la puissance. Cela n'appartient qu'à Dieu.

**619.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Un homme vêtu d'un beau manteau et bien peigné se pavanait tant dans sa démarche que Dieu le fit engloutir, ne cessant depuis de l'enfoncer dans la terre jusqu'au jour de la Résurrection. [Bukhârî et Muslim]

619. وعنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « بَيْنَمَا رَجُلٌ يَمْشِي فِي حُلَّةٍ تُعْجِبُهُ نَفْسُهُ، مُرَجَّلٌ رَأْسُهُ، يَخْتَالُ فِي مِشْيَتِهِ، إِذْ حَسَفَ اللَّهُ بِهِ، فَهُوَ يَتَجَلَجَلُ فِي الْأَرْضِ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ. » متفق عليه.

**620.** Selon Salama ibn al-Akwa', le Prophète (ﷺ) a dit :

L'homme ne cesse de s'enorgueillir jusqu'à ce qu'il soit inscrit au même rang que les tyrans. Il subira alors le même châtement qu'eux. [Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

620. وعن سلمة بن الأكوع رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « لا يزال الرجل يُذْهَبُ بِنَفْسِهِ حَتَّى يُكْتَبَ فِي الْجَبَّارِينَ، فَيُصِيبُهُ مَا أَصَابَهُمْ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- Celui qui s'assimile à une catégorie de gens, Dieu l'inscrira comme étant des leurs, et il sera dès lors châtié de la même manière.

## Chapitre 73

### Le bon caractère

#### باب حسن الخلق

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Et tu es doué d'un caractère élevé. ﴾ Coran 68/4

﴿ Ceux qui savent réprimer leur colère et pardonner à leurs semblables, car Dieu aime les bienfaiteurs. ﴾ Coran 3/134

قال الله تعالى : ﴿ وَإِنَّكَ لَعَلَىٰ خُلُقٍ عَظِيمٍ. ﴾ [القلم (4)]

وقال تعالى : ﴿ وَالكَاطِمِينَ الْغَيْظَ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ. ﴾ [آل عمران (134)] الآية .

**621.** Anas rapporte :

Le Prophète (ﷺ) était la personne qui possédait le meilleur caractère. [Bukhârî et Muslim]

621. وعن أنس رضي الله عنه قال : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ أَحْسَنَ النَّاسِ خُلُقًا. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) était le plus parfait des hommes sous le rapport des mœurs. 'Ā'isha, sa femme, disait de lui qu'il était tel un Coran qui marchait, tant il s'appliquait à respecter ses préceptes.

**622.** Anas rapporte :

Je n'ai jamais touché de brocart ni de soie plus douce au toucher que la paume du Prophète (ﷺ). Je n'ai senti d'odeur plus suave que celle du Prophète (ﷺ). Pendant les dix années durant lesquelles je l'ai servi, jamais il ne m'a dit : « Fi ! » ni ne m'a réprimandé pour telle chose que j'avais faite en me disant : « Pourquoi as-tu fait cela ? » ou bien blâmé pour telle autre chose que je n'avais pas faite en disant : « Tu aurais dû faire cela ! » [Bukhârî et Muslim]

622. وعنه قال : مَا مَسَسْتُ دِيْبَاجًا وَلَا حَرِيرًا أَلْتِيَنَّ مِنْ كَفِّ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، وَلَا شَمَمْتُ رَائِحَةً قَطُّ أَطْيَبَ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ، وَلَقَدْ خَدَمْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَشْرَ سِنِينَ، فَمَا قَالَ لِي قَطُّ : أُفُّ، وَلَا قَالَ لِشَيْءٍ فَعَلْتُهُ؟ وَلَا لِشَيْءٍ لَمْ أَفْعَلْهُ : أَلَا فَعَلْتُ كَذَا؟ متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) était doué d'un caractère remarquable. Ce hadith nous montre combien les rapports qu'entretenait le Prophète avec son servent étaient basés sur le respect de l'autre et la mansuétude.

**623.** Şa'b ibn Jaithhâma rapporte :

J'offris au Prophète (ﷺ) un âne sauvage qu'il me rendit. Lorsqu'il décela sur mon visage la déception [que causa ce refus], il me dit : « Nous te l'avons rendu uniquement parce que nous sommes en état de sacralisation. » [Bukhârî et Muslim]

623. وعن الصَّعْبِ بْنِ جَيْثَمَةَ رضي الله عنه قال : أَهْدَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ حِمَارًا وَحَشِييَا، فَرَدَّهُ عَلَيَّ، فَلَمَّا رَأَى مَا فِي وَجْهِهِ قَالَ : « إِنَّا لَمْ نَرُدَّهُ عَلَيْكَ إِلَّا لِأَنَّا حُرْمٌ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- L'état de sacralisation est la période durant laquelle la personne qui accomplit le pèlerinage doit s'abstenir de certaines choses. Et, dans le cas présent, il n'est pas permis à celui qui est en état de sacralisation de sacrifier ou de manger la chair d'un animal chassé à son intention.

**624.** Nawwâs ibn Sam'ân rapporte :

J'interrogeai le Prophète (ﷺ) au sujet du bien et du péché ; il me répondit alors en ces termes : « Le bien est le bon caractère, le péché est ce qui trouble intérieurement et qu'on n'aimerait pas dévoiler aux autres. » [Muslim]

624. وعن النَّوَّاسِ بْنِ سَمْعَانَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : سَأَلْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ عَنِ الْبِرِّ وَالْإِثْمِ فَقَالَ : « الْبِرُّ حُسْنُ الْخُلُقِ، وَالْإِثْمُ مَا حَاكَ فِي نَفْسِكَ، وَكَرِهْتَ أَنْ يُطْلَعَ عَلَيْهِ النَّاسُ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Voir hadith n° 590.

**625.** 'Abduillâh ibn 'Amr ibn al-'Âs rapporte :

Le Prophète (ﷺ) n'était pas grossier et ne tenait pas non plus de propos inconvenants. Il disait : « Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui jouissent du meilleur caractère. » [Bukhârî et Muslim]

625. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ : لَمْ يَكُنْ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَاحِشًا وَلَا مُتَمَحِّشًا. وَكَانَ يَقُولُ : « إِنَّ مِنْ خِيَارِكُمْ أَحْسَنَكُمْ أَخْلَاقًا. » متفق عليه.

**626.** Selon Abû Dardâ', le Prophète (ﷺ) a dit :

Le jour de la Résurrection, rien n'est plus lourd sur la balance du serviteur croyant que le bon caractère. Dieu déteste tout être vulgaire aux propos inconvenants.\* [Tirmidhî qui le considère *hasan ṣaḥîḥ*]

626. وعن أبي الدرداء رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « مَا مِنْ شَيْءٍ أَثْقَلُ فِي مِيزَانِ الْمُؤْمِنِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ مِنْ حُسْنِ الْخُلُقِ. وَإِنَّ اللَّهَ يُبْغِضُ الْفَاحِشَ الْبِدِيَّ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

- \* Shaykh Albânî considère le hadith authentique (*ṣaḥîḥ*). Cf. *Ṣaḥîḥ Sunan Tirmidhî*.

**627.** Abû Hurayra rapporte :

Le Prophète (ﷺ) fut interrogé sur la raison qui fait entrer le plus souvent les gens au Paradis. Il répondit : « La crainte de Dieu et le bon caractère. » Il fut également interrogé sur la raison qui fait entrer le plus souvent les gens en Enfer. Il répondit : « La langue (litt. la bouche) et le sexe. » [Tirmidhî qui le considère *hasan ṣaḥîḥ*]

627. وعن أبي هريرة رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : سُئِلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنْ أَكْثَرِ مَا يُدْخِلُ النَّاسَ الْجَنَّةَ؟ قَالَ : « تَقْوَى اللَّهِ وَحُسْنُ الْخُلُقِ. » وَسُئِلَ عَنْ أَكْثَرِ مَا يُدْخِلُ النَّاسَ النَّارَ فَقَالَ : « الْفَمُّ وَالْفَرْجُ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith appelle à la préservation de notre relation à Dieu et à autrui. Il allie la crainte pieuse au bon caractère car la crainte de Dieu établit la concorde entre le serviteur et son Seigneur tandis que le bon caractère instaure de meilleurs rapports entre l'être humain et ses semblables.

**628.** Toujours selon lui, le Prophète (ﷺ) a dit :

Les croyants qui ont la foi la plus parfaite sont ceux qui jouissent du meilleur caractère, et les meilleurs d'entre vous sont les meilleurs envers leurs épouses. » [Tirmidhi qui le considère *ḥasan ṣaḥīḥ*]

628. وعنه قال : قال رسول الله ﷺ : « أَكْمَلُ الْمُؤْمِنِينَ إِيمَانًا أَحْسَنُهُمْ خُلُقًا، وَخَيْرُكُمْ خَيْرُكُمْ لِنِسَائِهِمْ. » رواه

الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Il y a une corrélation intime entre la foi et le bon caractère. Plus les mœurs sont vertueuses et plus la foi du croyant est complète. Plus l'être se montre souriant et avenant à l'égard de ses semblables et plus il est agréé auprès de son Seigneur. Le bon comportement envers son épouse est un signe d'excellence car c'est dans l'intimité, au cœur du couple, que se prouve le bon caractère.

**629.** Selon 'Ā'isha, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le croyant atteint, grâce à son bon comportement, le degré de celui qui jeûne la journée et passe ses nuits à veiller pieusement. [Abū Dāwūd]

629. وعن عائشة رضي الله عنها قالت سمعت رسول الله ﷺ يقول : « إِنَّ الْمُؤْمِنَ لَيُذْرِكُ بِحُسْنِ خُلُقِهِ دَرَجَةَ الصَّائِمِ الْقَائِمِ. »

رواه أبو داود.

Ce qu'il faut retenir :

- Le degré le plus élevé est celui du serviteur qui passe ses journées à jeûner et ses nuits à prier. Celui donc qui use d'un bon caractère, tenant des propos bienveillants et épargnant son mal aux autres, aura la même récompense que celui qui jeûne la journée et veille la nuit en prières.

**630.** Selon Abū Umāma al-Bāhilī, le Prophète (ﷺ) a dit :

Je garantis une demeure dans l'enceinte du Paradis à quiconque délaisse la polémique, même s'il est dans son droit. Je garantis une demeure en plein centre du Paradis à quiconque renonce au mensonge, même en plaisantant. Je garantis une demeure dans les plus hauts lieux du Paradis à quiconque use d'un noble caractère. [Abū Dāwūd, qui le rapporte selon une chaîne authentique (*isnād ṣaḥīḥ*)]

630. وعن أبي أمامة الباهلي رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « أَنَا زَعِيمٌ بْبَيْتٍ فِي رَبَضِ الْجَنَّةِ لِمَنْ تَرَكَ الْمِرَاءَ. وَإِنْ

كَانَ مُحِقًّا، وَبَيْتٍ فِي وَسْطِ الْجَنَّةِ لِمَنْ تَرَكَ الْكَذِبَ، وَإِنْ كَانَ مَارِحًا، وَبَيْتٍ فِي أَعْلَى الْجَنَّةِ لِمَنْ حَسَنَ خُلُقُهُ. » حديث

صحيح، رواه أبو داود بإسناد صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Il convient de noter ici l'engagement que le Prophète prend envers celui qui préserve sa langue des mauvaises paroles et use d'un bon caractère. Ainsi, celui qui saura user d'un bon caractère et se rendre agréable aux gens sans désobéir à Dieu, celui qui saura s'abstenir de la polémique, du mensonge et se préserver de son ego aura la garantie d'une demeure dans les plus hauts lieux du Paradis.

**631.** Selon Jābir, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Le jour de la Résurrection, parmi ceux qui me seront les plus chers, et parmi ceux qui seront les plus rapprochés de moi se trouveront ceux dont les caractères sont les plus nobles. Et parmi ceux que je détesterai le plus et qui seront les plus éloignés de moi se trouveront les bavards, les palabreurs et ceux qui parlent avec emphase. » Nous

demandâmes : « Prophète de Dieu, nous connaissons les bavards et les palabreurs, mais qui sont ceux qui parlent avec emphase ? » – « Ce sont les vaniteux, répondit le Prophète. » [Tirmidhî qui le considère *hasan*]

Tirmidhî rapporte ces propos de 'Abdullâh ibn Mubâarak qui définit le bon caractère en ces termes : « C'est d'avoir un visage souriant, de répandre le bien et d'éviter de nuire. »

631. وعن جابر رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « إن من أحبكم إليّ، وأقربكم مني مجلساً يوم القيامة، أحاسنكم أخلاقاً. وإن أبغضكم إليّ وأبعدكم مني يوم القيامة، الثرثارون والمُسَدِّقُونَ وَالمُتَفَنِّهُونَ. » قالوا : يا رسول الله قد عَلِمْنَا الثَّرَثَارُونَ وَالمُسَدِّقُونَ، فَمَا المُتَفَنِّهُونَ؟ قال : « المُتَكَبِّرُونَ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.  
وروى الترمذي عن عبد الله بن المبارك رحمه الله في تفسير حُسْنِ الخُلُقِ قال : هُوَ طَلَاقَةُ الوجه. وبذلَّ المَعْرُوف، وَكَفَّ الأَدَى.

Ce qu'il faut retenir :

- L'incitation à renoncer aux paroles futiles et ne pas faire montre d'orgueil dans ses propos.

## Chapitre 74

### La clémence, la patience et la douceur

#### باب الحلم والأناة والرفق

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ [...] Ceux qui savent réprimer leur colère et pardonner à leurs semblables, car Dieu aime les bienfaiteurs. ﴾ Coran 3/134

﴿ Sois conciliant ! Ordonne le bien et écarte-toi des ignorants ! ﴾ Coran 7/199

﴿ La bonne action et la mauvaise ne sont pas identiques. Rends le bien pour le mal, et tu verras ton ennemi se muer en fervent allié ! Mais une telle grandeur d'âme est seulement le privilège de ceux qui savent faire preuve de patience et de ceux qui sont touchés par une grâce peu commune. ﴾ Coran 41/34-35

﴿ C'est le signe d'une grande sagesse que de faire preuve de patience et de clémence. ﴾ Coran 42/43

قال الله تعالى : ﴿ وَالكَاطِمِينَ الغَيْظِ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ وَاللهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ. ﴾ [آل عمران (134)]

وقال تعالى : ﴿ خُذِ العَفْوَ وَأْمُرْ بِالْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ الجَاهِلِينَ. ﴾ [الأعراف (199)]

وقال تعالى : ﴿ وَلَا تَسْتَوِي الحَسَنَةُ وَلَا السَّيِّئَةُ ادْفَعْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ فَإِذَا الَّذِي بَيْنَكَ وَبَيْنَهُ عَدَاوَةٌ كَأَنَّهُ وَلِيٌّ حَمِيمٌ. وَمَا يُلْقَاهَا إِلَّا الَّذِينَ صَبَرُوا وَمَا يُلْقَاهَا إِلَّا ذُو حَظٍّ عَظِيمٍ. ﴾ [فصلت (34 - 35)]

وقال تعالى : ﴿ وَلَمَنْ صَبَرَ وَغَفَرَ إِنَّ ذَلِكَ لَمِنْ عَزْمِ الأُمُورِ. ﴾ [الشورى (43)]

632. Selon Ibn 'Abbâs, le Prophète (ﷺ) a dit à Ashajj 'Abd al-Qays :

Tu possèdes deux qualités aimées de Dieu : « La mansuétude et la patience. » [Muslim]

632. وعن ابن عباس رضي الله عنهما قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لِأَشَجِّ عَبْدِ الْقَيْسِ : « إِنَّ فِيكَ خَصْلَتَيْنِ يُحِبُّهُمَا اللَّهُ : الْحِلْمُ وَالْأَنَانَةُ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est permis de décrire les nobles qualités d'une personne si l'on ne craint pas pour cet individu l'arrogance et afin d'inciter autrui à rechercher ces vertus exemplaires.

633. Selon 'Āisha, le Prophète ﷺ a dit :

Dieu est Doux et Il aime la douceur en toute chose. [Bukhārī et Muslim]

633. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : قال رسول الله ﷺ : « إِنَّ اللَّهَ رَفِيقٌ يُحِبُّ الرَّفْقَ فِي الْأَمْرِ كُلِّهِ. » متفق عليه.

634. Selon 'Āisha, le Prophète ﷺ a dit :

Dieu est Doux et Il aime la douceur. Il donne pour la douceur ce qu'Il ne donne pas pour la violence ni pour aucune autre qualité. [Muslim]

634. وَعَنْهَا أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « إِنَّ اللَّهَ رَفِيقٌ يُحِبُّ الرَّفْقَ، وَيُعْطِي عَلَى الرَّفْقِ مَا لَا يُعْطِي عَلَى الْعُنْفِ وَمَا لَا يُعْطِي عَلَى مَا سِوَاهُ. » رواه مسلم.

635. Selon 'Āisha, le Prophète ﷺ a dit :

Lorsqu'une chose est ornée de douceur, elle l'embellit, et lorsqu'elle en est privée, elle l'enlaidit. [Muslim]

635. وَعَنْهَا أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « إِنَّ الرَّفْقَ لَا يَكُونُ فِي شَيْءٍ إِلَّا زَانَهُ، وَلَا يُنْزَعُ مِنْ شَيْءٍ إِلَّا شَانَهُ. » رواه مسلم.

636. Abū Hurayra rapporte :

Un bédouin urina dans la mosquée. Les gens se levèrent en vue de le réprimander lorsque le Prophète ﷺ les interpella en ces termes : « Laissez-le et versez sur son urine un seau d'eau. Vous n'avez été envoyés que pour faciliter [les choses] et non pour les rendre difficiles. » [Bukhārī]

636. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : قال أنس رضي الله عنه قال : قال النبي ﷺ : دَعَوْهُ وَأَرْقُوا عَلَى بَوْلِهِ سَجَلًا مِنْ مَاءٍ، أَوْ دَنْبًا مِنْ مَاءٍ، فَإِنَّمَا بُعِثْتُمْ مُيسِّرِينَ وَلَمْ تُبْعَثُوا مُعَسِّرِينَ. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith est un modèle à suivre en matière de prédication. Par la douceur et la compassion, l'être accepte plus aisément le conseil alors que la violence et les propos acerbes suscitent le rejet.

637. Selon Anas, le Prophète ﷺ a dit :

Facilitez et ne rendez pas la tâche pénible, annoncez la bonne nouvelle et ne faites pas fuir les gens. [Bukhārī et Muslim]

637. وعن أنس رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « يَسِّرُوا وَلَا تَعَسِّرُوا. وَبَشِّرُوا وَلَا تَنْفَرُوا. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le musulman se doit de faire aimer aux gens l'accomplissement du bien en usant de propos bienveillants et en leur facilitant leur quotidien. Faire fuir les gens en se montrant agressif et rigide est contraire à l'islam. Ce hadith montre aussi que l'islam recherche la facilité en toute chose et que la violence et l'accomplissement de ce qui s'avère

insupportable ne fait pas partie de son éthique ni de ses principes. Dieu dit à cet égard : ﴿ Dieu tient ainsi à vous faciliter l'accomplissement de vos devoirs religieux et non à vous le rendre difficile. ﴾ (Coran 2/185) ; ﴿ C'est Lui qui vous a élus, sans vous imposer aucune gêne dans votre religion. ﴾ (Coran 22/78)

**638.** Selon Jarîr ibn 'Abdillâh, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui est privé de douceur est privé de tout bien. [Muslim]

638. وعن جرير بن عبد الله رضي الله عنه قال : سمعتُ رسولَ الله ﷺ يقولُ : « مَنْ يُحْرِمِ الرَّفْقَ يُحْرِمِ الْخَيْرَ كُلَّهُ ». رواه مسلم.

**639.** Abû Hurayra rapporte :

Un homme demanda au Prophète (ﷺ) : « Fais-moi une recommandation ! » – « Ne te mets pas en colère, lui répondit-il. » L'homme réitéra sa demande plusieurs fois, et le Prophète (ﷺ) de lui répondre à chaque fois : « Ne te mets pas en colère ! » [Bukhârî]

639. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن رجلاً قال للنبي ﷺ : « أوصني قال : « لا تغضب. » فردد مراراً، قال : « لا تغضب. »

رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- L'exhortation à s'éloigner de la colère car l'homme coléreux perd la maîtrise de soi et peut être poussé à commettre l'irréparable. La colère condamnable est celle qui concerne les biens de ce monde alors que la colère louée est celle en vue de plaire à Dieu. Le Prophète (ﷺ) ne se mettait en colère que lorsqu'une prescription divine était bafouée.

**640.** Selon Abû Ya'la Shaddâd ibn Aws, le Prophète (ﷺ) a dit :

Dieu prescrit *al-ihsân* en toute chose. Ainsi, si vous tuez, tuez convenablement et si vous égorgez, faites-le avec soin : que l'on aiguisse la lame et qu'on épargne à la bête de souffrir.

[Muslim]

640. وعن أبي يعلى شداد بن أوس رضي الله عنه عن رسول الله ﷺ قال : « إِنَّ اللَّهَ كَتَبَ الْإِحْسَانَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ، فَإِذَا قَتَلْتُمْ فَأَحْسِنُوا الْقِتْلَةَ وَإِذَا ذَبَحْتُمْ فَأَحْسِنُوا الذَّبْحَةَ وَلْيُجِدَّ أَحَدُكُمْ شَفْرَتَهُ وَلْيُرِخْ ذَبِيحَتَهُ ». رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- *Al-ihsân* : le bien faire, le savoir-faire, l'excellence, la perfection (dans la crainte de Dieu) que l'on doit observer en toute chose. Toute œuvre que l'on accomplit doit se faire en recherchant la perfection. Ainsi, l'islam nous impose le respect des animaux que l'on doit abattre et de leur épargner, autant que possible, toute souffrance. D'ailleurs, il y a de nombreuses prescriptions concernant l'abattage rituel : il faut traiter la bête avec prudence et douceur, utiliser un instrument tranchant afin de lui épargner la souffrance, ne pas l'abattre en présence d'une autre bête et, après l'abattage, ne pas la tenir attachée.

**641.** 'Âisha rapporte :

Chaque fois que le Prophète (ﷺ) était face à une alternative, il choisissait toujours la solution la plus simple, tant qu'elle ne constituait pas un péché. Mais si c'était un péché, il en était le plus éloigné des hommes. Le Prophète (ﷺ) ne s'est jamais vengé pour lui-même, sauf si les interdits divins étaient bafoués. Dans ce dernier cas, il se vengeait pour Dieu le Très-Haut. [Bukhârî et Muslim]

641. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : ما خيّر رسول الله ﷺ بين أمرين قط إلا أخذ أيسرهما، ما لم يكن إثماً، فإن كان إثماً كان أبعد الناس منه. وما انتقم رسول الله ﷺ لنفسه في شيء قط، إلا أن تنتهك حرمة الله، فينتقم لله تعالى. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- L'islam préconise la facilité en toute chose. Lorsque l'homme est amené à choisir, qu'il choisisse la solution la plus aisée si celle-ci ne conduit pas au péché.

**642.** Selon Ibn Mas'ûd, le Prophète (ﷺ) a dit :

Vous dirais-je qui sera préservé du Feu ? Sera préservé du Feu tout homme aimable, humble, doux et de tempérament facile. [Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

642. وعن ابن مسعود رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « أَلَا أُخْبِرُكُمْ بِمَنْ يَحْرُمُ عَلَى النَّارِ أَوْ بِمَنْ تَحْرُمُ عَلَيْهِ النَّارُ؟ تَحْرُمُ عَلَى كُلِّ قَرِيبٍ هَيِّنٍ لَيْنٍ سَهْلٍ. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

## Chapitre 75

### L'indulgence et le fait de se détourner des ignorants

#### باب العفو والإعراض عن الجاهلين

Dieu le Très-Haut dit :

- ❖ Sois conciliant ! Ordonne le bien et écarte-toi des ignorants ! ❖ Coran 7/199
- ❖ Fais donc preuve d'une noble indulgence. ❖ Coran 15/85
- ❖ Qu'ils se montrent indulgents et cléments ! Vous-mêmes, n'aimeriez-vous pas que Dieu vous absolve ? ❖ Coran 24/22
- ❖ Ceux qui pardonnent à leurs semblables, car Dieu aime les bienfaiteurs. ❖ Coran 3/134
- ❖ C'est un signe de grande sagesse que de faire preuve de patience et de clémence. ❖ Coran 42/43

قال الله تعالى : ﴿ خُذِ الْعَفْوَ وَأْمُرْ بِالْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ الْجَاهِلِينَ. ﴾ [الأعراف (199)]

وقال تعالى : ﴿ فَاصْفَحِ الصَّفْحَ الْجَمِيلَ. ﴾ [الحجر (85)]

وقال تعالى : ﴿ وَلْيَعْفُوا وَلْيَصْفَحُوا أَلَا تُحِبُّونَ أَنْ يَغْفِرَ اللَّهُ لَكُمْ. ﴾ [النور (22)]

وقال تعالى : ﴿ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ. ﴾ [آل عمران (134)]

وقال تعالى : ﴿ وَلَمَنْ صَبَرَ وَغَفَرَ إِنَّ ذَلِكَ لَمِنْ عَزْمِ الْأُمُورِ. ﴾ [الشورى (43)]

**643.** 'Āīsha rapporte qu'elle demanda au Prophète (ﷺ) :

« As-tu connu un jour plus pénible que celui [passé] à Uḥud ? » Il répondit : « J'ai enduré beaucoup de la part de ton peuple, mais la situation la plus pénible fut celle que ton peuple m'infligea le jour [passé] à 'Aqaba. En effet, j'avais demandé aide et soutien à Ibn 'Abd Yālīl qui refusa. Je m'en allai donc soucieux, ne prêtant pas attention où j'allais, jusqu'à ce que je sois parvenu à Qarn Tha'ālib. Je levai la tête et découvris qu'un nuage me protégeait de son ombre. Je l'observai et y vis Gabriel qui m'interpella en ces termes : "Dieu le Très-Haut a écouté les paroles de ton peuple et le refus qu'il t'a opposé. Il t'a envoyé l'ange des montagnes afin que tu lui ordonnes de faire d'eux

[les hommes de ton peuple] ce qu'il te convient." L'ange des montagnes m'appela et me salua. Puis il me dit : "Ô Muḥammad, Dieu a écouté les paroles que ton peuple t'a adressées. Dieu m'a envoyé vers toi afin que tu m'ordonnes de faire d'eux [les hommes de ton peuple] ce qu'il te convient. Si tu le désires, je les écraserai de ces deux montagnes." » Le Prophète (ﷺ) dit alors : « Non, j'espère plutôt que Dieu fera émerger de leur descendance des gens qui adoreront Dieu Seul et sans rien Lui associer. » [Bukhārī et Muslim]

643. وعن عائشة رضي الله عنها قالت للنبي ﷺ : هل أتى عليك يوم كان أشد من يوم أُحد؟ قال : « لَقَدْ لَقِيتُ مِنْ قَوْمِكَ، وَكَانَ أَشَدَّ مَا لَقِيتُ مِنْهُمْ يَوْمَ الْعَقَبَةِ، إِذْ عَرَضْتُ نَفْسِي عَلَى ابْنِ عَبْدِ يَالِيلِ بْنِ عَبْدِ كَلَالٍ، فَلَمْ يُجِيبْنِي إِلَى مَا أَرَدْتُ، فَأَنْطَلَقْتُ وَأَنَا مَهْمُومٌ عَلَى وَجْهِهِ، فَلَمْ أَشْتَقِ إِلَّا وَأَنَا بَقَرْنَ الثَّعَالِبِ، فَرَفَعْتُ رَأْسِي، فَإِذَا أَنَا بِسَحَابَةٍ قَدْ أَظَلَّتْنِي، فَتَنَظَّرْتُ فَإِذَا فِيهَا جَبْرِيْلُ عَلَيْهِ السَّلَامُ، فَتَادَانِي فَقَالَ : إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى قَدْ سَمِعَ قَوْلَ قَوْمِكَ لَكَ، وَمَا رَدُّوا عَلَيْكَ، وَقَدْ بَعَثَ إِلَيْكَ مَلَكَ الْجِبَالِ لِتَأْمُرَهُ بِمَا شِئْتَ فِيهِمْ فَتَادَانِي مَلَكُ الْجِبَالِ، فَسَلَّمَ عَلَيَّ ثُمَّ قَالَ : يَا مُحَمَّدُ إِنَّ اللَّهَ قَدْ سَمِعَ قَوْلَ قَوْمِكَ لَكَ، وَأَنَا مَلَكُ الْجِبَالِ، وَقَدْ بَعَثَنِي رَبِّي إِلَيْكَ لِتَأْمُرَنِي بِأَمْرِكَ، فَمَا شِئْتَ : إِنْ شِئْتَ : أَطَبَقْتُ عَلَيْهِمُ الْأَخْشَبِيْنَ. » فقال النبي ﷺ : « بَلْ أَرْجُو أَنْ يُخْرِجَ اللَّهُ مِنْ أَصْلَابِهِمْ مَنْ يَعْبُدُ اللَّهَ وَحْدَهُ لَا يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La compassion du Prophète (ﷺ) pour son peuple et la patience dont il a fait preuve face à ses mauvais traitements. Déjà à la bataille de Uḥud, comme le rappelle 'Ā'isha, le Prophète (ﷺ) a beaucoup enduré, y perdant notamment son oncle Ḥamza ainsi que d'autres Compagnons. Mais jamais le Prophète ne s'est vengé pour lui-même. Ce hadith en est encore la preuve : le Prophète était allé demander de l'aide aux gens de Ṭā'if, mais ces derniers le reçurent avec des jets de pierre, au point que le Prophète dut se sauver, couvert de sang. Il se réfugia à Qarn Tha'ālib, lieu-dit se trouvant à une journée de marche de La Mécque. Gabriel et l'ange des montagnes lui apparurent et s'il l'avait voulu, il aurait ordonné à l'ange des montagnes de faire périr ce peuple qui l'avait persécuté. Cependant, le Prophète (ﷺ) – par son immense indulgence – a espéré que Dieu susciterait dans leur descendance des hommes pour n'adorer que Lui et ne rien Lui associer.

644. 'Ā'isha rapporte :

Jamais le Prophète (ﷺ) n'a frappé de sa main quiconque, que ce soit une femme ou un esclave, sauf lorsqu'il combattait au service de Dieu. Il ne s'est jamais vengé non plus d'un tort qu'on lui a causé, sauf lorsque des interdits divins étaient bafoués ; dans ce cas, il se vengeait pour Dieu. [Muslim]

644. وَعَنْهَا قَالَتْ : مَا ضَرَبَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ شَيْئًا قَطُّ بِيَدِهِ، وَلَا امْرَأَةً وَلَا خَادِمًا، إِلَّا أَنْ يُجَاهِدَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، وَمَا نِيلَ مِنْهُ شَيْءٌ قَطُّ فَيَنْتَقِمَ مِنْ صَاحِبِهِ إِلَّا أَنْ يُنْتَهَكَ شَيْءٌ مِنْ مَحَارِمِ اللَّهِ تَعَالَى : فَيَنْتَقِمَ اللَّهُ تَعَالَى. رواه مسلم.

645. Anas rapporte :

Je marchais en compagnie du Prophète (ﷺ) qui était vêtu d'un manteau épais de Najrān. Un bédouin le rattrapa, le saisit si brutalement par le manteau qu'en regardant l'épaule du Prophète (ﷺ), j'y vis une égratignure. Puis il s'adressa au Prophète ainsi : « Ô Muḥammad, ordonne que l'on me verse des biens que Dieu t'a confiés ! » Le Prophète (ﷺ) se tourna vers lui, se mit à rire puis ordonna qu'on lui donne de l'argent.

[Bukhārī et Muslim]

645. وعن أنس رضي الله عنه قال : كُنْتُ أَمْشِي مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَعَلَيْهِ بُرْدٌ نَجْرَانِيٌّ غَلِيظُ الْحَاشِيَةِ، فَأَدْرَكَهُ أَعْرَابِيٌّ، فَجَبَذَهُ بِرِدَائِهِ جَبْذَةً شَدِيدَةً، فَنَظَرْتُ إِلَى صَفْحَةِ عَاتِقِ النَّبِيِّ ﷺ، وَقَدْ أَثَرَتْ بِهَا حَاشِيَةُ الرِّدَاءِ مِنْ شِدَّةِ جَبْذَتِهِ، ثُمَّ قَالَ : يَا مُحَمَّدُ مُرِّ لِي مِنْ مَالِ اللَّهِ الَّذِي عِنْدَكَ. فَالْتَمَتَ إِلَيْهِ، فَضَحِكَ، ثُمَّ أَمَرَ لَهُ بِعَطَاءٍ. متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) faisait preuve d'un caractère noble et généreux : bien que le bédouin lui ait causé du tort en lui éraflant l'épaule, son indulgence l'a poussé à lui pardonner et à répondre à sa demande sans même le réprimander.

646. Ibn Mas'ûd rapporte :

Je revois encore le Prophète (ﷺ) racontant l'histoire d'un prophète qui avait été battu par son peuple jusqu'à le faire saigner ; il essuyait son visage tout en disant : « Mon Dieu, pardonne à mon peuple car il ne sait pas ! » [Bukhârî et Muslim]

646. وعن ابن مسعود رضي الله عنه قال : كَأَنِّي أَنْظُرُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ يَحْكِي نَبِيًّا مِنْ الْأَنْبِيَاءِ، صَلَوَاتُ اللَّهِ وَسَلَامُهُ عَلَيْهِمْ، ضَرَبَهُ قَوْمُهُ فَأَدَمَوْهُ، وَهُوَ يَمْسَحُ الدَّمَ عَنْ وَجْهِهِ، وَيَقُولُ : « اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِقَوْمِي فَإِنَّهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ». متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Tous les prophètes étaient dotés d'un caractère noble, Dieu les a choisis pour la plus délicate des missions, ils se devaient donc d'être patients et indulgents face à la persécution.

647. Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

L'homme fort n'est pas celui qui excelle en matière de lutte, mais c'est celui qui se maîtrise sous l'emprise de la colère. [Bukhârî et Muslim]

647. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « لَيْسَ الشَّدِيدُ بِالصُّرَعَةِ، إِنَّمَا الشَّدِيدُ الَّذِي يَمْلِكُ نَفْسَهُ عِنْدَ الْغَضَبِ ». متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La véritable force est le contrôle de soi, qui est une qualité des gens pieux. En effet, Dieu mentionne les hommes pieux dans le Coran en les qualifiant par ces termes : ﴿ [...] ceux qui maîtrisent leur colère. ﴾ Coran 3/134

## Chapitre 76

### Le fait de supporter les préjudices d'autrui

#### باب احتمال الأذى

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ [...] ceux qui savent réprimer leur colère et pardonner à leurs semblables, car Dieu aime les bienfaiteurs. ﴾ Coran 3/134

﴿ C'est un signe de grande sagesse que de faire preuve de patience et de clémence. ﴾ Coran 42/43

قال الله تعالى : ﴿ وَالْكَاطِمِينَ الْغَيْظَ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ. ﴾ [آل عمران (134)]

وقال تعالى : ﴿ وَلَمَنْ صَبَرَ وَغَفَرَ إِنَّ ذَلِكَ لَمِنْ عَزْمِ الْأُمُورِ. ﴾ [الشورى (43)]

648. Abû Hurayra rapporte qu'un homme demanda au Prophète (ﷺ) :

« Ô Envoyé de Dieu ! J'ai des membres de ma famille envers lesquels je respecte les liens de parenté mais qui, eux, ne les observent pas. Je me montre bienveillant envers eux alors qu'eux me causent du tort. Je fais preuve de patience à leur égard mais ils m'ignorent totalement. » Le Prophète lui répondit : « Si tu es véritablement comme tu le dis, c'est comme si tu leur versais de la braise, et Dieu ne cessera de te soutenir tant que tu agiras ainsi. » [Muslim]

648. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن رجلاً قال : يا رسول الله إن لي قرابة أصلهم ويقطعونني، وأحسن إليهم ويسيئون إليّ، وأحلم عنهم ويجهلون عليّ، فقال : « لئن كنت كما قلت فكأنما تسفهم الملّ ولا يزال معك من الله تعالى ظهيرٌ عليهم ما دمت على ذلك. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est indiqué d'être bienveillant à l'égard de celui qui nous cause du tort, en espérant que cette attitude permettra à l'autre de s'améliorer. Le Prophète (ﷺ) recommande la patience face au préjudice et non la vengeance.

## Chapitre 77

### La légitimité de se mettre en colère lorsqu'un interdit divin est bafoué

#### باب الغضب إذا انتهكت حرمات الشرع والانتصار لدين الله تعالى

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Quiconque respecte les institutions sacrées sera récompensé auprès du Seigneur. ﴾

Coran 22/30

﴿ Si vous défendez la cause de Dieu, Il vous soutiendra et raffermira vos pas. ﴾

Coran 47/7

قال الله تعالى : ﴿ وَمَنْ يُعْظَمْ حُرْمَاتِ اللَّهِ فَهُوَ خَيْرٌ لَهُ عِنْدَ رَبِّهِ. ﴾ [الحج (30)]

وقال تعالى : ﴿ إِنْ تَنْصُرُوا اللَّهَ يَنْصُرْكُمْ وَيُثَبِّتْ أَقْدَامَكُمْ. ﴾ [محمد (7)]

649. Abû Mas'ûd 'Uqba ibn 'Amr al-Badrî rapporte :

Un homme est venu voir le Prophète (ﷺ) et lui dit : « Je manque la *ṣalât* du matin (*ṣubḥ*) en groupe car untel (qui dirige la prière) fait une *ṣalât* trop longue pour nous. » Je n'ai jamais vu le Prophète (ﷺ) se mettre autant en colère lors d'un sermon que ce jour-là. Il dit : « Ô hommes, il y a parmi vous des personnes qui font fuir les gens. Quiconque dirige la *ṣalât* se doit de la raccourcir, car il y a derrière lui des vieillards, des jeunes et d'autres qui ont des occupations. » [Bukhârî et Muslim]

649. وعن أبي مسعود عقبة بن عمرو البدرى رضي الله عنه قال : جاء رجل إلى النبي ﷺ فقال : إنني لآتأخر عن صلاة الصبح من أجل فلان مما يطيل بنا، فما رأيت النبي ﷺ غضب في موعظة قط أشد مما غضب يومئذ، فقال : « يَا أَيُّهَا النَّاسُ : إِنَّ مِنْكُمْ مُنْفِرِينَ. فَأَيُّكُمْ أَمَّ النَّاسَ فَلْيُوجِزْ، فَإِنَّ مِنْ ورائه الكبير والصغير وذو الحاجة. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La colère mesurée est légitime lorsqu'un interdit divin est bafoué ou lorsqu'une prescription est mal appliquée car notre comportement ne doit pas faire fuir les gens qui désirent d'accomplir leurs obligations religieuses.

**650.** 'Āīsha rapporte :

De retour d'un voyage, le Prophète (ﷺ) découvrit [chez moi] un coussin que j'avais recouvert d'un tissu fin orné d'images. Quand il le vit, le Prophète (ﷺ) pâlit et le déchira puis me dit : « Ô 'Āīsha, le jour de la Résurrection, ceux qui subiront le châtiement le plus rude sont ceux qui veulent imiter la création de Dieu ! » [Bukhārī et Muslim]

650. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : قدم رسول الله ﷺ من سفرٍ ، وقد سترت سهوةً لي بقرام فيه تماثيلٌ ، فلما رآه رسول الله ﷺ هتكه وتلون وجهه وقال : « يَا عَائِشَةُ : أَشَدُّ النَّاسِ عَذَابًا عِنْدَ اللَّهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ الَّذِينَ يُضَاهَوْنَ بِخَلْقِ اللَّهِ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Certains savants ont interdit les statues et images représentant des êtres vivants, d'autres ont interdit uniquement celles qui ont un volume, les photographies étant donc exclues de l'interdiction.

**651.** 'Āīsha rapporte :

Les Qurayshites se préoccupaient du sort d'une femme, appartenant à la tribu de Makhzûm, qui avait volé. Ils dirent : « Qui oserait en parler au Prophète (ﷺ) mis à part Usâma ibn Zayd, le bien-aimé du Prophète ? » Usâma alla lui parler de cela, mais le Prophète (ﷺ) lui répondit en ces termes : « Intercèderais-tu contre une peine établie par Dieu le Très-Haut ? » Puis il se leva et fit ce sermon : « La perte de ceux qui vous ont précédés provient uniquement du fait que, lorsqu'un notable parmi eux volait, ils ne lui en tenaient pas rigueur, et lorsqu'un faible volait, ils lui faisaient appliquer la peine ! Par Dieu, si Fâṭima, fille de Muḥammad, avait volé, je lui aurais coupé la main ! » [Bukhārī et Muslim]

651. وَعَنْهَا أَنَّ قَرِيشًا أَهَمَّهُمْ شَأْنُ الْمَرْأَةِ الْمَخْزُومِيَّةِ الَّتِي سَرَقَتْ فَقَالُوا : مَنْ يُكَلِّمُ فِيهَا رَسُولَ اللَّهِ ﷺ ؟ فَقَالُوا : مَنْ يَجْتَرِئُ عَلَيْهِ إِلَّا أُسَامَةُ بْنُ زَيْدٍ حِبُّ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ؟ فَكَلَّمَهُ أُسَامَةُ ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « أَتَشْفَعُ فِي حَدِّ مَنْ حُدِّدِ اللَّهُ تَعَالَى ؟ » ثُمَّ قَامَ فَأَخْتَطَبَ ثُمَّ قَالَ : « إِنَّمَا أَهْلَكَ مِنْ قَبْلِكُمْ أَنَّهُمْ كَانُوا إِذَا سَرَقَ فِيهِمُ الشَّرِيفُ تَرَكُوهُ ، وَإِذَا سَرَقَ فِيهِمُ الضَّعِيفُ أَقَامُوا عَلَيْهِ الْحَدَّ ، وَإِنَّمَا اللَّهُ ، لَوْ أَنَّ فَاطِمَةَ بِنْتَ مُحَمَّدٍ سَرَقَتْ لَقَطَعْتُ يَدَهَا. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le notable comme le faible sont égaux face aux peines prescrites par Dieu le Très-Haut. Le Prophète (ﷺ) était attaché au principe de justice, quelles qu'en soient les circonstances, même s'il s'était agi de sa propre fille, qu'il affectionnait tout particulièrement.

**652.** Anas rapporte :

Le Prophète (ﷺ) vit un crachat sur un mur [faisant face aux hommes en prière] en direction de la *qibla*. Cela lui déplut tellement que la peine se lisait sur son visage.

Il se leva, nettoya le crachat puis déclara : « Lorsque l'un d'entre vous est debout au cours de sa *ṣalât*, il converse avec son Seigneur qui Se trouve entre lui et la *qibla*. Ne crachez donc pas en direction de la *qibla* mais plutôt vers votre gauche ou bien sous votre pied. » Puis il prit un bout de son manteau, y cracha et frota un bout contre l'autre en disant : « Ou bien qu'il fasse comme cela. » [Bukhārī et Muslim]

652. وعن أنس رضي الله عنه أن النبي صلى الله عليه وسلم رأى نُخَامَةً فِي الْقِبْلَةِ. فَسَقَّ ذَلِكَ عَلَيْهِ حَتَّى رُؤِيَ فِي وَجْهِهِ، فَقَامَ فَحَكَهُ بِيَدِهِ فَقَالَ : « إِنْ أَحَدَكُمْ إِذَا قَامَ فِي صَلَاتِهِ فَإِنَّهُ يُتَاجَى رَبَّهُ، وَإِنَّ رَبَّهُ بَيْنَهُ وَبَيْنَ الْقِبْلَةِ، فَلَا يَبْزُقَنَّ أَحَدُكُمْ قِبَلَ الْقِبْلَةِ، وَلَكِنْ عَنْ يَسَارِهِ أَوْ تَحْتَ قَدَمِهِ. » ثُمَّ أَخَذَ طَرَفَ رِدَائِهِ فَبَصَقَ فِيهِ، ثُمَّ رَدَّ بَعْضَهُ عَلَى بَعْضٍ فَقَالَ : « أَوْ يَفْعَلُ هَكَذَا. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- La mosquée est un lieu de recueillement dont il faut préserver la propreté. On doit respecter la direction de la *qibla* en ne crachant pas dans sa direction. Le fait de cracher vers sa gauche ou sous son pied se comprend si l'on ne se trouve pas à la mosquée.

## Chapitre 78

### La douceur et la compassion dont doivent témoigner les gouvernants à l'égard de leurs administrés

باب أمر ولاة الأمور بالرفق برعاياهم ونصيحتهم والشفقة عليهم والنهي عن عشمهم والتشديد عليهم وإهمال مصالحهم والغفلة عنهم وعن حوائجهم

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Et sois bienveillant à l'égard des croyants qui te suivent. ﴾ Coran 26/215

﴿ En vérité, Dieu ordonne l'équité, la charité et la préservation des liens avec les proches, et Il interdit la turpitude, les actes répréhensibles et la tyrannie. Dieu vous exhorte ainsi pour vous amener à réfléchir. ﴾ Coran 16/90

قال الله تعالى : ﴿ وَاخْفِضْ جَنَاحَكَ لِمَنِ اتَّبَعَكَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ. ﴾ [الشعراء (215)]

وقال تعالى : ﴿ إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُ بِالْعَدْلِ وَالْإِحْسَانِ وَإِيتَاءِ ذِي الْقُرْبَى وَيَنْهَى عَنِ الْفَحْشَاءِ وَالْمُنْكَرِ وَالْبَغْيِ يَعِظُكُمْ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ. ﴾ [النحل (90)]

653. Ibn 'Umar rapporte ces propos de l'Envoyé de Dieu صلى الله عليه وسلم :

Chacun de vous est un berger, et chacun est responsable de son troupeau. Le chef est un berger. L'homme est un berger pour les membres de sa famille. La femme est un berger dans la maison de son mari et pour ses enfants. Chacun de vous est un berger et chacun est responsable de son troupeau. [Bukhârî et Muslim]

653. وعن ابن عمر رضي الله عنهما قال : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم يَقُولُ : « كُلُّكُمْ رَاعٍ، وَكُلُّكُمْ مَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ : الْإِمَامُ رَاعٍ وَمَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ، وَالرَّجُلُ رَاعٍ فِي أَهْلِهِ وَمَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ، وَالْمَرْأَةُ رَاعِيَةٌ فِي بَيْتِ زَوْجِهَا وَمَسْئُولَةٌ عَنْ رَعِيَّتِهَا، وَالخَادِمُ رَاعٍ فِي مَالِ سَيِّدِهِ وَمَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ، وَكُلُّكُمْ رَاعٍ وَمَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Tout individu a une part de responsabilité dans la société dans laquelle il vit. L'homme comme la femme ont des responsabilités et des devoirs à respecter.

654. Selon Abû Ya'la Ma'qal ibn Yasâr, le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit :

Tout serviteur auquel Dieu a confié la responsabilité d'un peuple, et qui meurt en faisant preuve de trahison envers ce peuple, Dieu lui interdira l'accès au Paradis.

[Bukhârî et Muslim]

Une version mentionne : « S'il ne les entoure pas de sa protection et des ses conseils, il ne sentira jamais l'odeur du Paradis. »

Une autre version de Muslim mentionne : « Tout dirigeant gérant les intérêts des musulmans qui ne déploie pas tous ses efforts à leur service ni ne leur prête conseil n'entrera pas au Paradis avec eux. »

654. وعن أبي يعلى مَعْقِلِ بْنِ يَسَارٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « مَا مِنْ عَبْدٍ يَسْتَرْعِيهِ اللَّهُ رِعْيَةً، يَمُوتُ يَوْمَ يَمُوتُ وَهُوَ غَاشٍ لِرِعْيَتِهِ، إِلَّا حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ. » متفق عليه.

وفي رواية : « ... فَلَمْ يَحْطِهَا بِنُصْحِهِ لَمْ يَجِدْ رَائِحَةَ الْجَنَّةِ. » وفي رواية لمسلم : « مَا مِنْ أَمِيرٍ يَلِي أُمُورَ الْمُسْلِمِينَ، ثُمَّ لَا يَجْهَدُ لَهُمْ، وَيَنْصَحُ لَهُمْ، إِلَّا لَمْ يَدْخُلْ مَعَهُمُ الْجَنَّةَ. »

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith montre le caractère périlleux de la prise de responsabilités. il met en garde les dirigeants contre le fait de se montrer négligents envers leur peuple. Celui à qui Dieu a confié la responsabilité d'un groupe doit tout mettre en œuvre pour lui être utile, se mettre à son service et lui prodiguer de bons conseils.

**655.** Selon 'Aïsha, le Prophète (ﷺ) a dit alors qu'il était chez elle :

Mon Dieu, sois Implacable envers celui à qui on a confié une partie de l'intérêt de ma communauté et qui s'est montré implacable à son égard ; et sois Compatissant envers celui à qui l'on a confié une partie de l'intérêt de la communauté et qui a su demeurer compatissant envers elle ! [Muslim]

655. وعن عائشة رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا قَالَتْ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ فِي بَيْتِي هَذَا : « اللَّهُمَّ مَنْ وَلِيَ مِنْ أَمْرِ أُمَّتِي شَيْئًا فَشَقَّ عَلَيْهِمْ فَاشْفُقْ عَلَيْهِ، وَمَنْ وَلِيَ مِنْ أَمْرِ أُمَّتِي شَيْئًا فَزَفَقَ بِهِمْ فَارْفُقْ بِهِ. » رواه مسلم.

**656.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Les Enfants d'Israël étaient gouvernés par des prophètes. Chaque fois qu'un prophète mourait, un autre lui succédait. Or, il n'y aura plus de prophète après moi, mais il y aura des califes en grand nombre. »

Ils demandèrent : « Ô Prophète de Dieu, que nous ordonnes-tu ? » Le Prophète (ﷺ) répondit : « Soyez fidèles au pacte passé avec le premier et donnez-leur ce qui leur revient de droit. Demandez à Dieu ce qui vous revient de droit et Dieu leur demandera des comptes au sujet de ce qu'Il leur a confié. » [Bukhârî et Muslim]

656. وعن أبي هريرة رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « كَانَتْ بَنُو إِسْرَائِيلَ تَسُوْسُهُمُ الْأَنْبِيَاءُ، كُلَّمَا هَلَكَ نَبِيٌّ خَلَفَهُ نَبِيٌّ، وَإِنَّهُ لَا نَبِيَّ بَعْدِي، وَسَيَكُونُ بَعْدِي خُلَفَاءُ فَيَكْتُمُونَ. » قالوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ فَمَا تَأْمُرُنَا؟ قَالَ : « أَوْفُوا بِبَيْعَةِ الْأَوَّلِ فَالْأَوَّلِ، ثُمَّ أَعْطُوهُمْ حَقَّهُمْ، وَاسْأَلُوا اللَّهَ الَّذِي لَكُمْ، فَإِنَّ اللَّهَ سَأَلَهُمْ عَمَّا اسْتَرْعَاهُمْ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Après le Prophète Muḥammad (ﷺ), il n'y aura plus d'autre prophète. Dieu dit : « Muḥammad n'est le père d'aucun d'entre vous, mais il est l'Envoyé de Dieu et le sceau des prophètes. » Coran 33/40

**657.** 'À'idh ibn 'Amr rapporte qu'il entra chez 'Ubaydillâh ibn Ziyâd et lui dit :  
Mon fils, j'ai entendu l'Envoyé de Dieu (ﷺ) dire : « Le pire des gouvernants est celui  
qui se montre brutal. Garde-toi d'être parmi eux. » [Muslim]

657. وعن عائذ بن عمرو رضي الله عنه أنه دخل على عبيد الله بن زياد، فقال له : أي بُني، إني سمعت رسول الله ﷺ يقول :  
« إِنَّ شَرَّ الرُّعَاءِ المُطَمِّةُ . فَإِيَّاكَ أَنْ تَكُونَ مِنْهُمْ . » متفق عليه .

Ce qu'il faut retenir :

- Les Compagnons du Prophète ordonnaient le convenable et réprouvaient le blâmable en toutes circonstances. Et ce hadith est une sérieuse mise en garde contre tout responsable qui traite les gens de manière violente et brutale.

**658.** Abû Maryam al-Azdî rapporte qu'il dit un jour à Mu'âwiya :

J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Celui que Dieu a chargé des intérêts des musulmans puis se soustrait sans se préoccuper de leurs besoins, de leur indigence ni même de leur pauvreté, Dieu Se détournera de lui le jour de la Résurrection sans Se préoccuper de ses besoins, de son indigence ni même de sa pauvreté. » Depuis, Mu'âwiya confia à un homme la tâche de répondre aux besoins des gens. [Abû Dâwûd et Tirmidhî]

658. وعن أبي مريم الأزدي رضي الله عنه أنه قال لمعاوية رضي الله عنه : سمعت رسول الله ﷺ يقول : « من ولاه الله شيئاً من أمور المسلمين فأحتجب دون حاجتهم وخلتهم وفقيرهم، احتجب الله دون حاجته وخلته وفقيره يوم القيامة. » فجعل معاوية رجلاً على حوائج الناس. رواه أبو داود، والترمذي.

## Chapitre 79

### Le souverain juste

#### باب الوالي العادل

Dieu le Très-Haut dit :

- ﴿ Et sois bienveillant à l'égard des croyants qui te suivent. ﴾ Coran 26/215
- ﴿ En vérité, Dieu ordonne l'équité et la bienfaisance. ﴾ Coran 16/90
- ﴿ Soyez impartiaux, car Dieu aime les gens équitables. ﴾ Coran 49/9

قال الله تعالى : ﴿ وَأخْفِضْ جَنَاحَكَ لِمَنِ اتَّبَعَكَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ . ﴾ [الشعراء (215)]

وقال الله تعالى : ﴿ إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُ بِالْعَدْلِ وَالْإِحْسَانِ وَإِيتَاءِ ذِي الْقُرْبَى . ﴾ [النحل (90)] الآية .

وقال تعالى : ﴿ وَأَقْسِطُوا إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُقْسِطِينَ . ﴾ [الحجرات (9)]

**659.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Sept personnes seront protégées sous l'ombre de Dieu, le jour où il n'y aura d'ombre que la Sienna : un chef équitable ; un homme jeune qui a grandi dans l'adoration de Dieu, Puissant et Majestueux ; un homme dont le cœur est attaché aux mosquées ; deux hommes qui se sont aimés en Dieu, se réunissant pour Lui et se séparant pour Lui ; un homme qu'une femme noble et belle convia à l'adultère et qui a répondu en disant : « Je crains Dieu ! » ; un homme qui a fait une aumône si discrètement que sa

main gauche ignore ce qu'a dépensé sa main droite ; et enfin un homme qui a évoqué Dieu dans la solitude, emplissant ainsi ses yeux de larmes. [Bukhârî et Muslim]

659. وعن أبي هريرة رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « سَبَعَةٌ يُظِلُّهُمُ اللهُ فِي ظِلِّهِ يَوْمَ لَا ظِلَّ إِلَّا ظِلُّهُ : إِمَامٌ عَادِلٌ، وَشَابٌّ نَشَأَ فِي عِبَادَةِ اللهِ تَعَالَى، وَرَجُلٌ مُعَلَّقٌ قَلْبُهُ فِي الْمَسَاجِدِ، وَرَجُلَانِ تَحَابَّا فِي اللهِ، اجْتَمَعَا عَلَيْهِ، وَتَفَرَّقَا عَلَيْهِ، وَرَجُلٌ دَعَتْهُ امْرَأَةٌ ذَاتُ مَنْصِبٍ وَجَمَالٍ، فَقَالَ : إِنِّي أَخَافُ اللهُ، وَرَجُلٌ تَصَدَّقَ بِصَدَقَةٍ، فَأَخْفَاهَا حَتَّى لَا تَعْلَمَ شِمَالُهُ مَا تُنْفِقُ يَمِينَهُ، وَرَجُلٌ ذَكَرَ اللهُ خَالِيًا فَفَاضَتْ عَيْنَاهُ. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Les vertus d'un chef équitable. Il est cité en premier dans ce hadith car sa responsabilité est centrale.

**660.** Selon 'Abdullâh ibn 'Amr ibn al-'Âṣ, le Prophète ﷺ a dit :

Ceux qui font montre d'équité seront, auprès de Dieu, sur des chaires de lumière : ce sont ceux qui se montrent justes dans leurs jugements, avec leur famille et avec ceux qui sont sous leur commandement. [Muslim]

660. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « إِنَّ الْمُقْسِطِينَ عِنْدَ اللهِ عَلَى مَنَابِرٍ مِنْ نُورٍ : الَّذِينَ يَعْدِلُونَ فِي حُكْمِهِمْ وَأَهْلِيهِمْ وَمَا وُلُّوا. » رواه مسلم.

**661.** Selon 'Awf ibn Mâlik, le Prophète ﷺ a dit :

« Les meilleurs guides (*imâm*) sont ceux que vous aimez et qui vous aiment, ceux pour lesquels vous priez et qui prient pour vous. Les pires des guides sont ceux que vous détestez et qui vous détestent, ceux que vous maudissez et qui vous maudissent. » Nous demandâmes : « Ô Prophète de Dieu, devons-nous les combattre ? » – « Non, répondit-il, pas tant qu'ils accomplissent la *ṣalât* avec vous. Non, pas tant qu'ils accomplissent la *ṣalât* avec vous. » [Muslim]

661. وَعَنْ عَوْفِ بْنِ مَالِكٍ رضي الله عنه قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللهِ ﷺ يَقُولُ : « خَيْرُ أئِمَّتِكُمُ الَّذِينَ تُحِبُّونَهُمْ وَيُحِبُّونَكُمْ، وَتُصَلُّونَ عَلَيْهِمْ وَيُصَلُّونَ عَلَيْكُمْ، وَشِرَارُ أئِمَّتِكُمُ الَّذِينَ تُبْغِضُونَهُمْ وَيُبْغِضُونَكُمْ، وَتَلْعَنُونَهُمْ وَيَلْعَنُونَكُمْ. » قَالَ : قُلْنَا يَا رَسُولَ اللهِ، أَفَلَا تُبَايِعُهُمْ؟ قَالَ : « لَا، مَا أَقَامُوا فِيكُمْ الصَّلَاةَ، لَا، مَا أَقَامُوا فِيكُمْ الصَّلَاةَ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- L'exhortation à ce que les gouvernants demeurent justes en toutes circonstances. L'incitation à obéir aux responsables tant qu'ils ne commettent pas de turpitude et accomplissent leurs devoirs religieux. Il est à noter ici que le terme *imâm* traduit ici par « guide » désigne tout homme qui est en charge de l'intérêt des musulmans, tant au point de vue religieux que pour les affaires mondaines.

**662.** Selon 'Iyâd ibn Ḥimâr, le Prophète ﷺ a dit :

Les gens du Paradis se classent en trois catégories : un homme de pouvoir juste et agréé de Dieu, un homme clément et sensible à l'égard de tout proche et de tout musulman, un homme qui s'abstient de mendier et s'attache à cela, malgré une famille à charge. [Muslim]

662. وَعَنْ عِيَّادِ بْنِ حِمَارٍ رضي الله عنه قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللهِ ﷺ يَقُولُ : « أَهْلُ الْجَنَّةِ ثَلَاثَةٌ : ذُو سُلْطَانٍ مُقْسِطٌ مُوَفَّقٌ، وَرَجُلٌ رَحِيمٌ رَقِيقٌ الْقَلْبِ لِكُلِّ ذِي قُرْبَى وَمُسْلِمٍ، وَعَفِيفٌ مُتَعَفِّفٌ ذُو عِيَالٍ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Quand Dieu veut du bien à un homme de pouvoir, Il lui accorde le sens de la justice et de l'équité. Dieu aime celui qui traite les gens avec douceur et s'abstient de mendier.

## Chapitre 80

### L'obligation d'obéir à ceux qui détiennent le pouvoir tant qu'ils n'incitent pas au péché

#### باب وجوب طاعة ولاة الأمور في غير معصية وتحريم طاعتهم في المعصية

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ **Ô croyants ! Obéissez à Dieu, obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité.** ﴾ Coran 4/59

قال الله تعالى : **﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنْكُمْ. ﴾** [النساء (59)]

**663.** Selon Ibn 'Umar, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le musulman se doit d'écouter et d'obéir – que cela lui plaise ou non – tant qu'on ne lui ordonne pas de désobéir [à Dieu]. Lorsqu'on lui ordonne de désobéir, nulle écoute et nulle obéissance ! [Bukhârî et Muslim]

663. وعن ابن عمر **رضي الله عنهما** عن النبي **ﷺ** قال : **« عَلَى الْمَرْءِ الْمُسْلِمِ السَّمْعُ وَالطَّاعَةُ فِيمَا أَحَبَّ وَكَرِهَ، إِلَّا أَنْ يُؤْمَرَ بِمَعْصِيَةٍ فَإِذَا أُمِرَ بِمَعْصِيَةٍ فَلَا سَمْعَ وَلَا طَاعَةَ. »** متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le musulman doit obéir au gouvernant sauf si ce dernier ordonne la désobéissance à Dieu (c'est-à-dire aux préceptes et principes de l'islam) ; dans ce cas, nulle obéissance à une créature pour une désobéissance au Créateur.

**664.** Selon Ibn 'Umar, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque nous faisons un pacte d'obéissance et de soumission au Prophète (ﷺ), il ajoutait : « [Obéissez] selon vos possibilités. » [Bukhârî et Muslim]

664. وعنه قال : **كُنَّا إِذَا بَايَعْنَا رَسُولَ اللَّهِ **ﷺ** عَلَى السَّمْعِ وَالطَّاعَةِ يَقُولُ لَنَا : « فِيمَا اسْتَطَعْتُمْ. »** متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- L'obéissance au pouvoir se fait dans la mesure de ses possibilités, le gouvernant doit ainsi se montrer compatissant et compréhensif, à l'instar du Prophète (ﷺ).

**665.** Selon Ibn 'Umar, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui se révolte contre l'autorité rencontrera Dieu le jour de la Résurrection sans aucun argument favorable. Celui qui meurt en n'ayant pas passé de pacte meurt comme on mourait au temps de l'ignorance. [Muslim]

Une autre version de Muslim rapporte : « Celui qui meurt alors qu'il s'est séparé du groupe meurt comme on mourait au temps de l'ignorance. »

665. وعنه قال : **سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ **ﷺ** يَقُولُ : « مَنْ خَلَعَ يَدًا مِنْ طَاعَةِ لَقِيَّ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَلَا حُجَّةَ لَهُ، وَمَنْ مَاتَ وَلَيْسَ فِي عُنُقِهِ بَيْعَةٌ مَاتَ مِثَّةً جَاهِلِيَّةً. »** رواه مسلم.

وفي رواية له : « وَمَنْ مَاتَ وَهُوَ مُفَارِقٌ لِلْجَمَاعَةِ، فَإِنَّهُ يَمُوتُ مِثَّةَ جَاهِلِيَّةٍ ».

Ce qu'il faut retenir :

- Il convient d'être fidèle au gouvernant juste et de demeurer avec la communauté musulmane.

**666.** Selon Anas, le Prophète (ﷺ) a dit :

Écoutez et obéissez, même si le commandement est confié à un esclave abyssin, aussi noir qu'un raisin sec. [Bukhârî]

666. وعن أنس رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « اسْمَعُوا وَأَطِيعُوا، وَإِنْ اسْتَعْمَلَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ حَبَشِيٌّ، كَأَنَّ رَأْسَهُ زَبِيْبَةٌ. » رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Le musulman doit obéir à celui qui détient l'autorité, faisant fi de sa couleur de peau, de son origine ethnique et de sa classe sociale. Cette obéissance est conditionnée par le fait qu'il n'ordonne pas de désobéir à Dieu (et donc à Ses préceptes et Ses principes).

**667.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Attache-toi à l'obéissance et à l'écoute dans l'aisance comme dans la difficulté, dans ce qui te plaît comme dans ce qui te déplaît, et même si c'est à ton propre détriment.

[Muslim]

667. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « عَلَيْكَ السَّمْعُ وَالطَّاعَةُ فِي عُسْرِكَ وَيُسْرِكَ وَمُسْطِكَ وَمَكْرَهِكَ وَأَثَرَةٍ عَلَيْكَ. » رواه مسلم.

**668.** 'Abdullâh ibn 'Amr rapporte :

Nous étions en voyage en compagnie du Prophète (ﷺ) et nous fîmes halte. Certains réparaient leurs tentes pendant que d'autres s'exerçaient au tir à l'arc, et d'autres encore s'occupaient de leurs bêtes. Le muezzin du Prophète (ﷺ) appela alors à la prière en commun. Nous nous rassemblâmes autour du Prophète (ﷺ) qui nous dit : « Il n'est pas un prophète qui m'ait précédé qui n'ait eu pour devoir d'indiquer à sa communauté ce qu'il savait être le meilleur pour elle et de la prévenir de ce qu'il savait être le pire pour elle. Cette communauté qui est la vôtre a vu ses débuts préservés, mais les générations futures seront marquées d'épreuves et de choses que vous réprouverez. Des troubles se succéderont et empireront. Une sédition éclatera et le croyant dira : "Celle-ci causera ma perte !" Puis elle cessera et une autre surviendra et le croyant dira : "C'est celle-ci qui causera ma perte !" Celui donc qui veut être écarté du Feu et accéder au Paradis, se doit de mourir croyant en Dieu et au Jour dernier et de traiter les gens comme il aimerait qu'on le traite. Et celui qui passe un pacte avec un guide (*imâm*), en serrant sa main contre la sienne avec une ferme résolution, doit lui obéir selon ses possibilités. Et si un autre vient à le contester, tuez-le [litt. frappez-le à la nuque]. » [Muslim]

668. وعن عبد الله بن عمرو رضي الله عنهما قال : كُنَّا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فِي سَفَرٍ، فَتَزَلْنَا مَنْزِلًا، فَمِنَّا مَنْ يُصَلِّحُ خِيَابَهُ، وَمِنَّا مَنْ يَنْتَضِلُّ، وَمِنَّا مَنْ هُوَ فِي جَسْرِهِ، إِذْ نَادَى مُنَادِي رَسُولِ اللَّهِ ﷺ : الصَّلَاةُ جَامِعَةٌ. فَاجْتَمَعْنَا إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ : « إِنَّهُ لَمْ يَكُنْ نَبِيٌّ قَبْلِي إِلَّا كَانَ حَقًّا عَلَيْهِ أَنْ يَدُلَّ أُمَّتَهُ عَلَى خَيْرٍ مَا يَعْلَمُهُ لَهُمْ، وَيُنذِرَهُمْ شَرًّا مَا يَعْلَمُهُ لَهُمْ، وَإِنَّ أُمَّتَكُمْ

هَذِهِ جُعِلَ عَافِيَتُهَا فِي أَوَّلِهَا، وَسَيُصِيبُ آخِرَهَا بِلَاءٌ وَأُمُورٌ تُنْكَرُ وَنَهَا، وَتَجِيءُ فِتْنٌ يُرْفَقُ بِبَعْضِهَا بَعْضًا، وَتَجِيءُ الْفِتْنَةُ فَيَقُولُ الْمُؤْمِنُ : هَذِهِ مَهْلِكَتِي، ثُمَّ تَنْكَشِفُ، وَتَجِيءُ الْفِتْنَةُ فَيَقُولُ الْمُؤْمِنُ : هَذِهِ هِدْيَةٌ، فَمَنْ أَحَبَّ أَنْ يُزْخَرَخَ عَنِ النَّارِ، وَيُدْخَلَ الْجَنَّةَ، فَلَتَأْتِهِ مَبِيَّتُهُ وَهُوَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ، وَلَيَأْتِيَ إِلَى النَّاسِ الَّذِي يُحِبُّ أَنْ يُوتَى إِلَيْهِ. وَمَنْ بَايَعَ إِمَامًا فَأَعْطَاهُ صَفْقَةً يَدِهِ، وَثَمَرَةً قَلْبِهِ. فَلْيَطْعُهُ إِنْ اسْتَطَاعَ، فَإِنْ جَاءَ آخِرُ يَنَازَعُهُ، فَاضْرِبُوا عُنُقَ الْآخِرِ. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Le miracle du Prophète (ﷺ) qui annonce des séditions à venir, raison pour laquelle il a rappelé l'obligation des savants et des dirigeants d'informer les musulmans de ce qui leur est profitable et l'obligation pour les gens de rester unis derrière leurs dirigeants.

**669.** Abû Hunayda Wâ'il ibn Hujr rapporte :

Salama ibn Yazîd al-Ju'fi demanda au Prophète (ﷺ) : « Ô Prophète de Dieu, que nous ordonnes-tu si des gouvernants nous réclament leurs droits mais nous privent des nôtres ? » Le Prophète (ﷺ) se détourna de lui mais il réitéra sa question. Le Prophète (ﷺ) répondit alors : « Écoutez et obéissez, car ils auront uniquement à répondre des péchés qu'ils auront commis et vous, des vôtres. » [Muslim]

669. وعن أبي هُنَيْدَةَ وَإِثْلَ بْنِ حُجْرٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ : سَأَلَ سَلْمَةَ بْنَ يَزِيدَ الْجُفَيْيَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ : يَا نَبِيَّ اللَّهِ، أَرَأَيْتَ إِنْ قَامَتْ عَلَيْنَا أُمْرَاءٌ يَسْأَلُونَا حَقَّهُمْ، وَيَمْتَنِعُونَ حَقَّنَا، فَمَا تَأْمُرُنَا؟ فَأَعْرَضَ عَنْهُ، ثُمَّ سَأَلَهُ، فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ « اسْمَعُوا وَأَطِيعُوا، فَإِنَّمَا عَلَيْهِمْ مَا حُمِّلُوا وَعَلَيْكُمْ مَا حُمِّلْتُمْ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est du devoir du musulman d'obéir à celui qui détient l'autorité même s'il peut faillir à certains de ses devoirs, et ce afin de préserver la sécurité publique et l'intérêt général. Chacun est responsable de ses faits et nul ne portera le fardeau d'un autre.

**670.** Selon 'Abdullâh ibn Mas'ûd, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Après moi, des privilèges seront accordés et vous réprouvez certaines choses. » Ils demandèrent : « Ô Prophète de Dieu, qu'ordonnes-tu à ceux d'entre nous qui assisteront à de tels événements ? » – « Remplissez vos propres obligations et demandez à Dieu ce qui vous revient de droit, répondit le Prophète. » [Bukhârî et Muslim]

670. وَعَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ مَسْعُودٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِنَّهَا سَتَكُونُ بَعْدِي أَثَرَةٌ وَأُمُورٌ تُنْكَرُ وَنَهَا. » قَالُوا : يَا رَسُولَ اللَّهِ، كَيْفَ تَأْمُرُ مَنْ أَدْرَكَ مِنَّا ذَلِكَ؟ قَالَ : « تَوَدُّونَ الْحَقَّ الَّذِي عَلَيْكُمْ، وَتَسْأَلُونَ اللَّهَ الَّذِي لَكُمْ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il convient aux gouvernants d'être équitables et de respecter les droits de leurs administrés.

**671.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui m'obéit, obéit à Dieu et celui qui me désobéit, désobéit à Dieu. Celui qui obéit au commandeur [des croyants] m'obéit, et celui qui lui désobéit m'a désobéi.

[Bukhârî et Muslim]

671. وعن أبي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ أَطَاعَنِي فَقَدْ أَطَاعَ اللَّهَ، وَمَنْ عَصَانِي فَقَدْ عَصَى اللَّهَ، وَمَنْ يَطِيعِ الْأَمِيرَ فَقَدْ أَطَاعَنِي، وَمَنْ يَعْصِي الْأَمِيرَ فَقَدْ عَصَانِي. » متفق عليه.

**672.** Selon Ibn 'Abbâs, le Prophète (ﷺ) a dit :

Que celui qui réproouve certains comportements de son souverain fasse preuve de patience, car celui qui désobéit au gouvernant ne serait-ce que d'un empan, mourra comme on mourait au temps de l'ignorance. [Bukhârî et Muslim]

672. وعن ابن عباس رضي الله عنهما أن رسول الله ﷺ قال : « من كره من أميره شيئاً فليصبر، فإنه من خرج من السلطان شبراً مات ميتة جاهلية. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il faut être patient face aux erreurs commises par le gouvernant tout en persistant à prodiguer de bons conseils.

**673.** Selon Abû Bakra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Quiconque méprise le gouvernant est méprisé de Dieu. [Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

673. وعن أبي بكر رضي الله عنه قال : سمعت رسول الله ﷺ يقول : « من أهان السلطان أهانه الله. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- Il convient de se montrer respectueux à l'égard des savants pieux et de ceux qui détiennent l'autorité avec justice afin que la sédition ne s'empare pas de la communauté musulmane.

## Chapitre 81

### L'interdiction de réclamer le commandement et même préférer y renoncer

باب النهي عن سؤال الإمارة واختيار ترك الولايات إذا لم يتعين عليه أو تدع حاجة إليه

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Cette dernière demeure, Nous la réservons à ceux qui ne veulent être, sur Terre, ni altiers ni corrompteurs. Et ce sont ceux qui craignent leur Seigneur qui auront la fin la plus heureuse. ﴾ Coran 28/83

قال الله تعالى : ﴿ تِلْكَ الدَّارُ الْآخِرَةُ نَجْعَلُهَا لِلَّذِينَ لَا يُرِيدُونَ عُلُوًّا فِي الْأَرْضِ وَلَا فَسَادًا وَالْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ. ﴾ [القصص (83)]

**674.** Abû Sa'îd 'Abd ar-Raḥmân ibn Samura rapporte :

Le Prophète (ﷺ) m'a dit : « Ô 'Abd ar-Raḥmân ibn Samura, ne réclame pas le commandement, car si tu l'obtiens sans l'avoir réclaté, tu seras soutenu. Par contre, si tu l'obtiens après l'avoir réclaté, il t'en incombera la charge sans aucun secours. Si, après avoir fait un serment, tu t'aperçois que la solution est autre, choisis donc ce qui s'avère être meilleur et paie une expiation (*kaffâra*) en contrepartie de ton serment. [Bukhârî et Muslim]

674. وعن أبي سعيد عبد الرحمن بن سمرّة رضي الله عنه قال : قال لي رسول الله ﷺ : « يا عبد الرحمن بن سمرّة : لا تسأل الإمارة، فإنك إن أُعطيتهَا عن غير مسألة أعنت عليها، وإن أُعطيتهَا عن مسألة وُكِلتَ إليها، وإذا حلفت على يمين، فرأيت غيرها خيراً منها، فأت الذي هو خيرٌ، وكفّر عن يمينك. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est interdit de réclamer une responsabilité mais il est permis de l'accepter si on juge que l'on est le plus compétent ; dans ce cas, la demander est même une obligation et Dieu soutiendra de telles initiatives. Par ailleurs, il est recommandé de parjurer son serment si cela s'avère être plus profitable pour l'individu ou si son serment mène à un péché. Quelle que soit la raison du parjure, il faut payer une expiation qui consiste soit à affranchir un esclave, soit à nourrir ou vêtir dix pauvres. S'il lui est impossible d'accomplir cela, le croyant doit alors jeûner trois jours.

**675.** Selon Abû Dharr, le Prophète (ﷺ) lui a dit :

Ô Abû Dharr, je constate en toi une certaine faiblesse et j'aime pour toi ce que j'aime pour moi-même. Ne dirige jamais, ne serait-ce que deux personnes, et ne gère point les biens d'un orphelin. [Muslim]

675. وعن أبي ذر رضي الله عنه قال : قال لي رسول الله ﷺ : « يا أبا ذر أراك ضعيفاً، وإنني أحبُّ لك ما أحبُّ لنفسِي، لا تأمرنَّ على اثنين ولا تولينَّ مال يتيمٍ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il ne convient pas de prendre une responsabilité alors que l'on connaît notre incapacité à assumer une telle tâche.

**676.** Abû Dharr rapporte :

Je demandai au Prophète (ﷺ) : « Ô Prophète de Dieu, emploie-moi [pour la direction d'une province]. » Le Prophète me tapota l'épaule de sa main et me répondit : « Abû Dharr, tu es faible et cette fonction est un dépôt qui, le jour de la Résurrection, suscitera humiliations et regrets, sauf pour celui qui en sera digne et qui assumera pleinement sa tâche. » [Muslim]

676. وعنه قال : قلت : يا رسول الله ألا تستعملني؟ فضرب بيده على منكبي ثم قال : « يا أبا ذر إنك ضعيف، وإنها أمانة، وإنها يوم القيامة خزي وندامة، إلا من أخذها بحقها، وأدى الذي عليه فيها. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- On n'accorde pas de responsabilité à quiconque la réclame. Le plus digne d'assumer une responsabilité est celui qui s'avère être le plus compétent dans ledit domaine.

**677.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Vous aspirerez au commandement alors qu'il sera une source de regrets le jour de la Résurrection. [Bukhârî]

677. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « إنكم ستحرصون على الإمارة، وستكون ندامة يوم القيامة. » رواه البخاري.

## Chapitre 82

### Le devoir d'inciter les détenteurs de l'autorité à choisir des conseillers dignes

باب حَثِّ السُّلْطَانِ وَالْقَاضِي وَغَيْرِهِمَا مِنْ وِلَاةِ الْأُمُورِ عَلَى اتِّخَاذِ وَزِيرٍ صَالِحٍ  
وَتَحْذِيرِهِمْ مِنْ قِرْنَاءِ السُّوءِ وَالْقَبُولِ مِنْهُمْ

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Ce Jour-là, les amis les plus intimes deviendront ennemis les uns des autres, hormis ceux qui craignent le Seigneur. ﴾ Coran 43/67

قال الله تعالى : ﴿ الْأَخْلَاءُ يَوْمَئِذٍ بَعْضُهُمْ لِبَعْضٍ عَدُوٌّ إِلَّا الْمُتَّقِينَ ﴾ [الزخرف (67)]

**678.** Selon Abû Sa'îd et Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Il n'est pas de prophète ou de successeur que Dieu a envoyé sans qu'il soit accompagné de deux groupes de conseillers : le premier lui ordonne et le pousse au bien, le second lui ordonne de commettre ce qui est condamnable et l'y incite. Celui qui sera préservé est celui que Dieu aura préservé. [Bukhârî]

678. عن أبي سعيد وأبي هريرة رضي الله عنهما أن رسول الله ﷺ قال : « مَا بَعَثَ اللَّهُ مِنْ نَبِيٍّ، وَلَا اسْتَخْلَفَ مِنْ خَلِيفَةٍ إِلَّا كَانَتْ لَهُ بَطَانَتَانِ : بَطَانَةٌ تَأْمُرُهُ بِالْمَعْرُوفِ وَتَحْضُرُهُ عَلَيْهِ، وَبَطَانَةٌ تَأْمُرُهُ بِالشَّرِّ وَتَحْضُرُهُ عَلَيْهِ وَالْمَعْصُومُ مِنْ عَصَمَ اللَّهُ. »  
رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Le gouvernant doit choisir des conseillers intègres qui l'orienteront et lui donneront de précieux conseils.

**679.** Selon 'Âïsha, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque Dieu veut le bien d'un gouvernant, Il l'accompagne d'un ministre probe qui lui rappelle [ses devoirs] lorsqu'il les oublie et qui l'aide lorsqu'il s'en souvient. Mais si Dieu en décide autrement pour lui, Il l'accompagne d'un ministre malhonnête qui ne lui rappelle pas [ses devoirs] lorsqu'il les oublie et qui ne l'aide pas s'il s'en souvient.

[Abû Dâwûd]

679. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : قال رسول الله ﷺ : « إِذَا أَرَادَ اللَّهُ بِالْأَمِيرِ خَيْرًا، جَعَلَ لَهُ وَزِيرَ صِدْقٍ، إِنْ نَسِيَ ذِكْرَهُ، وَإِنْ ذَكَرَ أَعَانَهُ، وَإِذَا أَرَادَ بِهِ غَيْرَ ذَلِكَ جَعَلَ لَهُ وَزِيرَ سُوءٍ، إِنْ نَسِيَ لَمْ يُذَكِّرْهُ، وَإِنْ ذَكَرَ لَمْ يُعِنِّهُ. »  
رواه أبو داود بإسناد جيد  
على شرط مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La présence de conseillers intègres autour du gouvernant est un signe de satisfaction divine et il faut faire attention au fait de s'entourer de mauvais conseillers, car ils sont source de corruption et de séditions.

## Chapitre 83

### L'interdiction de confier l'autorité ou la justice à ceux qui la réclament ou qui la convoitent

باب النهي عن تولية الإمارة والقضاء وغيرهما من الولايات لمن سألها أو حرص عليها فعرض بها

**680.** Abû Mûsâ al-Ash'arî rapporte :

J'entrai chez le Prophète (ﷺ) en compagnie de deux de mes cousins lorsque l'un d'eux demanda : « Ô Prophète de Dieu, accorde-moi la direction d'une province que Dieu a mis sous ton commandement. » L'autre fit la même requête. Le Prophète (ﷺ) répondit : « Par Dieu, nous ne confions pas ces postes à quiconque les réclame ni à celui qui les convoite. » [Bukhârî et Muslim]

680. عن أبي موسى الأشعري رضي الله عنه قال : دخلت على النبي ﷺ أنا ورجلان من بني عمي، فقال أحدهما : يا رسول الله أمرنا على بعض ما ولاك الله عز وجل، وقال الآخر مثل ذلك، فقال : « إنا والله لا نؤلي هذا العمل أحداً سألته، أو أحداً حرص عليه. »

Ce qu'il faut retenir :

- Il ne convient pas de nommer à un poste de direction quiconque le réclame ou le convoite, car généralement c'est un signe d'ambition personnelle et non pas de dévouement à l'intérêt général. La compétence et l'intégrité priment sur toute autre considération quand il s'agit de désigner un responsable.

## LE LIVRE DES CONVENANCES

### كتاب الأدب

#### Chapitre 84

#### La pudeur et ses vertus

#### باب الحياء وفضله والحث على التخلق به

Commentaire du traducteur :

La pudeur est une qualité morale qui pousse l'être à accomplir ce qui embellit et élève et à délaisser ce qui avilit et amoindrit. Elle n'est pas uniquement liée à la tenue vestimentaire mais elle englobe la démarche de l'individu, sa façon de parler, son attitude vis-à-vis de Dieu et des gens.

**681.** Ibn 'Umar rapporte :

Le Prophète (ﷺ) passa devant un *ansâr* qui exhortait son frère contre la pudeur [poussée à l'excès]. Le Prophète (ﷺ) déclara alors : « Laisse-le car la pudeur fait partie de la foi. »

[Bukhârî et Muslim]

681. عن ابن عمر رضي الله عنهما أن رسول الله ﷺ مرَّ على رجلٍ من الأنصار وهو يعظ أخاه في الحياء، فقال رسول الله ﷺ : « دعه فإن الحياء من الإيمان. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il ne faut pas confondre la pudeur et la timidité qui, elle, peut devenir un défaut. La pudeur fait partie intégrante de la foi ; elle est un rempart contre les péchés car l'homme pudique a honte de commettre des turpitudes alors que Dieu en est Témoin. Il n'y a donc jamais d'excès dans la pudeur.

**682.** Selon 'Imrân ibn Ḥuṣayn, le Prophète (ﷺ) a dit :

La pudeur est un bien absolu. [Bukhârî et Muslim]

Une version selon Muslim rapporte : « La pudeur sous tous ses aspects est un bien. »

682. وعن عمران بن حصين رضي الله عنهما قال : قال رسول الله ﷺ : « الحياء لا يأتي إلا بخير. » متفق عليه. وفي رواية لمسلم : « الحياء خير كله. » أو قال : « الحياء كله خير. »

Ce qu'il faut retenir :

- La pudeur est un bien pour l'individu et pour la société car elle pousse à accomplir de bonnes œuvres, à délaisser les actes répréhensibles et à se battre contre l'injustice et l'immoralité.

**683.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

La foi comporte un peu plus de soixante ou soixante-dix branches. La plus élevée est de prononcer : « Il n'est de dieu que Dieu. » La moindre est d'ôter du chemin un obstacle qui peut nuire. La pudeur fait partie intégrante de la foi. [Bukhârî et Muslim]

683. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « الإيمان بضع وسبعون، أو بضع وستون شعبة، فأفضلها قول لا إله إلا الله، وأدناها إماطة الأذى عن الطريق، والحياء شعبة من الإيمان. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith rappelle que la foi et l'action sont indissociables ; la pudeur est la qualité intérieure qui va empêcher l'homme de commettre des péchés et c'est elle qui va le pousser à embellir ses actes en totale obéissance à Dieu.

**684.** Abû Sa'îd al-Khudrî rapporte :

Le Prophète (ﷺ) était plus pudique que la vierge le soir de sa nuit de noces (litt. dans son gynécée – *khidr*\*). Lorsqu'il voyait quelque chose qu'il réprouvait, on pouvait le lire sur son visage. [Bukhârî et Muslim]

Nawawî ajoute : « Les savants définissent la pudeur en ces termes : "C'est un sentiment qui pousse à délaissier ce qui est répréhensible et empêche de se montrer négligent envers ses devoirs." On rapporte ces propos d'Abû Qâsim al-Junayd – que Dieu lui fasse miséricorde : "La pudeur est le fait de reconnaître les bienfaits [de Dieu] et de constater son ingratitude à l'égard [de Dieu]. Il naît alors de ces deux situations un état que l'on appelle *pudeur*." »

684. وعن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : كان رسول الله ﷺ أشدَّ حياءً من العذراء في خدرها، فإذا رأى شيئاً يكرهه عرّفناه في وجهه. متفق عليه.  
 قَالَ الْعُلَمَاءُ : حَقِيقَةُ الْحَيَاءِ خُلُقٌ يَبْعَثُ عَلَى تَرْكِ الْقَبِيحِ وَيَمْنَعُ مِنَ التَّقْصِيرِ فِي حَقِّ ذِي الْحَقِّ. وَرَوَيْنَا عَنْ أَبِي الْقَاسِمِ الْجُنَيْدِ رَحِمَهُ اللَّهُ، قَالَ : الْحَيَاءُ : رُؤْيَةُ الْآلَاءِ - أَيِ النَّعَمِ - وَرُؤْيَةُ التَّقْصِيرِ، فَيَتَوَلَّدُ بَيْنَهُمَا حَالَةٌ تُسَمَّى حَيَاءً. وَاللَّهُ أَعْلَمُ.

\* Le *khidr* est la partie de la maison réservée aux jeunes filles non mariées. C'est là qu'elles recevaient leurs époux au cours de la nuit de noces.

## Chapitre 85

### La préservation des secrets

#### باب حفظ السر

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Soyez fidèles à vos engagements, car vous aurez à en rendre compte. ﴾ Coran 17/34

قال الله تعالى : ﴿ وَأَوْفُوا بِالْعَهْدِ إِنَّ الْعَهْدَ كَانَ مَسْئُولًا ﴾ [الإسراء (34)]

**685.** Selon Abû Sa'îd al-Khudrî, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le jour de la Résurrection, l'une des pires situations au regard de Dieu sera celle de l'homme qui, après avoir eu des rapports intimes avec une femme, les aura dévoilés.

[Muslim]

685. وعن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « إِنَّ مِنْ أَسْرِّ النَّاسِ عِنْدَ اللَّهِ مَنْزِلَةَ يَوْمِ الْقِيَامَةِ الرَّجُلُ يُفْضِي إِلَى الْمَرْأَةِ وَتُفْضِي إِلَيْهِ ثُمَّ يَنْشُرُ سِرَّهَا. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith rappelle la préservation de la sphère intime et l'interdiction de divulguer les secrets partagés avec son conjoint.

**686.** ‘Abdullâh ibn ‘Umar rapporte :

Après que [sa fille] Ḥafṣa ait perdu son mari, ‘Umar raconta : « Je rencontrai ‘Uthmân ibn ‘Affân et lui proposai Ḥafṣa en mariage en disant : “Si tu le désires, je t’accorde en mariage Ḥafṣa bint ‘Umar.” ‘Uthmân répondit : “Je vais y réfléchir.” Quelques jours passèrent avant qu’il ne me formulât sa réponse en ces termes : “J’ai jugé bon de ne pas me marier pour le moment.” Je rencontrai alors Abû Bakr et lui fis la même proposition : “Si tu le désires, je t’accorde en mariage Ḥafṣa, fille de ‘Umar.” Il resta silencieux et ne me fit aucune réponse. Je fus plus en colère contre lui que contre ‘Uthmân. Quelques jours passèrent lorsque le Prophète (ﷺ) la [Ḥafṣa] demanda en mariage et je lui accordai sa main. Puis Abû Bakr vint me voir et me dit : “Tu as sans doute dû être en colère lorsque tu m’as proposé Ḥafṣa en mariage et que je ne t’ai donné aucune réponse.” – “Oui, répondis-je.” Abû Bakr reprit alors : “Je savais que le Prophète (ﷺ) avait l’intention de te demander sa main et c’est la seule raison qui m’a empêché de te répondre. Certes, je ne suis pas de ceux qui divulguent les secrets du Prophète (ﷺ), et s’il ne l’avait pas convoitée [Ḥafṣa], je l’aurais acceptée.” » [Bukhârî]

686. وعن عبد الله بن عمر رضي الله عنه أن عمر رضي الله عنه حين تأيمنت بنته حفصة قال : لقيت عثمان بن عفان رضي الله عنه فعرضت عليه حفصة فقلت : إن شئت أنكحتك حفصة بنت عمر؟ قال : سأنظر في أمري فلبثت ليالي، ثم لقيني، فقال : قد بدالي أن لا أتزوج يومي هذا، فلقيت أبا بكر الصديق رضي الله عنه. فقلت : إن شئت أنكحتك حفصة بنت عمر، فصمت أبو بكر رضي الله عنه فلم يرجع إليّ شيئاً، فكننت عليه أوجد مني على عثمان، فلبثت ليالي، ثم خطبها النبي ﷺ فأنكحها إياه، فلقيني أبو بكر فقال : لعلك وجدت عليّ حين عرضت عليّ حفصة فلم أرجع إليك شيئاً؟ فقلت : نعم. قال : فإنه لم يمتنعني أن أزوجك إنيك فيما عرضت عليّ إلا أنني كنت علمت أن النبي ﷺ ذكرها، فلم أكن لأفشي سر رسول الله ﷺ، ولو تركها النبي ﷺ لقبليتها. رواه البخاري.

Ce qu’il faut retenir :

- La confiance est signe de confiance, raison pour laquelle il faut préserver les secrets et ne pas les divulguer.

**687.** ‘Āisha rapporte :

Alors que les femmes du Prophète (ﷺ) étaient chez lui, Fāṭima arriva ; sa démarche ne se différenciait en rien de celle du Prophète (ﷺ). Lorsqu’il la vit, il l’accueillit avec égards en lui disant : « Bienvenue à ma fille ! » Puis il la fit asseoir à sa droite – ou à sa gauche – et lui confia un secret qui la fit pleurer chaudement. Lorsqu’il remarqua son affliction, il lui confia un second secret qui la fit rire. Je lui dis alors : « Le Prophète t’a honorée d’une confiance qu’il n’a faite à aucune autre femme de sa famille et voilà que tu te mets à pleurer ? » Puis, lorsque le Prophète (ﷺ) quitta les lieux, je lui demandai : « Que t’a donc dit le Prophète ? » – « Je ne suis pas de celles qui dévoilent les secrets du Prophète, répondit-elle. » Lorsqu’il décéda, je lui dis : « Je te supplie au nom des droits que j’ai sur toi (en tant que mère des croyants et épouse du Prophète) de me dévoiler ce que t’a confié le Prophète. » Elle me dit : « À présent, cela est possible. Concernant sa première confiance, il m’a informée que Gabriel et lui se récitaient le Coran à tour de rôle une à deux fois par an et que cette année-là, ils se l’étaient récité deux fois. Il me dit également : “Le terme de ma vie est imminent, crains donc Dieu et fais montre de

patience car tu as en moi la meilleure ascendance.” Je me suis mise alors à pleurer comme tu l’as constaté. Lorsqu’il vit mon affliction, il me fit une seconde confiance et me dit : “Fâṭima, n’es-tu pas satisfaite d’être la souveraine des croyantes – ou bien la souveraine des femmes de cette communauté ?” Je me suis donc mise à rire comme tu l’as vu. »

[Bukhârî et Muslim, texte de Muslim]

687. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : كُنَّ أَزْوَاجَ النَّبِيِّ ﷺ عِنْدَهُ، فَأَقْبَلْتُ فَاطِمَةَ رضي الله عنها تَمْشِي. مَا تَخْطِيءُ مَشِيئَهَا مِنْ مَشِيئَةِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ شَيْئًا، فَلَمَّا رَأَاهَا رَحَّبَ بِهَا وَقَالَ : « مَرْحَبًا بِابْنَتِي. » ثُمَّ أَجْلَسَهَا عَنْ يَمِينِهِ أَوْ عَنْ شِمَالِهِ. ثُمَّ سَارَهَا فَبَكَتْ بُكَاءً شَدِيدًا، فَلَمَّا رَأَى جَزَعَهَا سَارَهَا الثَّانِيَةَ فَضَحِكَتْ، فَقُلْتُ لَهَا : خَصَّكَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مِنْ بَيْنِ نِسَائِهِ بِالسَّرَارِ، ثُمَّ أَنْتِ تَبْكِينَ؟ فَلَمَّا قَامَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ سَأَلْتُهَا : مَا قَالَ لِكَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ؟ قَالَتْ : مَا كُنْتُ لِأَقْشِي عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ سِرَّهُ. فَلَمَّا تَوَفَّي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ قُلْتُ : عَزَمْتُ عَلَيْكَ بِمَا لِي عَلَيْكَ مِنَ الْحَقِّ، لَمَا حَدَّثْتَنِي مَا قَالَ لِكَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ؟ فَقَالَتْ : أَمَا الْآنَ فَنَعَمْ، أَمَا حِينَ سَارَنِي فِي الْمَرَّةِ الْأُولَى فَأَخْبَرَنِي « أَنَّ جِبْرِيلَ كَانَ يُعَارِضُهُ الْقُرْآنَ فِي كُلِّ سَنَةٍ مَرَّةً أَوْ مَرَّتَيْنِ، وَأَنَّهُ عَارِضُهُ الْآنَ مَرَّتَيْنِ، وَإِنِّي لَا أَرَى الْأَجَلَ إِلَّا قَدْ اقْتَرَبَ، فَأَتَّقِي اللَّهَ وَاصْبِرِي، فَإِنَّهُ نِعْمَ السَّلْفُ أَنَا لِكَ. » فَبَكَيْتُ بُكَائِي الَّذِي رَأَيْتِ، فَلَمَّا رَأَى جَزَعِي سَارَنِي الثَّانِيَةَ، فَقَالَ : « يَا فَاطِمَةُ أَمَا تَرْضَيْنَ أَنْ تَكُونِي سَيِّدَةَ نِسَاءِ الْمُؤْمِنِينَ، أَوْ سَيِّدَةَ نِسَاءِ هَذِهِ الْأُمَّةِ؟ » فَضَحِكْتُ ضَحِكِي الَّذِي رَأَيْتِ. متفقٌ عليه. وهذا لفظ مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète savait se comporter et donner toute sa place à chaque membre de sa famille. 'Aïsha et Fâṭima nous montrent aussi à travers ce hadith l'amour inconditionnel qu'elles portaient au Prophète, et la foi totale envers sa parole. Mais surtout, on voit combien elles savaient respecter le secret, l'une ne le divulguant pas et l'autre, n'insistant pas, tant que le secret méritait d'être gardé.

### 688. Thâbit rapporte ces propos d'Anas :

Je jouais avec des enfants lorsque le Prophète (ﷺ) arriva. Il me salua puis me confia une tâche, si bien que je rentrai chez ma mère en retard. Lorsque je rentrai, elle me demanda : « Qu'est-ce qui t'a donc retenu ? » – « Le Prophète (ﷺ) m'a confié une tâche, répondis-je. » – « Et en quoi consistait cette tâche ? » – « C'est un secret. » Elle me dit alors : « Ne divulgue en aucun cas les secrets du Prophète (ﷺ). » Anas ajouta : « Par Dieu, si je devais le divulguer à quelqu'un, ce serait à toi, Thâbit. » [Muslim]

688. وعن ثابتٍ عن أنس رضي الله عنه قال : أتى عليَّ رسولُ اللَّهِ ﷺ وأنا ألعبُ مع الغلمانِ، فسلمَ عَلَيْنَا، فَبَعَثَنِي فِي حَاجَةٍ، فَأَبْطَأْتُ عَلَى أُمِّي، فَلَمَّا جِئْتُ قَالَتْ : مَا حَبَسَكَ؟ فَقُلْتُ : بَعَثَنِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لِحَاجَةٍ، قَالَتْ : مَا حَاجَتُهُ؟ قُلْتُ : إِنَّهَا سِرٌّ. قَالَتْ : لَا تُخْبِرَنَّ بِسِرِّ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ أَحَدًا. قَالَ أَنَسٌ : وَاللَّهِ لَوْ حَدَّثْتُ بِهِ أَحَدًا لَحَدَّثْتُكَ بِهِ يَا ثَابِتُ. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith montre l'importance de savoir préserver un secret, quelle que soit l'envie qu'on ait de le révéler ou de le découvrir. Anas – que Dieu soit Satisfait de lui – a été le serviteur du Prophète pendant dix années. Il était fiable et totalement fidèle à ses engagements, malgré son jeune âge. C'est sa mère, Umm Sulaym, qui l'a mis au service du Prophète, pour qu'il puisse recevoir la meilleure éducation qui soit (la concernant, voir hadith n° 44 et n° 521).

## Chapitre 86

### La fidélité aux engagements et l'exécution des promesses

#### باب الوفاء بالعهد وإنجاز الوعد

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Soyez fidèles à vos engagements, car vous aurez à en rendre compte. ﴾ Coran 17/34

﴿ Soyez fidèles à vos engagements envers Dieu après les avoir contractés. ﴾ Coran 16/91

﴿ Ô croyants, respectez vos engagements. ﴾ Coran 5/1

﴿ Ô vous qui croyez ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? C'est une chose abominable auprès de Dieu que vous disiez ce que vous ne faites pas. ﴾ Coran 61/2-3

قال الله تعالى : ﴿ وَأَوْفُوا بِالْعَهْدِ إِنَّ الْعَهْدَ كَانَ مَسْئُولًا ﴾ [الإسراء (34)]

وقال تعالى : ﴿ وَأَوْفُوا بِعَهْدِ اللَّهِ إِذَا عَاهَدْتُمْ ﴾ [النحل (91)]

وقال تعالى : ﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَوْفُوا بِالْعُقُودِ ﴾ [المائدة (1)]

وقال تعالى : ﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لِمَ تَقُولُونَ مَا لَا تَفْعَلُونَ \* كَبُرَ مَقْتًا عِنْدَ اللَّهِ أَنْ تَقُولُوا مَا لَا تَفْعَلُونَ ﴾

[الصف (2 - 3)]

**689.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Les signes qui distinguent l'hypocrite sont au nombre de trois : lorsqu'il relate, il ment ; lorsqu'il promet, il ne tient pas sa promesse ; lorsqu'on lui confie un dépôt, il le trahit.

[Bukhârî et Muslim]

Dans une autre version, nous avons : « ... même s'il jeûne, accomplit la *ṣalât* et qu'il prétend être musulman. »

689. عن أبي هريرة رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « آيَةُ الْمُنَافِقِ ثَلَاثٌ : إِذَا حَدَّثَ كَذَبَ، وَإِذَا وَعَدَ أَخْلَفَ، وَإِذَا أُؤْتِمِنَ

بِحَاثٍ. » متفقٌ عليه. زاد في روايةٍ لمسلم : « وَإِنْ صَامَ وَصَلَّى وَرَزَعَمَ أَنَّهُ مُسْلِمٌ. »

Ce qu'il faut retenir :

- Celui qui rassemble ces trois signes est considéré comme hypocrite dans sa pratique. Cependant, il faut qu'il prenne garde à ce que cette hypocrisie ne le mène pas à une hypocrisie dans la croyance également.

**690.** Selon 'Abdullâh ibn 'Amr ibn al-'Âṣ, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui réunit ces quatre attitudes est considéré comme étant un véritable hypocrite, mais celui qui n'adhère qu'à une seule a en lui un signe de l'hypocrisie jusqu'à ce qu'il s'en débarrasse : lorsqu'on lui confie quelque chose, il trahit ; lorsqu'il fait un récit, il ment ; lorsqu'il passe un pacte, il ne le respecte pas et s'il se dispute, il dévie [de la vérité].

[Bukhârî et Muslim]

690. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « أَرْبَعٌ مِنْ كُنَّ فِيهِ كَانَ مُنَافِقًا خَالِصًا. وَمَنْ كَانَتْ

فِيهِ خَصْلَةٌ مِنْهُنَّ كَانَتْ فِيهِ خَصْلَةٌ مِنَ النِّفَاقِ حَتَّى يَدْعَهَا : إِذَا أُؤْتِمِنَ حَانَ، وَإِذَا حَدَّثَ كَذَبَ، وَإِذَا عَاهَدَ غَدَرَ، وَإِذَا

خَاصَمَ فَجَرَ. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith nous montre combien les bonnes mœurs sont liées à la foi. Le sens du dépôt, le respect de la parole et de la vérité sont essentiels pour vivre dans la confiance mutuelle. Sans ces qualités, l'homme court à sa perte et s'approche peu à peu de l'hypocrisie et de l'égarement.

**691. Jâbir rapporte :**

Le Prophète (ﷺ) me dit : « Si les biens de Bahrayn nous étaient parvenus, je t'en aurais donné tant. » Cependant, ces biens ne furent pas apportés avant la mort du Prophète (ﷺ). Ainsi, lorsque les biens de Bahrayn parvinrent, Abû Bakr fit proclamer : « Que celui auquel le Prophète a promis quelque bien ou vis-à-vis duquel le Prophète (ﷺ) a contracté une dette vienne nous voir ! » Je vins à lui et lui déclarai : « Le Prophète (ﷺ) m'a promis tant d'argent. » Il me tendit une poignée de pièces que je me suis mis à compter, la somme s'élevait à cinq cents dinars. Il [Abû Bakr] ajouta : « Prends-en le double ! » [Bukhârî et Muslim]

691. وعن جابر رضي الله عنه قال : قال لي النبي ﷺ : « لو قد جاء مال البحرين أعطيتهك هكذا وهكذا وهكذا. فلم يجيء مال البحرين حتى قبض النبي ﷺ، فلما جاء مال البحرين أمر أبو بكر رضي الله عنه فنادى : من كان له عند رسول الله ﷺ عدة أو دين فليأتنا. فأتيته وقلت له : إن النبي ﷺ قال لي كذا، فحني لي حنية، فعددتها، فإذا هي خمسمائة، فقال لي : خذ مثلها. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Quand une personne meurt sans avoir pu tenir une promesse, ses proches doivent tenter de la tenir à sa place, s'ils le peuvent. C'est ce qu'a fait Abû Bakr as-Şiddîq en réalisant la promesse du Prophète (ﷺ).

## Chapitre 87

### Le fait de persévérer à accomplir les bonnes actions

#### باب الأمر بالمحافظة على ما اعتاده من الخير

Dieu le Très-Haut dit :

❖ En vérité, Dieu ne modifie point l'état d'un peuple tant que les hommes qui le composent n'auront pas modifié ce qui est en eux-mêmes. ❖ Coran 13/11

❖ Ne faites pas comme cette femme qui défaisait la laine qu'elle avait soigneusement filée. ❖

Coran 16/92

❖ Ne doivent-ils pas éviter de suivre l'exemple de ceux qui avaient reçu l'Écriture avant eux et dont les cœurs se sont desséchés avec le temps ? ❖ Coran 57/16

❖ [...] sans pour autant l'observer comme ils auraient dû le faire. ❖ Coran 57/27

قال الله تعالى : ﴿ إِنَّ اللَّهَ لَا يُغَيِّرُ مَا بِقَوْمٍ حَتَّى يُغَيِّرُوا مَا بِأَنْفُسِهِمْ. ﴾ [الرعد (11)]

وقال تعالى : ﴿ وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ نَفَقَتْ غَزَلُهُمْ مِنْ بَدَنٍ قُوَّةٍ أَنْكَأَتْ. ﴾ [النحل (92)]

و (الأنكاث) جمع نكث وهو : الغزل المنقوض.

وقال تعالى : ﴿ وَلَا يَكُونُوا كَالَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ مِنْ قَبْلُ فَطَالَ عَلَيْهِمُ الْأَمَدُ فَقَسَتْ قُلُوبُهُمْ. ﴾ [الحديد (16)]

وقال تعالى : ﴿ فَمَا رَعَوْهَا حَقَّ رِعَايَتِهَا. ﴾ [الحديد (27)]

**692.** 'Abdullâh ibn 'Amr ibn al-'Âṣ rapporte que le Prophète (ﷺ) lui a dit :

Ô 'Abdullâh, ne sois pas comme untel qui passait ses nuits à veiller (pieusement) puis qui a abandonné cette pratique. [Bukhârî et Muslim]

692. وعن عبد الله بن عمرو بن العاص رضي الله عنهما قال : قال لي رسول الله ﷺ : « يا عبد الله، لا تكن مثل فلان، كان يقوم الليلَ فترك قيام الليل. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- L'importance de conserver les pratiques pieuses que l'on a coutume d'observer, même si elles paraissent minimales, car abandonner ces actes d'adoration est un signe de négligence vis-à-vis de son Seigneur.

## Chapitre 88

### La recommandation de sourire et de tenir des propos bienveillants

باب استحباب طيب الكلام وطلاقة الوجه عند اللقاء

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Sois bienveillant à l'égard des croyants. ﴾ Coran 15/88

﴿ Si tu t'étais montré brutal ou inhumain avec eux, ils se seraient tous détachés de toi. ﴾

Coran 3/159

قال الله تعالى : ﴿ وَأخْفِضْ جَنَاحَكَ لِلْمُؤْمِنِينَ. ﴾ [الحجر (88)]

وقال تعالى : ﴿ وَلَوْ كُنْتَ فَظًا غَلِيظَ الْقَلْبِ لَانفَضُّوا مِنْ حَوْلِكَ. ﴾ [آل عمران (159)]

**693.** Selon 'Adî ibn Hâtîm, le Prophète (ﷺ) a dit :

Préservez-vous du Feu, ne serait-ce qu'en faisant l'aumône d'une demi-datte ou, pour celui qui n'en a point, en prononçant une parole bienveillante. [Bukhârî et Muslim]

693. عَنْ عَدِيِّ بْنِ حَاتِمٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « اتَّقُوا النَّارَ وَلَوْ بِشِقِّ تَمْرَةٍ فَمَنْ لَمْ يَجِدْ فِكَلِمَةٍ طَيِّبَةٍ. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de faire l'aumône aussi minime soit-elle, car Dieu dit : ﴿ Quiconque aura alors fait le poids d'un atome de bien le verra. ﴾ (Coran 99/7) Et même la parole avenante constitue une bonne action à ne pas négliger.

**694.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

La parole bienveillante constitue une aumône. [Bukhârî et Muslim]

694. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن النبي ﷺ قال : « والكلمة الطيبة صدقة. » متفقٌ عليه. وهو بعض حديث تقدم بطوله.

Ce qu'il faut retenir :

- L'aumône ne se limite pas seulement à faire acte de générosité ou de charité. Elle se veut plus large que cela puisqu'elle englobe le fait d'ordonner le bien et réprover le mal, le fait de prononcer des paroles avenantes à son interlocuteur, voire simplement de sourire à son frère ou sa sœur en Dieu.

**695.** Selon Abû Dharr, le Prophète (ﷺ) a dit :

Ne méprise aucune bonne action, ne serait-ce qu'en rencontrant ton frère avec un visage souriant. [Muslim]

695. وعن أبي ذرٍّ رضي الله عنه قال : قال لي رسول الله ﷺ : « لا تحقرنَّ من المعروفِ شيئاً، ولو أن تلقى أخاك بوجهٍ

طليقٍ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Toute action, si minime soit-elle, sera d'un grand profit le jour où ni l'argent et ni la famille ne seront utiles. Accueillir son prochain avec égards, le visage souriant, usant de paroles avenantes fait partie de l'éthique musulmane.

## Chapitre 89

### La recommandation de s'exprimer clairement

استحباب بيان الكلام وإيضاحه للمخاطب وتكريره ليفهم إذا لم يفهم إلا بذلك

**696.** Anas rapporte :

Lorsque le Prophète (ﷺ) communiquait, il répétait ses paroles trois fois afin d'être bien compris, et lorsqu'il se rendait chez des gens, il les saluait trois fois. [Bukhârî]

696. عن أنس رضي الله عنه أن النبي ﷺ كان إذا تكلم بكلمة أعادها ثلاثاً حتى تُفهم عنه، وإذا أتى على قومٍ فسلم عليهم

سلم عليهم ثلاثاً. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète faisait preuve d'égards, de respect et de tact envers les gens. Il nous a ainsi enseigné qu'il n'est pas vain de répéter ses propos ou son salut, si l'on craint que l'interlocuteur n'ait pas bien entendu ou bien compris.

**697.** 'Aïsha rapporte :

Les paroles du Prophète (ﷺ) étaient claires et comprises de tous. [Abû Dâwûd]

697. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : كان كلامُ رسول الله ﷺ كلاماً فضلاً يفهمه كلُّ من يسمعه. رواه أبو داود.

## Chapitre 90

### Le devoir d'avoir une écoute attentive

إصغاء الجليس لحديث جليسه الذي ليس بحرام

واستنصات العالم والواعظ حاضرٍي مجليسه

**698.** Jarîr ibn 'Abdillâh rapporte que le Prophète (ﷺ) lui a dit au cours du pèlerinage d'Adieu :

« Demande aux gens d'écouter attentivement. » Puis il ajouta : « Après ma mort, ne redevenez pas des infidèles qui se déchirent les uns les autres. » [Bukhârî et Muslim]

698. عن جرير بن عبد الله رضي الله عنه قال : قال لي رسول الله ﷺ في حجة الوداع : « استنصتِ الناس. » ثم قال : « لا

تزعجوا بعدي كفاراً يضربُ بعضكم رقاب بعض. » متفق عليه.

## Chapitre 91

### L'exhortation avec modération

#### الوعظ والاقتصاد فيه

Dieu le Très-Haut a dit :

﴿ Appelle à la Voie de ton Seigneur avec sagesse et par de persuasives exhortations. ﴾

Coran 16/125

قال الله تعالى : ﴿ اذْعُ إِلَى سَبِيلِ رَبِّكَ بِالْحِكْمَةِ وَالْمَوْعِظَةِ الْحَسَنَةِ. ﴾ [النحل (125)]

**699.** Abû Wâ'il, le frère d'Ibn Salama, rapporte :

Ibn Mas'ûd nous faisait une exhortation une fois par semaine, le jeudi. Un homme lui demanda alors : « Ô Abû 'Abd ar-Raḥmân, je souhaiterais que ton exhortation soit quotidienne. » – « Ce qui m'en empêche, c'est que je crains que vous ne vous en lassiez. Je vous exhorte comme le Prophète (ﷺ) avait l'habitude de le faire, de peur que la lassitude ne s'empare de nous, répondit Ibn Mas'ûd. » [Bukhârî et Muslim]

699. عن أبي وإبل شقيق بن سلمة قال : كَانَ ابْنُ مَسْعُودٍ رضي الله عنه يُذَكِّرُنَا فِي كُلِّ خَمِيسٍ، فَقَالَ لَهُ رَجُلٌ : يَا أَبَا عَبْدِ الرَّحْمَنِ لَوْ دِدْتُ أَنَّكَ ذَكَرْتَنَا كُلَّ يَوْمٍ، فَقَالَ : أَمَا إِنَّهُ يَمْنَعُنِي مِنْ ذَلِكَ أَنِّي أَكْرَهُ أَنْ أَمْلُكُمْ وَإِنِّي أَتَخَوَّلُكُمْ بِالْمَوْعِظَةِ، كَمَا كَانَ رَسُولُ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم يَتَخَوَّلُنَا بِهَا مَخَافَةَ السَّامَةِ عَلَيْنَا. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Les Compagnons étaient attachés à prendre le Prophète (ﷺ) comme modèle dans ses faits et gestes, même dans la pédagogie qu'il employait, et comme nous l'enseignent ce hadith, il faut faire preuve de modération en matière de prédication et d'enseignement, car l'âme, par nature, finit par se lasser. Il est donc recommandé d'exhorter les gens pendant les moments où l'esprit n'est pas dissipé.

**700.** Selon Abû Yaqazân 'Ammâr ibn Yâsir, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque l'homme prolonge la *ṣalât* et raccourcit son sermon, c'est là un signe de sa science en matière de religion. Allongez donc vos *ṣalât* et raccourcissez le sermon. [Muslim]

700. عن أبي اليقظان عمار بن ياسر رضي الله عنه قال : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم يَقُولُ : « إِنَّ طَوْلَ صَلَاةِ الرَّجُلِ، وَقِصْرَ خُطْبَتِهِ، مِثْنَةٌ مِنْ فِقْهِهِ. فَأَطِيلُوا الصَّلَاةَ، وَأَقْصِرُوا الخُطْبَةَ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé à l'imam de raccourcir son prêche et d'allonger la *ṣalât*, et ceci afin de ne pas lasser l'auditoire.

**701.** Mu'âwiya ibn al-Ḥakam as-Sulamî rapporte :

Tandis que j'accomplissais la *ṣalât* en compagnie du Prophète (ﷺ), l'un des fidèles éternua. Je lui dis alors : « Que Dieu te bénisse ! » Ceux qui étaient présents me foudroyèrent du regard. Je repris alors : « Par la perte de ma mère, qu'avez-vous donc à me regarder de la sorte ? » Ils se mirent alors à se frapper les cuisses avec leurs mains. Lorsque je compris qu'ils voulaient me faire taire, je me tus.

Quand le Prophète (ﷺ) – qui m'est plus cher que père et mère – termina la *ṣalât*, il ne me réprimanda pas, ne me frappa pas et ne m'insulta pas non plus. Je n'ai connu de ma vie meilleur instructeur. Il me dit tout simplement : « Au cours de cette *ṣalât*, il n'est

pas permis de prononcer des paroles [non rituelles]. Elle est constituée uniquement de louanges, de glorifications et de la récitation du Coran. »

Je lui demandai : « Ô Prophète de Dieu, je sors à peine de l'ignorance, et voilà que Dieu nous révèle l'islam. Il y a encore parmi nous des hommes qui consultent les devins. » Le Prophète (ﷺ) répondit : « Ne les consulte pas. »

Je repris alors : « Il y en a d'autres qui consultent les oracles. » – « Cette consultation leur procure un sentiment intérieur. Et cela ne les empêche pas d'accomplir ce qu'ils avaient l'intention de faire, répondit le Prophète. » [Muslim]

701. عن معاوية بن الحكم السلمي رضي الله عنه قال : « بينما أنا أصلي مع رسول الله ﷺ إذ عطس رجلٌ من القوم فقلت : يزحكك الله، فزمني القوم بأبصارهم، فقلت : وا تكل أميأه ما شأنكم تنظرون إلي؟ فجعلوا يضربون بأيديهم على أفخاذهم فلما رأيتهم يصمتموني لكني سكت، فلما صلى رسول الله ﷺ فبأبي هو وأمي، ما رأيتُ مُعلماً قبله ولا بعده أحسن تعليمًا منه، فوالله ما كهرني ولا ضربني ولا شتمني، قال : « إِنَّ هَذِهِ الصَّلَاةُ لَا يَصْلُحُ فِيهَا شَيْءٌ مِنْ كَلَامِ النَّاسِ، إِنَّمَا هِيَ التَّسْبِيحُ وَالتَّكْبِيرُ، وَقِرَاءَةُ الْقُرْآنِ. » أو كما قال رسول الله ﷺ. قلت : يا رسول الله، إني حديث عهد بجاهلية، وقد جاء الله بالإسلام، وإن منّا رجالاً يأتون الكهّان؟ قال : « فلا تأتهم. » قلت : ومنا رجال يتطيرون؟ قال : « ذاك شيء يجذونه في صدورهم، فلا يصدنّهم. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La pédagogie et la douceur du Prophète (ﷺ) sont les enseignements essentiels de ce hadith : il savait parler aux gens et leur enseigner la religion. Il explique ainsi à ce Compagnon – et à tous les musulmans – qu'il n'est pas permis de prononcer de paroles étrangères à celles que l'on formule rituellement au cours de la *ṣalāt*. La *ṣalāt* est une adoration totale dont les paroles sont constituées de louanges, de glorifications et de réceptions coraniques.
- En outre, il rappelle l'interdiction formelle de consulter les devins, les astrologues et autres personnes qui prétendent prédire l'avenir. Dieu Seul connaît l'avenir, et Lui Seul dissipe les soucis et soulage les cœurs.

**702.** 'Irbāq ibn Sāriya rapporte :

Le Messager de Dieu (ﷺ) nous fit une exhortation telle que nos cœurs frémirent et que nos yeux s'emplirent de larmes. Nous dîmes alors : « Ô Messager de Dieu ! On dirait un sermon d'adieu, fais-nous donc une recommandation. »

Il dit : « Je vous recommande la crainte de Dieu ainsi que l'obéissance totale à ceux d'entre vous qui vous gouvernent, serait-ce un esclave abyssin. Celui d'entre vous qui vivra verra de grandes discordes. Accrochez-vous à ma Sunna et à celle des califes bien guidés. Saisissez-la de toutes vos forces et méfiez-vous des innovations, car toute innovation est égarement. » [Abū Dāwūd et Tirmidhī]

702. وعن العزْباض بن سارية رضي الله عنه قال : وَعَظَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مَوْعِظَةً وَجِلَّتْ مِنْهَا الْقُلُوبُ. وَذَرَفَتْ مِنْهَا الْعُيُونُ وَذَكَرَ الْحَدِيثَ. وَقَدْ سَبَقَ بِكَمَالِهِ فِي بَابِ الْأَمْرِ بِالمُحَافَظَةِ عَلَى السُّنَّةِ، وَذَكَرْنَا أَنَّ التِّرْمِذِيَّ قَالَ إِنَّهُ حَدِيثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ.

Ce qu'il faut retenir :

- Le sermon d'Adieu est l'une des plus grandes exhortations du Prophète (ﷺ). Des dizaines de milliers de Compagnons y ont assisté. Et à l'instar de ses autres paroles, le sermon est fait de simplicité, de concision et de clarté, ce qui montre combien le Prophète s'attachait à transmettre le mieux possible les enseignements divins. Pour les autres enseignements de ce hadith, voir hadith n° 157.

## Chapitre 92

### Dignité et quiétude

#### باب الوقار والسكينة

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Les serviteurs du Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur la terre ; ceux qui répondent avec douceur aux ignorants qui les interpellent. ﴾ Coran 25/63

قال الله تعالى : ﴿ وَعِبَادُ الرَّحْمَنِ الَّذِينَ يَمْشُونَ عَلَى الْأَرْضِ هَوْنًا وَإِذَا خَاطَبَهُمُ الْجَاهِلُونَ قَالُوا سَلَامًا. ﴾ [الفرقان (63)]

703. 'Āisha rapporte :

Je n'ai jamais vu le Prophète (ﷺ) rire à pleines dents au point de voir sa lnette ; il se contentait de sourire. [Bukhârî et Muslim]

703. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : مَا رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ مُسْتَجْمِعًا قَطُّ ضَاحِكًا حَتَّى تُرَى مِنْهُ لَهَوَاتُهُ، إِنَّمَا كَانَ يَبْسِمُ. متفقٌ عليه.

## Chapitre 93

### La recommandation de se rendre avec dignité et quiétude aux lieux de prière et de science

#### باب الندب إلى إتيان الصلاة والعلم ونحوهما من العبادات بالسكينة والوقار

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Se montrer respectueux des rites institués par Dieu est un acte qui s'inspire de la piété du cœur. ﴾ Coran 22/32

قال الله تعالى : ﴿ وَمَنْ يُعْظَمْ شَعَائِرَ اللَّهِ فَإِنَّهَا مِنْ تَقْوَى الْقُلُوبِ. ﴾ [الحج (32)]

704. Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque l'appel à la prière est lancé, ne vous y rendez pas avec précipitation, mais allez-y d'un pas serein et en toute quiétude. Accomplissez [avec le groupe] ce que vous pouvez et rattrapez ensuite ce que vous avez manqué. [Bukhârî et Muslim]

Muslim ajoute selon une version : « Celui d'entre vous qui décide de se rendre à la prière est déjà en prière. »

704. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : سمعتُ رسولَ الله ﷺ يقول : « إِذَا أُفِيْمَتِ الصَّلَاةُ، فَلَا تَأْتَوْهَا وَأَنْتُمْ تَسْعَوْنَ، وَأَتَوْهَا وَأَنْتُمْ تَمْشُونَ وَعَلَيْكُمْ السَّكِينَةُ، فَمَا أَدْرَكْتُمْ فَصَلُّوا وَمَا فَاتَكُمْ فَأْتُوا. » متفقٌ عليه. زاد مسلم في رواية له : « فَإِنَّ أَحَدَكُمْ إِذَا كَانَ يَعْمِدُ إِلَى الصَّلَاةِ فَهُوَ فِي صَلَاةٍ. »

Ce qu'il faut retenir :

- Lorsque le fidèle émet l'intention de se rendre à la mosquée afin d'accomplir la *ṣalât* en commun, on lui inscrit la récompense depuis le début de sa marche, raison pour laquelle il est déconseillé de se rendre à la mosquée en se

précipitant, car cela favorise la déconcentration et empêche l'apaisement. Lorsqu'il arrive à la mosquée alors que la *ṣalât* en commun a déjà débuté, il accomplit avec le groupe ce qui reste de la *ṣalât*, puis il complète seul ce qui lui manque. Enfin, l'imam Nawawî définit la *sakîna* (quiétude) comme étant le fait de faire des gestes sereins en évitant la plaisanterie. Il définit *al-waḡâr* (dignité) ainsi : « C'est le fait de baisser le regard, de parler à voix basse et d'éviter de gesticuler à tort et à travers. »

**705.** Ibn 'Abbâs rapporte :

Nous faisons route en compagnie du Prophète (ﷺ) au retour de 'Arafa lorsque ce dernier entendit un vacarme ahurissant accompagné de coups et de blatètements de chameaux. Il sermonna alors les gens en ces termes : « Ô hommes, faites les choses avec sérénité, car le bien ne vient jamais avec la précipitation. » [Bukhârî, Muslim en rapporte une partie]

705. وعن ابن عباس رضي الله عنه أنه دفع مع النبي ﷺ يوم عرفة فسمع النبي ﷺ وزاءه زجراً شديداً وضرباً وصوتاً للإبل، فأشار بسوطه إليهم وقال : « أَيُّهَا النَّاسُ عَلَيْكُمْ بِالسَّكِينَةِ فَإِنَّ الْبِرَّ لَيْسَ بِالِإِيْضَاعِ. » رواه البخاري، وروى مسلم بعضه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé d'observer la quiétude et le calme lors de l'accomplissement d'actes cultuels, car un esprit apaisé est plus à même de méditer et se recueillir. Lors du pèlerinage à La Mecque, souvent, les gens bousculent leurs semblables et causent de la gêne aux faibles, aux femmes et aux vieillards ; de tels actes sont condamnables et réprouvés. Et il ne faut jamais oublier que la récompense de l'acte est fonction de l'intensité du recueillement.

## Chapitre 94

### L'hospitalité à l'égard des hôtes

#### باب إكرام الضيف

Dieu le Très-Haut dit :

❖ Le récit des honorables hôtes d'Abraham t'est-il parvenu ? Quand ils entrèrent chez lui et lui dirent : “Paix !”, Abraham leur répondit : “Paix, gens inconnus !” Puis il alla discrètement trouver les siens et apporta un veau bien gras, qu'il présenta à ses hôtes, pour leur dire ensuite : “Quoi ? Vous n'en mangez pas ?” ❖ Coran 51/24-27

❖ Aussitôt, des hommes de son peuple, habitués à commettre les pires turpitudes, se précipitèrent chez lui. “Ô mon peuple, leur dit Loth, voici mes filles ! Elles seraient plus indiquées pour vous. Craignez donc Dieu et ne me déshonorez pas en la personne de mes hôtes ! N'y a-t-il pas un seul homme sensé parmi vous ?” ❖ Coran 11/78

قال الله تعالى : ﴿ هَلْ أَتَاكَ حَدِيثُ ضَيْفِ إِبْرَاهِيمَ الْمُكْرَمِينَ \* إِذْ دَخَلُوا عَلَيْهِ فَقَالُوا سَلَامًا قَالَ سَلَامًا قَوْمٌ مُنْكَرُونَ \*

فَرَاغَ إِلَىٰ أَهْلِهِ فَجَاءَ بِعِجْلٍ سَمِينٍ \* فَقَرَّبَهُ إِلَيْهِمْ قَالَ أَلَا تَأْكُلُونَ؟ ﴾ [الذاريات (24 : 27)]

وقال تعالى : ﴿ وَجَاءَهُ قَوْمُهُ يُهْرَعُونَ إِلَيْهِ وَمِنْ قَبْلُ كَانُوا يَعْمَلُونَ السَّيِّئَاتِ قَالَ يَا قَوْمِ هَؤُلَاءِ بَنَاتِي هُنَّ أَطْهَرُ لَكُمْ فَاتَّقُوا

اللَّهِ وَلَا تَخْزُونِ فِي ضَيْفِي أَلَيْسَ مِنْكُمْ رَجُلٌ رَشِيدٌ. ﴾ [هود (78)]

**706.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Que celui qui croit en Dieu et au Jour dernier reçoive généreusement son hôte ! Que celui qui croit en Dieu et au Jour dernier entretienne ses liens de parenté, et que celui qui croit en Dieu et au Jour dernier dise du bien ou qu'il se taise ! [Bukhârî et Muslim]

706. وعن أبي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ : « مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ فَلْيُكْرِمْ ضَيْفَهُ، وَمَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ فَلْيَصِلْ رَحِمَهُ، وَمَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ فَلْيَقُلْ خَيْرًا أَوْ لِيَصْمُتْ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Parmi les signes d'une foi véritable, il y a le fait d'honorer son hôte en le recevant avec un visage souriant, en lui servant une collation et en étant à son service. Il y a aussi le respect des liens de parenté en honorant ses proches, en leur rendant visite régulièrement, et en assistant celui d'entre eux qui est dans le besoin. Enfin, ce hadith nous rappelle les bienfaits du silence face à la tentation du propos futile, de la médisance et du mensonge. Il est bon de se rappeler le comportement d'Abû Bakr qui mettait des petits cailloux dans sa bouche afin de réfléchir avant d'ôter les cailloux et de parler, tant il était soucieux de ses propos.

**707.** Selon Abû Shurayh Khuwaylid ibn 'Amr al-Khuzâ'î, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Que celui qui croit en Dieu et au Jour dernier reçoive généreusement son hôte, en lui accordant ce qui lui revient de droit. » Certains demandèrent : « Et quel est son droit, Prophète de Dieu ? » – « Une nuit et un jour. L'hospitalité étant de trois jours, tout ce qui excède cette période constitue alors une aumône, répondit le Prophète. » [Bukhârî et Muslim]

Une version de Muslim mentionne : « Il n'est pas permis au musulman de résider chez son frère au point de lui faire commettre un péché. » Les Compagnons demandèrent : « Ô Prophète de Dieu, comment pourrait-il lui faire commettre un péché ? » Le Prophète répondit : « En demeurant chez lui alors qu'il n'a plus les moyens de lui offrir l'hospitalité. »

707. وعن أبي شُرَيْحِ خُوَيْلِدِ بْنِ عَمْرِو الْخُزَاعِيِّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ فَلْيُكْرِمْ ضَيْفَهُ جَائِزَتَهُ. » قالوا : وما جائزته يا رسول الله ؟ قال : « يَوْمُهُ وَلَيْلَتُهُ. وَالضَّيْفَانَةُ ثَلَاثَةُ أَيَّامٍ، فَمَا كَانَ وَرَاءَ ذَلِكَ فَهُوَ صَدَقَةٌ عَلَيْهِ. » متفق عليه.

وفي رواية لمسلم : « لا يحل لمسلم أن يقيم عند أخيه حتى يؤثمه. » قالوا : يا رسول الله. وكيف يؤثمه ؟ قال : « يقيم عنده ولا شيء له يقربه به. »

Ce qu'il faut retenir :

- L'hospitalité, qui est un droit de fraternité, est de trois jours, tout ce qui excède cette durée est considéré comme une aumône. Le musulman doit recevoir généreusement son hôte, particulièrement le premier jour et l'honorera selon ses possibilités les deux jours suivants. Il est cependant déconseillé de demeurer chez son frère sachant que ce dernier est dans le besoin et qu'il n'a pas les moyens d'offrir l'hospitalité.

## Chapitre 95

### La recommandation d'annoncer la bonne nouvelle

#### باب استحباب التبشير والتهنئة بالخير

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Fais l'heureuse annonce à Mes serviteurs qui écoutent Mes paroles et se conforment à ce qu'elles contiennent de meilleur. ﴾ Coran 39/17-18

﴿ Leur Seigneur leur annonce, à titre d'heureuse nouvelle, miséricorde et agrément, ainsi que des jardins où ils jouiront d'un délice permanent. ﴾ Coran 9/21

﴿ Réjouissez-vous plutôt de la bonne nouvelle du Paradis qui vous a été promis ! ﴾ Coran 41/30

﴿ Nous rachetâmes l'enfant par une offrande de grande valeur. ﴾ Coran 37/101

﴿ Nos émissaires vinrent trouver Abraham pour lui annoncer la bonne nouvelle. ﴾ Coran 11/69

﴿ La femme d'Abraham, qui se tenait à côté, se mit à rire. Nous lui annonçâmes la naissance d'Isaac et celle de Jacob après lui. ﴾ Coran 11/71

﴿ Et les anges l'interpellèrent pendant que, debout, il priait dans le sanctuaire : "Dieu t'annonce la naissance de Jean (Yaḥyâ)." ﴾ Coran 3/39

﴿ Un jour, Marie entendit les anges lui dire : "Ô Marie ! Dieu te fait l'heureuse annonce d'un Verbe, Jésus, fils de Marie." ﴾ Coran 3/45

قال الله تعالى : ﴿ فَبَشِّرْ عِبَادِ الَّذِينَ يَسْتَمِعُونَ الْقَوْلَ فَيَتَّبِعُونَ أَحْسَنَهُ. ﴾ [الزمر (17 - 18)]

وقال تعالى : ﴿ يُبَشِّرُهُمْ رَبُّهُمْ بِرَحْمَةٍ مِنْهُ وَرِضْوَانٍ وَجَنَّاتٍ لَهُمْ فِيهَا نَعِيمٌ مُقِيمٌ. ﴾ [التوبة (21)]

وقال تعالى : ﴿ وَأَبَشِّرُوا بِالْجَنَّةِ الَّتِي كُنْتُمْ تُوعَدُونَ. ﴾ [فصلت (30)]

وقال تعالى : ﴿ فَبَشِّرْنَاهُ بِغُلَامٍ حَلِيمٍ. ﴾ [الصافات (101)]

وقال تعالى : ﴿ جَاءَتْ رُسُلُنَا إِبْرَاهِيمَ بِالْبُشْرَى. ﴾ [هود (69)]

وقال تعالى : ﴿ وَأَمْرَأَتُهُ قَائِمَةٌ فَضَحِكَتْ فَبَشِّرْنَاَهَا بِإِسْحَاقَ وَمِنْ وَرَاءِ إِسْحَاقَ يَعْقُوبَ. ﴾ [هود (71)]

وقال تعالى : ﴿ فَتَادَتُهُ الْمَلَائِكَةُ وَهُوَ قَائِمٌ يُصَلِّي فِي الْمِحْرَابِ أَنَّ اللَّهَ يُبَشِّرُكَ بِيَحْيَى. ﴾ [آل عمران (39)]

وقال تعالى : ﴿ إِذْ قَالَتِ الْمَلَائِكَةُ يَا مَرْيَمُ إِنَّ اللَّهَ يُبَشِّرُكَ بِكَلِمَةٍ مِنْهُ اسْمُهُ الْمَسِيحُ. ﴾ [آل عمران (45)] الآية .

**708.** Abû Ibrâhîm 'Abdullâh ibn Abî Awfâ rapporte :

Le Prophète (ﷺ) annonça à Khadija qu'elle aurait au Paradis une demeure faite de perles, où il n'y aurait ni cri ni fatigue. [Bukhârî et Muslim]

708. عن أبي إبراهيم ويقال أبو محمد ويقال أبو معاوية عبد الله بن أبي أوفى رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ بشر خديجة رضي الله عنها بيت في الجنة من قصب، لا صحب فيه ولا نصب. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé d'annoncer de bonnes nouvelles qui apaisent les cœurs et c'est ce qu'a fait le Prophète (ﷺ) avec Khadija, son épouse préférée, lui promettant une récompense à la mesure de son sacrifice. Elle fut la première personne à croire en lui et elle apporta tout son soutien moral, financier et affectif au Prophète (ﷺ), dès les premières années de la révélation et jusqu'à ce qu'elle meure, en l'an 619, appelé l'année du chagrin, tant le Prophète fut touché par la mort de son épouse (coïncidant avec celle de son oncle Abû Tâlib).

**709.** Abû Mûsâ al-Ash'arî rapporte :

Un jour, après avoir fait mes ablutions chez moi, je sortis en me disant : « Aujourd'hui, je resterai en compagnie du Prophète (ﷺ) toute la journée. » Je me rendis à la mosquée et m'enquis du Prophète (ﷺ). On me répondit : « Il a pris telle direction. » Je partis donc à sa recherche et le trouvai en train d'entrer au [jardin où se trouvait le] puits de Arîs. Je m'assis près de la porte, jusqu'à ce que le Prophète (ﷺ) se soit soulagé et ait accompli son ablution. [Ensuite,] je me levai et le trouvai assis sur la margelle du puits ; il y laissait pendre les jambes dont le bas était découvert. Je le saluai puis je partis m'asseoir devant la porte et me dis : « Aujourd'hui, je serai le portier du Prophète (ﷺ). »

Abû Bakr arriva à ce moment et poussa la porte. Je demandai : « Qui est-ce ? » – « C'est Abû Bakr, répondit-il. » Je lui dis : « Un instant ! » Puis j'allai trouver le Prophète (ﷺ) et lui dis : « Ô Prophète de Dieu, voilà Abû Bakr qui demande la permission d'entrer. » – « Fais-le entrer et annonce-lui le Paradis, répondit le Prophète. » Je retournai auprès d'Abû Bakr et lui déclarai : « Entre ! Le Prophète t'annonce que tu entreras au Paradis. » Abû Bakr entra alors, vint s'asseoir à droite du Prophète (ﷺ) sur le rebord du puits et laissa pendre ses jambes dont il avait préalablement découvert le bas, à l'instar du Prophète (ﷺ).

Ensuite, je regagnai ma place et m'assis. [Avant de venir,] j'avais laissé mon frère accomplir ses ablutions afin qu'il me rejoigne. Je me dis alors : « Si Dieu veut le bien de mon frère, qu'Il le ramène. » À ce moment, un homme tenta d'ouvrir la porte. Je demandai : « Qui est-ce ? » – « 'Umar ibn al-Khaṭṭâb, répondit-il. » Je lui dis alors : « Un instant ! » J'allai trouver le Prophète (ﷺ), le saluai et l'informai : « Voici 'Umar ibn al-Khaṭṭâb qui demande la permission d'entrer. » – « Fais-le entrer et annonce-lui le Paradis, reprit le Prophète. » Je retournai voir 'Umar et lui déclarai : « Le Prophète t'a permis d'entrer et t'annonce le Paradis. » Il entra alors et s'assit à gauche du Prophète (ﷺ) sur la margelle du puits, laissant ses jambes, qu'il avait préalablement découvertes, pendre.

Ensuite, je regagnai de nouveau ma place et m'assis. Je me dis alors : « Si Dieu veut le bien de mon frère, qu'Il le ramène. » À ce moment, un homme tenta d'ouvrir la porte. Je demandai : « Qui est-ce ? » – « 'Uthmân ibn 'Affân, répondit-il. » Je lui dis alors : « Un instant ! » J'allai trouver le Prophète (ﷺ) et l'informai de sa venue. Il me dit : « Fais-le entrer et annonce-lui le Paradis. Informe-le également qu'une grande épreuve le touchera. » Je retournai voir 'Uthmân et lui déclarai : « Entre ! Le Prophète (ﷺ) t'annonce le Paradis et t'informe qu'une grande épreuve te touchera. » Il entra alors et, comme il ne trouva plus de place pour s'asseoir sur la margelle du puits, il s'assit sur le muret qui leur faisait face.

Sa'îd ibn al-Musayyib a dit : « J'interprète ces positions respectives [du Prophète (ﷺ) et des trois Compagnons] comme étant les places qu'ils occupèrent [plus tard] dans leurs tombes. » [Bukhârî et Muslim]

Une autre version mentionne cet ajout : « Lorsque 'Uthmân fut informé de son entrée au Paradis, il loua Dieu puis dit : "Dieu Seul est mon soutien." »

709. وعن أبي موسى الأشعري رضي الله عنه أنه توضأ في بيته، ثم خرج فقال : لأنزمن رسول الله صلى الله عليه وسلم ولاكونن معه يومي هذا، فجاء المسجد، فسأل عن النبي صلى الله عليه وسلم فقالوا : وجه ههنا، قال : فخرجت على أثره أسأل عنه، حتى دخل بئر أريس فجلست عند الباب حتى قضى رسول الله صلى الله عليه وسلم حاجته وتوضأ، فمئت إليه، فإذا هو قد جلس على بئر أريس، وتوسط قفها، وكشف عن ساقيه ودلاهما في البئر، فسلمت عليه ثم انصرفت. فجلست عند الباب فقلت : لاكونن بواب رسول الله صلى الله عليه وسلم اليوم.

فجاء أبو بكر رضي الله عنه فدفع الباب فقلت : من هذا؟ فقال : أبو بكر. فقلت : على رسلك، ثم ذهبت فقلت : يا رسول الله هذا أبو بكر يستأذن، فقال : « ائذن له وبشره بالجنة. » فأقبلت حتى قلت لأبي بكر : ادخل ورسول الله صلى الله عليه وسلم يبشرك بالجنة، فدخل أبو بكر حتى جلس عن يمين النبي صلى الله عليه وسلم معه في القف، ودلى رجله في البئر كما صنع رسول الله صلى الله عليه وسلم، وكشف عن ساقيه، ثم رجعت وجلست، وقد تركت أخي يتوضأ ويلحقني، فقلت : إن يرد الله بفلان خيراً يأتي به. فإذا إنسان يحرك الباب فقلت : من هذا؟ فقال : عمر بن الخطاب. فقلت : على رسلك، ثم جئت إلى رسول الله صلى الله عليه وسلم فسلمت عليه وقلت : هذا عمر يستأذن؟ فقال : « ائذن له وبشره بالجنة. » فجلت عمر فقلت : اذن ادخل ويبشرك رسول الله صلى الله عليه وسلم بالجنة، فدخل فجلس مع رسول الله صلى الله عليه وسلم في القف عن يساره ودلى رجله في البئر، ثم رجعت فجلست فقلت : إن يرد الله بفلان خيراً يعني أخاه يأتي به.

فجاء إنسان فحرك الباب فقلت : من هذا؟ فقال : عثمان بن عفان. فقلت : على رسلك، وجئت النبي صلى الله عليه وسلم فأخبرته فقال : « ائذن له وبشره بالجنة مع بلوى نصيبه. » فجلت فقلت : ادخل ويبشرك رسول الله صلى الله عليه وسلم بالجنة مع بلوى نصيبك، فدخل فوجد القف قد ملئ، فجلس وجاههم من الشق الآخر. قال سعيد بن المسيب : فأولتها قبورهم. متفق عليه. وزاد في رواية : وأمرني رسول الله صلى الله عليه وسلم بحفظ الباب وفيها : أن عثمان حين بشره حمد الله تعالى ثم قال : الله المستعان.

Ce qu'il faut retenir :

- La faveur d'Abû Bakr, 'Umar et 'Uthmân qui furent promis au Paradis de leur vivant. La prédiction du Prophète صلى الله عليه وسلم se réalisa puisque 'Uthmân fut assassiné.

**710.** Abû Hurayra rapporte :

« Nous étions assis en compagnie du Prophète صلى الله عليه وسلم. Se trouvaient assis également Abû Bakr, 'Umar et un petit groupe de personnes.

Le Prophète صلى الله عليه وسلم se leva et s'absenta si longtemps que nous craignîmes que quelque chose ne lui arrivât. L'angoisse nous poussa à nous lever. Je fus le premier à m'être inquiété, je partis donc à la recherche du Prophète صلى الله عليه وسلم, jusqu'à parvenir à un jardin appartenant aux *ansârs*. » Puis il cita le hadith en entier (voir hadith n° 424) jusqu'à ce qu'il [le Prophète] dise : « Va ! Toute personne que tu rencontreras derrière ce jardin et qui attestera de manière convaincue qu'il n'est de dieu que Dieu, annonce-lui alors le Paradis. » [Muslim]

710. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : كُنَّا قُعُودًا حَوْلَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَمَعَنَا أَبُو بَكْرٍ وَعُمَرُ رضي الله عنهما فِي نَفَرٍ، فَقَامَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مِنْ بَيْنِ أَظْهُرِنَا فَأَبْطَأَ عَلَيْنَا وَحَشِينَا أَنْ نُقْتَطَعَ دُونَنَا وَفَرَعْنَا فَمُنَّا، فَكُنْتُ أَوَّلَ مَنْ فَرَعَ. فَخَرَجْتُ أُبْتَعِي رَسُولَ اللَّهِ ﷺ، حَتَّى أَتَيْتُ حَائِطًا لِلْأَنْصَارِ لِبَنِي النَّجَّارِ، فَذُرْتُ بِهِ هَلْ أَجِدُ لَهُ أَبَا؟ فَلَمْ أَجِدْ، فَإِذَا رِبِيعٌ يَدْخُلُ فِي جَوْفِ حَائِطٍ مِنْ بَيْتِ حَارِجَةَ وَالرَّبِيعُ : الْجَدُولُ الصَّغِيرُ فَاحْتَفَزْتُ، فَدَخَلْتُ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ. فَقَالَ : « أَبُو هُرَيْرَةَ ؟ » فَقُلْتُ : نَعَمْ يَا رَسُولَ اللَّهِ، قَالَ : « مَا شَأْنُكَ. » قُلْتُ : كُنْتُ بَيْنَ ظَهْرَيْنَا فَكُنْتُ فَأَبْطَأَتْ عَلَيْنَا، فَحَشِينَا أَنْ نُقْتَطَعَ دُونَنَا، فَفَرَعْنَا، فَكُنْتُ أَوَّلَ مَنْ فَرَعَ فَأَتَيْتُ هَذَا الْحَائِطَ، فَاحْتَفَزْتُ كَمَا يَحْتَفِزُ اللَّعْلَبُ، وَهَؤُلَاءِ النَّاسُ وَرَائِي. فَقَالَ : « يَا أَبَا هُرَيْرَةَ. » وَأَعْطَانِي نَعْلَيْهِ فَقَالَ : « أَذْهَبَ بِنَعْلَيْ هَاتَيْنِ، فَمَنْ لَقِيَتْ مِنْ وَرَاءِ هَذَا الْحَائِطِ يَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُسْتَيْقِنًا بِهَا قَلْبُهُ، فَبَشِّرْهُ بِالْجَنَّةِ. » وَذَكَرَ الْحَدِيثَ بِطَوِيلِهِ. رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

Ce qu'il faut retenir :

- La véritable foi permettra à celui qui la porte en son cœur d'entrer au Paradis. Il se peut que Dieu lui pardonne tous ses péchés et le fasse entrer directement au Paradis, comme il se peut qu'il séjourne un temps déterminé en Enfer pour ensuite entrer au Paradis.

711. Ibn Shumâsa rapporte :

Nous avons assisté 'Amr ibn al-Âs alors qu'il était à l'agonie. Il pleura longuement et tourna son visage vers le mur. Son fils lui dit alors : « Ô père, le Prophète ne t'a-t-il pas annoncé telle bonne nouvelle et telle autre ? » 'Amr tourna son visage vers lui et lui répondit : « Le meilleur que l'on puisse mettre en réserve est le témoignage qu'il n'est de dieu que Dieu et que Muḥammad est Son Prophète. J'ai traversé trois périodes dans ma vie. Tout d'abord, j'étais l'homme qui détestait le plus le Prophète ﷺ et celui qui désirait le plus avoir l'occasion de le tuer. Si j'étais mort dans un tel état, j'aurais assurément fait partie des gens de l'Enfer.

Ensuite, lorsque Dieu suscita dans mon cœur l'amour de l'islam, j'allai trouver le Prophète et je lui dis : « Tends ta main droite afin que je te fasse serment d'allégeance. » Il tendit sa main mais je retins la mienne. Il me demanda alors : « Qu'as-tu donc, 'Amr ? » – « Je voudrais émettre une condition. » – « Et laquelle ? » – « Que l'on me pardonne mes péchés. » Le Prophète ﷺ répondit alors : « Ne sais-tu donc pas que l'islam efface les péchés passés ? Et que l'Hégire efface ce qui la précède ? Et que le pèlerinage (*hajj*) efface ce qui le précède ? »

Nul ne m'était alors plus aimable, et nul n'inspirait à mes yeux plus grand respect et dignité que le Prophète de Dieu. Je ne pouvais le regarder pleinement de mes yeux tellement je le vénérerais. Et si l'on me demandait de le décrire, je ne pourrais le faire, tellement je ne pouvais le fixer du regard. Si j'étais mort dans de telles dispositions, j'aurais eu l'espoir certain de faire partie des gens du Paradis.

Enfin, on m'a confié certaines fonctions dont j'ignore l'issue. Si je meurs, qu'aucune pleureuse ni feu ne m'accompagne. Lorsque vous m'enterrez, jetez sur mon corps de la terre petit à petit. Puis, demeurez près de ma tombe quelques instants – le temps que l'un d'entre-vous égorge une chamelle et qu'il en distribue la viande – afin que, par votre présence, je ne prenne pas peur, et que je sache quoi répondre aux envoyés [anges] de mon Seigneur. » [Muslim]

711. وعن ابن شماسَةَ قَالَ : حَضَرْنَا عَمْرَو بْنَ الْعَاصِ رضي الله عنه وَهُوَ فِي سَيَاقَةِ الْمَوْتِ فَبَكَى طَوِيلًا ، وَحَوَّلَ وَجْهَهُ إِلَى الْجِدَارِ ، فَجَعَلَ ابْنُهُ يَقُولُ : يَا أَبَتَاهُ ، أَمَا بَشَّرَكَ رَسُولُ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم بِكَذَا؟ أَمَا بَشَّرَكَ رَسُولُ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم بِكَذَا؟ فَأَقْبَلَ بَوَجْهِهِ فَقَالَ : إِنَّ أَفْضَلَ مَا نَعُدُّ شَهَادَةَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ، وَأَنْ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ إِنِّي قَدْ كُنْتُ عَلَى أَطْنِاقِ ثَلَاثٍ : لَقَدْ رَأَيْتُنِي وَمَا أَحَدٌ أَشَدُّ بُغْضًا لِرَسُولِ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم مِنِّي ، وَلَا أَحَبَّ إِلَيَّ مِنْ أَنْ أَكُونَ قَدْ اسْتَمَكَنْتُ مِنْهُ فَقَتَلْتُهُ ، فَلَوْ مِتُّ عَلَى تِلْكَ الْحَالِ لَكُنْتُ مِنْ أَهْلِ النَّارِ . فَلَمَّا جَعَلَ اللَّهُ الْإِسْلَامَ فِي قَلْبِي أَنْتَبْتُ النَّبِيَّ صلى الله عليه وسلم فَقُلْتُ : ابْسُطْ يَمِينَكَ فَلَأُبَايِعَكَ ، فَبَسَطَ يَمِينَهُ فَقَبَضْتُ يَدِي ، فَقَالَ : « مَا لَكَ يَا عَمْرُو؟ » قُلْتُ : أَرَدْتُ أَنْ أَشْتَرِطَ قَالَ : « تَشْتَرِطُ مَاذَا؟ » قُلْتُ أَنْ يُغْفَرَ لِي ، قَالَ : أَمَا عَلِمْتَ أَنَّ الْإِسْلَامَ يَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَهُ ، وَأَنَّ الْهَجْرَةَ تَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَهَا ، وَأَنَّ الْحَجَّ يَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَهُ؟ » وَمَا كَانَ أَحَدٌ أَحَبَّ إِلَيَّ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم ، وَلَا أَجَلَ فِي عَيْنِي مِنْهُ ، وَمَا كُنْتُ أُطِيقُ أَنْ أَمْلَأَ عَيْنِي مِنْهُ إِجْلَالًا لَهُ ، وَلَوْ سُئِلْتُ أَنْ أَصِفَهُ مَا أَطَقْتُ ، لِأَنِّي لَمْ أَكُنْ أَمْلَأُ عَيْنِي مِنْهُ وَلَوْ مِتُّ عَلَى تِلْكَ الْحَالِ لَرَجَوْتُ أَنْ أَكُونَ مِنْ أَهْلِ الْجَنَّةِ . ثُمَّ وُلِّينَا أَسْيَاءَ مَا أَدْرِي مَا حَالِي فِيهَا؟ فَإِذَا أَنَا مِتُّ فَلَا تَصْحَبْتَنِي نَائِحَةٌ وَلَا نَارٌ ، فَإِذَا دَفَنْتُمُونِي ، فَشَنُّوا عَلَيَّ التُّرَابَ شُنًّا ، ثُمَّ أَقِيمُوا حَوْلَ قَبْرِي قَدْرَ مَا تُتَحَرُّ جَزُورٌ وَيَقْسَمُ لِحْمَهَا ، حَتَّى اسْتَأْنَسَ بِكُمْ ، وَأَنْظُرُ مَا أَرَا جُعُّ بِهِ رَسُولَ رَبِّي . رواه مسلم .

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith contient deux types d'enseignements : avant tout, il rappelle le pardon total de Dieu envers celui qui revient à Lui. Dieu lui pardonne tous ses péchés si bien qu'il devient aussi pur que le jour de sa naissance. Il est bon de rappeler ceci aux gens avant de leur parler de leurs devoirs. Par ailleurs, une fois que la personne devient musulmane, elle a des sources de pardon multiples énoncées dans ce hadith mais il en existe d'autres. Ensuite, le second type d'enseignements concerne le comportement à adopter face à la mort : il est permis de pleurer lors de l'agonie, en espérant le pardon de Dieu, comme l'a fait 'Amr. Il est aussi bon de faire ses recommandations avant que Dieu ne nous rappelle à Lui. Concernant les gens assistant aux derniers instants d'un mourant, il leur est recommandé de lui rappeler la clémence de Dieu et Son pardon, et ils doivent éloigner de lui les pleureuses ainsi que toute pratique étrangère à l'islam. Enfin rappelons que lorsque le défunt rejoint sa tombe, deux anges sont chargés de l'interroger ; il est donc recommandé de rester un moment devant la tombe après que le corps soit enseveli et d'accomplir des invocations en faveur du défunt, pour l'aider à traverser ses épreuves.

## Chapitre 96

### L'adieu et les invocations à faire avant de voyager

#### باب وداع الصاحب ووصيته عند فراقه لسفر وغيره والدعاء له وطلب الدعاء منه

Dieu le Très-Haut dit :

« Abraham qui fit cette recommandation à ses enfants, suivi en cela par Jacob : “Ô mes enfants ! Dieu a choisi pour vous cette religion. Que votre soumission à Dieu soit totale et entière jusqu'à votre mort !” Étiez-vous témoins lorsque, sur son lit de mort, Jacob demanda à ses enfants : “Qu'allez-vous adorer après moi ?” – “Nous adorerons, répondirent-ils, ton Dieu qui est aussi le Dieu de tes pères, Abraham, Ismaël, Isaac, l'Unique Dieu auquel notre soumission est totale et entière.” » Coran 2/132-133

قال الله تعالى : ﴿ وَوَصَّىٰ بِهَا إِبْرَاهِيمُ بَنِيهِ وَيَعْقُوبُ يَا بَنِيَّ إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَىٰ لَكُمُ الدِّينَ فَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأنتُمْ مُسْلِمُونَ \* أَمْ كُنتُمْ شُهَدَاءَ إِذْ حَضَرَ يَعْقُوبَ الْمَوْتُ إِذْ قَالَ لِبَنِيهِ مَا تَعْبُدُونَ مِن بَعْدِي قَالُوا نَعْبُدُ إِلَهَكَ وَإِلَهَ آبَائِكَ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ إِلَهًا وَاحِدًا وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ. ﴾ [البقرة (132 - 133)]

**712.** Quant aux hadiths, citons celui déjà mentionné (n° 346) au chapitre 43 (*Le devoir d'honorer les membres de la famille du Prophète (ﷺ) et leurs mérites*) et rapporté par Zayd ibn Arqam :

« Le Prophète (ﷺ) se leva un jour et nous fit un sermon près d'un point d'eau situé entre La Mecque et Médine, appelé Khumm. Il loua Dieu, Le glorifia, nous sermonna puis déclara : « Ô gens ! Je ne suis qu'un être humain et l'appel de l'envoyé de Dieu (l'ange de la mort) est imminent et j'y répondrai. Je vous laisse deux dépôts de taille : le premier est le Livre de Dieu contenant la guidée et la Lumière. Attachez-vous à ce Livre et mettez-le en pratique. » Il nous encouragea à appliquer les préceptes contenus dans le Livre et suscita en nous l'envie de les mettre en pratique. Puis il reprit : « Et [le second dépôt est] les membres de ma famille ; je vous appelle au respect de Dieu à travers les membres de ma famille. » » [Muslim]

712. فمنها حديثُ زيدِ بنِ أرقَمَ رضي الله عنه الذي سبق في باب إكرام أهل بيت رسول الله ﷺ : قام رسول الله ﷺ فينا خطيباً، فحمد الله، وأثنى عليه، ووعظ وذكر ثم قال : « أما بعد، ألا أيها الناس إنما أنا بشرٌ يوشك أن يأتي رسول ربي فأجيب، وأنا تاركٌ فيكم ثقلين : أولهما : كتاب الله، فيه الهدى والنور، فخذوا بكتاب الله، واستمسكوا به. » فحث على كتاب الله ورغب فيه. ثم قال : « وأهل بيتي، أذكركم الله في أهل بيتي. » رواه مسلم. وقد سبق بطوله (346).

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de conseiller les membres de sa famille et ses amis lorsque l'on s'apprête à se séparer d'eux temporairement ou définitivement, notamment par des conseils qui les aideront dans leur vie en général et particulièrement sur le plan spirituel.

**713.** Abū Sulaymān Mālik ibn al-Huwayrith rapporte :

Nous étions un groupe de jeunes gens sensiblement du même âge et nous allâmes trouver le Prophète (ﷺ). Nous demeurâmes chez lui pendant vingt jours. Le Prophète (ﷺ), qui était un être clément et doux, pensa que nous avions envie de revoir nos familles. Il nous interrogea sur les membres de nos familles que nous avions laissés et nous répondîmes à ses questions. Il nous dit alors : « Retournez et demeurez auprès des vôtres ! Enseignez-leur et ordonnez-leur [l'obéissance à Dieu]. Accomplissez telle *ṣalāt* à tel moment et telle autre à tel moment. Lorsque le temps de la *ṣalāt* viendra, que l'un d'entre vous fasse l'appel à la prière et que ce soit le plus âgé qui dirige la *ṣalāt*. » [Bukhārī et Muslim]

Il est mentionné également selon une autre version de Bukhārī : « Accomplissez la *ṣalāt* comme vous m'avez vu la faire. »

713. وعن أبي سليمان مالك بن الحويرث رضي الله عنه قال : أتينا رسول الله ﷺ ونحن شبيبة متقاربون، فأقمنا عنده عشرين ليلةً، وكان رسول الله ﷺ رحيماً رقيقاً، فظن أننا قد اشتقنا أهلنا. فسألنا عمّن تركنا من أهلنا، فأخبرناه، فقال : « ارجعوا إلى أهلِكُم فأقيموا فيهم، وعلموهم ومروهم، وصلُّوا صلاةَ كذا في حين كذا، وصلُّوا كذا في حين كذا، فإذا حضرت الصلاة فليؤذن لكم أحدكم، وليؤمكم أكبركم. » متفق عليه.

زاد البخاري في روايه له : « وصلُّوا كما رأيتموني أصلي. »

Ce qu'il faut retenir :

- Si le musulman ne trouve dans sa région ni les moyens ni une personne capable de lui enseigner sa religion, il lui est alors recommandé de chercher le savoir où qu'il soit, quitte à voyager – qu'il s'agisse d'un savoir qui incombe

à chacun (*farq'ayn*) ou qui incombe à la communauté (*farq' kifāya*). Le Prophète a salué l'effort de ces jeunes et leur a enseigné ce qu'il savait, puis une fois leur savoir de base acquis, il les a renvoyés leur rappelant les règles de l'imamat. Précisons que le plus âgé dirige dans le cas où son savoir est égal ou supérieur au plus savant.

**714.** 'Umar ibn al-Khaṭṭāb rapporte :

J'ai demandé la permission au Prophète (ﷺ) d'accomplir le petit pèlerinage (*umra*), il me l'accorda et ajouta : « Ne nous oublie pas, petit frère, dans tes invocations. » Il prononça ainsi une parole que je n'échangerais pas pour tout l'or du monde. [Abū Dāwūd et Tirmidhī, qui le considère *hasan ṣaḥīḥ*]

Une autre version mentionne : « Associe-nous, petit frère, à tes prières. »

714. وعن عمر بن الخطاب رضي الله عنه قال : استأذنتُ النبي ﷺ في العُمرة، فأذن، وقال : « لا تُنسأ يا أخي من دُعائك. » فقال كَلِمَةً ما يشرُّني أن لي بها الدنيا.

وفي رواية قال : « أشركنا يا أخي في دُعائك. » رواه أبو داود، والترمذي وقال : حديثٌ حسنٌ صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith rappelle avec émotion la modestie du Prophète (ﷺ) à l'égard de ses Compagnons tout en montrant combien il est louable demander à ses frères et sœurs en islam d'invoquer Dieu en leur faveur, notamment s'ils s'approprient à accomplir le pèlerinage.

**715.** Sâlim ibn 'Abdillâh ibn 'Umar rapporte :

Lorsqu'un homme s'apprêtait à effectuer un voyage, 'Abdullâh ibn 'Umar avait coutume de lui dire : « Approche-toi de moi afin que je te fasse mes adieux comme le Prophète (ﷺ) avait l'habitude de le faire : "Je confie à Dieu ta religion, ton respect du dépôt (*al-amāna*) et tes œuvres ultimes." » [Tirmidhī, qui le considère *hasan ṣaḥīḥ*]

715. وعن سالم بن عبد الله بن عمر أن عبد الله بن عمر رضي الله عنه كان يقول للرجل إذا أراد سفراً : اذن مني حتى أودعك كما كان رسول الله ﷺ يودعنا فيقول : « أستودع الله دينك، وأمانتك، وخواتيم عملك. » رواه الترمذي، وقال : حديثٌ حسنٌ صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de faire ses adieux à quiconque s'apprête à partir en voyage. Il faut demander à Dieu de préserver sa religion, car le voyage est souvent source de négligence pour les actes culturels.

**716.** 'Abdullâh ibn Yazîd al-Khaṭmî rapporte :

Le Prophète (ﷺ), lorsqu'il faisait ses adieux à l'armée, avait coutume de dire : « Je confie à Dieu votre religion, votre respect du dépôt (*al-amāna*) et vos œuvres ultimes. » [Abū Dāwūd, qui juge la chaîne de rapporteurs *ṣaḥīḥ*]

716. وعن عبد الله بن يزيد الخطمي الصحابي رضي الله عنه قال : كان رسول الله إذا أراد أن يودع الجيش قال : « أستودع الله دينكم، وأمانتكم، وخواتيم أعمالكم. » حديثٌ صحيحٌ رواه أبو داود وغيره بإسناد صحيح.

**717.** Anas rapporte :

Un homme vint trouver le Prophète (ﷺ) et lui dit : « Ô Prophète de Dieu, je m'apprête à voyager, invoque Dieu en ma faveur. » Le Prophète répondit : « Que Dieu t'accorde la crainte. »

L'homme ajouta : « Accorde-moi davantage. » Le Prophète reprit alors : « Que Dieu te pardonne tes péchés. » L'homme réitéra : « Accorde-moi davantage. » Le Prophète conclut : « Et qu'Il te facilite l'accès au bien où que tu te trouves. » [Tirmidhi, qui le considère *hasan*]

717. وعن أنس رضي عنه قال : جاء رجل إلى النبي ﷺ فقال : يا رسول الله، إني أريد سفراً، فزوّدني، فقال : « زوّدك الله التقوى. » قال : زدني، قال : « وعفّر ذنبك. » قال : زدني، قال : « ويسّر لك الخير حيثما كنت. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé pour celui qui s'apprête à voyager de demander à ses frères et sœurs d'adresser à Dieu des requêtes en sa faveur. De même, il est recommandé de demander à ceux qui s'apprêtent à voyager de ne pas les oublier dans leurs invocations.

## Chapitre 97

### La consultation (*istikhâra*) et la concertation

#### باب الاستخارة والمشاورة

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Consulte-les quand il s'agit de prendre une décision ! ﴾ Coran 3/159

﴿ Ils se consultent entre eux au sujet de leurs affaires. ﴾ Coran 42/38

قال الله تعالى : ﴿ وَشَاوِرْهُمْ فِي الْأَمْرِ. ﴾ [آل عمران (159)]

وقال تعالى : ﴿ وَأَمْرُهُمْ شُورَى بَيْنَهُمْ. ﴾ [الشورى (38)]

718. Jâbir rapporte :

Le Prophète (ﷺ) nous enseignait la prière de la consultation (*al-istikhâra*) pour toute circonstance de la même façon qu'il nous enseignait une sourate du Coran. Il disait : « Lorsque l'un d'entre vous envisage d'accomplir quelque chose, qu'il accomplisse deux *raka'ât* en dehors des *salât* obligatoires puis qu'il prononce ces paroles : "Mon Dieu, je Te demande de m'indiquer le meilleur choix par Ta science, et je Te demande de m'accorder de la force par Ta force. Je Te demande également de m'accorder de Tes bienfaits immenses, car Tu es Capable et je suis incapable, Tu sais tout et je ne sais rien, Tu es assurément le grand Connaisseur de l'invisible. Mon Dieu, si Tu sais que cette affaire est une source de bien pour ma religion, pour ma vie et pour ma destinée future, alors destine-la-moi, facilite sa réalisation et bénis-la. Et si Tu sais que cette affaire est une source de mal pour ma religion, pour ma vie et pour ma destinée future, alors détourne-la de moi et détourne-moi d'elle, destine-moi le bien où qu'il se trouve et fais que j'en sois satisfait." » Le demandeur doit nommer l'affaire en question [au cours de l'invocation]. [Bukhârî]

718. عن جابر رضي عنه قال : كان رسول الله ﷺ يُعَلِّمُنَا الاستخارة في الأمور كلها كالشورة من القرآن، يقول : « إذا هم أحدكم بالأمر، فليركع ركعتين من غير الفريضة ثم ليقل : اللهم إني أستخيرك بعلمك، وأستقدرك بقدرتك، وأسألك

مِنْ فَضْلِكَ الْعَظِيمِ، فَإِنَّكَ تَقْدِرُ وَلَا أَقْدِرُ، وَتَعْلَمُ وَلَا أَعْلَمُ، وَأَنْتَ عَلَّامُ الْغُيُوبِ. اللَّهُمَّ إِنْ كُنْتَ تَعْلَمُ أَنَّ هَذَا الْأَمْرَ خَيْرٌ لِي فِي دِينِي وَمَعَاشِي وَعَاقِبَةِ أَمْرِي. « أَوْ قَالَ : « عَاجِلِ أَمْرِي وَآجِلِهِ، فَاقْدُرْهُ لِي وَيَسِّرْهُ لِي، ثُمَّ بَارِكْ لِي فِيهِ، وَإِنْ كُنْتَ تَعْلَمُ أَنَّ هَذَا الْأَمْرَ شَرٌّ لِي فِي دِينِي وَمَعَاشِي وَعَاقِبَةِ أَمْرِي. « أَوْ قَالَ : « عَاجِلِ أَمْرِي وَآجِلِهِ، فَاصْرِفْهُ عَنِّي، وَاصْرِفْني عَنْهُ، وَاقْدُرْ لِي الْخَيْرَ حَيْثُ كَانَ، ثُمَّ رَضِّنِي بِهِ. « قال : ويسمى حاجته. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- *Al-istikhâra* est une demande à Dieu d'indiquer le bon choix pour une décision à prendre. Elle consiste d'abord à accomplir deux *raka'ât* en dehors des *ṣalât* obligatoires, puis de faire l'invocation contenue dans le hadith. Le croyant doit ainsi placer sa confiance en Dieu, c'est de Lui que nous devons implorer le secours et l'assistance. La réponse à cette prière peut se faire à travers un rêve, mais ce n'est pas systématique. Il faut faire la prière de la consultation et suivre ensuite ce qu'on a prévu de faire et ce que notre esprit nous dicte. Si cela est un bien, Dieu nous confirmera dans l'action et dans la décision, sinon, Il nous en détournera d'une façon que Lui Seul connaît. Il ne faut pas chercher de solution « métaphysique » dans cette prière (même si cela peut arriver). C'est, comme elle se nomme, une consultation (*al-istikhâra*), c'est-à-dire une demande à Dieu de choisir la meilleure solution concernant une décision à prendre. Enfin, il paraît utile de rappeler que cette prière de la consultation est personnelle. On ne peut demander à une autre personne de la faire pour nous, espérant obtenir une réponse à travers son rêve. Ceci est non conforme à l'enseignement du Prophète (ﷺ).

## Chapitre 98

### La façon dont on se rend et dont on revient de la prière de l'aïd

#### باب استحباب الذهاب إلى صلاة العيد والرجوع من طريق آخر

719. Jâbir rapporte :

Le Prophète (ﷺ) avait pour habitude de prendre, les jours de la *ṣalât* de l'Aïd (*al-'id*), un chemin différent [pour l'aller et pour le retour]. [Bukhârî]

719. عن جابر رضي الله عنه قال : كان النبي ﷺ إذا كان يوم عيد خالف الطريق. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- L'imam Nawawî a évoqué parmi les raisons d'emprunter des chemins différents le fait d'augmenter les actes d'adoration, ces deux chemins témoigneront ainsi en faveur du croyant le jour de la Résurrection.

720. Ibn 'Umar rapporte :

Le Prophète (ﷺ) sortait [de Médine] par la route de Shajara et y entrait par la route de Mu'arras. Lorsqu'il se rendait à La Mecque, il entrait par le col situé en amont et en sortait par le col situé en aval. [Bukhârî et Muslim]

720. وعن ابن عمر رضي الله عنهما أن رسول الله ﷺ كان يخرج من طريق الشجرة ويدخل من طريق المعرس، وإذا دخل مكة دخل من الثنية العليا ويخرج من الثنية السفلى. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé d'emprunter des chemins différents à l'aller et au retour du pèlerinage à La Mecque (*hajj*).

## Chapitre 99

### La recommandation de commencer par la droite pour tout acte noble

باب استحباب تقديم اليمين في كل ما هو من باب التكريم كالوضوء والغسل والتيمم

Commentaire de Nawawî :

C'est le cas lors de l'accomplissement de la petite et de la grande ablution (*wuḍūʿ* et *ghusl*), de l'ablution sèche (*tayammum*), de l'habillement (vêtements, chaussures, etc.), lorsqu'on entre à la mosquée, pour l'utilisation du *siwâk* et du *khôl*, la coupe des ongles et de la moustache, l'épilation des aisselles et le rasage de la tête, le salut pour clôturer la *ṣalât*, lorsqu'on mange et boit, lorsqu'on serre la main, quand on veut toucher la pierre noire (de la Ka'ba), lorsqu'on sort des toilettes, lorsqu'on saisit et que l'on donne, et autres encore.

Il est recommandé de commencer ou de faire avec la gauche les actes suivants : quand on se mouche, on crache à sa gauche, quand on entre aux toilettes et quand on sort de la mosquée, lorsqu'on se déshabille et quand on se déchausse, lorsqu'on se lave les parties intimes.

ولبس الثوب والنعل والخف والسرراويل ودخول المسجد والسواك والاكتمال وتقليم الأظفار وقص الشارب وتنف الإبط وحلق الرأس والسلام من الصلاة والأكل والشرب والمصافحة واستلام الحجر الأسود والخروج من الخلاء والأخذ والعتاء وغير ذلك مما هو في معناه.

ويستحب تقديم اليسار في ضد ذلك كالاتخاط والبصاق عن اليسار ودخول الخلاء والخروج من المسجد وخلع الخف والنعل والسرراويل والثوب والاستنجاء وفعل المستقذرات وأشبه ذلك.

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Et c'est alors que celui à qui on aura remis le bilan de ses œuvres dans la main droite dira : "Regardez ! Lisez mon bilan !" ﴾ Coran 69/19

﴿ [...] Celle des gens de la droite, qui formera le groupe des bienheureux ; celle des gens de la gauche, qui formera le groupe des malheureux. ﴾ Coran 56/8-9

قال الله تعالى : ﴿ فَأَمَّا مَنْ أُوْتِيَ كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ فَيَقُولُ هَآؤُمْ أَقْرَأُوا كِتَابِيَهٗ. ﴾ [الحاقة (19)] الآيات.

وقال تعالى : ﴿ فَأَصْحَابُ الْمَيْمَنَةِ مَا أَصْحَابُ الْمَيْمَنَةِ \* وَأَصْحَابُ الْمَشْأَمَةِ مَا أَصْحَابُ الْمَشْأَمَةِ. ﴾

[الواقعة (8 - 9)]

721. 'Āisha rapporte :

Le Prophète (ﷺ) aimait commencer par la droite en toute chose : lorsqu'il faisait ses ablutions, se peignait et se chaussait. [Bukhārī et Muslim]

721. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يُعْجِبُهُ التَّيْمُنُ فِي شَأْنِهِ كُلِّهِ : فِي طُهُورِهِ، وَتَرَجُّلِهِ، وَتَنْعَلِهِ. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de commencer par la droite dans tout acte noble tel l'accomplissement des ablutions, l'entrée à la mosquée, lorsqu'on s'habille ou enfle ses chaussures, etc.

**722.** 'Āisha rapporte :

Le Prophète (ﷺ) se servait de sa main droite pour faire ses ablutions et se nourrir ; il utilisait sa main gauche lorsqu'il était aux toilettes et pour ôter tout désagrément.

[Abū Dāwūd et d'autres, hadith jugé *ṣaḥīḥ*]

722. وَعَنْهَا قَالَتْ : كَانَتْ يَدُ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ الْيُمْنَى لَطُهُورِهِ وَطَعَامِهِ، وَكَانَتْ الشِّمْرَى لِخَلَائِهِ وَمَا كَانَ مِنْ أَدَى. حَدِيثٌ

صحيح، رواه أبو داود وغيره بإسناد صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ), qui est un modèle pour les musulmans, se servait de sa main droite pour les actes nobles et réservait sa main gauche pour tout ce qui ne l'est pas.

**723.** Umm 'Aṭīyya rapporte :

Le Prophète (ﷺ) dit aux femmes chargées du lavage rituel de sa fille Zaynab : « Commencez par la partie droite de son corps après avoir procédé à ses ablutions. »

[Bukhārī et Muslim]

723. وَعَنْ أُمِّ عَطِيَّةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ لَهَا فِي عَسَلِ ابْنَتِهِ زَيْنَبَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا : « اِبْدَأْ بِمِيَامِنِهَا وَمَوَاضِعِ الْوُضُوءِ مِنْهَا. »

متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Du temps du Prophète, Umm 'Aṭīyya procédait souvent au lavage rituel des corps des défuntes et, comme le Prophète (ﷺ) le lui a dit, il est recommandé de commencer par la partie droite du corps, à l'instar des grandes ablutions (*ghusl*).

**724.** Selon Abū Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque l'un de vous s'apprête à se chausser, qu'il commence par le pied droit, et lorsqu'il se déchausse, qu'il commence par le pied gauche. Que le pied droit soit le premier chaussé et le dernier déchaussé. [Bukhārī et Muslim]

724. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « إِذَا اتَّعَلَّ أَحَدُكُمْ فَلْيَبْدَأْ بِالْيُمْنَى، وَإِذَا نَزَعَ فَلْيَبْدَأْ بِالشَّمَالِ. لَتَكُنَّ

الْيُمْنَى أَوَّلَهُمَا تُنْعَلُ، وَآخِرَهُمَا تُنْزَعُ. » متفق عليه.

**725.** Ḥafṣa rapporte :

Le Prophète (ﷺ) réservait sa main droite pour manger, boire et se vêtir, et la main gauche pour tout autre acte. [Abū Dāwūd]

725. وَعَنْ حَفْصَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ كَانَ يَجْعَلُ يَمِينَهُ لَطَعَامِهِ وَشَرَابِهِ وَثِيَابِهِ وَيَجْعَلُ شِمْلَهُ لِمَا سِوَى ذَلِكَ. رَوَاهُ

أبو داود والترمذي وغيره.

**726.** Selon Abū Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque vous vous habillez et que vous accomplissez vos ablutions, commencez par la droite. [Abū Dāwūd et Tirmidhī, chaîne jugée *ṣaḥīḥ*]

726. وَعَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « إِذَا لَبَسْتُمْ، وَإِذَا تَوَضَّأْتُمْ، فَأَبْدُوا بِأَيْمَانِكُمْ. » حَدِيثٌ صَحِيحٌ. رَوَاهُ

أبو داود والترمذي بإسناد صحيح.

**727.** Anas rapporte :

Le Prophète (ﷺ) se rendit à Minâ, il se dirigea vers la stèle [de 'Aqaba] et jeta [les cailloux]. Puis il rejoignit sa demeure à Minâ, sacrifia une bête et dit au barbier : « Vas-y ! », tout en désignant le côté droit de sa tête, puis le gauche. Ensuite, il distribua ses cheveux parmi les gens. [Bukhârî et Muslim]

Une autre version mentionne : « Lorsque le Prophète (ﷺ) jeta les cailloux à Minâ et sacrifia sa bête, il fit raser la partie droite de sa tête. Il appela alors Abû Ṭalḥa al-Anṣârî et lui remit ses cheveux (ceux du côté droit). Puis il fit raser le côté gauche de sa tête, remit les cheveux ainsi tombés à Abû Ṭalḥa et lui dit : “Distribue-les aux gens !” »

727. وعن أنس رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ أتى منى : فألقى الجمرة فرماها، ثم أتى منزله بمنى، ونحر، ثم قال للحلاق « خذ. » وأشار إلى جانبه الأيمن، ثم الأيسر ثم جعل يعطيه الناس. متفق عليه.

وفي رواية : لمارمى الجمرة، ونحر نسكته وحلق : ناول الحلاق شقه الأيمن فحلقه، ثم دعا أبا طلحة الأنصاري رضي الله عنه فأعطاه إياه، ثم ناوله الشق الأيسر فقال : « اخلق. » فحلقه فأعطاه أبا طلحة فقال : « اقسمه بين الناس. »

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de commencer par le côté droit lorsqu'on se rase les cheveux ou lorsqu'on se taille la barbe. Le Prophète fit distribuer ses cheveux afin qu'ils soient une bénédiction pour les gens, mais ce fait lui est propre.

## LES CONVENANCES À ADOPTER EN MATIÈRE D'ALIMENTATION

### كتاب أدب الطعام

#### Chapitre 100

#### La mention de Dieu au début du repas et Sa louange à la fin

#### باب التسمية في أوله والحمد في آخره

728. 'Umar ibn Abi Salama rapporte :

Le Prophète (ﷺ) m'a dit : « Mentionne le Nom de Dieu (*Bismi-Llâh*) [avant de commencer], mange de la main droite et mange ce qui se trouve devant toi. » [Bukhârî et Muslim]

728. عن عمر بن أبي سلمة رضي الله عنه قال : قال لي رسول الله ﷺ : « سَمِّ الله وَكُلْ بِيَمِينِكَ، وَكُلْ مِمَّا يَلِيكَ. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) mentionne ici les règles à adopter quand on mange seul ou en groupe. Le musulman qui les applique bénéficiera de la bénédiction divine et n'aura pas le diable pour compagnon lors de ce repas, puisque celui-ci s'enfuira quand le Nom de Dieu est mentionné.

729. Selon 'Aïsha, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque l'un d'entre vous s'apprête à manger, qu'il mentionne le Nom de Dieu ; s'il oublie de le faire au début, qu'il dise alors : « Au Nom de Dieu du début à la fin. » \*

[Abû Dâwûd et Tirmidhî, qui le considère *hasan saħîh*]

729. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : قال رسول الله ﷺ : « إِذَا أَكَلَ أَحَدُكُمْ فَلْيَذْكُرْ اسْمَ الله تَعَالَى، فَإِنْ نَسِيَ أَنْ يَذْكُرَ اسْمَ الله تَعَالَى فِي أَوَّلِهِ، فَلْيَقُلْ : بِسْمِ الله أَوَّلُهُ وَآخِرُهُ. » رواه أبو داود، والترمذي، وقال : حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé d'invoquer le Nom de Dieu avant de prendre un repas. Si on oublie de le faire au début, il convient de le mentionner au cours du repas, même s'il ne reste qu'une bouchée.

\* *Bismi Llâhi awwalahu wa âkhiruhu.*

730. Selon Jâbir, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque l'homme mentionne Dieu à son entrée chez lui et au moment de manger, Satan dit à ses compagnons : « Ici, pas de lieu où passer la nuit ni de quoi dîner. » Et s'il entre chez lui sans avoir mentionné Dieu à son entrée, Satan dit : « Vous avez un lieu où passer la nuit. » Et s'il ne mentionne pas Dieu au moment de manger, Satan dit : « Vous avez un lieu où passer la nuit et le repas du soir. » [Muslim]

730. وعن جابر رضي الله عنه قال : سَمِعْتُ رسولَ الله يقولُ : « إِذَا دَخَلَ الرَّجُلُ بَيْتَهُ، فَذَكَرَ الله تَعَالَى عِنْدَ دُخُولِهِ وَعِنْدَ طَعَامِهِ، قَالَ الشَّيْطَانُ لِأَصْحَابِهِ : لَا مَبِيتَ لَكُمْ وَلَا عِشَاءَ، وَإِذَا دَخَلَ، فَلَمْ يَذْكُرِ الله تَعَالَى عِنْدَ دُخُولِهِ، قَالَ الشَّيْطَانُ : أَذْرَكْتُمُ الْمَبِيتَ، وَإِذَا لَمْ يَذْكُرِ الله تَعَالَى عِنْدَ طَعَامِهِ قَالَ : أَذْرَكْتُمُ الْعِشَاءَ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La recommandation d'invoquer Dieu en entrant chez soi et au moment de prendre son repas. Celui qui ne le fait pas aura Satan comme compagnon pour partager sa nuit et son repas.

**731.** Hudhayfa rapporte :

Lorsque nous partageons un repas en compagnie du Prophète (ﷺ), nous ne commençons jamais à manger avant lui. Un jour, alors que nous mangions avec lui, une jeune fille se précipita [vers le plat] comme si elle y était poussée. Elle s'apprêta à mettre sa main dans le plat quand le Prophète (ﷺ) la saisit. Puis un bédouin arriva, se précipitant comme s'il y était poussé. Il tendit sa main [vers le plat] mais le Prophète (ﷺ) l'en empêcha puis dit : « Satan considère licite tout repas sur lequel le Nom de Dieu n'a pas été mentionné préalablement. Il [Satan] a donc fait venir cette jeune fille afin d'avoir droit à ce repas, et j'ai saisi sa main (afin de l'en empêcher). De la même manière, il a fait venir ce bédouin dans le même but mais je l'en ai empêché aussi. Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, la main de Satan était dans la mienne lorsque j'ai saisi la main de ces deux-là. » Puis il mentionna le Nom de Dieu et mangea. [Muslim]

731. وعن حُذَيْفَةَ رَضِيَ اللهُ عَنْهُ قَالَ : كُنَّا إِذَا حَضَرْنَا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ طَعَامًا، لَمْ نَضَعْ أَيْدِينَا حَتَّى يَبْدَأَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَيَضَعُ يَدَهُ. وَإِنَّا حَضَرْنَا مَعَهُ مَرَّةً طَعَامًا، فَجَاءَتْ جَارِيَةٌ كَأَنَّهَا تُدْفَعُ، فَذَهَبَتْ لَتَضَعُ يَدَهَا فِي الطَّعَامِ، فَأَخَذَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَدَهَا، ثُمَّ جَاءَ أَعْرَابِيٌّ كَأَنَّمَا يُدْفَعُ، فَأَخَذَ يَدَهُ، قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِنَّ الشَّيْطَانَ يَسْتَحِلُّ الطَّعَامَ أَنْ لَا يُذَكَّرَ اسْمُ اللَّهِ تَعَالَى عَلَيْهِ. وَإِنَّهُ جَاءَ بِهَذِهِ الْجَارِيَةَ لِيَسْتَحِلَّ بِهَا، فَأَخَذْتُ يَدَهَا، فَجَاءَ بِهَذَا الْأَعْرَابِيِّ لِيَسْتَحِلَّ بِهِ، فَأَخَذْتُ يَدَهُ، وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ إِنْ يَدُهُ فِي يَدِي مَعَ يَدَيْهِمَا. » ثُمَّ ذَكَرَ اسْمَ اللَّهِ تَعَالَى وَأَكَلَ. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Satan accompagne l'être humain dans tous ses actes si le Nom de Dieu n'est pas mentionné au préalable.

**732.** Umayya ibn Makhshî rapporte :

Tandis que le Prophète (ﷺ) était assis, un homme mangeait sans avoir prononcé préalablement le Nom de Dieu. À sa dernière bouchée, l'homme finit par dire : « Au Nom de Dieu, au début et à la fin. » Le Prophète (ﷺ) sourit et dit : « Satan n'a pas cessé de partager son repas, mais lorsqu'il a mentionné le Nom de Dieu, Satan a vomi tout ce qu'il avait dans le ventre. » [Abû Dâwûd et Tirmidhî]

732. وعن أُمِّيَّةِ بْنِ مُحْشَبِيِّ الصَّحَابِيِّ رَضِيَ اللهُ عَنْهُ قَالَ : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ جَالِسًا، وَرَجُلٌ يَأْكُلُ، فَلَمْ يَسْمَعْ اللهُ حَتَّى لَمْ يَتَقَى مِنْ طَعَامِهِ إِلَّا لُقْمَةً، فَلَمَّا رَفَعَهَا إِلَى فِيهِ، قَالَ : بِسْمِ اللَّهِ أَوْلَهُ وَآخِرَهُ، فَضَحِكَ النَّبِيُّ ﷺ ثُمَّ قَالَ : « مَا زَالَ الشَّيْطَانُ يَأْكُلُ مَعَهُ، فَلَمَّا ذَكَرَ اسْمَ اللَّهِ اسْتَقَاءَ مَا فِي بَطْنِهِ. » رواه أبو داود والنسائي.

**733.** 'Āisha rapporte :

Tandis que le Prophète (ﷺ) partageait un repas avec six de ses Compagnons, voilà qu'un bédouin s'approcha et l'avalait en seulement deux bouchées. Le Prophète (ﷺ) s'exclama alors : « S'il avait prononcé le Nom de Dieu, le repas vous aurait suffi. »

[Tirmidhî, qui le considère *ḥasan ṣaḥīḥ*]

733. وعن عائشة رضي الله عنها قالت : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ يَأْكُلُ طَعَاماً فِي سِنِّهِ مِنْ أَصْحَابِهِ، فَجَاءَ أَعْرَابِيٌّ، فَأَكَلَهُ بِلِقْمَتَيْنِ فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «أَمَا إِنَّهُ لَوْ سَمِيَ لَكَفَاكُمُ.» رواه الترمذي، وقال : حديث حسن صحيح.

**734.** Abû Umâma rapporte :

Le Prophète ﷺ, lorsqu'il se levait de table, avait coutume de prononcer cette invocation : « Les louanges sont à Dieu, louanges prodigues, sincères et bénies ; louanges qui demeurent somme toute insuffisantes mais dont on ne saurait se passer, mon Seigneur ! »

[Bukhârî]

734. وعن أبي أمامة رضي الله عنه أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ كَانَ إِذَا رَفَعَ مَائِدَتَهُ قَالَ : «الْحَمْدُ لِلَّهِ حَمداً كَثِيراً طَيِّباً مُبَارَكاً فِيهِ، غَيْرَ مَكْفِيٍّ وَلَا مُسْتَعْتَى عَنْهُ رَبِّناً.» رواه البخاري.

**735.** Selon Mu'âdh ibn Anas, le Prophète ﷺ a dit :

Celui qui, après avoir pris son repas, dit : « Louange à Dieu qui m'a nourri et a pourvu à ma subsistance sans aucune force ni puissance de ma part »\* verra ses péchés antérieurs pardonnés. [Abû Dâwûd et Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

735. وعن مُعَاذِ بْنِ أَنَسٍ رضي الله عنه قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : «مَنْ أَكَلَ طَعَاماً فَقَالَ : الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي أَطْعَمَنِي هَذَا، وَزَدَنِيهِ مِنْ غَيْرِ حَوْلٍ مِنِّي وَلَا قُوَّةٍ، غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ.» رواه أبو داود، والترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de louer Dieu avec force et humilité. Il est le Pourvoyeur suprême et le Bienfaisant. Le croyant qui loue son Seigneur lorsqu'il termine son repas se verra pardonner tous ses péchés antérieurs. Les péchés pardonnés dont il est question sont les petits péchés, quant aux grands, ils nécessitent un repentir sincère dont les conditions sont évoquées en tête du chapitre 2 (*Le repentir*).

\* *Al-ḥamdu li-Llâhi lladhî aṭ'amanî ḥâdhâ wa razaqanîhi min ghayri ḥawlin minnî wa lâ quwwa.*

## Chapitre 101

### Le fait de ne pas critiquer un repas

باب لا يعيب الطعام واستحباب مدحه

**736.** Abû Hurayra rapporte :

Le Prophète ﷺ n'a jamais critiqué un repas : s'il était à son goût, il en mangeait, sinon il le laissait [sans rien dire]. [Bukhârî et Muslim]

736. عن أبي هريرة رضي الله عنه قال : « ما عاب رسول الله ﷺ طعاماً قط، إن اشتهاه أكله، وإن كرهه تركه. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il ne convient pas de critiquer la nourriture, et ce, afin de ne pas mépriser les bienfaits de Dieu.

**737.** Jâbir rapporte :

Le Prophète (ﷺ) demanda un jour à ses épouses de la sauce (pour accompagner son repas). Elles répondirent : « Nous ne possédons que du vinaigre. » Le Prophète se le fit apporter, et mangea tout en disant : « Quelle sauce succulente que ce vinaigre ! »

[Muslim]

737. وعن جابر رضي الله عنه أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ سَأَلَ أَهْلَهُ الْأُدْمَ فَقَالُوا : مَا عِنْدَنَا إِلَّا خَلٌّ ، فَدَعَا بِهِ ، فَجَعَلَ يَأْكُلُ وَيَقُولُ : « نِعْمَ الْأُدْمُ الْخَلُّ نِعْمَ الْأُدْمُ الْخَلُّ . » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de se satisfaire de son repas, aussi modeste soit-il. Le repas dont il est question dans le hadith consistait en du pain que ses épouses lui avaient apporté.

## Chapitre 102

### Les paroles à prononcer pour le jeûneur qui est convié à un repas

باب ما يقوله من حضر الطعام وهو صائم إذا لم يفطر

**738.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque l'un d'entre vous est convié à un repas, qu'il réponde à l'invitation. S'il est jeûneur, qu'il fasse une invocation [en faveur de celui qui l'invite], et s'il ne l'est pas, qu'il mange. [Muslim]

738. عن أبي هريرة رضي الله عنه قال : قال رسول الله ﷺ : « إِذَا دُعِيَ أَحَدُكُمْ ، فَلْيُجِبْ ، فَإِنْ كَانَ صَائِمًا فَلْيُصَلِّ ، وَإِنْ كَانَ مُفْطِرًا فَلْيُطْعَمْ . » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Se rendre à l'invitation d'un repas de noces est un devoir en islam, toute autre invitation constitue une recommandation. Les savants évoquent cependant certains motifs permettant de ne pas s'y rendre, entre autres si cette invitation amène à transgresser des interdits divins.

## Chapitre 103

### Les paroles que doit prononcer le convié

s'il est suivi par une tierce personne

باب ما يقوله من دعى إلى طعام فتبعه غيره

**739.** Abû Mas'ûd al-Badrî rapporte :

Un homme convia le Prophète (ﷺ) à un repas qu'il avait préparé pour cinq convives. Un homme les suivit, et lorsqu'ils arrivèrent devant la porte, le Prophète (ﷺ) dit au maître de maison : « Cet homme-là nous a suivis ; si tu le veux, tu lui permets d'entrer, sinon il s'en retournera. » Le maître de maison répondit : « Je lui permets d'entrer, Prophète de Dieu. » [Bukhârî et Muslim]

739. عن أبي مسعود البَدْرِيِّ رضي الله عنه قال : دَعَا رَجُلٌ النَّبِيَّ ﷺ لِبَطْعَامٍ صَنَعَهُ لَهُ خَامِسَ خَمْسَةٍ، فَتَبِعَهُمْ رَجُلٌ. فَلَمَّا بَلَغَ الْبَابَ، قَالَ النَّبِيُّ ﷺ : « إِنَّ هَذَا تَبِعْنَا، فَإِنْ شِئْتَ أَنْ تَأْذُنَ لَهُ، وَإِنْ شِئْتَ رَجَعْ. » قال : بل آذَنُ لَهُ يَا رَسُولَ اللَّهِ. متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Celui qui se rend à une invitation et souhaite emmener une tierce personne doit en informer l'invitant.

## Chapitre 104

### Le fait de manger ce qui se trouve devant nous et le respect des convenances

#### باب الأكل مما يليه ووعظه وتأديبه من نسيء أكله

740. 'Umar ibn Abî Salama rapporte :

Alors que j'étais enfant sous la charge du Prophète (ﷺ), [durant un repas,] ma main se promenait autour du plat, le Prophète (ﷺ) me reprit en ces termes : « Ô enfant, mentionne le Nom de Dieu [avant de commencer], mange de la main droite et mange ce qui se trouve devant toi. » [Bukhârî et Muslim]

740. عن عمر بن أبي سلمة رضي الله عنه قال : كُنْتُ غُلَامًا فِي حِجْرِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَكَانَتْ يَدِي تَطِيشُ فِي الصَّحْفَةِ فَقَالَ لِي رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « يَا غُلَامُ سَمِّ اللَّهَ تَعَالَى وَكُلْ بِيَمِينِكَ وَكُلْ مِمَّا تَلِيكَ. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- On ne peut que souligner la simplicité du Prophète (ﷺ) qui mangeait avec un enfant, n'hésitant pas à lui enseigner les convenances à adopter. Il montre ainsi qu'il est recommandé, avant de manger ou de boire, d'invoquer le Nom de Dieu et de Le louer à la fin du repas, d'utiliser sa main droite et de commencer par ce qui se trouve devant soi, quand on mange en groupe dans un même plat.

741. Salama ibn al-Akwa' rapporte :

Un homme mangea de sa main gauche chez le Prophète (ﷺ) qui lui dit : « Mange de ta main droite ! » – « Je ne peux pas, répondit l'homme. » Le Prophète s'exclama alors : « Puisse-tu ne plus le pouvoir ! » Seul son orgueil l'avait empêché d'obéir et il ne put jamais plus porter sa main à sa bouche. [Muslim]

741. وعن سلمة بن الأَكْوَعِ رضي الله عنه أَنَّ رَجُلًا أَكَلَ عِنْدَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ بِشِمَالِهِ فَقَالَ : « كُلْ بِيَمِينِكَ. » قال : لا أَشْتَطِيعُ قَالَ : « لا أَشْتَطِيعُ. » مَا مَنَعَهُ إِلَّا الْكِبْرُ، فَمَا رَفَعَهَا إِلَيَّ فِيهِ. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Voir hadith n° 613.

## Chapitre 105

### L'interdiction de manger les dattes – ou tout autre aliment – deux par deux lorsqu'on mange en groupe

باب النهي عن القران بين تمرتين ونحوهما إذا أكل جماعة إلا بإذن رفقة

Commentaire du traducteur :

Certains aliments, tels les dattes, se mangent un par un, selon les traditions. Le fait donc de les manger par deux ou par trois en présence de convives risque de leur occasionner de la gêne. Il ne convient donc pas d'agir ainsi. Il faut adapter sa consommation à la quantité de nourriture et de personnes participant au repas.

742. Jabaala ibn Suhaym rapporte :

Alors qu'une famine sévissait, j'étais accompagné d'Ibn Zubayr lorsqu'on nous apporta des dattes. Alors que nous mangions, Ibn 'Umar passa devant nous et nous dit : « Ne mangez pas [les dattes] deux par deux car le Prophète (ﷺ) a interdit cela. » Puis il ajouta : « À moins que l'on en demande la permission à son frère. » [Bukhârî et Muslim]

742. عن جبلة بن سحيم قال : أصابنا عام سنة مع ابن الزبير، فزقنا تمرًا، وكان عبد الله بن عمر رضي الله عنهما يمر بنا ونحن نأكل، فيقول : لا تقارنوا، فإن النبي ﷺ نهى عن الإقران، ثم يقول : « إلا أن يستأذن الرجل أخاه. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- L'interdiction de manger les aliments par deux lorsque l'on mange en groupe, car c'est un signe d'intempérance et de manque de respect pour ses compagnons, sauf s'ils sont d'accord.

## Chapitre 106

### Ce qu'il convient de dire et de faire lors d'un repas qui ne nous rassasie pas

باب ما يقوله ويفعله من يأكل ولا يشبع

743. Wahshî ibn Harb rapporte :

Les Compagnons interrogèrent le Prophète (ﷺ) : « Ô Prophète de Dieu, nous mangeons sans pour autant être rassasiés. » Le Prophète répondit : « Peut-être mangez-vous séparément ? » – « Effectivement, répondirent les Compagnons. » Le Prophète reprit alors : « Mangez en groupe et mentionnez le Nom de Dieu, votre repas sera alors béni. »

[Abû Dâwûd]

743. عن وحشي بن حرب رضي الله عنهما أن أصحاب رسول الله ﷺ قالوا : يا رسول الله، إنا نأكل ولا نشبع؟ قال : « فَلَعلَّكُمْ تَفْتَرِقُونَ. » قالوا : نعم. قال : « فَاجْتَمِعُوا عَلَى طَعَامِكُمْ، وَادْكُرُوا اسْمَ اللَّهِ، يُبَارِكْ لَكُمْ فِيهِ. » رواه أبو داود.

Ce qu'il faut retenir :

- Prendre son repas en groupe et mentionner au préalable le Nom de Dieu (par la parole *bismi-Llâh*) sont des moyens de bénir le repas et d'être rassasié.

## Chapitre 107

### L'ordre de manger au bord du plat

#### باب الأمر بالأكل من جانب القصة والنهي عن الأكل من وسطها

- Voir notamment le hadith n° 740 où le Prophète (ﷺ) dit : « Mange ce qui se trouve devant toi. »

فِيهِ قَوْلُهُ ﷺ : « وَكُلْ مِمَّا يَلِيكَ » . متفق عَلَيْهِ كما سبق (744).

**744.** Selon Ibn 'Abbâs, le Prophète (ﷺ) a dit :

La bénédiction (*baraka*) descend au milieu du plat, commencez donc par manger ce qui se trouve au bord du plat et non au milieu. » [Abû Dâwûd et Tirmidhî, qui le considère *hasan sahih*]

744. عن ابن عباس رضي الله عنهما عن النبي ﷺ قال : « الْبَرَكَةُ تَنْزِلُ وَسَطَ الطَّعَامِ فَكُلُوا مِنْ حَافَتَيْهِ وَلَا تَأْكُلُوا مِنْ وَسْطِهِ. » رواه أبو داود، والترمذي، وقال : حديث حسن صحيح.

**745.** 'Abdullâh ibn Busr rapporte :

Le Prophète (ﷺ) possédait un grand plat que l'on nommait « le brillant » et qui nécessitait quatre hommes pour le porter. Un jour, après que les Compagnons aient accompli la *ṣalât* du milieu de la matinée (*duḥâ*), on apporta ce plat contenant du pain émietté et trempé dans de la sauce. Les Compagnons prirent place autour du plat, et comme ils étaient nombreux, le Prophète (ﷺ) s'agenouilla [pour laisser de la place aux autres]. Un bédouin l'interpella en ces termes : « Mais qu'est-ce donc cette façon de s'asseoir ? » Le Prophète (ﷺ) répondit alors : « Dieu a fait de moi un serviteur généreux et non un oppresseur tenace ! » Puis le Prophète (ﷺ) ajouta : « Mangez au bord du plat et laissez le milieu [pour la fin], votre nourriture sera ainsi bénie. »

[Abû Dâwûd, selon une chaîne jugée bonne (*jayyid*)]

745. وعن عبد الله بن بسر رضي الله عنه قال : كان للنبي ﷺ قَصْعَةٌ يُقَالُ لَهَا : الْعَرَاءُ، يَحْمِلُهَا أَرْبَعَةُ رِجَالٍ، فَلَمَّا أَضْحَوْا وَسَجَدُوا الضُّحَى أُتِيَ بِتِلْكَ الْقَصْعَةِ، يَعْنِي وَقَدْ تَرَدَّ فِيهَا، فَالتَفُّوا عَلَيْهَا، فَلَمَّا كَثُرُوا جَنَّا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ أَعْرَابِيٌّ : مَا هَذِهِ الْجِلْسَةُ؟ قَالَ رَسُولُ ﷺ : إِنَّ اللَّهَ جَعَلَنِي عَبْدًا كَرِيمًا، وَلَمْ يَجْعَلْنِي جَبَّارًا عَنِيدًا، ثُمَّ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « كُلُوا مِنْ حَوَالِيِّهَا، وَدَعُوا دُزْوَتَهَا يُبَارِكَ فِيهَا. » رواه أبو داود بإسناد جيد.

Ce qu'il faut retenir :

- La recommandation de se regrouper pour manger et de s'asseoir tel que l'a fait le Prophète (ﷺ), particulièrement lorsque la place est étroite. Il est recommandé de commencer à manger de ce qui se trouve devant soi, et de laisser le milieu du plat pour la fin, et ce afin de préserver la bénédiction divine.

## Chapitre 108

### La réprobation de manger allongé sur le côté

#### باب كراهية الأكل ممتكناً

746. Selon Abû Juhayfa Wahb ibn 'Abdillâh, le Prophète (ﷺ) a dit :

Je ne mange pas allongé sur le côté. [Bukhârî]

746. عن أبي جُحَيْفَةَ وَهَبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا أَكُلُ مُتَّكِنًا. » رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Il ne convient pas d'adopter une attitude qui prête à l'orgueil et à l'arrogance. Le Prophète (ﷺ) parle ici de la coutume qu'avaient les nobles romains de prendre leurs repas allongés et accoudés. Mais ces convenances diffèrent selon les pays et les époques ; ainsi, ce qui peut sembler arrogant dans une région ne l'est peut-être pas ailleurs.

747. Anas rapporte :

J'ai vu le Prophète (ﷺ) manger des dattes, assis par terre, les genoux repliés. [Muslim]

747. وعن أنس رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ جَالِسًا مُقْعِيًا يَأْكُلُ تَمْرًا. رواه مسلم.

## Chapitre 109

### La recommandation de manger avec trois doigts

#### et de les lécher avant de les nettoyer

#### باب استحباب الأكل بثلاث أصابع واستحباب لعق الأصابع

وكراهة مسحها قبل لعقها واستحباب لعق القصة وأخذ اللقمة التي تسقط منه وأكلها وجواز مسحها بعد اللعق بالساعد والقدم وغيرهما

748. Selon Ibn 'Abbâs, le Prophète (ﷺ) a dit :

Lorsque l'un de vous prend un repas, qu'il n'essuie pas ses doigts avant de les lécher ou de se les faire lécher. [Bukhârî et Muslim]

748. عن ابن عباس رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « إِذَا أَكَلَ أَحَدُكُمْ طَعَامًا، فَلَا يَمْسَحُ أَصَابِعَهُ حَتَّى يَلْعَقَهَا أَوْ يُلْعَقَهَا. » متفق عليه.

749. Ka'b ibn Mâlik rapporte :

J'ai vu le Prophète (ﷺ) manger à l'aide de trois doigts, et lorsqu'il avait fini son repas, il les léchait. [Muslim]

749. وعن كعب بن مالك رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَأْكُلُ بِثَلَاثِ أَصَابِعٍ فَإِذَا فَرَغَ لَعِقَهَا. رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Pour celui qui mange avec ses mains, il est recommandé de le faire à l'aide de ses trois doigts : le pouce, l'index et le majeur. En fin de repas, il est recommandé de se lécher les doigts, afin de ne pas gaspiller la nourriture.

**750.** Jâbir rapporte :

Le Prophète (ﷺ) ordonna de se lécher les doigts et le plat et dit : « Vous ne savez pas dans quelle partie du plat se trouve la bénédiction. » [Muslim]

750. وعن جَابِرٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ أَمَرَ بَلْعَقِ الْأَصَابِعِ وَالصَّخْفَةَ وَقَالَ : « إِنَّكُمْ لَا تَدْرُونَ فِي أَيِّ طَعَامِكُمُ الْبِرْكَةُ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé, lorsqu'on termine un repas, de ne rien laisser dans le plat car on ignore où se trouve la bénédiction divine (*baraka*) ; cela, afin de ne pas mépriser les bienfaits que Dieu octroie à Son serviteur.

**751.** Jâbir rapporte ces propos du Prophète (ﷺ) :

Lorsqu'un de vous laisse tomber une bouchée de nourriture, qu'il la ramasse, la nettoie et la mange ; qu'il ne la laisse pas à Satan. Et qu'il n'essuie pas ses mains à l'aide d'une serviette sans avoir préalablement léché ses doigts, car il ignore dans quelle partie du plat se trouve la bénédiction divine. [Muslim]

751. وعنه أن رسول الله ﷺ قال : « إِذَا وَقَعَتْ لُقْمَةٌ أَحَدِكُمْ، فَلْيَأْخُذْهَا فَلْيُمِطْ مَا كَانَ بِهَا مِنْ أَدَى وَلْيَأْكُلْهَا، وَلَا يَدْعُهَا لِلشَّيْطَانِ، وَلَا يَمْسَحْ يَدَهُ بِالْمِنْدِيلِ حَتَّى يَلْعَقَ أَصَابِعَهُ، فَإِنَّهُ لَا يَدْرِي فِي أَيِّ طَعَامِهِ الْبِرْكَةُ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de ramasser la bouchée de nourriture que l'on aurait laissé tomber si cela est possible. Bien évidemment, si la bouchée n'est pas récupérable, le bon sens nous indique de ne pas la manger.

**752.** Jâbir rapporte ces propos du Prophète (ﷺ) :

Satan vous accompagne dans tout ce que vous faites, et même pendant les repas. Ainsi, lorsque l'un de vous laisse tomber une bouchée de nourriture, qu'il la ramasse, la nettoie et la mange. Qu'il ne la laisse pas à Satan. Une fois qu'il a terminé son repas, qu'il se lèche les doigts, car il ignore dans quelle partie du plat se trouve la bénédiction divine. [Muslim]

752. وعنه أن رسول الله ﷺ قال : « إِنْ الشَّيْطَانُ يَحْضُرُ أَحَدَكُمْ عِنْدَ كُلِّ شَيْءٍ مِنْ شَأْنِهِ، حَتَّى يَحْضُرَهُ عِنْدَ طَعَامِهِ، فَإِذَا سَقَطَتْ لُقْمَةٌ أَحَدِكُمْ فَلْيَأْخُذْهَا فَلْيُمِطْ مَا كَانَ بِهَا مِنْ أَدَى، ثُمَّ لْيَأْكُلْهَا وَلَا يَدْعُهَا لِلشَّيْطَانِ، فَإِذَا فَرَغَ فَلْيَلْعَقْ أَصَابِعَهُ فَإِنَّهُ لَا يَدْرِي فِي أَيِّ طَعَامِهِ الْبِرْكَةُ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Le diable accompagne l'homme quoi qu'il fasse, il se doit donc d'être vigilant en ne se laissant pas séduire et en ne désobéissant pas à Dieu.

**753.** Anas rapporte :

Le Prophète (ﷺ) se léchait les trois doigts après avoir terminé son repas et disait : « Lorsque l'un de vous laisse tomber une bouchée de nourriture, qu'il la ramasse, la nettoie et la mange. Qu'il ne la laisse pas à Satan. »

Il nous ordonnait également de lécher le plat et il disait : « Vous ignorez dans quelle partie du plat se trouve la bénédiction divine. » [Muslim]

753. وعن أنس رضي الله عنه قال : كان رسول الله ﷺ إذا أكلَ طعاماً، لِعَقِ أَصَابِعَهُ الثَّلَاثَ، وقال : « إِذَا سَقَطَتْ لُقْمَةٌ أَحَدِكُمْ فَلْيَأْخُذْهَا، وَلِيَمِطْ عَنْهَا الْأَذَى، وَلِيَأْكُلْهَا، وَلَا يَدْغِهَا لِلشَّيْطَانِ. » وَأَمَرْنَا أَنْ نَسَلَتِ الْقَصْعَةَ وقال : « إِنَّكُمْ لَا تَنْدُرُونَ فِي أَيِّ طَعَامِكُمُ الْبِرْكَةُ. » رواه مُسْلِمٌ.

754. Sa'îd ibn al-Hârith rapporte qu'il interrogea Jâbir en ces termes :

« Est-il nécessaire de faire ses ablutions après avoir mangé un aliment cuit ? » Jâbir répondit : « Non, du temps du Prophète (ﷺ), il était rare de trouver de tels repas [c'est-à-dire des repas chauds]. Et lorsque nous en trouvions, nous n'avions pour serviette que nos mains, nos avant-bras et nos pieds. Ensuite, nous priions sans pour autant accomplir [à nouveau] nos ablutions. » [Bukhârî]

754. وعن سعيد بن الحارث أنه سأل جابراً رضي الله عنه عن الوضوء مما مسَّت النَّارُ، فقال : لا، قد كُنَّا زَمَنَ النَّبِيِّ ﷺ لَا نَجِدُ مِثْلَ ذَلِكَ الطَّعَامِ إِلَّا قَلِيلاً، فَإِذَا نَحْنُ وَجَدْنَاهُ، لَمْ يَكُنْ لَنَا مَنَادِيلٌ إِلَّا أَكْفَنَّا وَسَوَاعِدَنَا وَأَقْدَامَنَا، ثُمَّ نُصَلِّي وَلَا تَوَضُّأً. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Les Compagnons se préoccupaient peu de leur nourriture, ainsi il était rare qu'ils mangent des mets cuits.

## Chapitre 110

### Le fait d'augmenter le nombre de participants à un repas

#### باب تكثير الأيدي على الطعام

755. Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le repas de deux personnes suffit pour trois, celui de trois suffit pour quatre.

[Bukhârî et Muslim]

755. عن أبي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللهُ تَعَالَى عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللهِ ﷺ : « طَعَامُ الْاِثْنَيْنِ كَافِي الثَّلَاثَةِ، وَطَعَامُ الثَّلَاثَةِ كَافِي الْأَرْبَعَةِ. » متفقٌ عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith nous exhorte à nous suffire de ce que Dieu nous octroie et à partager notre repas afin d'obtenir la bénédiction de Dieu, car rien n'est plus détestable que de faire preuve d'égoïsme dans le partage de nourriture.

756. Selon Jâbir, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le repas d'une personne suffit pour deux, celui de deux personnes suffit pour quatre et celui de quatre suffit pour huit. [Muslim]

756. وعن جابر رضي الله عنه قال : سمعتُ رسولَ اللهِ ﷺ يَقُولُ : « طَعَامُ الْوَاحِدِ يَكْفِي الْاِثْنَيْنِ، وَطَعَامُ الْاِثْنَيْنِ يَكْفِي الْأَرْبَعَةَ، وَطَعَامُ الْأَرْبَعَةِ يَكْفِي الثَّمَانِيَةَ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Le fait de se regrouper pour manger est un moyen d'unir les cœurs, d'apporter la joie et la bonne humeur et de répandre la bénédiction divine. Voir hadith n° 565.

## Chapitre 111

### Les convenances à adopter lorsqu'on boit

#### باب أدب الشرب واستحباب التنفس

ثلاثاً خارج الإناء وكرهة التنفس في الإناء وإدارة الإناء على الأيمن فالأيمن بعد المبتدئ

757. Anas rapporte :

Lorsque le Prophète (ﷺ) buvait, il reprenait son souffle par trois fois (hors du récipient).

[Bukhârî et Muslim]

757. عن أنس رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ كان يتنفس في الشرب ثلاثاً. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de boire en trois fois, en reprenant son souffle hors du récipient, pour ne pas faire preuve de précipitation et suivre l'exemple du Prophète.

758. Selon Ibn 'Abbâs, le Prophète (ﷺ) a dit :

Ne buvez pas d'un seul trait à l'instar du chameau mais buvez plutôt en deux ou trois fois et prononcez le Nom de Dieu avant de boire. Louez Dieu lorsque vous terminez.\*

[Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

758. وعن ابن عباس رضي الله عنهما قال : قال رسول الله ﷺ : « لا تشربوا واحداً كشرِّ البعير، ولكن اشربوا مثنى وثلاث، وسموا إذا شربتم، واحمدوا إذا أنتم رفعتهم. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

\* Shaykh Albânî considère la chaîne de rapporteurs de ce hadith comme étant faible (*da'if*).

759. Abû Qatâda rapporte :

Le Prophète (ﷺ) a interdit de respirer à l'intérieur même du récipient. [Bukhârî et Muslim]

759. وعن أبي قتادة رضي الله عنه أن النبي ﷺ نهى أن يتنفس في الإناء. متفق عليه.

760. Anas rapporte :

On apporta au Prophète (ﷺ) du lait coupé à l'eau. À sa droite se trouvait un bédouin et à sa gauche, Abû Bakr. Il but puis remit le récipient au bédouin en disant : « On commence par la droite puis on continue par la droite. » [Bukhârî et Muslim]

760. وعن أنس رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ أتى بلبن قد شيب بماء، وعن يمينه أعرابي، وعن يساره أبو بكر رضي الله عنه فشرِب، ثم أعطى الأعرابي وقال : « الأيمن فالأيمن. » متفق عليه.

761. Sahl ibn Sa'd rapporte :

On apporta au Prophète (ﷺ) une boisson qu'il but. Il avait à sa droite un jeune homme et à sa gauche des personnes âgées. Il dit au jeune homme : « Me permets-tu de faire boire d'abord ceux-là ? » – « Non, par Dieu, Prophète de Dieu ! Je ne céderai à personne ce qui me vient de toi, répondit-il. » Le Prophète (ﷺ) lui mit alors le récipient dans la main. [Bukhârî et Muslim]

761. وعن سهل بن سعد رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ أتى بشارب، فشرِبَ مِنْهُ وَعَنْ يَمِينِهِ غُلامٌ، وعن يساره أشياخ، فقال للغلام « أتأذن لي أن أعطي هؤلاء؟ » فقال الغلام: لا والله، لا أوتِرُ بنصبي منك أحداً، فقله رسول الله ﷺ في يده. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Voir hadith n° 569.

## Chapitre 112

### Il est déconseillé de boire à même le récipient

#### باب كراهة الشرب من فم القربة ونحوها وبيان أنه كراهة تنزيه لا تحريم

762. Abû Sa'îd al-Khudrî rapporte :

Le Prophète (ﷺ) a interdit de boire au goulot des outres. [Bukhârî et Muslim]

762. عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال نهى رسول الله ﷺ عن اختناث الأسيقية. يعنى : أن تُكسَرَ أفواهُها، ويُشرب منها. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est déconseillé de boire au goulot des outres dont on ne voit pas le contenu, de peur d'avaler ce qui s'avérerait nuisible pour la santé.

763. Abû Hurayra rapporte :

Le Prophète (ﷺ) a interdit de boire au goulot des outres ou de tout autre récipient.

[Bukhârî et Muslim]

763. وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال : نهى رسول الله ﷺ أن يُشرب من في السقاء أو القربة. متفق عليه.

764. Umm Thâbit, Kabsha bint Thâbit, sœur de Ḥasân ibn Thâbit rapporte :

Le Prophète (ﷺ) entra un jour chez moi et but debout à une outre qui était suspendue.

Je pris alors le goulot de l'outre et le coupai. » [Tirmidhî, qui le considère *ḥasan ṣaḥîḥ*]

764. وعن أم ثابت كبنسة بنت ثابت أخت حسان بن ثابت رضي الله عنه وعنها قالت : دخل علي رسول الله ﷺ فشرب من في قربة معلقة قائماً. ففتمت إلى فيها ففقطته. رواه الترمذي. وقال : حديث حسن صحيح.

وإنما قطعها : لتخفظ موضع فم رسول الله ﷺ وتبرك به ، وتصورته عن الايذاء. وهذا الحديث محمول على بيان الجواز ، والحديثان السابقان لبيان الأفضل والأكمل ، والله أعلم .

Nawawî ajoute : « Umm Thâbit coupa le goulot de l'outre uniquement afin de préserver l'emplacement où le Prophète (ﷺ) avait posé sa bouche et en vue d'en tirer la bénédiction. Ce hadith indique donc l'autorisation de boire au goulot, les deux premiers indiquent qu'il est tout de même préférable d'éviter de le faire. Dieu est plus Savant. »

## Chapitre 113

### La désapprobation de souffler dans la boisson

#### باب كراهة النفخ في الشراب

765. Abû Sa'îd al-Khudrî rapporte :

Le Prophète (ﷺ) a interdit de souffler sur la boisson. Un homme lui demanda : « Et si je vois une saleté dans le récipient ? » – « Jette-la, répondit le Prophète. » L'homme reprit : « Je ne parviens pas à me désaltérer lorsque je bois d'un trait. » Le Prophète répondit : « Éloigne alors le récipient de ta bouche. » [Tirmidhî, qui le considère *hasan sahih*]

765. عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه أن النبي ﷺ نهى عن النفخ في الشراب فقال رجل: القذأة أراها في الإناء؟ فقال: «أهريقها.» قال: فإني لا أروى من نفس واحد؟ قال: «فأبني القدح إذا عن فيك.» رواه الترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Il ne convient pas de souffler dans le récipient ni de boire d'un seul trait.

766. Ibn 'Abbâs rapporte :

Le Prophète (ﷺ) a interdit de respirer dans le récipient ou de souffler dessus. [Tirmidhî, qui le considère *hasan sahih*]

766. وعن ابن عباس رضيهما أن النبي ﷺ نهى أن يُنْفَسَ في الإناء، أو يُنْفَخَ فيه. رواه الترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

## Chapitre 114

### La permission de boire debout et la préférence de boire assis

#### باب بيان جواز الشرب قائما وبيان أن الأكمل والأفضل الشرب قاعدا

Nawawî précise : « Voir notamment le hadith (n° 764) de Kabsha bint Thâbit cité plus haut.»

فيه حديث كبشة السابق (انظر الحديث رقم 764).

767. Ibn 'Abbâs rapporte :

J'ai donné de l'eau de Zamzam au Prophète (ﷺ) qu'il but debout. [Bukhârî et Muslim]

767. وعن ابن عباس رضيهما قال: سَقَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ مِنْ زَمْزَمَ، فَشَرِبَ وَهُوَ قَائِمٌ. متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est donc permis de boire debout, cependant la position assise demeure préférable. Déjà à l'époque du Prophète, Zamzam était le puits situé à La Mecque, proche de la Ka'ba, qui abreuvait tous les pèlerins. Quand, des siècles plus tôt, Hajar, l'épouse d'Ibrâhîm, arriva à cet endroit avec son fils Ismâ'îl (Ismaël), elle manqua cruellement d'eau et Dieu envoya un ange qui fit jaillir l'eau pour que puissent s'abreuver, elle, son fils, puis tous les gens qui vécurent avec et après eux, jusqu'aujourd'hui.

**768.** Nazzâl ibn Sabra rapporte :

'Alî se rendit à la porte de Raḥaba et y but debout puis dit : « J'ai vu le Prophète (ﷺ) faire comme vous m'avez vu faire. » [Bukhârî]

768. وعن النَّزَّالِ بْنِ سَبْرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : أَتَى عَلِيٌّ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ بَابَ الرَّحْبَةِ فَشَرِبَ قَائِمًا، وَقَالَ : إِنِّي رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ فَعَلْتُ كَمَا رَأَيْتُمُونِي فَعَلْتُ. رواه البخارى.

Ce qu'il faut retenir :

- Raḥaba : il s'agit du nom d'une place de Kûfa (Irak) sur laquelle donnait la mosquée.

**769.** Ibn 'Umar rapporte :

Du temps du Prophète (ﷺ), nous mangions en marchant et nous buvions debout. [Tirmidhî, qui le considère *ḥasan ṣaḥîḥ*]

769. وعن ابن عمر رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ : كُنَّا نَأْكُلُ عَلَى عَهْدِ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَنَحْنُ نَمْشِي، وَنَشْرَبُ وَنَحْنُ قِيَامًا. رواه الترمذي، وقال : حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith, comme ceux qui précèdent, indique la permission de boire et de manger debout, pour contrer l'interdiction absolue de le faire que certains ont émise, sur la base des hadiths qui vont suivre. L'imam Nawawî a mis ensemble ces hadiths pour indiquer la préférence de manger et boire assis, mais il met en évidence que c'est préférable, et non formellement interdit.

**770.** 'Amr ibn Shu'ayb rapporte ces propos de son père qui lui-même les rapporte de son père :

J'ai vu le Prophète (ﷺ) boire debout et assis. [Tirmidhî, qui le considère *ḥasan ṣaḥîḥ*]

770. وعن عمرو بن شعيب عن أبيه عن جده رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَشْرَبُ قَائِمًا وَقَاعِدًا. رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

**771.** Anas rapporte :

« Le Prophète (ﷺ) a interdit de boire debout. » Qatâda demanda alors à Anas : « Et pour ce qui est de manger ? » – « C'est pire encore. » [Muslim]

Une autre version de Muslim rapporte : « Le Prophète (ﷺ) a interdit de boire debout. »

771. وعن أنس رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ أَنَّهُ نَهَى أَنْ يَشْرَبَ الرَّجُلُ قَائِمًا. قَالَ قَتَادَةُ : فَقُلْنَا لَأَنْسَ : فَالْأَكْلُ؟ قَالَ : ذَلِكَ أَشْرُّ أَوْ أَخْبَثُ. رواه مسلم. وفي رواية له أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ زَجَرَ عَنِ الشُّرْبِ قَائِمًا.

**772.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Qu'aucun d'entre vous ne boive debout, quant à celui qui oublie, qu'il se fasse vomir.

[Muslim]

772. وعن أبي هريرة رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا يَشْرَبَنَّ أَحَدٌ مِنْكُمْ قَائِمًا، فَمَنْ نَسِيَ فَلْيَسْتَقِءْ. » رواه مسلم.

## Chapitre 115

### La recommandation à celui qui sert à boire de se servir en dernier

#### باب استحباب كون ساقى القوم آخرهم شرباً

773. Selon Abû Qatâda, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui sert à boire aux gens doit boire en dernier. [Tirmidhî, qui le considère *hasan sahih*]

773. عن أبي قتادة رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « سَاقِي الْقَوْمِ آخِرُهُمْ. » يعنى : شرباً. رواه الترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

## Chapitre 116

### La permission de boire dans n'importe quel récipient pur, sauf celui en or ou en argent

#### باب جواز الشرب من جميع الأواني الطاهرة غير الذهب والفضة

وجواز الكرع وهو الشرب بالفم من النهر وغيره بغير إناء ولا يد، وتحريم استعمال إناء الذهب والفضة في الشرب والأكل والطهارة وسائر وجوه الاستعمال

774. Anas rapporte :

Le moment de la *ṣalât* arriva, ceux dont les maisons étaient proches se rendirent chez eux [afin d'accomplir leurs ablutions]. Un groupe était resté et on apporta au Prophète (ﷺ) un récipient en pierre, trop petit pour que le Prophète y déploie sa main. Pourtant, tout le monde put y faire ses ablutions. On demanda : « Combien étiez-vous ? » – « Un peu plus de quatre-vingts, répondirent-ils. » [Bukhârî et Muslim, texte de Bukhârî]

Une autre version où le texte est de Muslim : « Le Prophète (ﷺ) demanda qu'on lui apporte un récipient d'eau. On lui apporta un vase peu profond et large contenant un peu d'eau. Il y mit ses mains. » Anas dit : « Je vis l'eau jaillir entre ses doigts. J'évaluai le nombre de ceux qui y avaient fait leurs ablutions ce jour-là, il variait entre soixante-dix et quatre-vingts personnes. »

774. عن أنس رضي الله عنه قال : حَضَرَتِ الصَّلَاةُ، فَقَامَ مَنْ كَانَ قَرِيبَ الدَّارِ إِلَى أَهْلِهِ، وَبَقِيَ قَوْمٌ فَأَتَى رَسُولَ اللَّهِ ﷺ بِمِخْضَبٍ مِنْ حِجَارَةٍ، فَصَغَّرَ الْمِخْضَبُ أَنْ يَسْطَ فِيهِ كَفَّهُ، فَتَوَضَّأَ الْقَوْمُ كُلَّهُمْ. قَالُوا : كَمْ كُنْتُمْ؟ قَالَ : ثَمَانِينَ وَزِيَادَةً. متفق عليه. هذه رواية البخاري.

وفي رواية له وللمسلم : أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ دَعَا بِإِنَاءٍ مِنْ مَاءٍ، فَأَتَى بِقَدَحٍ رَحْرَاحٍ فِيهِ شَيْءٌ مِنْ مَاءٍ، فَوَضَعَ أَصَابِعَهُ فِيهِ. قَالَ أَنَسُ : فَجَعَلْتُ أَنْظُرُ إِلَى الْمَاءِ يُتْبَعُ مِنْ بَيْنِ أَصَابِعِهِ، فَحَزَزْتُ مِنْ تَوَضُّأِ مَا بَيْنَ السَّبْعِينَ إِلَى الثَّمَانِينَ.

Ce qu'il faut retenir :

- Limam Nawawî cite ce hadith ici pour montrer qu'il est permis d'utiliser un récipient en pierre pour accomplir ses ablutions et pour y boire, mais on ne peut s'empêcher de souligner le miracle du Prophète (ﷺ) cité dans ce hadith et dans de nombreux autres.

**775.** 'Abdullâh ibn Zayd rapporte :

Le Prophète (ﷺ) vint à nous et nous sortîmes à son intention un récipient de cuivre contenant de l'eau et avec lequel il fit ses ablutions. [Bukhârî]

775. وعن عبد الله بن زيد رضي الله عنه قال : أتانا النبي ﷺ فأخرجنا له ماءً في ثورٍ من صُفْرِ فتَوَضَّأ. رواه البخاري.

**776.** Jâbir rapporte :

Le Prophète (ﷺ) entra chez un *ansâr* en compagnie de l'un de ses Compagnons et il lui dit : « Si tu as de l'eau qui a passé la nuit chez toi dans une outre, donne-la-nous, sinon nous boirons sans utiliser de récipient. [Bukhârî]

776. وعن جابر رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ دخل على رجلٍ من الأنصارِ، ومعه صاحبٌ له، فقال رسول الله ﷺ : « إن كان عندك ماءٌ بات هذه الليلة في سِنَّةٍ وإلا كَرَعْنَا. » رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est permis de boire de l'eau directement à sa source sans utiliser de récipient.

**777.** Hudhayfa rapporte :

Le Prophète (ﷺ) nous a interdit la soie et le brocart et de boire dans un récipient d'or ou d'argent. Il a dit : « Ces choses-là sont pour eux (les négateurs) en ce monde et pour vous dans l'au-delà. » [Bukhârî et Muslim]

777. وعن حذيفة رضي الله عنه قال : إن النبي ﷺ نهانا عن الحرير والديباج والشرب في آنية الذهب والفضة، وقال : « هي لهم في الدنيا، وهي لكم في الآخرة. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est interdit aux hommes de porter des vêtements de soie, sauf en cas de nécessité absolue. Il est interdit – pour les hommes comme pour les femmes – d'utiliser des récipients en or ou en argent.

**778.** Selon Umm Salama, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui boit dans un récipient en argent ne fait que crépiter dans son ventre le feu de l'Enfer. [Bukhârî et Muslim]

Une autre version de Muslim mentionne : « Celui qui boit ou mange dans un récipient en argent ou en or... »

778. وعن أم سلمة رضي الله عنها أن رسول الله ﷺ قال : « الذي يشرب في آنية الفضة إنما يُجرَّجِرُ في بطنه نارَ جهنم. » متفق عليه.

وفي رواية لمسلم : « إن الذي يأكل أو يشرب في آنية الفضة والذهب... »

Ce qu'il faut retenir :

- Un châtement terrible est infligé à celui qui boit ou mange dans un récipient en or ou en argent. Ibn Hâjir al-Haytamî a dit dans *az-Zawâjir* que boire ou manger dans un récipient en or ou en argent constitue un grand péché car c'est une forme de gaspillage qui est l'apanage des orgueilleux.

## LE LIVRE DE L'HABILLEMENT

### كتاب اللباس

#### Chapitre 117

#### La recommandation de porter un vêtement blanc

##### باب استحباب الثوب الأبيض

وجواز الأحمر والأخضر والأصفر والأسود وجوازه من قطن وكتان وشعر وصوف وغيرها إلا الحرير

Dieu le Très-Haut dit :

﴿ Ô Fils d'Adam ! Nous vous avons dotés de vêtements pour couvrir votre nudité, ainsi que de parures. Mais le meilleur vêtement est la crainte révérencielle du Seigneur ! ﴾

Coran 7/26

﴿ Dieu vous a procuré des vêtements qui vous protègent de la chaleur, et des armures pour vous défendre contre votre propre violence. ﴾ Coran 16/81

قال الله تعالى: ﴿ يَا بَنِي آدَمَ قَدْ أَنْزَلْنَا عَلَيْكُمْ لِبَاسًا يُؤَارِي سَوْآتِكُمْ. ﴾ [الأعراف (26)]

وقال تعالى: ﴿ وَجَعَلْ لَكُمْ مِنْ الْجِبَالِ أَكْنَانًا وَجَعَلَ لَكُمْ سَرَابِيلَ تَقِيكُمْ الْحَرَّ وَسَرَابِيلَ تَقِيكُمْ بَأْسَكُمْ. ﴾

[النحل (81)]

779. Selon Ibn 'Abbâs, le Prophète (ﷺ) a dit :

Portez des vêtements blancs car ce sont vos meilleurs habits et recouvrez-en vos morts.

[Abû Dâwûd et Tirmidhî, qui le considère *hasan ṣaḥîḥ*]

779. وعن ابن عباس رضي الله عنهما أن رسول الله ﷺ قال: « البُسُوءُ مِنْ ثِيَابِكُمُ الْبَيَاضُ، فَإِنَّهَا مِنْ خَيْرِ ثِيَابِكُمْ، وَكَفَّفُوا فِيهَا مَوْتَأَكُمُ. » رواه أبو داود، والترمذي وقال: حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est recommandé de porter des vêtements blancs, particulièrement le jour du vendredi et les jours de fête et d'utiliser des linceuls blancs pour les défunts.

780. Selon Samura, le Prophète (ﷺ) a dit :

Portez des vêtements blancs car ils sont plus purs et meilleurs et recouvrez-en vos morts.

[Nasâ'î et Ḥâkim, qui le considère *ṣaḥîḥ*]

780. وعن سمرة رضي الله عنه قال: قال رسول الله ﷺ: « البُسُوءُ الْبَيَاضُ، فَإِنَّهَا أَطْهَرُ وَأَطْيَبُ، وَكَفَّفُوا فِيهَا مَوْتَأَكُمُ. » رواه

النسائي والحاكم وقال: حديث صحيح.

781. Barâ' ibn 'Âzib rapporte :

Le Prophète (ﷺ) était de taille moyenne. Je l'ai vu dans un vêtement rouge et je n'avais jamais rien vu de plus beau. [Bukhârî et Muslim]

781. وعن البراء رضي الله عنه قال : كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مَرْبُوعاً وَلَقَدْ رَأَيْتُهُ فِي حُلَّةٍ حُمْرَاءَ مَا رَأَيْتُ شَيْئاً قَطُّ أَحْسَنَ مِنْهُ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

Ce qu'il faut retenir :

- Les avis des savants divergent quant au fait de porter un vêtement rouge. Cependant, l'avis qui paraît prépondérant est que l'interdiction de porter du rouge porte uniquement si le vêtement est rouge vif et uni, ne contenant qu'une seule couleur. Il est intéressant à cet égard de lire ce que l'imam Ibn Qayyim al-Jawziyya a dit dans *Zād al-ma'ād* (Vol. 1, p. 137).

**782.** Abū Juhayfa Wahb ibn 'Abdillāh rapporte :

J'ai vu le Prophète ﷺ à La Mecque, à al-Abtah dans une tente de cuir rouge qui lui appartenait. Bilāl sortit, muni de l'eau destinée au Prophète pour accomplir ses ablutions. Certains furent aspergés de cette eau, d'autres la touchèrent. C'est alors que le Prophète ﷺ sortit de sa tente, vêtu d'un habit rouge doublé ; je me vois encore regarder la blancheur de ses jambes. Bilāl appela à la prière, je me mis alors à suivre les mouvements de sa bouche quand il prononça à droite et à gauche : « Accourez à la *ṣalāt*, accourez au succès ! » On planta ensuite un bâton devant lui [le Prophète], il s'avança et accomplit la *ṣalāt*, n'empêchant pas ainsi le chien et l'âne de passer devant lui. [Bukhārī et Muslim]

782. وعن أبي جُحَيْفَةَ وَهَبِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ رضي الله عنه قَالَ : رَأَيْتُ النَّبِيَّ ﷺ بِمَكَّةَ وَهُوَ بِالْأَبْطَحِ فِي قُبَّةٍ لَهُ حُمْرَاءَ مِنْ أَدَمٍ فَخَرَجَ بِلَالٌ بِوَضْوئِهِ، فَمِنْ نَاصِحٍ وَنَائِلٍ، فَخَرَجَ النَّبِيُّ ﷺ وَعَلَيْهِ حُلَّةٌ حُمْرَاءُ، كَأَنِّي أَنْظُرُ إِلَى بَيَاضِ سَاقَيْهِ، فَتَوَضَّأُ وَأَذِنَ بِلَالٌ، فَجَعَلَتْ أَتْتَبِعُ فَاهُ هَهُنَا وَهَهُنَا، يَقُولُ يَمِينًا وَشِمَالًا : حَيَّ عَلَى الصَّلَاةِ، حَيَّ عَلَى الْفَلَاحِ. ثُمَّ رُكِرَتْ لَهُ عَنزَةٌ، فَتَقَدَّمَ فَصَلَّى يَمُرُّ بَيْنَ يَدَيْهِ الْكَلْبُ وَالْحِمَارُ لَا يُمْنَعُ. مَتَّفَقٌ عَلَيْهِ.

Ce qu'il faut retenir :

- Avant tout, le hadith montre que l'eau déjà utilisée par l'être humain reste pure : le Prophète ﷺ a fait ses ablutions avec de l'eau que d'autres avaient touchée. Ensuite, il précise la recommandation au muezzin de se tourner à droite puis à gauche quand il prononce : « Accourez à la *ṣalāt*, accourez au succès ! », comme l'a fait Bilāl. Enfin, il convient – lorsque l'on prie dans un lieu où il y a du passage – de mettre un objet (ici un bâton) appelé *sutra* afin de séparer le priant et les passants, de sorte que la prière ne soit pas invalidée si un âne ou un chien vient à passer (acte qui invalide la prière selon certaines écoles juridiques).

**783.** Abū Rimtha Rifā'a at-Taymī rapporte :

J'ai vu le Prophète ﷺ vêtu de deux habits verts. [Abū Dāwūd et Tirmidhī, *ṣaḥīḥ*]

783. وعن أبي رِمْتَةَ رِفَاعَةَ التَّمِيمِيِّ رضي الله عنه قَالَ : رَأَيْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ وَعَلَيْهِ ثَوْبَانِ أَحْضَرَانِ. رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ، وَالتِّرْمِذِيُّ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ.

**784.** Jābir rapporte :

Le Prophète ﷺ, le jour de la prise de La Mecque, est entré dans la ville, vêtu d'un turban noir. [Muslim]

784. وعن جَابِرٍ رضي الله عنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ دَخَلَ يَوْمَ فَتْحِ مَكَّةَ وَعَلَيْهِ عِمَامَةٌ سُودَاءُ. رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

**785.** Abū Sa'īd 'Amr ibn Ḥurayth rapporte :

Je revois encore le Prophète porter un turban noir, dont il avait laissé pendre les deux extrémités entre ses épaules. [Muslim et Tirmidhī. Bukhārī le considère *ṣaḥīḥ*]

Une version de Muslim rapporte : « Le Prophète (ﷺ) sermonna les gens, coiffé d'un turban noir. »

785. وعن أبي سعيد عمرو بن حُرَيْثٍ رَضِيَ اللهُ عَنْهُ قَالَ : كَأَنِّي أَنْظُرُ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَعَلَيْهِ عِمَامَةٌ سَوْدَاءُ فَمَا أَزْخَى طَرَفَيْهَا بَيْنَ كَتِفَيْهِ. رواه مسلم. وفي رواية له : أن رسول الله ﷺ حَطَبَ النَّاسَ، وَعَلَيْهِ عِمَامَةٌ سَوْدَاءُ.

**786.** 'Āisha rapporte :

Le Prophète (ﷺ) fut enseveli dans trois linceuls blancs en coton provenant de Saḥûl\*. Il ne portait ni tunique ni turban. [Bukhârî et Muslim]

786. وعن عائشة رَضِيَ اللهُ عَنْهَا قَالَتْ : كُفِّنَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فِي ثَلَاثَةِ أَثْوَابٍ بَيْضٍ سَحُولِيَّةٍ مِنْ كُرْسُفٍ، لَيْسَ فِيهَا قَمِيصٌ وَلَا عِمَامَةٌ. متفقٌ عليه.

\* Saḥûl est une ville du Yémen.

**787.** 'Āisha rapporte :

Le Prophète (ﷺ) sortit un matin, vêtu d'un manteau en poils noirs sur lequel il y avait une image de selle de chameau. [Muslim]

787. وَعَنْهَا قَالَتْ : خَرَجَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ ذَاتَ عَدَاةٍ وَعَلَيْهِ مِرْطٌ مَرْحَلٌ مِنْ شَعْرِ أَسُودٍ. رواه مسلم.

**788.** Mughîra ibn Shu'ba rapporte :

Une nuit, alors que je marchais en compagnie du Prophète (ﷺ), il me dit : « Disposes-tu d'eau ? » – « Oui, répondis-je. » Il descendit alors de sa monture et s'éloigna jusqu'à se perdre dans l'obscurité de la nuit. Puis il revint et je lui versai de l'eau, se rinçant ainsi le visage. Comme il portait une tunique de laine étroite, il ne put en sortir ses avant-bras, il les sortit alors par-dessus sa tunique. Il se les lava et passa ses mains humides sur sa tête. Je me baissai ensuite pour lui ôter ses chaussons de cuir (*khuff*) mais il me dit : « Laisse-les car je les ai chaussés en état d'ablution. » Puis il passa ses mains mouillées sur ses *khuff*. [Bukhârî et Muslim]

Une autre version mentionne : « Il portait une tunique, provenant du Shâm, dont les manches étaient étroites. »

Une autre version encore évoque que la scène s'est produite pendant la bataille de Tabûk.

788. وعن الْمُغِيرَةَ بْنِ شُعْبَةَ رَضِيَ اللهُ عَنْهُ قَالَ : كُنْتُ مَعَ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ ذَاتَ لَيْلَةٍ فِي مَسِيرٍ، فَقَالَ لِي : « أَمَعَكَ مَاءٌ؟ » قُلْتُ : نَعَمْ، فَتَنَزَّلَ عَنِ رَاحِلَتِهِ فَمَشَى حَتَّى تَوَازَى فِي سَوَادِ اللَّيْلِ ثُمَّ جَاءَ فَأَقْرَعْتُ عَلَيْهِ مِنَ الْإِدَاوَةِ، فَغَسَلَ وَجْهَهُ وَعَلَيْهِ جُبَّةٌ مِنْ صُوفٍ، فَلَمْ يَسْتَطِعْ أَنْ يُخْرِجَ ذِرَاعَيْهِ مِنْهَا حَتَّى أَخْرَجَهُمَا مِنْ أَسْفَلِ الْجُبَّةِ، فَغَسَلَ ذِرَاعَيْهِ وَمَسَحَ بِرَأْسِهِ ثُمَّ أَهْوَيْتُ لِأَنْزَعِ خُفَّيْهِ فَقَالَ : « دَعُهُمَا فَإِنِّي أَدْخَلْتُهُمَا طَاهِرَتَيْنِ. » وَمَسَحَ عَلَيْهِمَا. متفقٌ عليه.

وفي رواية : وَعَلَيْهِ جُبَّةٌ شَامِيَّةٌ ضَيْقَةُ الْكُمَيْنِ. وفي رواية : أَنَّ هَذِهِ الْقِصَّةَ كَانَتْ فِي عَزْوَةِ تَبُوكَ.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est permis de se faire aider lorsqu'on fait ses ablutions. Il est permis de procéder à la friction (*al-mash*) des chaussettes ou des chaussures selon les conditions évoquées par les juristes musulmans (voir hadith n° 19).

## Chapitre 118

### La recommandation de porter le *qamîṣ*

#### باب استحباب القميص

**789.** Umm Salama rapporte :

L'habit préféré du Prophète (ﷺ) était le *qamîṣ*\*. [Abû Dâwûd et Tirmidhî, qui le considère *ḥasan*]

789. عن أم سلمة رضي الله عنها قالت : كان أحب الثياب إلى رسول الله ﷺ القميص . رواه أبو داود، والترمذي وقال : حديث حسن .

\* Le *qamîṣ* est un vêtement à manches longues, généralement en coton , et dont la longueur dépasse les genoux.

## Chapitre 119

### La longueur du *qamîṣ* et de l'extrémité du turban

#### باب صفة طول القميص والكم والإزار وطرف العمامة

وتحریم إسبال شيء من ذلك على سبيل الخيلاء وكراهته من غير خيلاء

**790.** Asmâ' bint Yazîd al-anṣârîyya rapporte :

Les manches du *qamîṣ* du Prophète (ﷺ) lui arrivaient aux poignets. [Abû Dâwûd et Tirmidhî, qui le considère *ḥasan*]

790. عن أسماء بنت يزيد الأنصارية رضي الله عنها قالت : كان كم قميص رسول الله ﷺ إلى الرُشغ . رواه أبو داود، والترمذي

وقال : حديث حسن .

**791.** Selon Ibn 'Umar, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Le jour de la Résurrection, Dieu ne regardera pas celui qui laisse traîner son vêtement par orgueil. » Abû Bakr demanda : « Ô Prophète de Dieu, mon pagne traîne par terre lorsque je ne le ramène pas à moi. » – « Tu n'es pas de ceux qui le font par orgueil. »

[Bukhârî, Muslim en rapporte une partie]

791. وعن ابن عمر رضي الله عنهما أن النبي ﷺ قال : « مَنْ جَرَّ ثَوْبَهُ خِيَلَاءَ لَمْ يَنْظُرْ اللهُ إِلَيْهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ. » فقال أبو بكر :

يارسول الله إن إزارِي يَسْتَرْخِي إِلا أَنْ أَعَاهَدَهُ. فقال له رسول الله ﷺ : « إِنَّكَ لَسِتَ مِمَّنْ يَفْعَلُهُ خِيَلَاءَ. » رواه البخاري

وروى مسلم بعضه .

Ce qu'il faut retenir :

- Celui qui laisse traîner son vêtement par orgueil s'expose au châtement divin, car l'orgueil est le manteau de Dieu. Quant à celui qui le laisser traîner mais non par orgueil, l'imam Nawawî considère ce geste *makrûh* (déconseillé).

**792.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le jour de la Résurrection, Dieu ne regardera pas celui qui laisse traîner son pagne par arrogance. [Bukhârî et Muslim]

792. وعن أبي هريرة رضي الله عنه أن رسول الله ﷺ قال : « لا يَنْظُرُ اللهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِلَى مَنْ جَرَّ إِزَارَهُ بَطْرًا. » متفقٌ عليه .

**793.** Selon Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

La partie du pagné qui se trouve sous les chevilles est vouée au Feu. [Bukhârî]

793. وعنه عن النبي ﷺ قال : « مَا أَشْفَلَ مِنَ الْكَعْبِيِّنَ مِنَ الْإِزَارِ فِي النَّارِ. » رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- La partie du pied couverte par le vêtement est destinée au Feu, selon certains savants, que cet acte soit commis par vanité ou non. Pour d'autres, il est seulement déconseillé de laisser traîner son vêtement tant que l'homme ne le fait pas par orgueil. Enfin, si on le fait pour des raisons de santé, il n'y a alors ni interdiction ni réprobation.

**794.** Selon Abû Dharr, le Prophète (ﷺ) a dit par trois fois :

« Il y a trois catégories de gens auxquels Dieu ne parlera pas le jour de la Résurrection ; Il ne les regardera pas, ne les purifiera pas et ils auront un châtement douloureux. » Abû Dharr demanda alors : « Quelle déception et quelle perte ! Mais qui sont-ils, Prophète de Dieu ? » – « Celui qui laisse traîner son vêtement, celui qui rappelle ses largesses à ceux qui en ont bénéficié et celui qui vend sa marchandise avec de faux serments, répondit le Prophète (ﷺ). » [Muslim]

794. وعن أبي ذرٍّ رضي الله عنه عن النبي ﷺ قال : « ثَلَاثَةٌ لَا يُكَلِّمُهُمُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، وَلَا يَنْظُرُ إِلَيْهِمْ، وَلَا يَزُكِّيهِمْ، وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ. » قال : فقرأها رسول الله ﷺ ثلاث مرارٍ. قال أبو ذرٍّ : خابوا وخسروا من هم يا رسول الله؟ قال : « الْمُسْبِلُ، وَالْمَنَانُ وَالْمُنْفِقُ سَلَعْتَهُ بِالْحَلْفِ الْكَاذِبِ. » رواه مسلم.

وفي روايته له : « الْمُسْبِلُ إِزَارَهُ. »

Ce qu'il faut retenir :

- Outre la vanité, ce hadith cite deux autres grands péchés : le fait d'évoquer les largesses qu'on a faites à ceux qui en ont bénéficié – Dieu dit : ﴿ Ô croyants ! Ne rendez pas vain le mérite de vos œuvres de charité par des gestes ou des propos désobligeants. ﴾ (Coran 2/264) – et la mise en garde contre les faux serments lors d'une vente. Cela montre l'importance de l'humilité, de l'honnêteté et de l'intégrité.

**795.** Selon Ibn 'Umar, le Prophète (ﷺ) a dit :

Laisser traîner son vêtement par ostentation concerne le pagné, le *qamîs* et le turban. Celui qui les laisse traîner par vanité, Dieu ne le regardera pas le jour de la Résurrection.

[Abû Dâwûd et Nasâ'i, selon une chaîne jugée *ṣaḥîḥ*]

795. وعن ابن عمر رضي الله عنهما عن النبي ﷺ قال : « الْإِسْبَالُ فِي الْإِزَارِ، وَالْقَمِيصِ، وَالْعِمَامَةِ، مَنْ جَرَّ شَيْئًا خِيَلَاءَ لَمْ يَنْظُرِ اللَّهُ إِلَيْهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ. » رواه أبو داود، والنسائي بإسناد صحيح.

**796.** Abû Jurayy Jâbir ibn Sulaym rapporte :

J'ai vu un homme dont les gens acceptaient tous les avis et se conformaient à tous ses propos. Je demandai : « Qui est-il ? » Ils répondirent : « C'est le Prophète de Dieu. » Je le saluai alors par deux fois en ces termes : « Sur toi la paix, ô Prophète de Dieu ! » Le Prophète me répondit : « Ne dis pas : "Sur toi la paix", car c'est la salutation réservée aux morts mais dis plutôt : "Que la paix soit sur toi." Je demandai : « Es-tu le Prophète de Dieu ? » – « Je suis bien le Prophète de Dieu qui, si tu L'invoques, te délivra du mal qui te touche, fera pousser les récoltes après une année de sécheresse et te ramènera ta monture après que tu l'aies perdue dans le désert, répondit le Prophète. »

Je lui demandai : « Donne-moi un conseil. » – « N'insulte personne, me répondit-il. » Depuis, je n'ai insulté ni homme libre, ni esclave, ni chameau, ni brebis. Il ajouta également : « Ne méprise aucune bonne action, aussi minime soit-elle ; parle à ton frère avec un visage souriant, car cela constitue une bonne action. Relève ton pagne jusqu'à mi-mollet ; si tu ne peux t'y résoudre, relève-le jusqu'aux chevilles. Garde-toi de laisser traîner ton pagne car cela fait partie de la vanité et Dieu n'aime pas la vanité. Et si quelqu'un venait à t'insulter et à t'invectiver par des défauts qu'il te connaît, ne le dénigre pas en mentionnant les défauts que tu lui connais ; ses paroles se retourneront ainsi contre lui. » [Abû Dâwûd et Tirmidhî selon une chaîne jugée *ṣaḥīḥ*]

796. وعن أبي جُرَيْبٍ جَابِرِ بْنِ سُلَيْمٍ رضي الله عنه قال : رَأَيْتُ رَجُلًا يَصُدُّ النَّاسَ عَنْ رَأْيِهِ لَا يَقُولُ شَيْئًا إِلَّا صَدَرُوا عَنْهُ، قُلْتُ : مَنْ هَذَا؟ قَالُوا : رَسُولَ اللَّهِ ﷺ. قُلْتُ : عَلَيْكَ السَّلَامُ يَا رَسُولَ اللَّهِ. مَرَّتَيْنِ. قَالَ : « لَا تَقُلْ عَلَيْكَ السَّلَامُ، عَلَيْكَ السَّلَامُ تَحِيَّةَ الْمَوْتَى قُلْ : السَّلَامُ عَلَيْكَ. » قَالَ : قُلْتُ : أَنْتَ رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : « أَنَا رَسُولَ اللَّهِ الَّذِي إِذَا أَصَابَكَ ضَرْبٌ فَدَعْوَتُهُ كَشَفَهُ عَنْكَ، وَإِذَا أَصَابَكَ عَامٌ سَنَةَ فَدَعْوَتُهُ أَنْبَتَهَا لَكَ، وَإِذَا كُنْتَ بِأَرْضٍ قَفْرٍ أَوْ فَلَاحٍ، فَضَلَّتْ رَاحِلَتُكَ، فَدَعْوَتُهُ رَدَّهَا عَلَيْكَ. » قَالَ : قُلْتُ : اعْهَدْ إِلَيَّ. قَالَ : « لَا تُسَبِّحَنَّ أَحَدًا. » قَالَ : فَمَا سَبَّيْتُ بَعْدَهُ حُرًّا، وَلَا عَبْدًا، وَلَا بَعِيرًا، وَلَا شَاةً. « وَلَا تَحْقِرَنَّ مِنَ الْمَعْرُوفِ شَيْئًا، وَأَنْ تُكَلِّمَ أَحَاكَ وَأَنْتَ مُنْبَسِطٌ إِلَيْهِ وَجْهَكَ، إِنْ ذَلِكَ مِنَ الْمَعْرُوفِ. وَارْفَعْ إِزَارَكَ إِلَى نِصْفِ السَّاقِ، فَإِنْ آبَيْتَ فِإِلَى الْكَعْبَيْنِ، وَإِيَّاكَ وَإِسْبَالَ الْإِزَارِ فَإِنَّهَا مِنَ الْمَخِيلَةِ وَإِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْمَخِيلَةَ، وَإِنْ أَمْرٌ شَتَمَكَ وَعَيْرَكَ بِمَا يَعْلَمُ فِيكَ فَلَا تُعَيِّرْهُ بِمَا تَعْلَمُ فِيهِ، فَإِنَّمَا وَبَالَ ذَلِكَ عَلَيْهِ. » رواه أبو داود والترمذي بإسنادٍ صحيح، وقال الترمذي : حديثٌ حسنٌ صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- L'importance du respect envers les gens et envers Dieu est soulignée dans ce hadith : ainsi il est interdit d'insulter autrui, et il est interdit d'insulter Dieu en faisant montre d'orgueil dans son comportement et son habillement.

### 797. Abû Hurayra rapporte :

Un homme accomplissait la *ṣalât*, laissant son vêtement traîner par terre ; le Prophète (ﷺ) lui dit : « Va accomplir tes ablutions ! » L'homme alla accomplir ses ablutions puis revint, mais le Prophète réitéra : « Va accomplir tes ablutions ! » Quelqu'un demanda alors : « Prophète de Dieu, pourquoi lui as-tu ordonné d'accomplir ses ablutions sans en préciser la raison ? » Le Prophète (ﷺ) répondit : « Il a accompli la *ṣalât* en laissant son vêtement traîner à terre ; or, Dieu n'accepte pas la *ṣalât* de celui qui agit ainsi. »\*

[Abû Dâwûd, selon une chaîne qu'il a jugée *ṣaḥīḥ*]

797. وعن أبي هُرَيْرَةَ رضي الله عنه قال : بَيْنَمَا رَجُلٌ يُصَلِّي مُسْبِلٌ إِزَارَهُ، قَالَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « اذْهَبْ فَتَوَضَّأْ. » فَذَهَبَ فَتَوَضَّأَ، ثُمَّ جَاءَ، فَقَالَ : « اذْهَبْ فَتَوَضَّأْ. » فَقَالَ لَهُ رَجُلٌ : يَا رَسُولَ اللَّهِ. مَا لَكَ أَمَرْتَهُ أَنْ يَتَوَضَّأَ ثُمَّ سَكَتَ عَنْهُ؟ قَالَ : « إِنَّهُ كَانَ يُصَلِّي وَهُوَ مُسْبِلٌ إِزَارَهُ، إِنَّ اللَّهَ لَا يَقْبَلُ صَلَاةَ رَجُلٍ مُسْبِلٍ. » رواه أبو داود بإسنادٍ على شرط مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- Le Prophète (ﷺ) a ordonné à l'homme de recommencer ses ablutions afin qu'elles soient un moyen d'effacer le péché qu'il a commis en laissant traîner son vêtement à terre.
- \* Shaykh Albânî considère la chaîne de rapporteurs de ce hadith comme étant faible (*da'if*).

**798.** Qays ibn Bisr at-Taghlabî rapporte :

Mon père, qui était un proche d'Abû Dardâ' m'a rapporté ces propos : il y avait à Damas un Compagnon du Prophète du nom d'Ibn Ḥanzaliyya. C'était un homme solitaire qui ne fréquentait que très rarement les gens. Il passait son temps en *ṣalât*, et lorsqu'il terminait, il prononçait des louanges et des glorifications jusqu'à ce qu'il rejoigne sa famille. Un jour, il passa devant nous alors que nous étions chez Abû Dardâ' qui lui demanda : « Dis-nous une parole qui nous soit profitable et qui ne te causera pas de préjudice. » Il dit alors : « Le Prophète (ﷺ) envoya une troupe en expédition. À son retour, un homme parmi eux s'installa à la place même qu'occupait habituellement le Prophète (ﷺ) dans l'assemblée. Il dit à son voisin : "Si tu nous avais vu lorsque nous avons rencontré l'ennemi ! Untel fit une attaque et poignarda un adversaire tout en s'écriant : 'Prends cela de la part d'un jeune ghifarite (de la tribu des Banû Ghifâr) !' Que penses-tu de sa déclaration ?" Son voisin répondit : "Il a selon moi annulé le salaire de son action." L'autre intervint en ces termes : "Je n'y vois pour ma part aucun inconvénient." Une vive discussion éclata si bien que le Prophète (ﷺ) en fut informé et déclara : "Pureté à Dieu ! Il n'y a aucun mal à ce qu'il soit rétribué et loué (en ce monde)." » J'ai pu alors constater la joie d'Abû Dardâ' à l'écoute de ces propos ; puis il leva la tête en direction d'Ibn Ḥanzaliyya et lui dit : « Est-ce bien toi qui as entendu ces propos du Prophète ? » – « Oui, répondit-il. » Abû Dardâ' ne cessa de répéter ces paroles si bien que je pensai qu'il allait finir par s'agenouiller devant lui.

Un jour, il passa devant nous, et Abû Dardâ' lui demanda à nouveau : « Dis-nous une parole qui nous soit profitable et qui ne te causera pas de préjudice. » Il dit alors : « Le Prophète (ﷺ) nous a dit : "Celui qui entretient une monture (pour la guerre) est comparable à celui qui tend sa main en vue de faire l'aumône sans jamais la retenir." »

Puis, un autre jour, il passa devant nous et Abû Dardâ' l'interpella de nouveau : « Dis-nous une parole qui nous soit profitable et qui ne te causera pas de préjudice. » Il répondit alors : « Le Prophète (ﷺ) a dit : "Quel excellent homme serait ce Khuraym al-Usaydî, si ce n'était la longueur de ses cheveux et le fait de laisser traîner son vêtement par terre." Cette nouvelle parvint à Khuraym qui s'empressa de prendre un couteau et de se couper les cheveux jusqu'au niveau des oreilles et de relever son pagne jusqu'à mi-mollet. »

Puis il passa de nouveau devant nous et Abû Dardâ' de réitérer sa requête : « Dis-nous une parole qui nous soit profitable et qui ne te causera pas de préjudice. » Ibn Ḥanzaliyya répondit : « J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : "Vous allez rejoindre vos frères, soignez donc vos montures et arrangez vos habits jusqu'à ce que vous soyez tels un grain de beauté parmi les gens. Certes, Dieu n'aime pas la grossièreté ni l'homme qui agit avec indécence. » [Abû Dâwûd, selon une chaîne jugée *hasan*]

798. وعن قيس بن بشر التُّغَلْبِيّ قال : أَخْبَرَنِي أَبِي وَكَانَ جَلِيساً لِأَبِي الدَّرْدَاءِ قَالَ : كَانَ يَدِمَشْقَ رَجُلٌ مِنْ أَصْحَابِ النَّبِيِّ ﷺ يُقَالُ لَهُ سَهْلُ ابْنِ الْحَنْظَلِيَّةِ، وَكَانَ رَجُلًا مُتَوَحِّدًا قَلَّمَا يُجَالِسُ النَّاسَ، إِنَّمَا هُوَ صَلَاةٌ، فَإِذَا فَرَغَ فَإِنَّمَا هُوَ تَسْبِيحٌ وَتَكْبِيرٌ حَتَّى يَأْتِيَ أَهْلَهُ، فَمَرَّ بِنَا وَنَحْنُ عِنْدَ أَبِي الدَّرْدَاءِ، فَقَالَ لَهُ أَبُو الدَّرْدَاءِ : كَلِمَةٌ تَنْفَعُنَا وَلَا تَضُرُّكَ.

قال : بَعَثَ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ سَرِيَّةً فَقَدِمَتْ، فَجَاءَ رَجُلٌ مِنْهُمْ فَجَلَسَ فِي الْمَجْلِسِ الَّذِي يَجْلِسُ فِيهِ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ، فَقَالَ لِرَجُلٍ إِلَى جَنْبِهِ : لَوْ رَأَيْتَنَا حِينَ التَّقِيْنَا نَحْنُ وَالْعُدُو، فَحَمَلْ فَلَانَ فَطَعَنَ، فَقَالَ : خُذْهَا مِنِّي . وَأَنَا الْعُلَامُ الْعِفَارِيُّ، كَيْفَ تَرَى فِي قَوْلِهِ؟ قَالَ : مَا أَرَاهُ إِلَّا قَدْ بَطَلَ أَجْرُهُ . فَسَمِعَ بِذَلِكَ آخَرُ فَقَالَ : مَا أَرَى بِذَلِكَ بَأْسًا، فَتَنَازَعَا حَتَّى سَمِعَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ فَقَالَ : « سُبْحَانَ اللَّهِ؟ لَا بَأْسَ أَنْ يُوجَرَ وَيُحْمَدَ. » فَرَأَيْتُ أَبَا الدَّرْدَاءِ سُرَّ بِذَلِكَ، وَجَعَلَ يَرْفَعُ رَأْسَهُ إِلَيْهِ وَيَقُولُ : أَأَنْتَ سَمِعْتَ ذَلِكَ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ ﷺ؟ فيقول : نَعَمْ، فَمَا زَالَ يَعِيدُ عَلَيْهِ حَتَّى إِنِّي لَأَقُولُ لِيَبْرَكَنَّ عَلَى رَبِّكَ.

قال : فَمَرَّ بِنَا يَوْمًا آخَرَ، فَقَالَ لَهُ أَبُو الدَّرْدَاءِ : كَلِمَةٌ تَنْفَعُنَا وَلَا تَضُرُّكَ، قَالَ : قَالَ لَنَا رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « الْمُتَفَقُّ عَلَى الْخَيْلِ كَالْبَاسِطِ يَدَهُ بِالصَّدَقَةِ لَا يَقْبِضُهَا. » ثُمَّ مَرَّ بِنَا يَوْمًا آخَرَ، فَقَالَ لَهُ أَبُو الدَّرْدَاءِ : كَلِمَةٌ تَنْفَعُنَا وَلَا تَضُرُّكَ، قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « نِعْمَ الرَّجُلُ خُرَيْمُ الْأَسَدِيِّ، لَوْلَا طُولُ جُمْتِهِ وَإِسْبَالُ إِزَارِهِ. » فَبَلَغَ ذَلِكَ خُرَيْمًا، فَجَعَلَ فَأَخَذَ شَفْرَةَ فَقَطَعَ بِهَا جُمْتَهُ إِلَى أُذُنَيْهِ، وَرَفَعَ إِزَارَهُ إِلَى أَنْصَافِ سَاقَيْهِ.

ثُمَّ مَرَّ بِنَا يَوْمًا آخَرَ فَقَالَ لَهُ أَبُو الدَّرْدَاءِ : كَلِمَةٌ تَنْفَعُنَا وَلَا تَضُرُّكَ قَالَ : سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ يَقُولُ : « إِنَّكُمْ قَادِمُونَ عَلَى إِخْوَانِكُمْ . فَأَصْلِحُوا رِحَالَكُمْ، وَأَصْلِحُوا لِبَاسَكُمْ حَتَّى تَكُونُوا كَأَنَّكُمْ شَامَةٌ فِي النَّاسِ، فَإِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْفُحْشَ وَلَا التَّفَحُّشَ. » رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ حَسَنٍ، إِلَّا قَيْسَ بْنَ بَشْرٍ، فَاخْتَلَفُوا فِي تَوْثِيقِهِ وَتَضَعْفِيهِ، وَقَدْ رَوَى لَهُ مُسْلِمٌ.

Ce qu'il faut retenir :

- Si Ibn Hanzaliyya est moins connu que lui, cela n'a pas empêché Abû Dardâ' de faire preuve de modestie et d'humilité et de chercher le savoir auprès de cet homme retiré de la société. Lui aussi a retenu un propos du Prophète (ﷺ) déconseillant le fait de laisser traîner son vêtement, ainsi qu'un autre qui appelle à l'équilibre dans la tenue vestimentaire, et incite à s'habiller correctement et même élégamment si cela est possible.

**799.** Selon Abû Sa'îd al-Khudrî, le Prophète (ﷺ) a dit :

Le pagne du musulman doit arriver à mi-mollet ; il n'y a cependant pas de mal à ce qu'il atteigne les chevilles. Ce qui se trouve au-dessous des chevilles est voué au Feu. Celui qui laisse traîner son pagne par arrogance, Dieu ne le regardera pas. [Abû Dâwûd, selon une chaîne jugée *ṣaḥīḥ*]

799. وعن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ « إِزْرَةُ الْمُسْلِمِ إِلَى نِصْفِ السَّاقِ، وَلَا حَرَجَ أَوْ لَا جُنَاحَ فِيمَا بَيْنَهُ وَبَيْنَ الْكَعْبَيْنِ، فَمَا كَانَ أَسْفَلَ مِنَ الْكَعْبَيْنِ فَهُوَ فِي النَّارِ، وَمَنْ جَرَّ إِزَارَهُ بَطْرًا لَمْ يَنْظُرِ اللَّهُ إِلَيْهِ. » رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ بِإِسْنَادٍ صَحِيحٍ.

**800.** Ibn 'Umar rapporte :

« Je passai devant le Prophète (ﷺ) et mon pagne traînait par terre ; il me dit : “Ô 'Abdullâh, relève ton pagne !” Je le relevai alors mais il ajouta : “Encore !” Je le relevai davantage, et depuis ce jour, je n'ai cessé de veiller à cette recommandation. » Certains interrogèrent Ibn 'Umar : « Jusqu'où faut-il relever son pagne ? » – « Jusqu'à mi-mollet, répondit-il. » [Muslim]

800. وعن ابن عمر رضي الله عنهما قال : مَرَزْتُ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ ﷺ وَفِي إِزَارِي اسْتِزْحَاءً. فَقَالَ : « يَا عَبْدَ اللَّهِ، ارْزُقْ إِزَارَكَ. » فَرَفَعْتُهُ ثُمَّ قَالَ : « زِدْ. » فَرِدْتُ، فَمَا زِلْتُ أَتَحَرَّاهَا بَعْدُ. فَقَالَ بَعْضُ الْقَوْمِ : إِلَى أَيْنَ ؟ فَقَالَ : « إِلَى أَنْصَافِ السَّاقَيْنِ. » رواه مسلم.

Ce qu'il faut retenir :

- La ferveur de 'Abdullâh ibn 'Umar qui était très attaché aux enseignements du Prophète (ﷺ). Il était d'ailleurs l'homme qui lui ressemblait le plus, tant il s'attachait à l'imiter dans son attitude et son comportement.

**801.** Selon Ibn 'Umar, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Celui qui laisse traîner son vêtement par vanité, Dieu ne le regardera pas le jour de la Résurrection. » Umm Salama demanda alors : « Que font les femmes alors des pans de leur voile ? » – « Qu'elles les abaissent d'un empan, répondit le Prophète. » – « Mais leurs pieds seront découverts. » – « Qu'elles les abaissent donc d'une coudée sans y ajouter quoi que ce soit, conclut le Prophète. » [Abû Dâwûd et Tirmidhî, qui le considère *hasan sahib*]

801. وعنه قال : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « مَنْ جَرَّ ثَوْبَهُ خِيَلَاءَ لَمْ يَنْظُرِ اللَّهُ إِلَيْهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ. » فَقَالَتْ أُمُّ سَلَمَةَ : فَكَيْفَ تَصْنَعُ النِّسَاءُ بِذُيُولِهِنَّ، قَالَ : « يُرْخِيْنَ شِبْرًا. » قَالَتْ : إِذَنْ تَنْكَشِفُ أَقْدَامُهُنَّ. قَالَ : « فَيُرْخِيْنَهُ ذِرَاعًا لَا يَزِيدَنَّ. » رواه أبو داود، والترمذي وقال : حديث حسن صحيح.

Ce qu'il faut retenir :

- Les femmes dérogent à cette règle vestimentaire car elles doivent être couvertes jusqu'aux pieds.

## Chapitre 120

### La recommandation d'éviter toute tenue qui inspire de l'arrogance

باب استحباب ترك الترفع في اللباس تواضعا قد سبق في باب فضل الجوع وخشونة العيش جمل  
تتعلق بهذا الباب

**802.** Selon Mu'âdh ibn Anas, le Prophète (ﷺ) a dit :

Celui qui renonce aux vêtements de luxe par humilité pour Dieu alors qu'il est en mesure de s'en vêtir, Dieu l'appellera le jour de la Résurrection à la tête des créatures et lui permettra de choisir ce qu'il lui plaira parmi les vêtements de la foi. [Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

802. وعن معاذ بن أنس رضي الله عنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ : « مَنْ تَرَكَ اللَّبَاسَ تَوَاضَعًا لِلَّهِ وَهُوَ يَقْدِرُ عَلَيْهِ، دَعَاهُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ عَلَى رُؤُوسِ الْخَلَائِقِ حَتَّى يُخَيَّرَهُ مِنْ أَيِّ حُلَلِ الْإِيمَانِ شَاءَ بَلَّسُهَا. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- Les bienfaits d'adopter une tenue sobre et la réprobation de l'arrogance en matière d'habillement.

## Chapitre 121

### La modération en matière d'habillement

باب استحباب التوسط في اللباس ولا يقتصر على ما يزري به لغير حاجة ولا مقصود شرعي

**803.** 'Amr ibn Shu'ayb rapporte ces propos de son père que lui-même tient de son grand-père :  
Le Prophète (ﷺ) a dit : « Dieu aime voir sur Son serviteur les marques de Ses bienfaits. »  
[Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

803. عن عمرو بن شعيب عن أبيه عن جدّه ﷺ قال : قال رسول الله ﷺ : « إن الله يحب أن يرى أثر نعمته على عبده. » رواه الترمذي وقال : حديث حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- L'élégance dans la tenue vestimentaire peut être louable si elle est considérée comme un témoignage de reconnaissance à l'égard des bienfaits dont Dieu nous a gratifiés.

## Chapitre 122

### L'interdiction faite aux hommes de porter des vêtements de soie

باب تحريم لباس الحرير على الرجال وتحريم جلوسهم عليه

واستنادهم إليه وجواز لبسه للنساء

**804.** Selon 'Umar ibn al-Khaṭṭāb, le Prophète (ﷺ) a dit :  
Ne vous habillez pas de soie, car celui qui en porte en ce monde n'en portera pas dans l'au-delà. [Bukhārî et Muslim]

804. عن عمر بن الخطاب ﷺ قال : قال رسول الله ﷺ : « لا تلبسوا الحرير، فإن من لبسه في الدنيا لم يلبسه في الآخرة. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- L'interdiction de porter de la soie est faite aux hommes, c'est un signe d'orgueil et d'arrogance.

**805.** Selon 'Umar ibn al-Khaṭṭāb, le Prophète (ﷺ) a dit :  
Seul celui qui n'aura aucune part [dans l'au-delà] porte de la soie. [Bukhārî et Muslim]

805. وعنه قال : سمعت رسول الله ﷺ يقول : « إنما يلبس الحرير من لا خلاق له. » متفق عليه.  
وفي رواية للبخاري : « من لا خلاق له في الآخرة. »

**806.** Selon Anas, le Prophète (ﷺ) a dit :  
Celui qui porte de la soie en ce monde n'en portera pas dans l'au-delà. [Bukhārî et Muslim]

806. وعن أنس ﷺ قال : قال رسول الله ﷺ : « من لبس الحرير في الدنيا لم يلبسه في الآخرة. » متفق عليه.

Ce qu'il faut retenir :

- Parmi les délices du Paradis, il y a le fait de se vêtir de soie. Dieu dit : ﴿ Ils seront ornés de parures d'or et de perles, et de soie vêtus. ﴾ (Coran 22/23) Tout homme qui porte des habits de soie en ce monde ne s'en revêtira pas dans l'au-delà, à moins qu'il n'ait de justification (médicale par exemple) l'autorisant à en porter.

**807.** 'Alî rapporte :

J'ai vu le Prophète (ﷺ) prendre un jour de la soie dans sa main droite et de l'or dans sa main gauche tout en déclarant : « Ces deux-là sont interdits aux hommes de ma communauté. » [Abû Dâwûd, selon une chaîne jugée *hasan*]

807. وعن عليّ رضي الله عنه قال : رأيتُ رسولَ الله ﷺ أخذَ حريراً، فجعلهُ في يمينه، ودَهَباً فجعلهُ في شماله، ثم قال : « إنَّ هذَينِ حَرَامٌ عَلَى ذُكُورِ أُمَّتِي. » رواه أبو داود بإسنادٍ حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- Ce hadith est clair quant à l'interdiction faite aux hommes pubères de se vêtir de soie et de porter de l'or, sauf en cas de maladies, telles la gale ou des démangeaisons où le fait de porter de la soie est un moyen de guérison, comme il est évoqué au chapitre 123.

**808.** Selon Abû Mûsâ al-Ash'arî, le Prophète (ﷺ) a dit :

Il est interdit aux hommes de ma communauté de porter de la soie et de l'or, par contre, ils sont permis pour les femmes. [Timidhî, qui le considère *hasan sahih*]

808. وعن أبي موسى الأشعريّ رضي الله عنهما أن رسولَ الله ﷺ قال : « حُرِّمَ لِتِائِسِ الْحَرِيرِ وَالذَّهَبِ عَلَى ذُكُورِ أُمَّتِي، وَأُحِلَّ لِإِنَائِهِمْ. » رواه الترمذي وقال حديثٌ حسنٌ صحيح.

**809.** Ḥudhayfa rapporte :

Le Prophète (ﷺ) nous a interdit de boire et de manger dans des récipients en or et en argent, de se vêtir de soie ou de brocart et de s'y assoir. [Bukhârî]

809. وعن حُذَيْفَةَ رضي الله عنه قال : نَهَانَا النَّبِيُّ ﷺ أَنْ نَشْرَبَ فِي آنِيَةِ الذَّهَبِ وَالْفِضَّةِ، وَأَنْ نَأْكُلَ فِيهَا، وَعَنْ لُبَيْسِ الْحَرِيرِ وَالذَّبْيَاجِ وَأَنْ نَجْلِسَ عَلَيْهِ. رواه البخاري.

Ce qu'il faut retenir :

- La soie dont il est question est la soie pure et naturelle, non associée à d'autres tissus. La sagesse de ces interdictions est d'inciter les hommes à se vêtir sobrement et à ne pas se montrer orgueilleux et hautains.

## Chapitre 123

### La permission de se vêtir de soie pour celui qui souffre de démangeaisons

#### باب جواز لبس الحرير لمن به حكة

**810.** Anas rapporte :

Le Prophète (ﷺ) permit à Zubayr et à 'Abd ar-Raḥmân ibn 'Awf de se vêtir de soie parce qu'ils souffraient de démangeaisons. [Bukhârî et Muslim]

810. عن أنس رضي الله عنه قال : رَخَّصَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ لِلزُّبَيْرِ وَعَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ عَوْفٍ رضي الله عنهما في لبس الحرير لحكة بهما. متفق عليه.

## Chapitre 124

### L'interdiction de se coucher sur des peaux de léopard

باب النهي عن افتراش جلود النمر والركوب عليها

**811.** Selon Mu'âwiya, le Prophète (ﷺ) a dit :

N'enfourchez pas de selles recouvertes de soie ou de peaux de léopard. [Abû Dâwûd, selon une chaîne jugée *hasan*]

811. عَنْ مُعَاوِيَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قَالَ : قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : « لَا تَرْكَبُوا الْخَزَّ وَلَا التَّمَارَ. » حديث حسن، رواه أبو داود

وغيره بإسناد حسن.

Ce qu'il faut retenir :

- Le terme *khazz* traduit ici par « soie » admet deux sens : le premier est un habit tissé à partir de laine essentiellement ; s'en vêtir est autorisé, d'ailleurs les Compagnons en ont porté. Le second est un synonyme de soie, s'en vêtir relève donc de l'interdiction. Il est interdit de se vêtir de peaux de léopard car ces habits suscitent l'orgueil.

**812.** Abû al-Malîh rapporte ces propos de son père :

Le Prophète (ﷺ) a interdit l'usage des peaux de fauves. [Abû Dâwûd, Tirmidhî et Nasâ'î, selon des chaînes jugées authentiques (*ṣaḥîḥ*)]

Une version de Tirmidhî rapporte : « Le Prophète (ﷺ) a interdit de se coucher sur des peaux de fauves. »

812. وعن أبي المليح عن أبيه رضي الله أن رسول الله ﷺ نهى عن جلود السباع. رواه أبو داود، والترمذي، والنسائي بأسانيد صحاح. وفي رواية الترمذي : نهى عن جلود السباع أن تُفترش.

Ce qu'il faut retenir :

- Il est interdit de se vêtir de peaux de fauves ou d'enfourcher des selles qui en sont recouvertes car ce sont généralement les appareils des vaniteux. Certains savants restreignent l'interdiction aux peaux non tannées.

## Chapitre 125

### Les paroles à prononcer quand on revêt un habit neuf

باب ما يقول إذا لبس ثوباً جديداً أو نعلًا أو نحوه

**813.** Abû Sa'îd al-Khudrî rapporte :

Lorsque le Prophète (ﷺ) portait un habit neuf, il le mentionnait par son nom – qu'il s'agisse d'un turban, d'une tunique ou d'un manteau – puis invoquait Dieu en ces termes : « Ô mon Dieu, louange à Toi ! C'est Toi qui m'en as revêtu. Accorde-moi d'en faire bon usage et préserve-moi de ses méfaits et d'en faire mauvais usage. »\* [Abû Dâwûd et Tirmidhî, qui le considère *hasan*]

813. عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : كان رسول الله ﷺ إذا استجد ثوباً سمّاه باسمه عمامة، أو قميصاً، أو رداءً يقول : « اللَّهُمَّ لَكَ الْحَمْدُ أَنْتَ كَسَوْتَنِي، أَسْأَلُكَ خَيْرَهُ وَخَيْرَ مَا صُنِعَ لَهُ، وَأَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّهِ وَشَرِّ مَا صُنِعَ لَهُ. » رواه

أبو داود، والترمذي وقال : حديث حسن.

\* *Allāhumma laka l-ḥamdu, anta kasawtanīhi. As'aluka khayrahu wa khayra mā ṣuni'a lah. Wa a'ūdhu bika min sharrihi wa sharri wa ṣuni'a lah.*

## Chapitre 126

### La recommandation de commencer par la droite lorsque l'on s'habille

#### باب استحباب الابتداء باليمين في اللباس

Nawawí précise : « Ce chapitre a déjà fait l'objet d'une étude et des hadiths ont été rapportés à ce sujet au chapitre 99 (*La recommandation de commencer par la droite*). »

هذا الباب قد تقدم مقصوده وذكرنا الأحاديث الصحيحة فيه. (انظر الباب التاسع والتسعين في استحباب تقديم اليمين في كل

ما هو من باب التكريم)